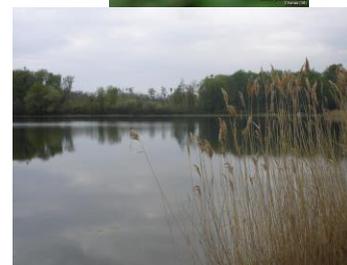
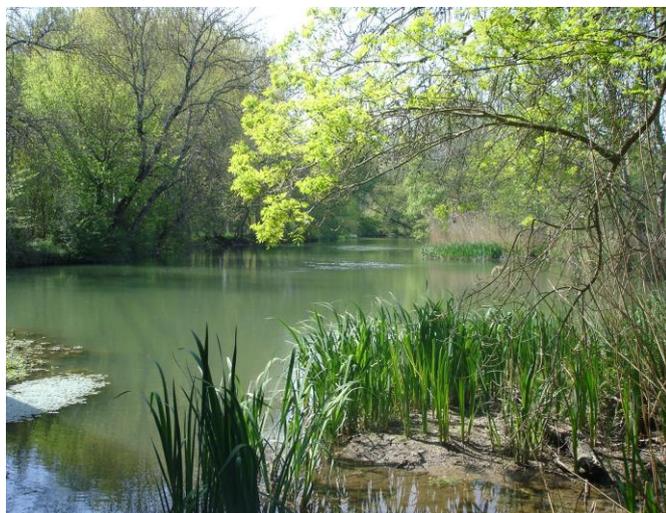


DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Site FR5402008

Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents



Volume 2 : Diagnostic biologique et socio-économique

Septembre 2011



SOMMAIRE

A. PRESENTATION DU SITE	7
I. LA SEUGNE, UN DES PRINCIPAUX AFFLUENTS DE LA CHARENTE.....	8
I.1. PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000	8
I.2. LE CONTEXTE PHYSIQUE	10
I.3. LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DE LA SEUGNE, DE LA CREATION DES MOULINS AUX AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES	14
II. L'OCCUPATION DU SOL	16
III. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET DEMOGRAPHIQUE	17
III.1. LA SITUATION ADMINISTRATIVE	17
III.2. LA DEMOGRAPHIE.....	19
IV. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ..	21
IV.1. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX	21
IV.2. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES	22
IV.3. UN FONCIER GENERALEMENT PRIVE ET RELATIVEMENT MORCELE.....	25
B. LA RESSOURCE EN EAU, UN ENJEU MAJEUR DU SITE	27
I. UN MANQUE D'EAU CHRONIQUE	28
I.1. UN DEFICIT HYDRIQUE ESTIVAL MARQUE	28
I.2. UN DEFICIT HYDRIQUE LIE A LA NATURE DU SOUS-SOL, AGGRAVE PAR L'INTENSITE DES PRELEVEMENTS ET LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES PASSES	33
II. UNE QUALITE DES EAUX INFLUENCEE PAR LES POLLUTIONS DIFFUSES	37
II.1. LES CLASSEMENTS « ZONES VULNERABLES NITRATES » ET « ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION »	37
II.2. L'ASSAINISSEMENT	37
II.3. LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES	41
II.4. LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES	44
II.5. LES AUTRES SUIVIS DE LA QUALITE DES EAUX.....	44
III. LA SEUGNE, UNE RIVIERE AUX POTENTIALITES PISCICOLES PERTURBEES PAR LES DEFICITS D'ECOULEMENT	45
III.1. DES POTENTIALITES D'ACCUEIL POUR LES POISSONS SEDENTAIRES ET MIGRATEURS	45
III.2. ...MAIS ALTEREES PAR LE MANQUE D'EAU ET LES DISCONTINUITES ECOLOGIQUES	49
III.3. DES ESPECES INVASIVES EN EXPANSION	51
IV. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES ACTIONS FAVORABLES A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	52
IV.1. LE SDAGE ADOUR-GARONNE.....	52
IV.2. LE PROJET DE SAGE CHARENTE	53
IV.3. LE PLAN DE GESTION DES ETIAGES DE LA CHARENTE	54
IV.4. LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU AU TITRE DE L'ARTICLE L214-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	54
IV.5. LES ACTIONS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE	55
C. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	58
I. UNE ECONOMIE STRUCTUREE PAR L'AGRICULTURE.....	59

I.1. L'AGRICULTURE : UN POIDS IMPORTANT DANS L'ECONOMIE LOCALE	59
I.2. EVOLUTION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION ENTRE 2000 ET 2010.....	60
I.3. DES PRODUCTIONS SPECIALISEES	62
I.4. L'AGRITOURISME ET LA DIVERSIFICATION	68
I.5. LES INSTALLATIONS AGRICOLES CLASSEES ICPE.....	69
II.L'EXPLOITATION FORESTIERE.....	72
II.1. UNE FORET PRIVEE ET EMIETTEE	72
II.2. L'EXPLOITATION DU PEUPLIER DANS LA VALLEE DE LA SEUGNE	73
II.3. L'EXPLOITATION DES TAILLIS.....	75
III. LES ACTIVITES COMMERCIALES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES.....	76
III.1. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....	76
III.2. LES ACTIVITES INDUSTRIELLES.....	77
III.3. LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES A RISQUE.....	78
IV.LES LOISIRS ET LE TOURISME.....	84
IV.1. LA PECHE	84
IV.2. LA CHASSE	85
IV.3. LA RANDONNEE.....	86
IV.4. LES LOISIRS NAUTIQUES ET AQUATIQUES.....	86
IV.5. LES AUTRES EQUIPEMENTS DE LOISIRS	87
IV.6. LE TOURISME ET LES HEBERGEMENTS.....	87
V. LES DOCUMENTS D'URBANISME	89
VI. LES PROJETS D'AMENAGEMENT	93
VI.1. LES PROJETS COMMUNAUX	93
VI.2. LES PROJETS ROUTIERS	93
VII. SYNTHESE DES ENJEUX LIES AUX ACTIVITES	95
D. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE	97
I. METHODOLOGIE.....	98
I.1. AIRE D'ETUDE	98
I.2. INVENTAIRES BIOLOGIQUES.....	98
I.3. CARTOGRAPHIE ET BASE DE DONNEES.....	103
II. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE	104
II.1. CARACTERISTIQUES DES MILIEUX NATURELS DE L'AIRE D'ETUDE.....	104
II.2. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	104
II.3. LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	125
II.4. LES AUTRES HABITATS.....	127
II.5. FLORE PATRIMONIALE.....	128
III. DESCRIPTION DE LA FAUNE	131
III.1. LA FAUNE PRESENTE AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE	131
III.2. DESCRIPTION DE LA FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEE AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE	137
IV. DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE.....	160
IV.1. INTRODUCTION.....	160
IV.2. LA POPULATION DE VISON D'EUROPE	160
IV.3. ZONE POTENTIELLE D'ACTIVITE DU VISON D'EUROPE	163
IV.4. LES HABITATS PREFERENTIELS.....	163
IV.5. LA QUALITE DES EAUX	164
IV.6. LA GESTION HYDRAULIQUE ET LES AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU	166

IV.7. LE RISQUE DE MORTALITE PAR PIEGEAGE OU EMPOISONNEMENT	168
IV.8. RISQUE DE MORTALITE PAR COLLISION ROUTIERE	169
IV.9. RISQUE D'ENVAHISSEMENT DU SITE PAR LE VISON D'AMERIQUE	183
CONCLUSION	183
E. SYNTHESE ET ENJEUX.....	185
I. LES ENJEUX	186
II. LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	187
III. TABLEAUX DE SYNTHESE DES ENJEUX PATRIMONIAUX	189

TABLES DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les aménagements hydrauliques sur la Haute vallée de la Seugne	15
Tableau 2 : Mode d'occupation du sol de l'aire d'étude.....	16
Tableau 3 : Situation administrative des communes de la Haute-Vallée de la Seugne.....	18
Tableau 4 : Liste des ZNIEFF du bassin versant de la Haute Seugne.....	22
Tableau 5 : Liste des sites Natura 2000 du bassin versant de la Haute Seugne.....	23
Tableau 6 : Les sites inscrits et classés du bassin versant de la Haute Seugne.....	25
Tableau 7 : Débits caractéristiques de la Seugne à la Lijardière	28
Tableau 8 : Captages pour l'Adduction d'Eau Potable dans le bassin de la Seugne.	35
Tableau 9 : Résultats des contrôles effectués sur les installations d'assainissement individuel.	41
Tableau 10 : Qualité des eaux superficielles du bassin de la Seugne amont.....	43
Tableau 11 : Espèces piscicoles présentes dans le réseau hydrographique de la Haute Seugne.....	46
Tableau 12 : Emploi de l'activité agricole (Sources : Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne Moyenne - 2004 et Mémento de la statistique agricole, Agreste - 2009.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 13 : Taille moyenne des exploitations en 2000.....	61
Tableau 14 : Evolution des statuts des exploitations de 2000 à 2007.....	62
Tableau 15: Evolution des productions agricoles dans le département (Sources : Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne Moyenne - 2004 et Mémento de la statistique agricole, Agreste - 2009	62
Tableau 16 : Répartition des productions agricoles sur le bassin versant de la Seugne (Sources : Etude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne Moyenne - 2004)	64
Tableau 17 : Les terres agricoles du site Natura 2000.....	68
Tableau 18 : Les installations classées pour la protection de l'environnement en mai 2010.....	70
Tableau 19 : Les principales zones d'activités des communes du site Natura 2000	76
Tableau 20 : Carrières des communes du site Natura 2000 (base des installations classées).....	78
Tableau 21 : Industries classées ICPE et soumises à autorisation.....	80
Tableau 22 : Etat d'avancement des documents d'urbanisme au 1 ^{er} juillet 2011.....	90
Tableau 23 : Disponibilité foncière dans les zones d'activités	92
Tableau 24 : Liste des biotopes inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats répertoriés au sein de l'aire d'étude.....	105
Tableau 25 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire de l'aire d'étude	125
Tableau 26 : Liste des espèces végétales d'intérêt patrimoniales signalées au sein de l'aire d'étude	130
Tableau 27 : Bilan patrimonial de la flore de l'aire d'étude.....	130
Tableau 28 : Liste des mammifères d'intérêt patrimonial présents dans l'aire d'étude.....	133
Tableau 29 : Liste des insectes patrimoniaux recensés ou potentiels au sein de l'aire d'étude.....	136
Tableau 30 : Habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site de la Vallée de la Seugne	164

Tableau 31 : Recensement des ICPE par commune du site Natura 2000.....	166
Tableau 32 : les risques potentiels de collision routière. (Source, GREGE 2006)	171
Figure 1 : Débits moyens mensuels de la Seugne à Saint-Seurin-de-Palenne.....	30
Figure 2 : Niveaux piézométriques en mètres enregistrés par les différentes stations de la vallée de la Seugne. (Source, Observatoire Régional de l'Environnement, Poitou-Charentes)	33
Figure 3 : Répartition des ouvrages hydrauliques par sous-bassin	50
Figure 4 : La Loutre et sa distribution actuelle en France	138
Figure 5 : Observations d'indices de présence de la Loutre dans le site Natura 2000	139
Figure 6 : La Barbastelle et sa distribution en France	161
Figure 7 : Le Grand Murin et sa distribution en France	141
Figure 8 : Le Petit Murin et sa distribution en France	142
Figure 9 : Le Grand Rhinolophe et sa distribution en France	143
Figure 10 : Le Minioptère de Schreibers et sa distribution en France	144
Figure 11 : Le Verspertillon à oreilles échancrées et sa distribution en France	145
Figure 12 : Le Verspertillon de Beschtein et sa distribution en France	146
Figure 13 : Le Petit Rhinolophe et sa distribution en France	147
Figure 14: Le Rhinolophe euryale et sa distribution en France	148
Figure 15 : Le Sonneur à ventre jaune et sa distribution en France	149
Figure 16 : La Cistude d'Europe et sa distribution en France	161
Figure17 : Le Chabot et sa distribution en France	151
Figure 18 : La Lamproie de Planer et sa distribution en France	152
Figure 19 : L'Agrion de Mercure et sa distribution en France	154
Figure 20 : Le Cuivré des Marais et sa distribution en France	155
Figure 21 : Le Fadet des Laïches et sa distribution en France	156
Figure 22 : La Rosalie des Alpes et sa distribution en France	157
Figure 23 : Le Lucane cerf-volant et sa distribution en France	158
Figure 24 : le Vison d'Europe et sa distribution en France (2ème Plan national de restauration du Vison d'Europe).....	161
Figure 25 : Carte de répartition actuelle du Vison d'Europe (Source « La gestion des habitats du Vison d'Europe », CG 40, GREGE, CETE du Sud-Ouest, SETRA, SFPEM – 2003).....	162

Introduction

Le site Natura 2000 FR5402008 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » forme un vaste complexe alluvial qui s'étend sur 4 342 ha et englobe la plaine alluviale de la rivière la Seugne, un des principaux affluents de la Charente, et de ses principaux tributaires.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence continue depuis plus de cinquante ans d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire, prioritaire, en voie de disparition en Europe. Le bassin versant de la Seugne fait en effet partie d'un des derniers noyaux de population de cette espèce en Europe, qui s'étend sur une petite partie du Sud-Ouest de la France. C'est principalement pour cette raison que le site a été proposé à la commission européenne par la France comme Site d'Intérêt Communautaire.

Cette problématique est donc particulièrement prise en compte dans ce document, à la fois dans la phase de diagnostic, en suivant les recommandations du « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les documents d'objectifs » (Collectif, 2004) et dans la phase de définition des actions.

A.

PRESENTATION DU SITE

I. LA SEUGNE, UN DES PRINCIPAUX AFFLUENTS DE LA CHARENTE

I.1. PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents » FR5402008 s'étend au sud-est de la région Poitou-Charentes, sur les deux départements de Charente-Maritime et Charente. Il concerne un total de 67 communes, 58 en Charente-Maritime, et 9 en Charente.

Il forme un vaste complexe alluvial qui englobe la plaine alluviale de la rivière Seugne et de ses principaux affluents comme le Medoc, le Trèfle, le Tâtre, le Pharaon, la Pimparade, en rive droite, la Maine, le Tort, la Laurençanne, en rive gauche.

Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme et bordés de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe. C'est l'un des plus importants sites de la région pour cette espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition en Europe occidentale. D'après les données bibliographiques, le site abrite aussi des habitats représentatifs des écosystèmes de vallée en région de plaine atlantique, dont certains sont d'intérêt communautaire : forêts alluviales, friches humides à hautes herbes, prairies. En dehors du Vison d'Europe, on trouve d'autres espèces d'intérêt communautaire comme la Loutre d'Europe, le Grand Rhinolophe, la Cistude d'Europe, ou la Rosalie des Alpes.

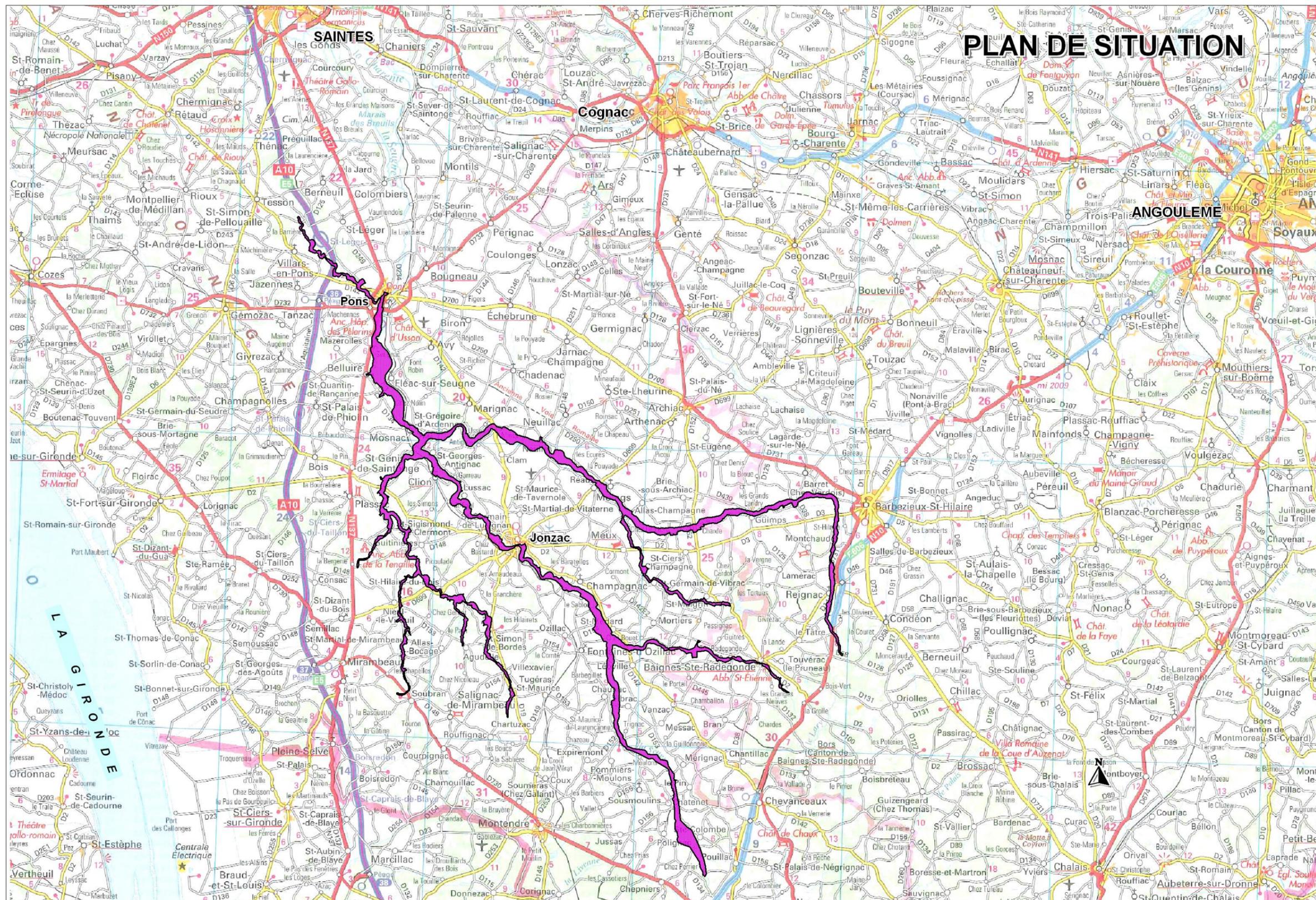
FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

NOM : Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents.
Site FR5402008 (N° 79)

DÉPARTEMENTS : Charente-Maritime et Charente

COMMUNES : Agudelle, Allas-Bocage, Allas-Champagne, Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Belluire, Berneuil, Brie-Sous-Archiac, Champagnac, Chatenet, Chaunac, Chepniers, Clam, Clion, Condeon, Fleac-Sur-Seugne, Fontaines-D'Ozillac, Guimps, Guitinières, Jazennes, Jonzac, Leoville, Lussac, Marignac, Merignac, Meux, Mirambeau, Moings, Montchaude, Montlieu-La-Garde, Mortiers, Mosnac, Neuillac, Neulles, Nieul-Le-Virouil, Ozillac, Le Pin, Polignac, Pommiers-Moulons, Pons, Pouillac, Reaux, Reignac, Rouffignac, Saint-Ciers-Champagne, Sainte-Colombe, Saint-Genis-De-Saintonge, Saint-Georges-Antignac, Saint-Germain-De-Lusignan, Saint-Germain-De-Vibrac, Saint-Gregoire-D'Ardennes, Saint-Hilaire-Du-Bois, Saint-Leger, Saint-Maigrin, Saint-Maurice-De-Tavernole, Saint-Medard, Saint-Sigismond-De-Clermont, Saint-Simon-De-Bordes, Soubran, Sousmoulins, Tatre, Tugeras-Saint-Maurice, Touverac, Vibrac, Villars-En-Pons, Villexavier.

SUPERFICIE TOTALE INDICATIVE : 3 790 ha en Charente-Maritime et 551 ha en Charente.



PLAN DE SITUATION

I.2. LE CONTEXTE PHYSIQUE

I.2.1. Le bassin versant de la Seugne

La Seugne est un affluent rive gauche de la Charente. La superficie de son bassin versant est estimée à 98 000 ha dans sa globalité, dont 90 % dans le département de la Charente-Maritime et 10 % dans celui de la Charente. Elle représente environ 10 % de la surface du bassin versant global de la Charente.

La Seugne est la rivière la plus importante en linéaire dans le département de la Charente-Maritime. À vol d'oiseau, la rivière parcourt environ 80 km entre sa source à Montlieu-la-Garde et la confluence avec la Charente, en amont de Saintes.

La Seugne possède de nombreux affluents dont les plus importants sont le Trèfle et la Maine, qui confluent tous deux entre Saint-Georges d'Antignac et Mosnac.

La Seugne est une rivière artificialisée depuis plusieurs centaines d'années, qui possède de multiples bras et biefs liés à la présence de nombreux moulins. Le linéaire réel de la totalité du réseau hydrographique est donc très important (plus de 400 km).

Les deux principales agglomérations traversées par le cours d'eau sont Jonzac (sous-préfecture de Charente-Maritime), et Pons (chef-lieu de canton).

I.2.2. Le climat

Le climat de cette partie du territoire est de type océanique tempéré. Les hivers sont doux et les étés chauds et secs. Le département de Charente-Maritime connaît le meilleur ensoleillement du littoral atlantique.

Situés à l'intérieur des terres, le sud-est de la Charente-Maritime et le sud-ouest de la Charente présentent une amplitude thermique et une pluviométrie plus importantes que la partie littorale du département de Charente-Maritime.

Les températures varient en moyenne de +5 °C en hiver à +20 °C en été. L'ensoleillement annuel estival est d'environ 2024 heures dans la région de Cognac (une vingtaine de km au nord-est de Pons).

La pluviométrie est élevée en automne et en hiver. Elle est de 950 mm/an en moyenne en Haute Saintonge.

Les orages sont fréquents à l'intérieur des terres, mais les vents dépassant les 60 km/h ne sont observés qu'une vingtaine de fois/an en moyenne.

I.2.3. La topographie et le relief

Le bassin versant de la Seugne est caractérisé par des reliefs peu marqués et des altitudes relativement faibles, ne dépassant guère 120 m NGF dans les zones situées en amont du bassin.

Les fonds de vallées du site Natura 2000 ont une altitude comprise entre 90 m et 10 m.

La naissance des reliefs est liée à la mise en place de déformations de l'écorce terrestre qui peuvent prendre la forme de failles ou de plis.

Dans la région, l'anticlinal de Jonzac et le synclinal de Saintes-Barbezieux encadrent une faille principale qui coupe la Seugne entre Pons et Jonzac selon une orientation sud-ouest – nord-est.

I.2.4. La nature du sol et du sous-sol

La Seugne et ses affluents sont installés sur des alluvions fluviales récentes constituées de limons sableux et de sables à petits galets et débris calcaires.

Ces alluvions récentes reposent, dans les régions de Pons et Jonzac, sur des formations calcaires datant du Crétacé supérieur (ère secondaire). Entre Jonzac et Barbezieux, les alluvions récentes reposent sur des sables kaoliniques et des argiles sableuses datant du Tertiaire. Enfin, dans la région de Montlieu-la-Garde (au sud-ouest de l'aire d'étude), les formations fluviales se sont établies sur des calcaires datant du Crétacé supérieur.

Les sols des vallées de la Seugne et de ses affluents sont plus ou moins tourbeux et hydromorphes. Dans les régions de Pons et de Jonzac, les terres de Champagne (ou « aubues ») se sont installées sur les formations calcaires. Ces sols sont surtout des rendzines typiques, riches en carbonates et en argile héritée du calcaire. Leur couleur est blanchâtre à grise, parfois noire et leur teneur en humus est faible. Les terres de Doucins installées entre Jonzac et Barbezieux sur les roches sablo argileuses sont constituées de sols argilo-limoneux. Ce sont des sols bruns acides plus ou moins lessivés.

Dans la région de Montlieu-la-Garde, sur les collines calcaires se sont installées des terres de Champagne. Il s'agit ici, de rendzines minces, peu évoluées, assez riches en carbonates et en argiles et de couleur grisâtre à blanchâtre.

I.2.5. Les eaux souterraines

Dans la région de Jonzac, l'aquifère principal est un réservoir de nappes superficielles du Santonien inférieur-Coniacien-Turonien. Cette nappe circule dans des fissures et chenaux au sein d'assises carbonatées propices à la karstification. La nappe est drainée par la Seugne et ses affluents. Cet aquifère principal se poursuit en profondeur.

Entre Jonzac et Barbezieux, les formations tertiaires sablo-argileuses ont permis la mise en place d'un réseau actif de drainage très ramifié et très dense. Il s'agit d'un ensemble très faiblement perméable et possédant peu de ressources en eaux souterraines. Il constitue une formation-relais pour l'alimentation des nappes sous-jacentes.

Les nappes aquifères profondes ont été détectées au Lias inférieur-Trias. Les grès du Trias ont d'assez bonnes propriétés de réservoir renfermant une eau assez faiblement minéralisée (source BRGM).

La plupart des aquifères superficiels sont en liaison avec le réseau hydrographique sur lequel ils possèdent un rôle régulateur.

Ils fournissent l'essentiel des écoulements des cours d'eau en été et tout prélèvement effectué dans ces nappes a des répercussions sur le débit des rivières.

Ces aquifères présentent également une forte vulnérabilité aux pollutions, principalement d'origine agricole (nitrates, pesticides).

I.2.6. Le réseau hydrographique

La Seugne est un affluent rive gauche de la Charente avec laquelle elle conflue sur la commune de Gonds, une vingtaine de km au nord de Pons. La rivière prend sa source dans le département de la Charente-Maritime, au pied de la colline de Montlieu-la-Garde, au lieu-dit « les Jards ». Elle traverse un nombre important de communes dont Jonzac, Mosnac et Pons.

Elle draine un bassin versant total d'une superficie de 980 km² et de nombreuses sources latérales et petits ruisseaux viennent grossir ses eaux sur la totalité de son parcours. En amont de Pons, ses principaux affluents sont :

- en rive droite : le Pharaon, la Pimparade, le Trèfle (et son affluent le Tâtre), le Médoc ;
- en rive gauche : la Maine (et ses affluents le Tort et le Tarnac), la Laurençanne, la Soute.

La Seugne présente un cours unique qui décrit de larges méandres de la source jusqu'à l'amont de Jonzac ; seuls de longs biefs de moulins et le réseau de drainage du fond de vallée divisent les écoulements. La configuration est identique pour ses principaux affluents, le Trèfle et la Maine. Puis, le cours se divise en de nombreux bras pour drainer une ancienne zone marécageuse.

Les cours de la Seugne et de ses affluents sont jalonnés d'un grand nombre d'ouvrages, essentiellement des systèmes hydrauliques d'anciens moulins, ainsi que des clapets de répartition.

La Seugne et ses affluents sont non domaniaux. L'entretien du lit incombe donc aux propriétaires. Néanmoins, sur la majorité des communes, cet entretien est délégué à des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE



I.3. LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DE LA SEUGNE, DE LA CREATION DES MOULINS AUX AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

L'état actuel de la Seugne et de son lit majeur résulte en grande partie des aménagements successifs qui s'y sont déroulés. Deux d'entre eux ont plus particulièrement modifié l'état naturel du cours d'eau et de sa vallée :

- la création de moulins ;
- les aménagements hydro-agricoles.

I.3.1. La création de moulins

Au XIX^{ème} siècle, on a connu jusqu'à 147 moulins sur les cours de la Seugne amont et de ses affluents ; environ 115 seraient encore présents aujourd'hui.

Selon leurs usages et leur fonctionnement, on distinguait trois types de moulins :

- les moulins à farine de blé et chanvre ;
- les moulins à huile de noix et de tournesol ;
- les scieries.

Ces moulins à eau étaient souvent « doublés » par des moulins à vent, aujourd'hui pour la plupart disparus ou en ruine (certains bien conservés et restaurés), installés sur les hauteurs. Ils fonctionnaient l'été lorsqu'il n'y avait pas assez d'eau dans la rivière, ce qui tend à montrer que les problèmes de quantité d'eau ne datent pas d'aujourd'hui.

La hauteur de chute des moulins à eau est généralement comprise entre 1 et 3 m ; leur construction s'accompagne de la création de plusieurs types d'ouvrages hydrauliques :

- ouvrages de répartition des débits en amont (seuils) ;
- canal d'aménée et de fuite sur lequel est implanté le moulin (bief) ;
- déversoir de trop-plein et son canal de fuite.

La Seugne est ainsi transformée en rivière à bras multiples, équipée de nombreux ouvrages de répartition.

Beaucoup de moulins ont disparu après la révolution industrielle, ceux qui ont survécu étant souvent en mauvais état.

Dépouillés de leurs machines, la plupart ont été transformés, après restauration, en résidences principales ou secondaires, hôtels-restaurants, gîtes... Des associations oeuvrent pour la restauration de ce patrimoine.

Les propriétaires ne connaissent généralement pas le règlement d'eau de leur moulin et ne savent pas comment, selon le régime hydraulique de la rivière, manœuvrer les vannes (les règlements d'eau, établis au XIX^{ème} siècle, définissent le niveau légal de la retenue, le propriétaire étant tenu de lever les vannes de décharge pour maintenir les eaux du niveau légal).

Par ailleurs, depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, pendant la période estivale, certains arrêtés préfectoraux obligent les propriétaires à bloquer les ouvrages afin de maintenir un niveau d'eau dans la rivière.

I.3.2. Les aménagements hydro-agricoles

À l'origine dominée par les prairies humides utilisées pour l'élevage bovin, la vallée de la Seugne a connu, comme beaucoup d'autres vallées, de profondes modifications dues à des aménagements lourds d'hydraulique agricole.

Créés progressivement à partir de la fin des années 1960, les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique entreprennent d'importants travaux d'aménagement des cours d'eau et de leur lit majeur, visant un double objectif :

- assainir les terres pour permettre leur mise en culture ;
- lutter contre les inondations.

Ces travaux sont de deux natures :

- modification de la morphologie des cours d'eau : approfondissement et rectification du lit mineur ;
- remplacement d'anciens ouvrages de moulins (souvent seuils fixes en travers de la rivière) par des ouvrages mobiles autorisant un assainissement des terres.

La gestion des nouveaux ouvrages hydrauliques est alors confiée aux propriétaires de moulins, à des responsables communaux, ou à des éclusiers bénévoles.

Toutefois, tout le linéaire de cours d'eau de la Haute Seugne n'a pas fait l'objet de ces aménagements ; c'est le cas de linéaires importants, comme ceux de la Seugne moyenne (entre Jonzac et Pons) et de la Maine. Le tableau ci-après récapitule, par Syndicat, les aménagements réalisés.

Syndicat	Date de création	Nombre de communes	Travaux lourds réalisés
Laurençanne	Octobre 1967	5	oui
Seugne amont et Pharaon	Mai 1975	34	oui
Trèfle et affluents en Charente-Maritime	Avril 1979	26	oui
Tort	Janvier 1980	5	oui
Trèfle en Charente	Juin 1980	6	non
Vallée du Médoc	Décembre 1983	7	oui
Seugne moyenne et affluents	Décembre 1999	23	non
Maine	Décembre 1990	22	non

Tableau 1 : Les aménagements hydrauliques sur la Haute vallée de la Seugne

Là où ils ont été réalisés, les travaux d'assainissement et de recalibrage ont eu pour principaux effets :

- l'incision du lit à l'origine de la destabilisation et de l'érosion des berges, ainsi que la réduction des écoulements en été, aggravant l'eutrophisation des eaux ;
- l'évacuation rapide de l'eau, la diminution des possibilités de rétention de la rivière, de ses annexes hydrauliques et de son lit majeur (régression des zones humides), facteurs contribuant à l'aggravation des étiages.

II. L'OCCUPATION DU SOL

Le site Natura 2000 de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » est assez peu urbanisé et ne comprend pas de grandes agglomérations. Les communes les plus importantes en étendue des zones agglomérées et population sont Jonzac (sous-préfecture de Charente-Maritime), et Pons (chef-lieu de canton).

Au sein des vallées de l'aire d'étude, on compte 13 modes d'occupation du sol différents, selon la nomenclature européenne standardisée Corine Land Cover. Leur superficie et proportion relatives sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Code Corine Land Cover	Intitulé	Superficie	% de recouvrement
1.1	Zones urbanisées	226,67 ha	2,5 %
1.4.1	Espaces verts	47,91 ha	0,5%
2.1	Terres arables	4 331, 87 ha	49,7 %
2.2.1	Vignobles	63,88 ha	0,7 %
2.2.2	Vergers et petits fruits	20,39 ha	0,2 %
2.3	Prairies	1 109,81 ha	12,7 %
3.1.1	Forêts de feuillus	1 639,79 ha	18,8 %
3.1.2	Forêts de résineux	39,81 ha	0,45 %
3.1.3	Forêts mélangées	19,79 ha	0,2 %
3.2.2	Landes et broussailles	102,46 ha	1,15 %
4.1	Zones humides intérieures	845,84 ha	9,7 %
5.1.1	Lit des rivières	166,56 ha	1,9 %
5.1.2	Plans d'eau	124,41 ha	1,4 %
TOTAL		8 739,19 ha	100 %

Tableau 2 : Mode d'occupation du sol de l'aire d'étude

L'occupation du sol est à forte dominante agricole, avec plus de 60 % de recouvrement de l'aire d'étude, dont près de 50 % en terres cultivées. En revanche, la proportion de prairies est nettement plus faible : 12,7 %. Ce dernier chiffre cache mal les disparités locales, puisqu'il existe une majorité d'espaces où les prairies sont absentes ou peu étendues, et d'autres où elles sont encore bien présentes (voir les cartes occupation du sol) : vallée de la Seugne entre Champagnac et Jonzac, vallée du Pharaon.

Le restant de l'occupation du sol est surtout représenté par des boisements feuillus (18,8 %), ceux-ci comprenant les boisements alluviaux naturels et les plantations de peupliers. On trouve aussi quelques forêts de résineux, surtout en tête de bassin versant.

Enfin, les zones humides intérieures (mégaphorbiaies, roselières, cariçaies...), représentent une part non négligeable de l'occupation du sol (9,7 %). Les secteurs où les espaces naturels sont les plus étendus sont là où la vallée est la plus large et la plus humide : Seugne entre Jonzac et Pons, Maine et Trèfle près de leur confluence avec la Seugne.

III. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET DEMOGRAPHIQUE

III.1. LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site de la haute vallée de la Seugne s'étend sur 67 communes, réparties sur dix cantons et deux départements, la Charente-Maritime (58 communes concernées) et la Charente (9 communes).

Quatre Communautés de Communes sont impliquées, ainsi que trois Pays. La majorité des communes appartiennent au Pays de la Haute Saintonge, hormis trois communes qui font partie de la Saintonge Romane, tandis que les communes situées en Charente adhèrent au Pays Sud-Charente.

Le tableau 3 récapitule la répartition administrative des différentes communes du site.

Communes	Cantons	Communauté de Communes	Pays	Département
Baignes-Sainte-Radegonde	Baignes-Sainte-Radegonde	CDC des 3B	Sud-Charente	16
Condeon				
Le Tâtre				
Reignac				
Touverac				
Barbezieux-Saint-Hilaire	Barbezieux-Saint-Hilaire			
Barret				
Guimps				
Montchaude				
Allas-Champagne	Archiac			
Brie-Sous-Archiac				
Neuillac				
Neulles				
Saint-Ciers-Champagne				
Saint-Germain-de-Vibrac				
Saint-Maigrin				
Agudelle	Jonzac			
Champagnac				
Chatenet				
Chaunac				
Fontaines-d'Ozillac				
Guitinieres				
Jonzac				
Léoville				
Lussac				
Meux				
Moings				
Mortiers				
Ozillac				
Réaux				
Saint-Germain-de-Lusignan				
Saint-Maurice-de-Tavernole				

Communes	Cantons	Communauté de Communes	Pays	Département
Saint-Médard	Jonzac	CdC de la Haute-Saintonge	Haute-Saintonge	17
Saint-Simon-de-Bordes				
Vibrac				
Villexavier				
Allas-Bocage	Mirambeau			
Mirambeau				
Nieul-le-Virouil				
Saint-Hilaire-du-Bois				
Soubran	Montendre			
Pommiers-Moulons				
Rouffignac				
Sousmoulins				
Tugeras-Saint-Maurice	Montlieu-la-Garde			
Chepniers				
Le Pin				
Mérignac				
Montlieu-la-Garde				
Polignac				
Pouillac				
Sainte-Colombe	Saint-Genis de Saintonge			
Clam				
Clion				
Mosnac				
Saint-Genis-de-Saintonge				
Saint-Georges-Antignac				
Saint-Gregoire-D'Ardennes				
Saint-Sigismond-de-Clermont	Pons			
Fléac-sur-Seugne				
Marignac				
Belluire				
Pons	CdC de la Région de Pons			
Saint-Léger				
Berneuil	Gémozac	CdC du canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Saintonge Romane	
Jazennes				
Villars-en-Pons				

Tableau 3 : Situation administrative des communes de la Haute-Vallée de la Seugne

ORGANISATION TERRITORIALE



III.2. LA DEMOGRAPHIE

L'ensemble des communes regroupe une population totale de 41 700 habitants, en progression entre les deux derniers recensements de 1999 et 2007.

La densité moyenne est de 40 hab/km², mais ce paramètre varie fortement selon les cantons, avec un minimum de 27 hab/km² pour le canton de Baigne-Sainte-Radegonde et un maximum de 59 hab/km² pour le canton de Jonzac. La ville de Jonzac est la plus densément peuplée avec 271 hab/km² tandis que la commune d'Allas-Bocage a une densité de 17 hab/km² :

Barbezieux-Saint-Hilaire (département de la Charente) est la commune la plus peuplée avec ses 4 819 habitants, en augmentation depuis 1990. Les autres chefs-lieux de canton dépassent également les 1000 habitants : Pons (4442 hab), Jonzac (3511 hab), Mirambeau (1470 ha), Monlieu-la-Garde (1324 hab), Baigne-Sainte-Radegonde (1282 hab) et Saint-Genis-de-Saintonge (1214 hab).

Les autres collectivités restent en dessous de la barre des 1 000 habitants, le minimum étant de 48 pour Lussac. Les 2/3 comptent moins de 500 habitants et près de 30 % ont moins de 200 habitants. Le secteur se compose donc essentiellement de communes rurales, dont la démographie a évolué de manière variable au cours du temps.

IV. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

IV.1. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) a pour objectif de recenser les zones importantes du patrimoine naturel national, régional ou local, s'agissant de milieux naturels remarquables de par leurs qualité et fonctionnalité écologique.

On distingue :

- les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels et paysagers cohérents (massifs forestiers, vallées...), riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Les ZNIEFF de type 1 : secteurs plus limités dans l'espace et qui abritent des espèces, voire des associations d'espèces ou de milieux, qui présentent un caractère de rareté.

Dans le bassin versant de la Haute Seugne, on recense 9 ZNIEFF, dont 4 recouvrent tout ou partie du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne et affluents en amont de Pons » :

N°	Type	Dénomination	Superficie	Communes	Intérêt	Recouvrement avec l'aire d'étude
871	2	Haute vallée de la Seugne	4 336 ha	Id site Natura 2000	Milieux alluviaux humides, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe...	oui
50	1	Landes de Touvérac	490 ha	Touvérac, le Tâtre	Landes sèches, landes tourbeuses, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères...	oui
621	1	Forêt de la Lande	3 724 ha	Bois, Champagnolles, Lorignac, Plassac, Saint-Ciers du Taillon, Saint-Germain du Seudre, Saint-Fort sur Gironde, Saint-Sigismond de Clermont	Rapaces (Busard Saint-Martin, Busard cendré, Bondrée apivore), Genette...	oui
622	1	Fief de chez Joyau	7 ha	Meux	Pelouses calcicoles	non
623	1	Fief de Chaux	3 ha	Réaux, Saint-Maurice de Tavernole	Pelouses calcicoles	non
625	1	Les Peux	5 ha	Marignac	Pelouses calcicoles	non
626	1	Coteaux de Peuchauvet	36 ha	Chatenet, Sainte-Colombe	Pelouses calcicoles	non
751	1	Bois et étang de Saint-Maigrin	740 ha	Baignes, Lamérac, Le Tâtre, Montchaude, Touvérac, Saint-Maigrin	Loutre, Vison d'Europe, Engoulevent, Busard Saint-Martin...	oui
793	1	Carrières de Bellevue	21 ha	Jonzac	Chiroptères	non
829	1	Etang des Bénissons	1,81 ha	Soubran	Étang, suintements tourbeux, espèces végétales protégées, insectes...	oui

Tableau 4 : Liste des ZNIEFF du bassin versant de la Haute Seugne

IV.2. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

IV.2.1. Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Le réseau Natura 2000 est composé de deux types de sites :

- les ZPS (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n°2009/147/CEE du 30 novembre 2009 (remplaçant la directive n°79/409/CEE du 6 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux » ;
- les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages, dite Directive « Habitats ».

Dans le bassin versant de la Haute Seugne, on recense deux sites Natura 2000 (ZCS), en plus de celui objet de la présente étude, dont un recouvre une partie de l'aire d'étude :

N°	Type	Dénomination	Surface	Intérêt	Communes de l'aire d'étude concernées	Recouvrement avec l'aire d'étude	DOCOB
FR5400422	ZSC	Landes de Touvérac et Saint-Vallier	2222 ha	Landes sèches, landes tourbeuses, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères...	Le Tâtre, Touvérac, Lamérac, Baignes, Saint-Maigrin, Chevanceaux	oui	approuvé
FR5402003	ZSC	Carrières de Bellevue	1 ha	Chiroptères	Jonzac	non	approuvé

Tableau 5 : Liste des sites Natura 2000 du bassin versant de la Haute Seugne

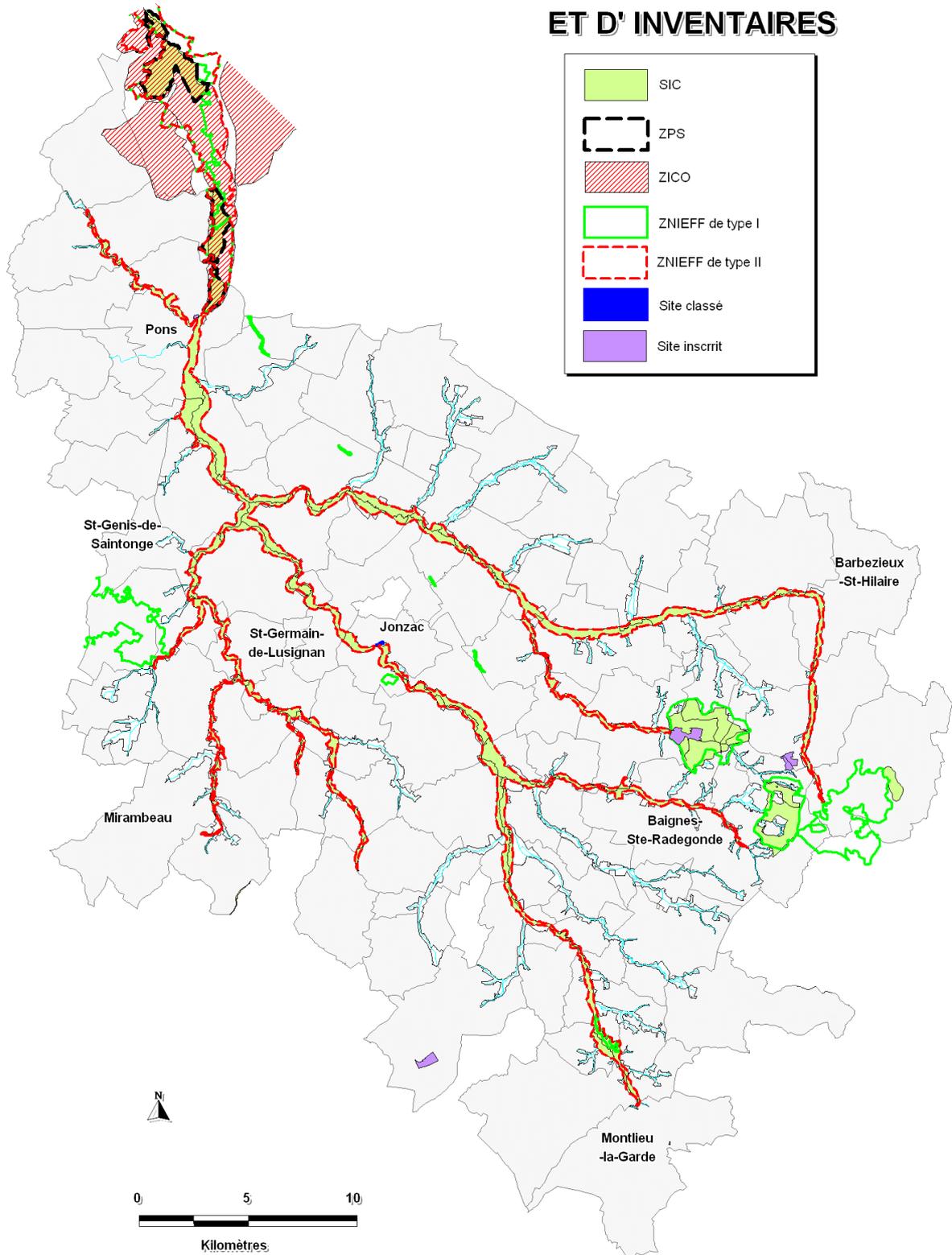
Rappelons que la vallée de la Seugne en aval de Pons est concernée par deux sites Natura 2000 dont le DOCOB est approuvé :

- FR5400472 : Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran (ZSC)
- FR5412005 : Vallée de la Charente Moyenne et Seugnes (ZPS).

L'intérêt de ces sites repose sur la présence :

- D'un ensemble de milieux originaux et de formations végétales générées par l'action des crues régulières et prolongées des rivières : prairies humides, marais tourbeux, forêts alluviales...
- De nombreuses espèces de faune d'intérêt communautaire, dont les plus remarquables sont : Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères, Lamproie de Planer, Rosalie des Alpes...
- De nombreuses espèces d'oiseaux : Râle des genêts, Marouette ponctuée, Busard des roseaux, Cigogne noire...

PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET D' INVENTAIRES



IV.2.2. Les protections au titre de la législation sur les sites

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Il existe deux niveaux de protection :

- le site inscrit : dès que l'inscription est prononcée, aucun projet de travaux autres que d'exploitation courante des fonds ruraux et d'entretien normal des constructions ne peut être effectué sans que l'Architecte des Bâtiments de France n'ait été informé du projet 4 mois à l'avance.
- Le site classé : tout projet susceptible de modifier l'état d'un site a obligation d'obtenir une autorisation spéciale.

Dans le bassin versant de la Haute vallée de la Seugne, on recense les sites suivants :

Commune	Nature du site	Protection	Date de l'inscription ou du classement
Jonzac	Place du château, terrasse et aires plantées d'arbres	Site classé	14/05/1943
Pons	Jardins du château	Site inscrit	11/05/1945
Saint-Maigrin	Etang de Saint-Maigrin (à l'exclusion du château)	Site inscrit	07/12/1942

Tableau 6 : Les sites inscrits et classés du bassin versant de la Haute Seugne

IV.2.3. Les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme font l'objet d'une analyse détaillée dans la partie C- Diagnostic socio-économique (chapitre « V - Les documents d'urbanisme »).

Dans les communes dotées d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale), les parties naturelles des lits majeurs de la Seugne et de ses affluents sont classées en zone inconstructible, à vocation naturelle (zone N).

IV.3. UN FONCIER GÉNÉRALEMENT PRIVÉ ET RELATIVEMENT MORCELÉ

La zone Natura 2000 ne comprend que très peu de terrains communaux et ceux-ci sont de faible superficie.

Parmi ceux-ci, on note la présence de plusieurs étangs communaux, qui ont principalement un usage de loisirs (pêche, promenade) : Jonzac, Léoville, Soubran (plan d'eau des Bénissons), Saint-Simon de Bordes, Bran, Mortiers.

Le plan d'eau d'Allas Bocage est propriété de la Fédération Départementale de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de Charente-Maritime. Il s'agit d'une ésoiciculture car sa production principale est l'élevage du brochet.

Les aires de loisirs en bordure de Seugne à Jonzac et Pons sont aussi des propriétés communales.

Le foncier reste principalement privé et est généralement très morcelé. Les grandes propriétés privées sont rares dans le périmètre, hormis quelques exceptions telles que les domaines rattachés à des châteaux, dont le plus important est celui de Saint-Maigrin.

Il n'existe pas d'Espace Naturel Sensible du Département dans l'aire d'étude.

B.

LA RESSOURCE EN EAU, UN ENJEU MAJEUR DU SITE

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » étant un espace alluvial, il est constitué d'habitats et d'espèces dont la structure et la répartition sont en grande partie liées au fonctionnement des cours d'eau. La connaissance des grandes caractéristiques de la ressource en eau apparaît ainsi indispensable à la compréhension des potentialités biologiques de la vallée. C'est pourquoi les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau, ainsi que les politiques en cours liées à l'eau sont présentés ci-après, en un chapitre spécifique.

I. UN MANQUE D'EAU CHRONIQUE

I.1. UN DEFICIT HYDRIQUE ESTIVAL MARQUE

I.1.1. Les débits moyens

La Seugne dispose de deux stations de mesures hydrométriques :

- station de Saint-Germain-de-Lusignan (station HYDRO R5023310), en aval de Jonzac,
- station de Saint-Seurin-de-Palenne (station de la Lijardière HYDRO R5123320), en aval de Pons.

Les débits caractéristiques relevés à la station de Saint-Seurin-de-Palenne sont reportés dans le tableau suivant :

Module ¹ (m ³ /s)	QMNA ² (m ³ /s)	DOC ³ (m ³ /s)	DCR ⁴ (m ³ /s)	Débit max (m ³ /s)
6,85	1,3	1	0,5	154

Tableau 7 : Débits caractéristiques de la Seugne à la Lijardière
(Source PGE Charente, période 1968-2009)

Les débits mensuels de la Seugne présentent de fortes variations, avec l'existence d'étiages marqués en particulier de juillet à septembre, et de fréquentes inondations l'hiver, de décembre à février. Le débit mensuel moyen est de 6,85 m³/s, le débit moyen d'étiage est de 1,55 m³/s et celui d'hiver est de 13,6 m³/s.

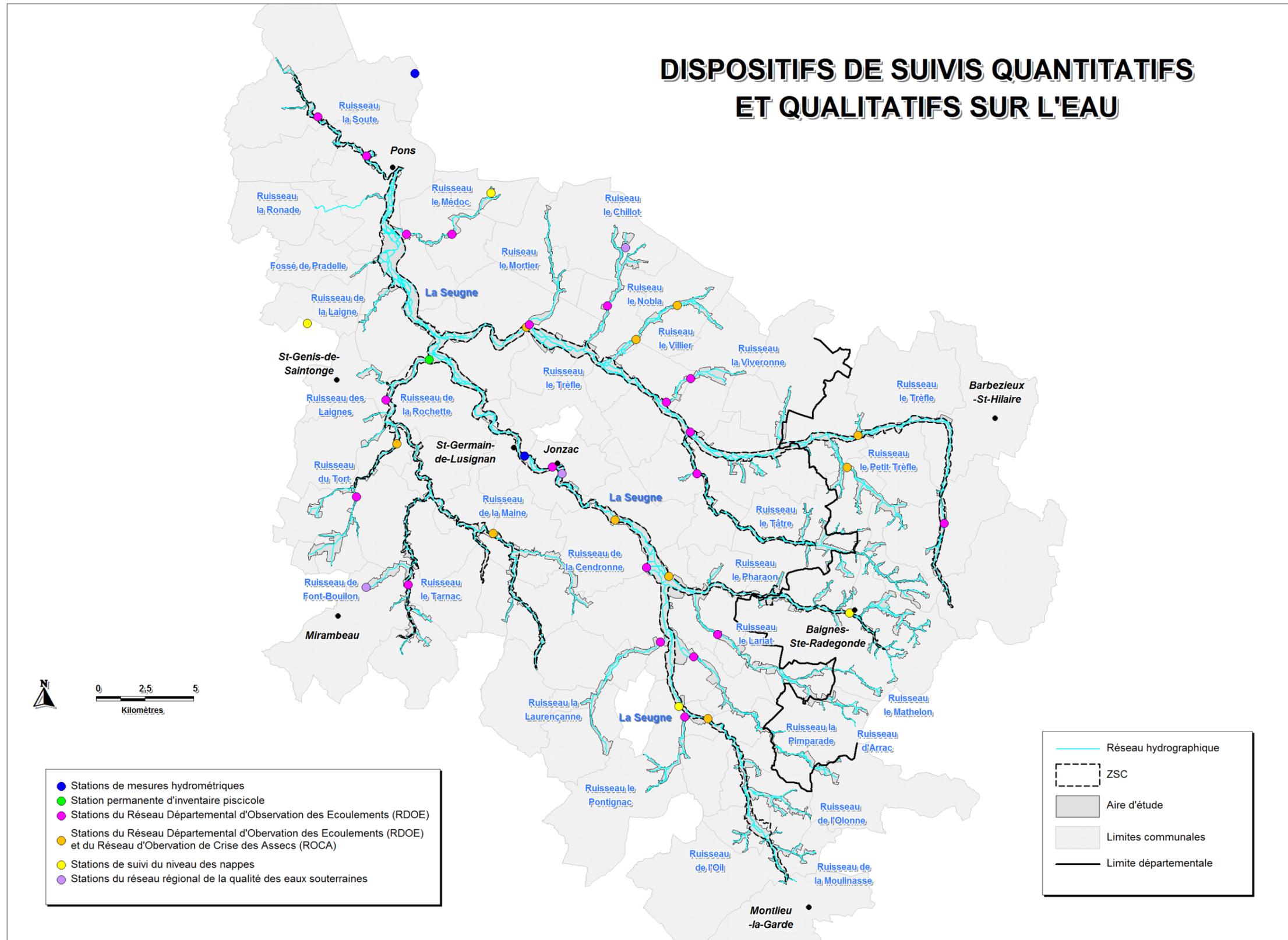
¹ Module : débit moyen annuel

² QMNA : Moyenne annuelle des débits mensuels minimaux

³ DOC : Débit Objectif Complémentaire (débit au-dessus duquel sont assurés la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique)

⁴ DCR : Débit de Crise (débit en dessous duquel sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces dans le milieu aquatique)

DISPOSITIFS DE SUIVIS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS SUR L'EAU



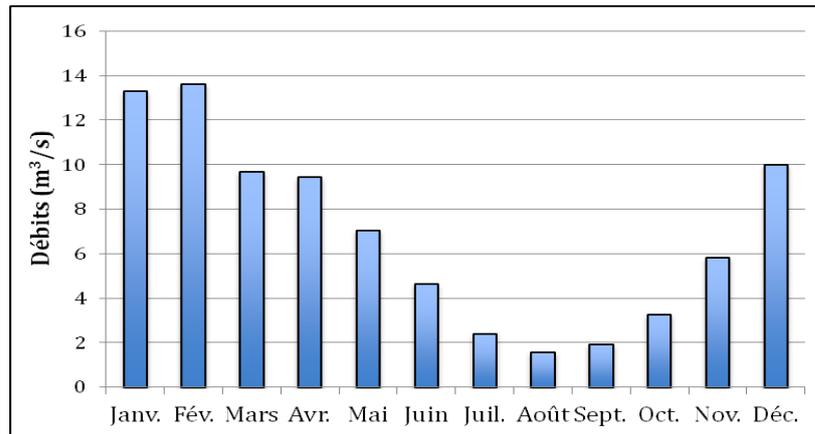


Figure 1 : Débits moyens mensuels de la Seugne à Saint-Seurin-de-Palenne.
(Source BD HYDRO / moyennes calculées sur la période 1968-2009)

I.1.2. Les assecs

Le Réseau départemental d'Observation des Ecoulements (RDOE) et le Réseau d'Observation des Crises d'Assecs (ROCA) par l'ONEMA. Ils permettent de compléter les informations du Préfet pour gérer la crise en période de pénurie d'eau dans les départements. Trois situations sont distinguées :

- Situation de vigilance : état le moins grave, le ROCA est déclenché mais les cours d'eau ne présentent que peu ou pas d'assecs ;
- Situation délicate : situation intermédiaire ;
- Situation préoccupante : situation atteinte quand une grande partie des cours d'eau observés ne présente plus d'écoulement et est à sec.

Le bassin de la Seugne compte 16 stations du Réseau Départemental d'Observation des Ecoulements (RDOE) et 8 stations faisant partie des deux réseaux (RDOE et ROCA).

La forte baisse des débits en été est une des principales caractéristiques de l'hydrologie des rivières de la région Poitou-Charentes, et en particulier de celles du Sud Charentes.

Dans l'aire d'étude, les principales rivières affectées par le phénomène sont :

- la Seugne en amont de Jonzac ;
- la partie médiane du Trèfle ;
- la Maine amont.

En revanche, concernant la Seugne entre Jonzac et Pons, le cœur de l'anticlinal ouvre une « fenêtre » sur la nappe du Crétacé supérieur ce qui contribue significativement à l'alimentation de la rivière. C'est pourquoi le débit moyen en plein été ne descend pas en dessous de 1 m³/s.

Le bassin de la Seugne présente généralement un étiage sévère avec des ruptures d'écoulement voire des assecs sur la Seugne en amont de Jonzac, et sur la plupart de ses affluents. Le réseau d'observation de crise des assecs (ROCA) juge que l'état de ces écoulements est dans une situation préoccupante pendant toute la saison estivale (source ONEMA). Malgré les épisodes pluvieux de septembre et d'octobre, la Seugne amont reste souvent en assec jusqu'en novembre.

Sur la période de 2005 à 2009, les réseaux RDOE et ROCA ont permis les observations suivantes :

- 2 stations sont en assec 5 années sur 5, dans la partie amont de la Seugne ;
- 3 stations sont en assec 4 années sur 5 ;
- 2 stations en assec 3 années sur 5 ;
- 14 stations en assec 2 années sur 5 ;
- enfin, 4 stations ne sont jamais en assec.

(Source, *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 2009*)

Ces périodes d'assec exercent un impact négatif sur la qualité du milieu aquatique et des habitats piscicoles :

- la baisse du débit réduit dangereusement la dilution des rejets dans la rivière, concentrant ainsi les polluants ;
- le manque d'eau induit une élévation de la température de l'eau et une baisse des teneurs en oxygène dissous ;
- les asssecs entraînent une diminution voire la disparition totale des espaces disponibles pour la faune aquatique et une fragilisation des peuplements piscicoles.

Le Plan de Gestion des Etiages (PGE) du bassin de la Charente fixe des règles de partage sur la base d'accords contractualisés entre les différents usagers et protège les milieux aquatiques en période d'étiage. Ainsi, les prélèvements pour l'irrigation peuvent être limités et la pêche peut être interdite.

I.1.3. Les zones inondables

La Seugne est bordée d'importantes zones humides formées de forêts alluviales et de marais. En période de crue, elle communique avec ces zones humides qui assurent un rôle de régulation et d'absorption de l'eau.

Le risque d'inondation est élevé dans la vallée de la Seugne ; 29 communes de la zone d'étude sont référencées dans l'atlas des zones inondables (AZI). (Source, *Base GASPARE, Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques, 1998-2008*)

Les crues moyennes, non dommageables pour les habitants et habitations, permettent :

- un enrichissement des sols ;
- une infiltration de l'eau dans les nappes, ce qui favorise l'assainissement de l'eau ;
- un auto-nettoyage des cours d'eau
- la migration et la reproduction du poisson : ainsi, la reproduction du Brochet est entièrement liée aux phénomènes de crues car sans elles, ils n'ont pas accès aux frayères situées dans le lit majeur.

Cependant, les variations trop rapides des niveaux d'eau peuvent emprisonner les poissons dans le lit majeur des cours d'eau, entraînant la mort des géniteurs et des pontes.

I.1.4. Des eaux souterraines à niveau variable

Les stations de mesures

Trois stations piézométriques mesurent le niveau des nappes souterraines de la zone d'étude : celles de Biron et Pommiers pour les nappes superficielles et celle de Baignes pour les nappes profondes. Le piézomètre de Biron est le moins influencé par les pompages ; il donne une assez bonne image de l'état « naturel » de la ressource souterraine.

Le piézomètre de Baignes (07326X0028) est situé à l'amont du bassin versant de la Seugne. Avec 468 m de profondeur, il mesure la nappe profonde captive du Turonien sous une épaisse couverture marno-calcaire débutant en surface du Campanien.

Le piézomètre de Pommiers (07561X0006) est situé dans la partie amont du bassin versant de la Seugne, dans un contexte assez similaire au précédent. Avec une profondeur de 228m, il mesure également la nappe captive du Turonien. Cependant, à cette profondeur, le niveau piézométrique semble être contrôlé par les eaux superficielles.

Le piézomètre de Biron (07077X0023) est situé dans la partie aval du bassin versant de la Seugne, à l'amont du petit bassin du Médoc. Dans cette zone, le Turonien disparaît sous une couverture calcaréo-marneuse d'âge Coniacien à Campanien. Avec 200 m de profondeur, il mesure la nappe superficielle du Turonien. (Source, DIREN Poitou-Charentes).

Les quantités d'eau

A la station de Baignes, l'eau s'écoule selon une direction générale Nord-Est - Sud-Ouest. Le niveau moyen interannuel (1992-2009) de la nappe montre une fluctuation allant de -25,5 m pour le mois d'avril à -30 m pour le mois d'octobre. Le niveau piézométrique pour l'année 2005 a été le plus bas, avec une fluctuation allant d'environ -28 m à -37 m. Le niveau de recharge en eau des nappes le plus élevé a été mesuré en 2009 avec un niveau d'environ -26,5 m. Le niveau des nappes le plus élevé pour le mois d'octobre (après l'été) a été enregistré pour l'année 2008 avec un niveau d'environ -31,5 m.

La fluctuation du niveau des nappes enregistré à la station de Pommiers est moins importante qu'à la station de Baignes. Le niveau moyen interannuel (1995-2009) va de -2,5 m en janvier à environ -8 m en octobre. L'année 2005 a connu les plus bas niveaux en eau des nappes souterraines, avec une fluctuation de -3,5 m à -21 m. Le niveau de remplissage le plus élevé est d'environ -2 m, il a été enregistré en 2006, 2007 et 2009.

A la station de Biron, le niveau moyen interannuel (1993-2009) fluctue de -27 m pour le mois de janvier à -30,2 m pour le mois de septembre. L'année 2005 a également connu les plus bas niveaux à cette station. Le niveau de remplissage est mesuré à -28,75 m et descend jusqu'à -31,5 m. Plusieurs pics de remplissage ont été mesurés pour les autres années. Le pic de remplissage le plus élevé est enregistré à -23,3 m pour l'année 2007.

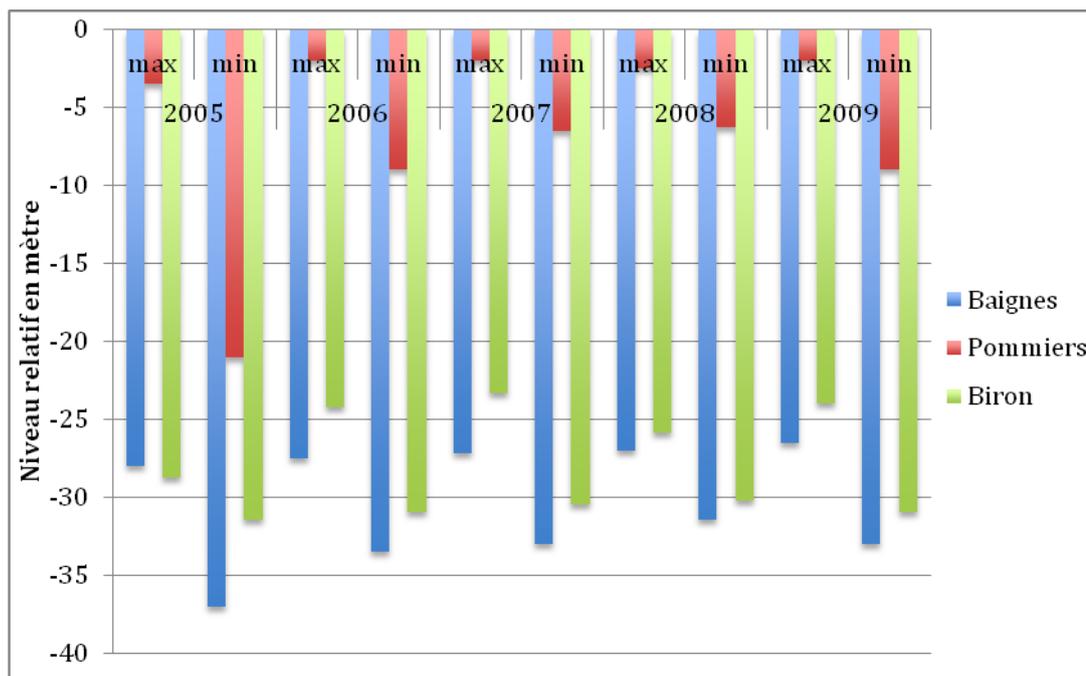


Figure 2 : Niveaux piézométriques en mètres enregistrés par les différentes stations de la vallée de la Seugne.
(Source, Observatoire Régional de l'Environnement, Poitou-Charentes)

I.2. UN DEFICIT HYDRIQUE LIE A LA NATURE DU SOUS-SOL, AGGRAVE PAR L'INTENSITE DES PRELEVEMENTS ET LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES PASSES

I.2.1. Un substrat karstique

La Seugne connaît des pertes naturelles, notamment entre Vibrac et Champagnac, dues à la nature karstique de son substrat ; il en est de même pour le Trèfle et la Maine sur une bonne partie de leur cours. Les différents curages réalisés à l'occasion du programme de mise en valeur hydro-agricole de la vallée ont vraisemblablement accentué le phénomène naturel en mettant à nu des zones à sol perméable.

I.2.2. Les prélèvements

Les prélèvements en eau concernent à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines.

Deux principaux types de prélèvements sont distingués : les prélèvements agricoles et les prélèvements pour l'Adduction d'Eau Potable (AEP). Aucune industrie répertoriée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne n'effectue de prélèvements au sein du bassin de la Haute Seugne.

Les prélèvements agricoles

Les données de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) Poitou-Charentes sur l'évolution régionale des surfaces irriguées mettent en évidence un phénomène de diminution des surfaces irriguées depuis la moitié des années 2000 : entre 2004 et 2005 la

diminution des surfaces irriguées a atteint de 7 à 11 % suivant les départements, pour une moyenne régionale de 9,3 %. Entre 2005 et 2006, la diminution a atteint 19,8 % à l'échelle régionale. Sur les dernières années de 2007 à 2009, les surfaces irriguées ont légèrement réaugmenté (4 % puis 2 %, puis 0,3 %), mais l'évolution globale des six dernières années (2004-2009) fait état d'une baisse globale de 22,2 %. Les surfaces déclarées irriguées à la PAC (Politique Agricole Commune) dans le bassin de la Seugne ont diminué de 15 à 20 % entre 2004 et de 2008. Ces récentes évolutions ont des conséquences sur la consommation en eau sur le bassin. Toutefois, on ne peut aujourd'hui affirmer si cette situation est conjoncturelle (due aux sécheresses sévères les dernières années conduisant à des restrictions de l'irrigation) ou structurelle (diminution continue de l'irrigation).

Les surfaces irriguées donnant droit à des aides concernent en majorité le maïs grain et le maïs ensilage (89 % des surfaces irriguées en 2009), cultures largement répandues dans la vallée de la Seugne.

Sur le bassin de la Seugne, les données de volume autorisés et consommés pendant les deux dernières campagnes sont présentées dans le tableau ci-après. Le tableau compare les volumes autorisés pour la campagne d'irrigation aux volumes réellement consommés, relevés grâce aux compteurs des pompes des irrigants.

Bassin versant	2008			2009		
	Volume autorisé (Mm ³)	Volume consommé (Mm ³)	% consom/ autorisation	Volume autorisé (Mm ³)	Volume consommé (Mm ³)	% consom/ autorisation
Seugne (Charente)	0,912	0,164	18%	0,775	0,219	28%
Seugne (Charente-Maritime)	11,782	6,708	57%	11,675	7,965	68%

Tableau 8 : Prélèvements autorisés et consommés dans le bassin de la Seugne en 2008 et 2009
(Source : Rapport de suivi du PGE, bilan de l'été 2009, EPTB Charente, 2010)

Les prélèvements pour l'Adduction d'Eau Potable (AEP)

En ce qui concerne les prélèvements pour l'Adduction en Eau Potable (AEP), 9 forages sont présents dans les communes de l'aire d'étude. Les prélèvements en eau se font dans des nappes captives pour 6 de ces forages, des nappes semi-captives pour 2 forages, et en nappe libre pour un seul forage.

Les capacités de prélèvement en eau potable de l'ensemble des forages du bassin de la Seugne atteignent 1 215 m³/h en moyenne (Source : Syndicat des eaux Charente-Maritime, 2008).

Ouvrage	Localisation	Type de nappe captée	Capacité (en m ³ /h)
« La borne F1 et F2 »	Champagnac	semi-captive	200
« Fontraud »	Clion	libre	100
« Fief du Breuil »	Fontaine-d'Ozillac	captive	25
« Métairie de Puyrigaud »	Léoville	captive	100
« Roumenèche »	Marignac	captive	40
« Le Joyau »	Mirambeau	captive	500
« Fondurant »	Pons	captive	100
« Le Rivaud F1 »	St-Léger	captive	80
« Pont en Eau »	St-Simon-de-Bordes	semi-captive	70

Tableau 9 : Captages pour l'Adduction d'Eau Potable dans le bassin de la Seugne.
(Source, Syndicat des eaux Charente-Maritime)

Le forage de Clion « Fontraud » utilise un filtre à charbon pour purifier l'eau de ses pesticides.

I.2.3. Les aménagements hydrauliques de la vallée

La Seugne et certains de ses affluents (Trèfle, Médoc, Laurençanne, Tort) ont fait l'objet de programmes d'aménagement hydraulique qui les ont transformés en « drain hydraulique ».

Le lit, élargi et redressé, est devenu rectiligne et uniforme, avec des écoulements homogènes (absence de successions de courants rapides et courants lents).

Ces aménagements ont permis l'assainissement des terres du lit majeur : meilleure évacuation des eaux de ruissellement, assèchement des zones humides, remplacement des prairies par des cultures. Le manque d'eau récurrent dans le lit principal et les bras secondaires provoque en maints endroits une déconnexion des annexes hydrauliques (fossés, sources, bras morts...) du cours principal, et un assèchement des zones humides, qui ne sont plus fonctionnelles.

Les conséquences sont l'évacuation plus rapide des eaux en période pluvieuse et la diminution des potentialités de rétention de la rivière, de ses annexes hydrauliques et de son lit majeur.

I.2.4. Le fonctionnement des ouvrages hydrauliques

Les cours de la Seugne et de ses affluents sont marqués par une multitude d'ouvrages hydrauliques censés réguler les écoulements superficiels (voir plus loin le § III.2.).

On distingue :

- les ouvrages collectifs, appartenant aux Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique ;
- les ouvrages privés des propriétaires de moulins.

La Haute Seugne est marquée par l'existence de 7 Syndicats Intercommunaux. Mais, jusqu'à l'été 2011 aucun d'entre eux ne disposait de personnel (technicien rivière), chargé de la manœuvre des ouvrages.

Ces derniers étaient régulés par des employés municipaux, bénévoles, propriétaires de moulins...

La manœuvre des pelles était donc réalisée localement afin de répondre aux besoins de tel ou tel usager (agriculteurs, propriétaires riverains), mais sans cohésion d'ensemble à l'échelle de la vallée. Les possibilités de réduire les déficits estivaux restaient donc limitées.

Les moulins jouaient autrefois un rôle important dans le fonctionnement hydraulique de la rivière. Aujourd'hui, ce rôle est perturbé par les mutations d'usage qu'ils ont connues : les devoirs attachés à ces ouvrages (entretien et gestion des ouvrages, des prises, des biefs, respect des droits d'eau) sont souvent oubliés. Deux types de problèmes se posent alors :

- les ouvrages n'étant pas régulés, il peut y avoir trop d'eau dans les biefs, au détriment du cours principal ;
- des fuites d'eau sont provoquées par des ouvrages défectueux, ce qui ne permet pas de retenir l'eau.

II. UNE QUALITE DES EAUX INFLUENCEE PAR LES POLLUTIONS DIFFUSES

II.1. LES CLASSEMENTS « ZONES VULNERABLES NITRATES » ET « ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION »

Une partie du bassin versant de la Seugne est classée en zone vulnérable au titre de la Directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite « Nitrates ». Cela concerne principalement la rive droite du bassin de la Seugne en aval de Champagnac, le bassin du Tâtre, et celui du Trèfle en aval de la confluence avec le Tâtre. Les zones amont du bassin ne sont pas concernées.

Les zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates sont les zones alimentant des eaux superficielles ou souterraines contenant ou risquant de contenir une concentration de nitrates supérieure à 50 mg/l (norme de potabilité).

Le bassin versant de la Haute Seugne n'est pas inscrit en zone sensible à l'eutrophisation (secteur particulièrement sensible aux pollutions et dans lequel les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux derniers doivent être réduits).

II.2. L'ASSAINISSEMENT

II.2.1. L'assainissement collectif

Dans les communes du site Natura 2000, 17 stations d'épuration ont été dénombrées. Elles sont de divers types (boues activées, disques biologiques, lagunage, filtres plantées de roseaux) et leur capacité varie en fonction de la commune, de 60 équivalents habitants jusqu'à 25 000 EH pour l'ouvrage de Touvérac-Baignes-Sainte-Radegonde. Les communes d'Ozillac, Nieuil-le-Virouil, Clion-sur-Seugne, Saint-Georges d'Antignac, Soubran, Léoville et Chepniers se sont équipées récemment d'une station d'épuration (entre 2007 et 2010). Ces stations sont récentes et fonctionnent correctement.

Les stations de Mirambeau, Montlieu-la-Garde et Barbezieux-Saint-Hilaire ne rejettent pas les eaux traitées dans le bassin versant de la Seugne.

Stations de Charente-Maritime	Maître d'ouvrage	Exploitant	Communes raccordées	Capacité (en EH)	Type	Date de mise en service	Exutoire	Rendements épuratoires		Industries raccordées
								DBO5 (en %)	DCO (en %)	
Chepniers bourg	Syndicat des Eaux 17	RESE	Chepniers en totalité	350	Disques biologiques	2010	La Liveenne			
Clion-sur-Seugne	Syndicat des Eaux 17	RESE	Clion-sur-Seugne en totalité	300	Filtres plantés de roseaux	2008	Infiltration			
Jonzac	Jonzac	Véolia Eau	Jonzac, Saint-Martial de Vitaterne, Saint-Germain de Lusignan	15 000	Boues activées	1992	La Seugne	99,6 %	97,1	Distillerie de la Tour SA SIP France Hopital de Jonzac Centre hospitalier général – Hopital psychiatrique
Léoville	Léoville	RESE	Léoville en totalité	220	Disque biologique	2009	Fossé le long du stade		91 %	
Mirambeau	Mirambeau	RESE	Mirambeau en totalité	2 200	Lagune naturel	1982	Hors BV Seugne	94,7	94,4	
Montlieu-la-Garde	Montlieu-la-Garde	RESE	Montlieu-la-Garde en totalité	1 500	Boues activées	1978	Hors BV Seugne	95,5	91,9	
Mosnac	Syndicat des Eaux 17	RESE	Mosnac en totalité	600	Filtres plantés de roseaux	2007	Infiltration			
Nieuil-le-Virouil	Syndicat des Eaux 17	SAUR	Nieuil en totalité	230	Filtres plantés de roseaux	2007	Infiltration			
Ozillac Bourg	Syndicat des Eaux 17	RESE	Ozillac en totalité	220	Filtres plantés de roseaux	2007	Infiltration	98,1	95,2	
Pons	Pons	RESE	Pons en totalité	13 000	Biologique avec traitement azotés et phosphorés	2003	La Seugne	99,6	97,2	Société Nouvelle Colibri pâtisseries
Saint-Genis de Saintonge (Les Ponts Diards-Les Mottes)	Syndicat des Eaux 17	RESE	Plassac en totalité, Saint-Genis de Saintonge en partie	1 300	Biologique	1980	Ruisseau de Laignes	80,7	74,8	
Saint-Genis de Saintonge (Le Pin)	Syndicat des Eaux 17	RESE	Saint-Genis de Saintonge en partie	60	Filtre à sable	2005				
Saint-Genis de Saintonge (Les Près de la Seudre -	Syndicat des Eaux 17	RESE	Saint-Genis de Saintonge en partie	230	Lagunage naturel	2001				

Saint-Antoine)										
Saint-Georges d'Antignac	Syndicat des Eaux 17	RESE	Saint-Georges d'Antignac en totalité	195	Filtre à sable	2007				
Soubran (Le bourg)	Soubran	RESE	Soubran en totalité	195	Disques biologiques	2007	ruisseau			

Stations de Charente	Maître d'ouvrage	Exploitant	Communes raccordées	Capacité (en EH)	Type	Date de mise en service	Exutoire	DBO5 (en %)	DCO (en %)	Industries raccordées
Barbezieux-Saint-Hilaire (bourg)	Barbezieux-Saint-Hilaire	SAUR	Barbezieux-Saint-Hilaire en partie	8 500	Biologique	2006	Hors BV Seugne	98,3	96,3	Centre hospitalier Les Moulins de Saint Preuil
Touverac (Baigne-Sainte-Radegonde)	Baigne-Sainte-Radegonde	SAUR	Baigne-Sainte-Radegonde en totalité	25 000	Biologique	1962	Ruis. Le Pharaon	99,1	96,4	

Tableau 8 : Les stations d'épuration (Source : AEAG, syndcat des eaux 17, SATESE 16)

II.2.2. L'assainissement non collectif

Plus des deux tiers des communes ne disposent pas d'un assainissement collectif. L'évacuation et le traitement des eaux se fait individuellement. Il en est de même pour l'habitat dispersé des communes disposant d'un réseau collectif.

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les collectivités doivent prendre en charge le contrôle des installations d'assainissement non collectif et, si elles le décident, leur entretien. Des Services Publics d'Assainissement Non Collectif, ou SPANC, ont été créés à cet effet. Ils assurent le contrôle des installations d'assainissement individuel existantes et le contrôle de la conception et de la réalisation des installations nouvelles.

En Charente-Maritime, toutes les communes du site adhérent au Syndicat des eaux de la Charente-Maritime, excepté Jonzac et Saint-Georges d'Antignac. Le syndicat assure la gestion de l'assainissement individuel. Il a effectué des contrôles d'installations d'assainissement autonome dans 46 communes des 52 qu'il a en charge. Parmi les ouvrages de traitement inspectés, près de la moitié présente un risque de pollution et de dégradation de l'environnement. Les dysfonctionnements relevés sont divers : rejets directs dans le milieu naturel sans prétraitement ou traitement des eaux usées, rejets d'eaux ménagères non traitées, installations avec puits perdu, rejets d'eaux pluviales dans le système d'assainissement. Ces rejets ont un impact sur la qualité des eaux de la Seugne et de ses affleuents et sur la vie aquatique.

COMMUNE	Nombre de diags	Nombre filières à risque et non-conformes à l'arrêté du 7 septembre 2009	% ANC à risque
AGUDELLE	2	1	50,00%
ALLAS BOCAGE	6	3	50,00%
ALLAS CHAMPAGNE	4	1	25,00%
BELLUIRE	2	0	0,00%
BERNEUIL	18	8	44,44%
BRIE - SOUS - ARCHIAC	3	3	100,00%
CHAMPAGNAC	3	1	33,33%
CHATENET	pas de données	pas de données	/
CHAUNAC	pas de données	pas de données	/
CHEPNIERS	180	111	61,67%
CLAM	6	5	83,33%
CLION SUR SEUGNE	227	99	43,61%
FLEAC - SUR - SEUGNE	14	6	42,86%
FONTAINES D'OZILLAC	3	3	100,00%
GUITINIERES	3	0	0,00%
JAZENNES	8	5	62,50%
LEOVILLE	8	3	37,50%
LE PIN	pas de données	pas de données	/
MARIGNAC	7	4	57,14%
MEUX	2	1	50,00%
MIRAMBEAU	7	3	42,86%
MONTLIEU LA GARDE	2	1	50,00%

MORTIERS	2	1	50,00%
MOSNAC	11	3	27,27%
NEUILLAC	3	2	66,67%
NEULLES	1	1	100,00%
NIEUL LE VIROUIL	5	3	60,00%
OZILLAC	3	1	33,33%
POLIGNAC	1	0	0,00%
POMMIERS MOULONS	2	0	0,00%
PONS	14	6	42,86%
POUILLAC	6	3	50,00%
REAUX	4	3	75,00%
ROUFFIGNAC	5	2	40,00%
SAINT CIERS CHAMPAGNE	6	2	33,33%
SAINT GENIS DE SAINTONGE	1	0	0,00%
SAINT GERMAIN DE	8	0	0,00%
SAINT GERMAIN DE VIBRAC	pas de données	pas de données	/
SAINT GREGOIRE	2	1	50,00%
SAINT HILAIRE DU BOIS	4	3	75,00%
SAINT MAIGRIN	8	4	50,00%
SAINT MAURICE DE	2	0	0,00%
SAINT MEDARD	pas de données	pas de données	/
SAINT SIGISMOND DE	2	1	50,00%
SAINT SIMON DE BORDES	8	5	62,50%
SAINTE COLOMBE	1	0	0,00%
SOUBRAN	4	1	25,00%
SOUSMOULINS	pas de données	pas de données	/
TUGERAS ST MAURICE	3	2	66,67%
VIBRAC	3	2	66,67%
VILLARS EN PONS	12	3	25,00%
VILLEXAVIER	2	2	100,00%
TOTAL	628	309	49,20%

Tableau 9 : Résultats des contrôles effectués sur les installations d'assainissement individuel (Source : Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime)

II.3. LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

La qualité des eaux superficielles est évaluée par trois stations de mesures de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

- la Seugne à St-Germain-de-Lusignan, (code RNDE 05008000) ;
- la Seugne à La Vallade, commune de Champagnac (code RNDE 05009000) ;
- le Pharaon à St-Pardon, commune de Mortiers (code RNDE 05010000).

Les résultats sur les 3 dernières années disponibles figurent au tableau 9.

Ils montrent une qualité altérée pour plusieurs paramètres :

- les nitrates : les résultats montrent une qualité médiocre sur toutes les analyses, voire mauvaise pour l'analyse de 2008 sur le Pharaon. Les pratiques agricoles sont intimement liées à cette dégradation qui peut avoir des effets sur l'eutrophisation des cours d'eau et la formation de matières azotées toxiques (nitrites, ammoniacque) ;
- les matières azotées (hors nitrates) sont moyennes, voire mauvaise sur deux mesures à Saint-Germain de Lusignan. Cette altération peut être imputée à des rejets domestiques (assainissement defectueux) ou à des effluents d'élevage insuffisamment traités ;
- les matières organiques et oxydables (MOOX) : les mesures donnent une qualité moyenne, voire mauvaise en 2007 à Saint-Germain de Lusignan. Cette altération correspond à la partie biodégradable de la pollution organique rejetée, sans doute liée à des rejets domestiques. Les résultats obtenus peuvent être imputés à des rejets domestiques diffus insuffisamment traités. Par ailleurs, les faibles débits estivaux des rivières entraînent une diminution de leur capacité de dilution des matières organiques et de l'oxygénation de l'eau, à l'origine de taux élevés de MOOX ;
- les matières phosphorées : La qualité est moyenne pour la plupart des mesures, ce qui indique une altération par les rejets d'eaux usées, voire d'effluents d'élevage ; rapellons que les matières phosphorées sont le principal facteur responsable de l'eutrophisation des eaux ;
- les particules en suspension (PAES) : la qualité est moyenne, voire mauvaise en 2006 à Saint-Germain de Lusignan et Saint-Pardon. Cela peut être dû à l'importance de l'érosion pluviale sur les terres cultivées (vigne, céréales...) non couvertes par une végétation permanente, ainsi que sur les sols imperméabilisés.

Le bassin de la Seugne est également touché par la pollution par les produits phytosanitaires. Ces produits proviennent de l'agriculture et notamment de la maïsiculture. Les molécules les plus présentes sont l'AMPA (acide aminométhylphosphonique), le glyphosate, l'atrazine déséthyl, l'atrazine et le diuron.

Les teneurs en produits phytosanitaires sont suivies à la station du GRAP (Groupe Régional d'Actions contre les Pollutions et les produits phytosanitaires en Poitou-Charentes) de Pons. Un pic à 6 µg/l a été observé en mai 2005, avec une dizaine de molécules, dont le glyphosate, dosé à 3,1 µg/l et le diuron à 2,4 µg/l.

Au-delà des pratiques phytosanitaires, la géologie et la qualité des eaux contenues dans les formations du Crétacé (teneurs en triazines globalement plus importantes que dans les autres nappes de la région) ont vraisemblablement une influence sur la qualité des eaux de la rivière.

	N° station	Localisation	Paramètre mesuré								
			ACID			AZOT			EPRV		
			2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Aval	05008000	St-Germain-de-Lusignan									
	05009000	La Vallade									
Amont	05010000	St-Pardon									

	N° station	Localisation	MINE			MOOX			NITR		
			2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Aval	05008000	St-Germain-de-Lusignan									
	05009000	La Vallade									
Amont	05010000	St-Pardon									

	N° station	Localisation	PAES			PHOS			TEMP		
			2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Aval	05008000	St-Germain-de-Lusignan									
	05009000	La Vallade									
Amont	05010000	St-Pardon									

Niveaux de qualité :

	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise
	Pas de données
	

ACID Acidification
AZOT Matières azotées hors nitrates
EPRV Effet des proliférations végétales
MINE Minéralisation
MOOX Matières organiques oxydables

NITR Nitrates
PAES Particules en suspension
PHOS Matières phosphorées
TEMP Température

Tableau 10 : Qualité des eaux superficielles du bassin de la Seugne amont
(Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne)

II.4. LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

D'une manière générale, la qualité des eaux souterraines est altérée par la présence de nitrates d'origine agricole principalement, de fer provenant des terrains et de l'équipement des ouvrages, et des coliformes provenant des eaux usées domestiques.

Les nappes captives du Cénomaniens sableux ont une concentration en nitrates comprise entre 0 et 25 mg/l sur l'ensemble du site. Ce sont des eaux turbides et ferriques.

Les nappes libres ont des teneurs en nitrates variables en fonction de leur localisation. Leurs concentrations sont comprises entre 0 et 25 mg/l dans la région de Jonzac, entre 25 et 40 mg/l dans la commune de Jonzac et comprises entre 40 et 50 mg/l sur celle de Pons et dans la région de Barbezieux-St-Hilaire. Ces eaux dépassent ponctuellement la norme française de potabilité fixée à 50 mg/l, alors que la norme européenne est fixée à 25 mg/l.

En ce qui concerne les pesticides totaux, les nappes captives ont une concentration inférieure au seuil de détection (0,05 mg/l) pour l'ensemble du site à part au sud de Jonzac où la concentration en pesticides totaux est comprise entre le seuil de détection et 0,1 mg/l. Les nappes libres ont une concentration en pesticides totaux comprise entre 0,1 et 0,5 mg/l sur tous les sites de mesures sauf pour les communes de Pons et de Jonzac où elles sont supérieures à 0,5 mg/l (*Source :DDASS/DRASS de Poitou-Charentes, 2007*).

II.5. LES AUTRES SUIVIS DE LA QUALITE DES EAUX

Au-delà des suivis de qualité des eaux réalisés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, plusieurs réseaux complémentaires ont été mis en place.

Constitué en 1997, le **Groupement Régional d'Actions contre les Pollutions et les produits phyto-sanitaires en Poitou-Charentes** (GRAP), a pour objectif l'observation des phénomènes de pollution, la compréhension des mécanismes mis en jeu, et la définition de stratégies préventives et correctives.

Il constitue ainsi une base de données essentielle pour la connaissance des niveaux de pollution de chaque bassin versant, par substance active, grâce à son réseau de surveillance. Le GRAP propose en outre des voies d'amélioration à destination de la profession agricole et du secteur non agricole (entretien des routes, espaces publics...), telles que des actions de formations et de communication, publications, suivis de bassin versant, contrôle de pulvérisateurs...

Au sein de la haute vallée de la Seugne, le GRAP suit la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des produits phytosanitaires à la station de Pons (station 05007600).

L'Etat, la région Poitou-Charentes, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont mis en place en 2001, **un réseau patrimonial de suivi de la qualité des eaux souterraines**, dont les objectifs sont :

- établir un état des lieux de la qualité des eaux souterraines à un instant t et identifier les pollutions et leurs évolutions ;
- orienter les politiques de préservation de la qualité ou de restauration de la ressource sur le moyen ou le long terme ;
- juger de l'efficacité des moyens mis en œuvre en réajustant si nécessaire.

III. LA SEUGNE, UNE RIVIERE AUX POTENTIALITES PISCICOLES PERTURBEES PAR LES DEFICITS D'ECOULEMENT

III.1. DES POTENTIALITES D'ACCUEIL POUR LES POISSONS SEDENTAIRES ET MIGRATEURS...

Le peuplement piscicole de la Seugne

La Seugne et ses affluents sont des cours d'eau de seconde catégorie piscicole, c'est-à-dire à cyprinidés dominants, sauf la Maine et ses affluents, classés en première catégorie (salmonidés dominants).

Il existe une seule station permanente d'inventaire piscicole, sur la Maine aval, au pont du Tende ; elle est gérée par la Fédération de Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

D'après les données de cette station et celles issues de l'étude préalable à l'Aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Seugne en amont de Pons (SEGI, 2004), les espèces de poissons présentes dans le réseau hydrographique de la Haute Seugne sont les suivantes :

Famille	Espèce	Statut biologique (migratrice/sédentaire)	Intérêt communautaire	Espèce à fort enjeu
Cyprinidés	Ablette	sédentaire		
	Brème	sédentaire		
	Carpe	sédentaire		
	Carassin	sédentaire		
	Chevesne	sédentaire		
	Gardon	sédentaire		
	Goujon	sédentaire		
	Rotengle	sédentaire		
	Tanche	sédentaire		
	Vairon	sédentaire		
	Vandoise rostrée	sédentaire		X
Anguillidé	Anguille	migratrice		X
Centrachidés	Black-bass	sédentaire		
	Perche soleil	sédentaire		
Esocidé	Brochet	sédentaire		X
Cottidé	Chabot	sédentaire	X	X
Gastérostéidés	Epinoche	sédentaire		
	Epinochette	sédentaire		
Percidés	Grémille	sédentaire		
	Perche	sédentaire		
Pétromyzonidé	Lamproie de Planer	sédentaire	X	X

Cobitidé	Loche	sédentaire		
Ictalurisé	Poisson-chat	sédentaire		
Salmonidés	Truite fario	sédentaire		
	Truite arc-en-ciel	sédentaire		

Tableau 11 : Espèces piscicoles présentes dans le réseau hydrographique de la Haute-Seugne
(Source : Fédération Départementale de Pêche de Charente-Maritime)

La plupart des espèces sont des espèces d'eau calme à courant lent. Les truites et la Lamproie de Planer préfèrent quant à elles des eaux plus courantes et bien oxygénées.

Ces espèces sont surtout omnivores (larves d'insectes, crustacés, vers, algues, autres végétaux...), sauf le Brochet, les truites, le Chabot, l'Anguille et la Perche, qui sont carnivores.

La reproduction a lieu d'avril à juillet, sauf pour les espèces carnassières comme le Brochet (février à avril), le Chabot (mars à avril), les truites (octobre à février).

Le peuplement théorique de la Maine aval au pont de Tende est caractérisé par un peuplement mixte de transition entre un peuplement salmonicole (d'eau vive) et un peuplement cyprinicole (d'eau lente). Les inventaires piscicoles réalisés montrent un décalage vers un peuplement d'eau calme, marqué par la dominance du gardon et la sous représentation (abondance, biomasse) d'espèces sensibles à la qualité du milieu telles que la truite fario, le chabot, ou la vandoise. Cela peut s'expliquer par une altération de la qualité, la température, et le débit des eaux.

D'une manière générale, la Seugne en amont de Jonzac et la quasi-totalité de ses affluents connaissent une qualité piscicole perturbée par le manque d'eau et les obstacles à la libre circulation des individus (voir plus loin le § III.2.). Les peuplements sont ainsi dominés par des espèces peu sensibles à la qualité du milieu.

Toutefois la Seugne en aval de Jonzac constitue un milieu aquatique très productif, car toujours en eau, et présentant des faciès variés (alternance de mouilles et de radiers). Ainsi la production de biomasse a été estimée dans ce secteur à 500 à 600 kg/ha (source : Fédération de Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). La Seugne joue un rôle important pour le grossissement des juvéniles et la réalimentation en poissons de la Charente.

Les espèces à fort enjeu

La Seugne et ses affluents accueillent plusieurs espèces à fort enjeu du fait de leur caractère de rareté et de leur niveau exigence écologique élevé :

- le Chabot, espèce d'intérêt communautaire, est présent dans la Seugne en aval de Jonzac ; c'est une espèce très sensible à la qualité du substrat et à la qualité de l'eau (excellent bioindicateur) ; sa présence en tête de bassin est incertaine du fait des déficits d'écoulement ; l'espèce est considérée comme très vulnérable dans l'aire d'étude.
- La Lamproie de Planer, espèce d'intérêt communautaire, est présente en quantité moyenne dans la Seugne ; elle ne semble pas menacée.
- La Vandoise, espèce protégée sur le territoire national, est potentiellement présente dans tout le bassin mais en faible quantité ; elle est très sensible à la qualité de l'eau.
- Le Brochet, autrefois abondant, est en régression, notamment du fait de la régression des prairies humides qui constituent ses zones de frai favorites ; la remontée des effectifs est un enjeu fort.
- L'Anguille est aussi en régression ; la principale cause est la présence de barrages difficilement franchissables.

Une cartographie des frayères potentielles de truites et brochets a été réalisée (SEGI, 2004).

Les frayères

Il ne reste que 3 frayères à truites sur la Maine et une sur la Seugne Moyenne (entre Jonzac et Pons), maintenues fonctionnelles de façon artificielle grâce à l'entretien réalisé chaque année par l'association locale de pêche la Gaule Jonzacaïse (apport de granulats, mise en place de déflecteurs). Ces frayères dépassaient la trentaine au début du classement de la Maine en 1^{ère} catégorie piscicole.

De nombreuses portions de cours d'eau présentent des caractéristiques compatibles avec la fraie des salmonidés (radiers peu profonds et bien oxygénés), mais ceux-ci sont souvent colmatés par les proliférations d'algues filamenteuses, ou envasés lors d'étiages sévères.

Les frayères potentielles à brochet sont mieux représentées avec une trentaine de sites sur la Seugne (entre Champagnac et Pons), et une petite vingtaine sur le Trèfle (entre Guimps et le confluent). Il s'agit de prairies inondables, bras morts, noues.

Toutefois, ces frayères sont bien souvent inaccessibles en raison des assecs qui se prolongent jusque tard en saison ; les travaux de recalibrage du lit et la gestion des ouvrages ne favorisent plus les périodes d'inondation avec des durées suffisantes pour assurer correctement la reproduction des brochets.

Les poissons migrateurs

Les poissons migrateurs amphihalins partagent leur vie entre mer et rivière et peuvent pour certains parcourir de très longues distances afin de réaliser leur cycle biologique.

Les grands salmonidés, les aloses et lamproies naissent en rivière et rejoignent la mer pour s'y reproduire ; l'Anguille, quant à elle, effectue une migration inverse. Ainsi, pour se reproduire ou se développer, les poissons migrateurs ont besoin de se déplacer librement d'un milieu à l'autre.

Espèces emblématiques, les poissons migrateurs font partie de patrimoine naturel et contribuent à l'identité d'un bassin. Auparavant, les populations étaient abondantes mais de nombreuses problématiques anthropiques ont entraîné leur déclin. Ce sont de véritables indicateurs de l'état de santé des cours d'eau.

La Seugne est un axe migrateur important où des remontées de truites de mer, lamproies marines, et lamproies fluviatiles semblent encore persister, **mais seulement en aval de Pons**. En amont, la multitude des ouvrages hydrauliques constitue autant d'obstacles à la libre circulation de ces poissons migrateurs.

Des prises ponctuelles de grands migrateurs sont recensées sur le cours aval de la Seugne. Des truites de mer sont capturées accidentellement chaque année en aval de Pons, notamment dans le delta de la Seugne. D'après la Fédération Départementale de Pêche de Charente-Maritime, des frayères de Lamproie marine existent dans la Seugne en aval de Pons.

En amont de Pons, l'axe Seugne est intéressant pour les anguilles, les salmonidés, et les lamproies. Toutefois, les multiples ouvrages hydrauliques présents sur le bassin de la Seugne sont difficilement franchissables par les poissons migrateurs à l'exception de quelques anguilles.

L'Anguille fait l'objet d'un Plan de gestion national, avec des déclinaisons locales (l'aire d'étude appartient au volet « Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre ». Il préconise un certain nombre de mesures pour la période 2008-2012, relatives à :

- la gestion des habitats : protection et restauration des milieux aquatiques, gestion des débits compatibles avec les exigences de l'espèce, restauration des habitats, ...
- la libre circulation : étude de la franchissabilité des obstacles par les anguilles, amélioration de la montaison en zone active sur les axes majeurs de migration, contrôle du fonctionnement des passes à poissons,
- le suivi biologique,
- le suivi halieutique,
- l'amélioration des connaissances.

Par ailleurs, dans le cadre de ce plan de restauration, la Seugne a été retenue comme **Zone d'Action Prioritaire (ZAP)** pour l'Anguille de sa confluence avec la Charente jusqu'à Jonzac (moulin de Chez Bret compris). La ZAP permet d'orienter géographiquement les mesures de gestion et l'action des services compétents sur la durée du plan de gestion. L'objectif est de parvenir à la mise en œuvre de solutions de franchissement (effacement, gestion, équipement), pour un certain nombre d'ouvrages prioritaires. Pour la Seugne, trois ouvrages principaux sont situés dans la ZAP, et devraient faire l'objet de mesures :

- le moulin de Chez Bret (commune de Jonzac),
- le moulin de Guiffier (commune de Jonzac),
- le barrage de Jonzac (commune de Jonzac).

Les actions à entreprendre au sein de la Zone d'Actions Prioritaires comme en dehors sont les suivantes :

- de façon générale évaluer, si cela n'a pas été fait, les difficultés de franchissement à la montaison comme à la dévalaison.
- s'interroger en outre sur l'efficacité des dispositifs de franchissement en place pour l'anguille, en vérifier notamment le bon entretien et le bon réglage,
- lorsque l'ouvrage est problématique pour la migration des anguilles, évaluer l'opportunité d'un effacement de l'ouvrage,
- si l'ouvrage doit être conservé, choisir et mettre en œuvre le dispositif de franchissement le plus adapté à la situation. Il peut s'agir, pour faciliter la montaison de mettre en place une passe spécifique anguille ou de gérer les dispositifs hydrauliques afin de permettre le franchissement.
- dans le cas de la dévalaison, les arrêts de turbinage ou les meilleures techniques disponibles seront appliqués.

Spécifiquement au sein des zones d'actions prioritaires sur la durée du présent plan de gestion, les actions suivantes doivent être réalisées :

- confirmation du diagnostic et mise en place rapide des études préalables.
- mise en œuvre de solutions de franchissement (effacement, gestion, équipement...)
- si les solutions multispécifiques ne peuvent être envisagées ou acceptées sur la durée du plan de gestion, une approche spécifique à l'anguille doit être mise en œuvre.

D'une manière plus concrète l'identification de la zone d'actions prioritaires de bassin a été faite en fonction des éléments suivants :

- Tenir compte de la zone active (présence avérée d'anguille de moins de 30 cm de longueur)

- Tenir compte de la liste des cours d'eau à enjeu migrateur du SDAGE et de la liste des cours d'eau à enjeu anguille du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2008-2012
- Tenir compte des diagnostics disponibles sur les difficultés de franchissement des ouvrages à la montaison et à la dévalaison,
- Etablir la liste des ouvrages en fonction du gain biologique pour l'anguille en prenant notamment en compte le linéaire de cours d'eau libres et la qualité des habitats en amont de l'ouvrage,
- Progresser d'aval vers l'amont en considérant différemment les axes principaux qui contribuent à une colonisation en profondeur dans le bassin versant et les axes secondaires qui finalisent la colonisation diffuse du bassin versant
- Considérer a priori tous les premiers obstacles à la migration à l'aval des cours d'eau et notamment les ouvrages au contact de la marée dynamique la colonisation des zones de marais littoraux doit être facilité.

Les ouvrages situés en ZAP Anguilles doivent répondre à l'objectif de franchissabilité pour l'anguille dans le délai imparti pour la mise en œuvre du plan de gestion avant sa première révision.

III.2. ...MAIS ALTEREES PAR LE MANQUE D'EAU ET LES DISCONTINUITES ECOLOGIQUES

Le manque d'eau

A partir de juin, la baisse du débit et l'assèchement des parties amont des cours d'eau affectent la vie piscicole. Les assecs et la baisse du débit cloisonnent la rivière en tronçons en assecs et d'autres pas.

Pendant l'été, dans certaines zones, le débit devient quasiment nul, la qualité du milieu est dégradée et seules les espèces résistantes peuvent survivre.

La fermeture des ouvrages de juin à octobre accentue le phénomène : en amont des ouvrages, le débit de la rivière s'arrête, les poissons subsistent alors dans des poches d'eau de mauvaise qualité et dans certains secteurs, l'eau s'infiltre dans le sol, les poches s'assèchent et les poissons meurent.

Les discontinuités écologiques

La discontinuité écologique est due à la densité des ouvrages qui jalonnent les cours de la Seugne et de ses affluents.

D'une manière générale, les ouvrages transversaux aménagés dans le lit des cours d'eau ont des effets cumulés très importants sur l'état de fonctionnement des milieux aquatiques. Ils font obstacle au libre écoulement des eaux et des sédiments, à la dynamique fluviale, à la libre circulation des espèces aquatiques (poissons migrateurs en particulier), au passage et à la sécurité des embarcations légères... Outre leurs effets d'obstacles, ces ouvrages de retenue accentuent l'eutrophisation et le réchauffement des eaux, et réduisent fortement la richesse des habitats et des peuplements aquatiques (banalisation, perte de diversité hydrodynamique, colmatage...).

SEGI (2004) a recensé 734 ouvrages hydrauliques sur l'ensemble du bassin versant. La répartition par sous-bassin dépend logiquement du linéaire de cours d'eau, à l'exception du Médoc qui possède 10% des ouvrages hydrauliques avec un grand nombre de seuils fixes en pierre. Le Tort et la Laurençanne en revanche ne possèdent qu'un petit nombre d'ouvrages hydrauliques en comparaison avec les autres bassins.

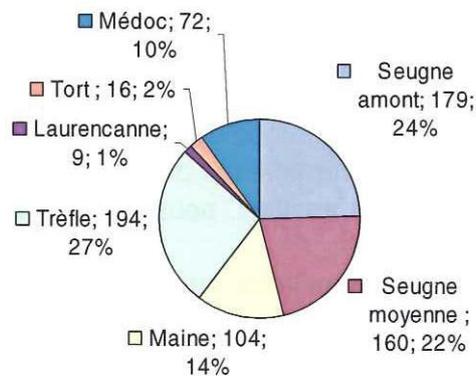


Figure 3 : Répartition des ouvrages hydrauliques par sous-bassin

Les bassins les plus problématiques sont le Trèfle et la Seugne amont avec respectivement 39 et 60% des ouvrages a priori non franchissables par les poissons migrateurs, principalement en raison de l'absence de fosse d'appel suffisante en aval ou de lame d'eau insuffisante sur l'ouvrage.

Les problèmes sont plus ponctuels sur la Seugne moyenne et la Maine. Près d'un quart des ouvrages posent des problèmes sérieux sur le Tort et la Laurençanne, alors que la remontée semble possible sur le Médoc.

Un certain nombre d'ouvrages d'art posent également des problèmes de franchissabilité en raison de chutes importantes au droit des radiers de ponts.

Au total, on constate que la majorité des secteurs amont des cours d'eau n'est pas accessible. Ainsi, de nombreux ruisseaux pépinières ne peuvent fonctionner de façon naturelle.

Deux espèces de grands migrateurs sont potentiellement présentes sur l'ensemble du bassin de la Haute Seugne : la Truite de mer et l'Anguille.

La Truite de mer se reproduit en été ou en automne. Sa remontée est bloquée par les assecs, la fermeture des clapets, et les hauteurs de chute trop importantes.

Les anguilles juvéniles remontent la rivière en période de hautes eaux. Les lames d'eau et les débits plus importants rendent la colonisation des parties amont des cours d'eau possible. Cependant, pendant l'été, les anguilles adultes se déplacent dans les rivières mais le faible débit et le cloisonnement provoqué ne permettent pas ces déplacements, et la mortalité est élevée.

En ce qui concerne les espèces sédentaires (truites, gardons, vairons...), les déplacements estivaux sont également perturbés par le cloisonnement des biefs.

III.3. DES ESPECES INVASIVES EN EXPANSION

Comme beaucoup de milieux aquatiques, le cours de la Seugne est marqué par le développement de plusieurs espèces exotiques à caractère envahissant, qui prolifèrent au détriment de la flore et de la faune locales.

Ces espèces posent des problèmes de gestion du fait de l'effort qu'il est nécessaire de consentir pour contenir la progression des populations.

Ces espèces invasives sont nombreuses. Néanmoins, 3 d'entre elles sont plus particulièrement problématiques sur la Seugne :

- Les **Jussies** (*Jussiaea repens*, *Jussiaea grandifolia*) sont des plantes amphibies qui colonisent les milieux aquatiques d'eau stagnante ou peu courante, bien ensoleillées, et qui peuvent se développer jusqu'à 3 m de profondeur. Elles sont capables de recouvrir rapidement une grande surface d'eau libre en éliminant la flore locale, réduisant les capacités d'accueil de la faune, et perturbant les activités humaines (pêche, canoë...). La Seugne en aval de Jonzac est plus particulièrement concernée par le phénomène. Néanmoins les campagnes annuelles d'arrachage menées par les SIAH permettent de contenir le phénomène ; leur expansion est également freinée par le fort ombrage du lit du fait de la densité et de la continuité de la végétation rivulaire, en particulier entre Jonzac et Pons.
- Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique depuis de nombreuses années. Il a surtout pour effet de dégrader les berges par les galeries qu'il construit, et de véhiculer une maladie, la leptospyrose. Le contrôle des populations fait l'objet d'une lutte organisée, sous l'égide d'associations de défense contre les ennemis des cultures.
- L'**Ecrevisse de Louisiane** (*Procambarus clarkii*) et l'**Ecrevisse américaine** (*Octoectes limonius*) sont présentes sur l'ensemble du réseau hydrographique. L'Ecrevisse de Louisiane est la plus perturbante à cause des profonds terriers qu'elle creuse dans les berges, de la turbidité de l'eau que leur activité entraîne, et de leur prédation sur les œufs de poissons, les larves d'insectes et d'amphibiens, qui entraînent diminution de la production piscicole et déséquilibre des écosystèmes.

IV. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES ACTIONS FAVORABLES A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

IV.1. LE SDAGE ADOUR-GARONNE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2010-2015 a été approuvé par le Préfet coordinateur de Bassin le 1^{er} décembre 2009. Il organise l'action publique pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et fixe les orientations fondamentales d'une politique de gestion des eaux équilibrée entre la satisfaction des usages et la préservation des milieux aquatiques. Il se traduit par un ensemble de mesures définissant les objectifs, les règles collectives et les actions prioritaires pour l'eau et les milieux aquatiques.

Le SDAGE 2010-2015 fixe 6 orientations fondamentales :

- A- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance (renforcer la dynamique amorcée depuis 10 ans en matière de gestion territoriale et concertée).
- B- Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques (réduction des pollutions diffuses, respect des normes environnementales...).
- C- Gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.
- D- Préserver une eau de qualité pour assurer les activités et les usages.
- E- Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique.
- F- Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

Ce document fixe, par masse d'eau, les objectifs de bon état en respect de la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE. Pour la Seugne, les objectifs sont les suivants :

Eaux superficielles :

Masse d'eau	Bon état écologique	Bon état chimique	Bon état global
La Seugne	2021	2015	2021

Eaux souterraines :

Masses d'eau	Bon état quantitatif	Bon état chimique	Bon état global
Nappes libres Seugne moyenne	2015	2021 ou 2027	2021 ou 2027
Nappes libres Seugne amont	2021 ou 2027	2021 ou 2027	2021 ou 2027
Nappes profondes	2015	2015	2015

En plus des dispositions générales s'appliquant à l'ensemble du Bassin Adour-Garonne, le SDAGE présente des dispositions localisées. Concernant la Seugne, ces dispositions sont les suivantes :

- **B33 - Identification des zones de vigilance vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole.** L'ensemble du bassin de la Seugne est ainsi en zone de vigilance phytosanitaires et nitrates. Des efforts de réduction de ces pollutions doivent être

- entrepris par le biais d'opérations de sensibilisation, d'obligations réglementaires (programme d'actions en zone vulnérable), mise en œuvre de démarches volontaires.
- **C5 - Réduire l'impact des activités humaines sur la qualité des eaux souterraines en faisant évoluer les pratiques** (concerne les zones affleurantes des eaux souterraines profondes).
 - **C 32 et C34 - Préserver et restaurer la continuité écologique et interdire la construction de tout nouvel obstacle sur les axes à grands migrateurs amphihalins.** La Seugne et le Trèfle sont considérés comme des cours d'eau à enjeu pour les migrateurs amphihalins (C32). La restauration de la libre circulation des poissons migrateurs s'applique en priorité sur la Seugne (mesure C34).
 - **C40 - Cours d'eau à forts enjeux environnementaux du bassin Adour-Garonne.** Il s'agit des cours d'eau jouant le rôle de réservoirs biologiques pour le maintien ou la restauration de l'état écologique de masses d'eau cibles. Dans l'aire d'étude, sont concernés : la Seugne moyenne, la Maine amont, le Pharaon, la Viveronne (affluent du Trèfle).
 - **E1 - Définition des conditions de référence en situation d'étiage :** le DOE (Débit Objectif d'Etiage) est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10 ; le DCR (Débit de Crise) est le débit de référence en-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits. Pour la Seugne, ces débits de référence sont les suivants :
La Seugne à Lijardière (en aval de Pons) : DOE = 1 m³/s ; DCR = 0,5 m³/s.

IV.2. LE PROJET DE SAGE CHARENTE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions. Il met en place des prescriptions qui doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans.

L'élaboration, avant 2015, d'un SAGE pour la Charente est un objectif prioritaire inscrit dans le SDAGE.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation et de décision, en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre, et du suivi du SAGE est en cours de constitution. L'animation est assurée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Charente. L'élaboration du SAGE (phase « état des lieux »), doit débuter début 2011.

L'ensemble du bassin de la Seugne fait partie du périmètre du SAGE Charente.

Plusieurs enjeux du SAGE sont d'ores et déjà définis :

- Réduire les pollutions d'origine agricole,
- Restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques,
- Retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en période d'étiage,
- Réduire durablement les risques d'inondation.

IV.3. LE PLAN DE GESTION DES ETIAGES DE LA CHARENTE

Le bassin de la Charente, auquel appartient le bassin de la Haute Seugne, constitue une « Zone de répartition des eaux », soit une zone où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins. Ces zones sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau.

Ainsi le bassin de la Charente fait l'objet d'un Plan de Gestion des Etiages (PGE) qui a pour but de permettre la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques, notamment sur les cours d'eau déficitaires où de forts prélèvements estivaux sont observés.

Le protocole du Plan de Gestion des Etiages du bassin de la Charente comprend l'état des lieux du bassin entre ressources disponibles et besoins, les objectifs de retour à l'équilibre et d'évitement des crises d'assecs récurrents, les engagements et rôles des partenaires de la gestion de la ressource en eau.

Ce document, approuvé le 3 novembre 2004, engage les partenaires sur des actions avec un objectif 2009 sur des actions concernant :

- la maîtrise des prélèvements agricoles,
- les économies d'eau potable et industrielle,
- la mise en place d'un réseau de contrôle et d'amélioration de la connaissance de la ressource,
- la création de ressources de substitution.

Sur le bassin de la Seugne, le PGE prévoit notamment le respect d'un volume prélevable de 10,5 Mm³ en 2010. Par ailleurs est prévue la création de neuf réserves de substitution permettant de stocker 2,55 Mm³ pour les usages agricoles.

Les actions du PGE seront à terme remplacées par les mesures du SAGE Charente, en cours d'élaboration, et par la constitution d'un « organisme unique » (non encore désigné), qui gèrera les prélèvements d'une manière coordonnée sur l'ensemble du bassin.

IV.4. LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU AU TITRE DE L'ARTICLE L214-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le classement des cours d'eau au titre de l'article L214-7 du code de l'environnement est en cours d'élaboration. Est proposé :

- en liste 1 du classement : la Seugne sur tout son cours ainsi que ses principaux affluents,
- en liste 2 du classement : la Seugne de la confluence avec la Charente jusqu'à l'aval du moulin Neuf (amont de Pons).

Les enjeux de ces listes sont :

- restaurer la continuité écologique sur des portions de cours d'eau à moyen terme (délai 5 ans à compter de la parution officielle de la liste (fin 2011)).
- les nouveaux ouvrages devront assurer la circulation des poissons migrateurs et le transport des sédiments.

En liste 1, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

En liste 2, tout ouvrage doit y être géré, entretenu, et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire, ou à défaut l'exploitant.

Cela comprend les ouvrages suivants sur la Seugne :

- déversoir de Perrier (commune de Pons)
- moulin de Marjolance (commune de Pons)
- moulin de Mirambeau (commune de Pons)
- moulin de la Tour (commune de Pons)
- moulin Chaillou (commune de Pons).

Pour mémoire sont également compris dans cette liste les ouvrages suivants, situés en aval de Pons, soit hors zone d'étude :

- moulin de la Vergne,
- moulin de Château Renaud
- pisciculture du Gua (commune de Colombiers)
- moulin de Mérignac (commune de Montils)
- moulin de Chantemerle (commune de Saint-Sever de Saintonge)
- barrage du moulin neuf (commune de Berneuil)
- moulin de Courpignac (commune des Gonds)
- moulin du Gua
- moulin de Gâte Bourse

Les espèces cibles pour la Seugne sont l'Anguille, les lamproies et la Truite de mer.

IV.5. LES ACTIONS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE

Créés progressivement à partir de la fin des années 60 pour mettre en place les programmes d'aménagement hydraulique lourds sur les cours d'eau (recalibrage, création d'ouvrage de répartition des eaux...), les syndicats ont aujourd'hui essentiellement une action d'entretien doux des berges et d'aménagement des ouvrages hydrauliques.

La maîtrise d'oeuvre des travaux est confiée aux collectivités locales (Communauté de communes de Haute-Saintonge) ou à des associations :

Syndicats	Organismes actuels d'entretien
Seugne amont et Pharaon Laurençanne Seugne moyenne et affluents Vallée du Médoc Maine	Communauté de communes de Haute-Saintonge

Trèfle et affluents en Charente-Maritime	
Vallée du Tort	ATEL (association d'insertion)
Trèfle en Charente	Association Environnement Insertion

La prise en compte par la Communauté de communes de Haute Saintonge des problématiques d'entretien des cours d'eau a débuté en 1993 (premières interventions par l'intermédiaire de la Maison Familiale de Chevanceaux). En 1996, la Communauté de communes a recruté un chef d'équipe et mis en place une équipe technique, composée aujourd'hui d'une dizaine d'agents permanents, complétés par des emplois aidés. Une commission rivière a également été mise en place au sein de la Communauté de communes.

Un technicien rivière a été recruté en 2011 pour assurer un rôle de coordination auprès des SIAH dans le montage des programmes de restauration des ouvrages. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau et doit répondre à l'objectif de restauration des continuités écologiques des cours d'eau.

Les méthodologies d'entretien ont évolué avec un abandon de l'entretien systématique des berges des cours d'eau pour des opérations de restauration douces (fascinage, plantations...).

Les travaux sont réalisés dans le cadre de programmes pluri-annuels, concernant :

- le traitement des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés : entretien de la section d'écoulement des eaux dans le lit mineur (gestion de la végétation et des embâcles), protection des berges par génie végétal,
- la sécurisation des abords de la rivière : traitement de la ripisylve, sécurisation des voies sur berge et des gués.

Les SIAH se sont portés maîtres d'ouvrage d'une étude préalable à l'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Seugne en amont de Pons (SEGI, 2005), qui avait pour but :

- la régulation des débits : rétablissement d'un débit minimal et lutte contre les submersions localisées,
- l'amélioration de la qualité : rétablissement de la capacité d'auto-épuration des cours d'eau, reconstitution et protection des écosystèmes,
- la restauration des ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau,
- la mise en place d'un plan de gestion des ouvrages et des biefs,
- la valorisation touristique.

Cette étude a permis de définir, par cours d'eau :

- un programme d'entretien, comprenant enlèvement d'embâcles, entretien sélectif de la végétation, dégagement de buses...
- un programme de travaux d'aménagement tels que la lutte contre l'érosion et le ruissellement, la protection de berges, l'aménagement de fosses de dissipation, l'aménagement d'ouvrages pour rétablir la continuité écologique, la renaturation de cours d'eau, la réduction de sources de pollution...

Si les actions d'entretien ont bien été ou sont en cours de mise en œuvre, peu d'aménagements ont été réalisés, du fait de leur coût plus élevé. On notera cependant l'aménagement récent de 3 ouvrages hydrauliques à Pons, en collaboration avec la commune et l'AAPPMA des pêcheurs d'anguilles.

La Communauté de communes de Haute-Saintonge s'investit par ailleurs chaque année dans une campagne d'arrachage de la Jussie, principalement dans la Seugne moyenne et dans les étangs.

C.

DIAGNOSTIC SOCIO- ECONOMIQUE

En termes d'emplois et d'activités économiques, le territoire comprend trois pôles structurants : Barbezieux, Jonzac et Pons. Le secteur secondaire est ailleurs peu présent et se concentre sur ces trois communes, qui constituent également les principaux pôles d'emplois tertiaires, regroupant les activités commerciales, de services, et administratives.

Les activités touristiques sont en légère expansion, et s'avèrent profitables à d'autres secteurs d'activités (commerce, artisanat, agrotourisme,...) mais c'est toutefois l'activité agricole qui domine : les emplois, disséminés sur l'ensemble du territoire, sont en majorité liés à l'agriculture.

I. UNE ECONOMIE STRUCTUREE PAR L'AGRICULTURE

La forte empreinte agricole du territoire est observable dans l'occupation du sol. Les investigations de terrain réalisées dans le cadre de cette étude l'attestent : dans le site de la Haute-vallée de la Seugne, 49,7 % des surfaces sont des terres arables et 12,7% des prairies, mais cette répartition ne reflète pas l'exact portrait de l'agriculture sur la Haute-Saintonge et le Cognaçais, marquée par la forte présence viticole, surtout en rive droite de la Seugne.

I.1. L'AGRICULTURE : UN POIDS IMPORTANT DANS L'ECONOMIE LOCALE

Sur le bassin de la Seugne, le secteur agricole représente une part importante de l'économie locale ; il emploie plus de 18 % de la population active, contre un peu moins de 9 % dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. L'importance de l'agriculture est également perceptible par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère.

Les emplois directs regroupent les personnes qui travaillent directement sur l'exploitation (chefs d'exploitation et coexploitants, membres de la famille, salariés agricoles). En 2000, plus de 3000 personnes travaillaient dans les exploitations des communes du bassin de la Seugne. Avec la baisse du nombre d'exploitations observée ces 10 dernières années, on estime aujourd'hui à 2300 le nombre d'emplois agricoles sur le territoire.

L'activité agricole génère également de nombreux emplois indirects dans la région. Ainsi, la viticulture a donné naissance à de nombreux chais et distilleries, et la polyculture-élevage à plusieurs industries agro-alimentaires (cf. III. Les activités commerciales, industrielles et artisanales).

I.2. EVOLUTION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION ENTRE 2000 ET 2010

D'après l'analyse des données du Recensement Général de l'Agriculture, l'agriculture est une activité dominante dans l'économie locale mais un recul de celle-ci est perceptible depuis plusieurs décennies. Celui-ci se traduit par :

- **Une baisse de la surface agricole utile : La surface agricole s'élève en 2010 à 53 811 ha dans les communes du site Natura 2000.** Cette superficie a perdu 2271 ha en dix ans soit 4,2 % des terres agricoles. Cette diminution est plus importante que celle enregistrée sur l'ensemble des départements de la Charente et de la Charente-Maritime (-3 %).
- **Une baisse importante du nombre d'exploitations :** En 2000, les communes du site natura 2000 comptaient 1598 exploitations agricoles dont 1018 professionnelles (64 %). En 2010, 1263 exploitations étaient présentes sur le territoire. Plus de 300 d'entre elles avaient cessé leur activité, soit en dix ans, une disparition du quart des structures. Durant cette période, la baisse du nombre d'exploitations s'est accompagnée dans les cantons du site Natura 2000 :
 - d'une baisse du nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants de 19 %,
 - d'une diminution du nombre d'actifs agricoles (exprimé en équivalents temps plein, UTA) de 22 %. Le nombre d'actifs familiaux diminue plus fortement que celui des salariés agricoles.
- **Un vieillissement de la population agricole et une faible part de jeunes exploitants :** En 2010 en Charente-Maritime, 60 % des exploitants et premiers coexploitants sont âgés de plus de 50 ans et 22,6 % de plus de 60 ans. En Charente, la part des plus de 50 ans est encore plus importante ; elle atteint 70,5 % des exploitants et coexploitants et 36,4 % pour les plus de 60 ans. Parallèlement, les générations des moins de 40 ans et des 40-49 ans sont les plus touchées par la baisse d'effectifs. En 2010, la part des jeunes exploitants de moins de 40 ans est en moyenne de 15 % dans les 2 départements ; elle accuse un recul de 5 à 6 points depuis 2000. Cette diminution illustre les difficultés qu'ont les jeunes agriculteurs à s'installer.
- **Un faible nombre d'installations :** Le nombre des installations de jeunes agriculteurs aidés n'a jamais été aussi faible depuis 30 ans, d'où de grandes difficultés pour les jeunes souhaitant reprendre une exploitation. La transmission n'est plus majoritairement familiale. En 2010, près d'un exploitant sur deux n'a pas de successeur connu.

Par ailleurs, les exploitations agricoles se restructurent :

- **Concentration des exploitations :** les exploitations s'agrandissent et les grandes exploitations gagnent du terrain. En 2010, la taille moyenne des exploitations des cantons du site Natura 2000 est de 43,1 ha contre 34,8 ha en 2000. Elle était inférieure aux moyennes départementales de la Charente-Maritime (58 ha) et de la Charente (56 ha). Les grandes exploitations de plus de 100 ha sont de plus en plus nombreuses. En 2010, les unités de plus de 100 ha comptaient pour 9,4 % des exploitations des cantons du site Natura 2000 et mettaient en valeur le tiers des surfaces agricoles.

Cantons	SAU moyenne des exploitations 2010	Evolution SAU moyenne 2000-2010	Pourcentage d'exploitations ayant une superficie de 100 ha et plus en 2010	Part de la SAU des exploitations de 100 ha et plus en 2010
Baignes Sainte-Radegonde	43	26,5%	7%	31,0%
Barbezieux-Saint-Hilaire	43	16,2%	9%	29,0%
Archiac	41	20,6%	5%	17,0%
Gémonzac	49	22,5%	13%	40,0%
Jonzac	41	13,9%	8%	26,0%
Mirambeau	44	29,4%	12%	41,0%
Montendre	35	16,7%	8%	32,0%
Montlieu-la-Garde	41	46,4%	10%	44,0%
Pons	49	25,6%	12%	34,0%
Saint-Genis-de-Saintonge	45	25,0%	10%	31,0%
Moyenne	43,1	24,3%	9,4%	32,5%

Tableau 13 : Taille des exploitations en 2010 (Source : RGA, 2010)

- **Vers une spécialisation accrue** : le phénomène de spécialisation observée entre 1988 et 2000 s'est poursuivi sur la dernière décennie. Les exploitations ayant une production orientée vers les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux ou COP) ont le mieux résisté au recul de l'agriculture.
- **Augmentation des formes sociétaires** : les entreprises individuelles de type familial, très majoritaires, reculent au profit des entreprises en forme sociétaire, notamment des EARL. Ce constat est particulièrement marqué dans les communes viticoles où les exploitations ont davantage recours à cette forme d'entreprise. Dans les unités céréalières, la proportion d'installations individuelles domine.

Statut juridique de l'exploitation	Exploitations individuelles				GAEC				EARL				Autres			
	2010		2000		2010		2000		2010		2000		2010		2000	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Charente	4 362	67,4%	6 998	79,2%	293	4,5%	425	4,8%	1 184	18,3%	865	9,8%	637	9,8%	549	6,2%
Charente-Maritime	5 140	69,8%	8 098	81,0%	286	3,9%	385	3,9%	1 333	18,1%	1 069	10,7%	608	8,3%	447	4,5%

Tableau 14 : Evolution des statuts des exploitations de 2000 à 2010 en Charente et Charente-Maritime (RGA 2000, 2010)

- **Développement du fermage** : Les agrandissements sont principalement réalisés par le biais du fermage. Ce dernier est aujourd'hui souvent privilégié à la cession des terres, faute de repreneurs.

Des évolutions plus favorables tendent toutefois à valoriser la situation agricole locale :

- les actifs agricoles représentent une forte part de la population active,
- l'agriculture et notamment la viticulture joue un rôle prépondérant dans l'économie locale,

- la région bénéficie de productions agricoles de qualité : elle se distingue grâce à son patrimoine agricole local à partir duquel se créent des unités de production viables.

I.3. DES PRODUCTIONS SPECIALISEES

I.3.1. Evolution au niveau départemental

L'activité agricole de la Charente-Maritime et de la Charente repose sur 3 secteurs de production agricoles : les grandes cultures (céréales et oléo-protéagineux), la viticulture et l'élevage bovin (lait et viande).

Depuis 40 ans, la part des céréales et oléo-protéagineux (COP) a progressé de manière spectaculaire aux dépens des surfaces fourragères et de la vigne. L'application de la PAC avait fait redescendre les surfaces en 1995 par la mise en jachère de plusieurs milliers d'hectares. La réduction des surfaces en jachères depuis 1995 a permis de retrouver un niveau voisin du début des années 90. Cette spécialisation vers les grandes cultures (blé, maïs, tournesol en particulier) est commune à l'évolution agricole des départements où les COP constituent la principale orientation économique des exploitants. En 2010, cet assolement couvre 63% de l'occupation du sol en Charente-Maritime et 52 % en Charente.

Charente-Maritime	1988		2000		2010	
	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU
Céréales	183 438	41,0%	198 914	44,9%	203740	46,50%
Oléo-protéagineux	76 644	17,1%	78 148	17,6%	73330	16,70%
Cultures fourragères	122 160	27,3%	82 241	18,6%		
Surface toujours en herbe	69 589	15,6%	47 949	10,8%	48200	11,00%
Vigne	44 106	9,9%	40 931	9,2%	39 817	9,00%
SAU	447 430 ha		442 993 ha		438 277 ha	
Charente	1988		2000		2010	
	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU
Céréales	133 713	34,4%	134 142	35,7%	136 460	37,30%
Oléo-protéagineux	50 798	13,1%	55 325	14,7%	52 620	14,40%
Cultures fourragères	149 108	38,4%	115 910	30,8%		
Surface toujours en herbe	88 283	22,7%	50 753	13,5%	48500	13,30%
Vigne	419 845	108,1%	41 471	11,0%	39 364	10,70%

SAU	388 471 ha	376 006 ha	365 915 ha
-----	------------	------------	------------

Tableau 15 : Evolution des productions agricoles dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime (Sources : RGA 2000, Mémento de la statistique agricole, Agreste – 2010)

Les surfaces fourragères (Surface toujours en herbe, cultures fourragères assolées) ont reculé en Charente-Maritime de plus de 65 % depuis les années 70. Cette baisse a ralenti depuis la mise en place des mesures de maintien des surfaces herbagères.

Les superficies de vigne n'ont cessé de reculer de manière régulière depuis 1979, sous l'effet des cessations d'activité des petits producteurs, et des arrachages liés aux crises viticoles et aux maladies. La Charente-Maritime comptabilisait 61 800 ha de vignes en 1975, et plus que 40 800 ha de vignes dont 33 000 ha pour la production de Cognac et de Pineau en 2010. La baisse est moins marquée en Charente dont les surfaces viticoles sont passées de 47 200 ha en 1979 à 40 500 ha en 2010 dont 37 500 ha pour le Cognac et le Pineau. Ces 10 dernières années, la surface en vigne a reculé de 3 à 5 %, et respectivement, 25 % et 16 % des exploitations viticoles de Charente-Maritime et de Charente ont disparu. Il n'en demeure pas moins qu'une exploitation sur deux de la Charente-Maritime et de la Charente cultive la vigne. La viticulture constitue en valeur la production la plus importante de ces départements.

I.3.2. Evolution des productions dans les communes du site Natura 2000

Les communes du site Natura 2000 ont connu une évolution similaire à celle de la Charente-Maritime. Les différences résident dans la part moins importante des oléo-protéagineux et des céréales. En revanche les surfaces destinées à la viticulture sont nettement plus présentes dans le paysage local, puisqu'on se trouve en majorité dans la Saintonge viticole. Les communes viticoles se situent essentiellement en rive droite de la Seugne.

	2000		2010	
	Superficie (ha)	% SAU	Superficie (ha)	% SAU
Céréales	24 933	46,4%	22 967	41%
Oléo-protéagineux	4 740	8,8%	5 630	10 %
Fourrages	2562	4,8%	2937	5,2%
Surface toujours en herbe	3 373	6,3%	2807	5%
Vigne	8976	16,7%	8864	15,8%
SAU	53 811 ha		56 082 ha	

Tableau 16 : Répartition des productions agricoles sur les communes du site Natura 2000 (Sources : RGA 2000 - 2010)

Dans les communes du site Natura 2000, la principale orientation agricole en nombre d'exploitations et en surface est la polyculture (céréales, oléo-protéagineux), puis le polyélevage. Sur 67 communes, 41 ont une orientation technico-économique tournée vers la polyculture et le polyélevage et 22 vers la viticulture. Plus spécifiquement, les productions végétales se répartissent de la manière suivante, avec des évolutions divergentes :

◆ Les productions végétales :

▪ la vigne

La vigne couvre environ 8 700 ha, soit 16 % des terres agricoles des communes du site Natura 2000, soit 15,8 % de la SAU. La viticulture occupe une place très importante dans la partie saintongeaise de la Charente-Maritime, et le Cognacais (Charente) avec le célèbre Cognac et le Pineau. La viticulture charentaise produit également des vins de pays charentais, des vinaigres (vinaigrerie à La Tremblade) et des vins mousseux, afin de diversifier la vente des produits de la vigne. Le territoire se situe dans les aires AOC «Pineau des Charentes», « Cognac » et « Esprit de Cognac ».

À l'image de l'évolution départementale, les surfaces en vignes sont en repli. Il faut dire que la viticulture est très sensible aux crises internationales car elle dépend du maintien de ses exportations. Avec la crise, le Cognac, produit phare des exportations, a perdu des marchés et ses ventes ont diminué en 2008 et ce pour la première fois depuis 2001. Les sorties de Cognac ont enregistré une baisse de 15 % en 2009 par rapport à 2008. Cette nouvelle crise a eu des effets directs sur le maintien des exploitations les plus fragiles. En 2010, les exportations de Cognac, produit phare de la région, ont renoué avec la croissance. Les surfaces de vignes aptes à la production d'eaux-de-vie ont augmenté de 4 % en Charente-Maritime et de 1,5 % en Charente.

Au final, en 2010 les communes du site Natura 2000 ont perdu une centaine d'hectares et près de 250 exploitations cultivant la vigne.

▪ les céréales et oléo-protéagineux

Les surfaces en céréales augmentent depuis les années 70. Les exploitations sont marquées par leur taille importante ; elles se sont agrandies au cours du temps grâce aux libérations des terres consécutives aux arrêts d'activité. La culture du maïs est prépondérante mais sa surface a diminué de 20 % ces 10 dernières années. Dans les communes du site Natura 2000, le maïs représente en 2010 presque un tiers des surfaces céréalières (31,7 % de la SAU), suivies du blé (29,9 %) et de l'orge (14,1 %) (Données RGA 2010). Les cultures se font à sec ou par irrigation, à partir de pompes dans la nappe superficielle ou profonde et dans les cours d'eau.

Le maïs, 2^{ème} production du département, est davantage cultivé dans les communes de la haute-vallée de la Seugne qu'en Charente-Maritime (27 %). À l'inverse, le blé, 1^{ère} production du département, est une production moins répandue que dans le département où elle représente 43 % des terres céréalières.

L'essor de la culture du maïs est étroitement lié au développement de l'irrigation, le maïs grain y constitue plus de 70 % des surfaces irriguées.

En 2000 et 2010, alors que le blé reste relativement stable, l'orge est en baisse. Près de 3000 ha ont disparu en 10 ans. Cette culture représentait 25 % des cultures céréalières, elle n'en représente que 14 % en 2000. L'orge de brasserie forme néanmoins une composante non négligeable dans le département de la Charente-Maritime puisqu'il place celui-ci en tête des producteurs d'orge de printemps de Poitou-Charentes.

Les surfaces d'oléagineux ont en revanche progressé, passant de 4 740 ha à 5 630 ha.

▪ les surfaces irriguées

En 2010, environ 4200 ha de surfaces agricoles étaient irriguées dans les communes du site Natura 2000, soit 8 % de la surface agricole utile. Les secteurs les plus irrigués sont ceux de la Seugne Moyenne et la partie aval de la Maine, là où les surfaces de maïs sont les plus étendues. Les communes les plus irriguées en 2010 sont Clion, Pons, Berneuil avec plus de 350 ha irrigués, puis dans une moindre mesure Mosnac et Saint-Genis de Saintonge, qui détiennent un peu plus de 200 ha.

Les tendances montrent qu'après un fort développement depuis les années 80, l'irrigation diminue depuis le milieu des années 2000. Les surfaces déclarées irriguées au Recensement Général de l'Agriculture ont diminué entre 2000 et de 2010 de 48 %. Si l'irrigation a été encouragée par la mise en place de primes plus élevées lors de la mise en place de la PAC de 1992, la réforme de la PAC de 2005 met un frein à cette pratique. En effet, dès 2006 l'arrivée du découplage partiel des cultures ne conditionne plus les aides aux choix de productions des agriculteurs et aux quantités produites mais au respect des normes agro-environnementales. Ce changement des modes de calcul rend les $\frac{3}{4}$ des aides aux surfaces indépendantes de la production et de l'irrigation. Ces évolutions ne signifient cependant pas le déclin de l'irrigation puisque la création de neuf réserves de substitution est en projet sur le bassin de la Seugne, afin de stocker 2,55 Mm³ pour l'irrigation.

▪ les prairies

Les prairies sont en diminution depuis plusieurs dizaines d'années au profit des cultures annuelles, comme le blé, le maïs, le colza et le tournesol. Dans les communes du site Natura 2000 de la Seugne, en 2010, les surfaces toujours en herbe représentent 5,6 % de la SAU totale. Au total, la superficie fourragère et la STH ne représentent que 9,8 % de la SAU en 2010 contre 20 % en 1979. Les surfaces fourragères ont diminué d'une centaine d'hectares entre 2000 et 2010 et plus de 500 ha de surfaces toujours en herbe ont disparu (-16 %) dans la même période.

Ce recul trouve sa raison dans le déclin de l'activité d'élevage qui reste avant tout la principale production susceptible de valoriser cette utilisation du sol.

La régression des prairies s'est néanmoins ralentie dans les années 90 et 2000 avec la mise en place de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif, remplacée en 2003 par la PHAE (prime herbagère agro-environnementale).

En outre, depuis 2005, les aides de la PAC sont conditionnées au respect du maintien des pâturages permanents, avec une tolérance de 10 %. Désormais, la possibilité pour un agriculteur de retourner une prairie temporaire de plus de 5 ans ou une prairie permanente pour y mettre une autre culture, ainsi que les conditions à respecter pour effectuer ce retournement, dépendent de l'évolution du ratio des pâturages permanents au niveau national et départemental. Cette mesure est de nature à ralentir le recul des prairies dans le paysage agricole.

◆ Les productions animales :

▪ l'élevage bovin

Dans les communes du site natura 2000, le cheptel bovin a diminué de 25 % entre 2000 et 2010.

L'élevage bovin allaitant destiné à la production de viande bovine s'est développé en remplacement de l'élevage laitier, suite à l'instauration des quotas laitiers, et parallèlement à la croissance de la production de céréales. Toutefois, l'augmentation du nombre de vaches allaitantes n'a pas compensé la baisse du troupeau laitier. Aujourd'hui, la production bovine est stable mais le nombre d'exploitations ayant conservé cette orientation technico-économique a fortement reculé. Depuis 2000, une exploitation sur quatre a cessé l'activité d'élevage bovin allaitant. En contrepartie, les troupeaux se sont agrandis.

Les exploitations d'élevage rencontrées sont de deux types :

- élevages importants, de 50 têtes ou plus, plus ou moins spécialisés et performants, dont le maintien est possible si l'exploitant trouve un successeur,
- petits élevages, qui constituent une activité complémentaire d'une activité principale (céréales ou vigne), et dont l'avenir est beaucoup plus incertain, l'exploitant ou son successeur risquant d'abandonner cette activité contraignante.

Le maintien de cette activité est un enjeu important en termes de préservation des paysages et de la biodiversité puisqu'il permet le maintien des surfaces en prairie, intéressantes sur le plan environnemental.

L'élevage laitier est en forte régression ; le nombre de vaches laitières a diminué entre 2000 et 2008, de -0.7 %/an. La production est parfois associée à la production de viande bovine ou à la viticulture et le plus souvent à la culture de céréales. La production laitière, commercialisée après transformation en beurre, bénéficie d'une labellisation AOC « Beurre des Charentes » ou « Beurre des Deux-Sèvres ».

L'impact environnemental de cette activité est plus faible que la précédente dans la mesure où les élevages sont surtout « hors sol », souvent associés à une production de céréales ; elles n'impliquent donc pas forcément le maintien des prairies. Du fait des fortes contraintes que cette activité génère, le nombre d'exploitations risque encore de diminuer dans les années à venir.

De manière générale, la situation des élevages bovins connaît depuis plusieurs années de fortes pressions avec l'augmentation des coûts de production, la crise sanitaire (Fièvre catarrhale ovine), la concurrence, ce qui remet en cause la pérennité de certaines exploitations agricoles. Ceci est particulièrement vrai pour les unités laitières, dont l'activité génère déjà de fortes contraintes d'exploitation.

▪ Les autres élevages

Les élevages ovin, porcin et caprin sont peu représentés sur ce territoire, qui n'est pas une terre traditionnelle pour ce type d'élevage.

L'élevage porcin est souvent associé à au moins une autre production, en général des céréales ; les productions sont le plus souvent labellisées : IGP jambon de Bayonne, appellation Poitou-Charentes (certificat de Conformité Produits). Dans les communes du site Natura 2000, 7 établissements classés ont été recensés.

En ce qui concerne le cheptel avicole, les effectifs ont baissé de moitié depuis 1979. Il restait en 2000 sur le bassin versant de la Seugne environ 700 exploitations qui produisaient des volailles et des poules pondeuses.

On relèvera en Charente la présence d'une production de terroir avec la poule de Barbezieux : élevage d'une race locale française préservée, redynamisé grâce à une association créée en 1997 (ASPOULA) et comprenant depuis 2001 quelques professionnels ; la création d'un label AOC est en cours.

◆ Des productions biologiques en progression mais encore marginales

L'agriculture biologique concerne sur le territoire principalement la viticulture (productions de pineau, cognac, jus de raisin). À l'image de cette filière au niveau national, elle reste encore marginale en surface et en nombre d'exploitations. Douze agriculteurs convertis à l'agriculture biologique ont été recensés dans les communes du site Natura 2000 dans le département de la Charente-Maritime.

I.3.3. Les surfaces agricoles au sein du site natura 2000

Les espaces agricoles dominent la vallée de la Seugne et de ses affluents. Plus de 63 % du périmètre natura 2000 est composés d'espaces agricoles. 8 hectares de terres agricoles sur 10 sont destinés aux céréales, le reste aux prairies. Les vignes et vergers sont rencontrés ponctuellement.

Intitulé	Superficie	% de recouvrement
Terres arables	4 331,87 ha	49,7 %
Vignobles	63,88 ha	0,7 %
Vergers et petits fruits	20,39 ha	0,2 %
Prairies	1 109,81 ha	12,7 %

Tableau 17 : Les terres agricoles du site Natura 2000

I.4. L'AGRITOURISME ET LA DIVERSIFICATION

Les activités des exploitations agricoles tendent à se diversifier. Cette diversification apparaît aujourd'hui légitime et nécessaire pour améliorer en particulier les revenus des agriculteurs. Elle se traduit avant tout par la vente directe de produits agricoles, qui concerne en majorité des exploitations professionnelles et la vente de vin. La transformation des produits de la ferme est un secteur de diversification important et ce sont également les exploitations viticoles qui transforment le plus.

L'agritourisme est également une filière visant à diversifier les activités des exploitations agricoles, à mettre en valeur et préserver le patrimoine bâti et naturel, à obtenir un complément de ressources. L'accueil sur l'exploitation se traduit par l'hébergement, la restauration et l'animation. Plusieurs réseaux garantissent l'image et la qualité de l'accueil notamment les réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Accueil paysan ».

Dans les communes du site Natura 2000, 6 exploitations adhèrent au réseau « Bienvenue à la ferme » :

- La ferme-auberge Jaulin à Baignes-Sainte-Radegonde (lieu-dit « Puygareau »), exploitation produisant du lait, des céréales et de la vigne, propose des repas et l'hébergement (hors site Natura 2000),
- Le camping à la ferme Les Acacias à Clion, proche de l'exploitation céréalière et viticole (hors site Natura 2000),
- L'EARL Dumoulin à Saint-Ciers-Champagne (lieu-dit « Nauves »), exploitation d'élevage de canards et production de pépinières viticoles. propose les produits de l'exploitation : foie-gras, magrets, conserves ... (hors site Natura 2000),
- La ferme Chabaneix, productrice de céréales, vignes et volailles à Jazennes, rue des Lyonettes, propose la table et l'hébergement (hors site Natura 2000),
- L'EARL Jardin des Rigallauds au Tartre, ferme maraîchère et viticole vendant des produits en vente directe (hors site Natura 2000).
- Le Maine Laure, exploitation viticole au Tartre (lieu-dit « Le Maine »), vendant des produits en vente directe (Pineau des Charentes blanc et rosé, vieux pineau, Cognac).

Un agriculteur situé à Mirambeau adhère au réseau Accueil Paysan et propose une table et des chambres d'hôtes.

I.5. LES INSTALLATIONS AGRICOLES CLASSEES ICPE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) désignent les activités qui présentent des inconvénients ou des dangers potentiels pour le voisinage ou pour l'environnement (pollutions ou nuisances : odeurs, bruits, pollution de l'eau et de l'air... Ces installations sont régies par le Livre V, Titre 1^{er} du Code de l'Environnement (ex loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), et par son décret d'application du 21 septembre 1977 modifié. Seules les installations dont l'activité est inscrite dans la nomenclature des installations classées sont soumises à cette réglementation.

Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage ou stockage de céréales et de la viticulture sont concernés par cette réglementation. En élevage, les effectifs d'animaux logés déterminent le passage d'un régime du Règlement Sanitaire Départemental à celui des Installations Classées.

Dans les communes du site Natura 2000, 54 ICPE agricoles de type élevage ont été dénombrées et sont suivies par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Charente et de la Charente-Maritime. Parmi elles, 6 relèvent du régime de l'autorisation et 48 du régime de la déclaration. Les industries agro-alimentaires et les silos de stockage de céréales sont recensés dans le chapitre « III. Les activités commerciales, artisanales et industrielles ».

ENTITÉ	COMMUNE	RÉGIME	ACTIVITÉ
GAEC DE LA TOUR	AGUDELLE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC DES TROIS CHENES	ALLAS-BOCAGE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARL LAITIERE	BAIGNES SAINTE-RADEGONDE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
MOUSSET MULHQLAND	BAIGNES SAINTE-RADEGONDE	Déclaration	Chiens
MOULINIER Michel	BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE	Déclaration	Chiens
AUDUREAU Philippe	BELLUIRE	Autorisation	Chiens
EARL GUERIN MASSIAS	BERNEUIL	Autorisation	Vaches laitières et/ou mixtes
SCEA BRANGER BERNARD ET FLORENT	BERNEUIL	Déclaration	Vaches allaitantes
BERTAUD Jacques	CHAMPAGNAC	Autorisation	Porcs
PERRIER Gilbert	CHATENET	Déclaration	Bovins à l'engrais
COURTAUD Michel	CHEPNIERS	Déclaration	Volailles
GISCLON Frôdenc	CHEPNIERS	Déclaration	Chiens
GERVREAU Patrick	CLION	Déclaration	Chiens
PUYTHORAC Patrick	CLION	Déclaration	Chiens
EARL FONT ROUILEE	CONDEON	Déclaration	Lapins et vaches laitières
FAREY Raphaël	CONDEON	Déclaration	Chiens
SOUCHARD Gérard	CONDEON	Déclaration	Porcs

SOUCHARD Marie Odile	GUIMPS	Déclaration	Porcs
MARRIER Jacques	GUITINIERES	Déclaration	Chiens
GAEC DE CHEZ TAILLE	LE PIN	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
HENRI Daniel	LE TATRE	Déclaration	Chiens
AUDARD Charly	MIRAMBEAU	Déclaration	Chiens
GUIARD Stéphane	MIRAMBEAU	Déclaration	Chiens
JONCHERE Jean-Louis	MONTCHAUDE	Déclaration	Porcs
LOZES Edouard	MONTCHAUDE	Déclaration	Chiens
RENAUD Christian	MONTCHAUDE	Déclaration	Chiens
VIREVALEIX Dominique	MONTCHAUDE	Déclaration	Bovins à l'engrais
GAEC DU PERRIER	MONTLIEU-LA-GARDE	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
LESTAROUIT Habel	MONTLIEU-LA-GARDE	Déclaration	Chiens
NADAUD Philippe	MONTLIEU-LA-GARDE	Déclaration	Volailles
EARL DU PONT ROMAIN	NEUILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARLGEAITRIE	NEUILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
PUJO Guy	NEULLES	Déclaration	Chiens
CAIVEAU Jean-Louis	NIEUL-LE-VIROUIL	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC ROBIN PERE ET FILS	NIEUL-LE-VIROUIL	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARL DELA RACLERIE	OZILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC CHEZ BILLE	OZILLAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC LES DEUX FONTAINES	POLIGNAC	Autorisation	Vaches laitières et/ou mixtes
SCEA DE LA CROIX MARRON	PONS	Déclaration	Vaches aitiéros et/ou mixtes
EARL MICHONNEAU	REIGNAC	Autorisation	Porcs
FOUCHER Jean Marie et Damien	REIGNAC	Déclaration	Chiens
EARL LES COLLINES	SAINTE-COLOMBE	Déclaration	Vaches aitiéros et/ou mixtes
FOLLEA Christian	SAINTE-GERMAIN-DE-VIBRAC	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
GAEC DES TROIS MOULINS	SAINTE-LEGER	Déclaration	Vaches aitiéros eUou mixtes
GAEC DE LA BERTAUDRIE	SAINTE-MEDARD	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
AVINIO Michel	SAINTE-SIMON-DE-BORDES	Déclaration	Chiens
SCEA LATORSE (LATORSE-GAUTRIAU)	SAINTE-SIMON-DE-BORDES	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
EARL DE LA GUDELETTE	SAINTE-SIMON-DE-BOROES	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
DUPOUY Serge	SOUBRAN	Déclaration	Chiens
EARL DES THERMES	SOUBRAN	Déclaration	Vaches laitières et/ou mixtes
RAMBEAU Claudine	SOUBRAN	Déclaration	Bovins à l'engrais
EARL RAPIN	TOUVERAC	Déclaration	Porcs et vaches laitières
SCEA LE PIN	TOUVERAC	Autorisation	Porcs
PELETTE Jérémie	VIBRAC	Déclaration	Porcs

Tableau 18 : Les installations agricoles classées pour la protection de l'environnement en mai 2010 (Source : DDPP 16, DDPP 17)

Les installations ne présentant pas de graves dangers ou inconvénients sont soumises aux règlements sanitaires départementaux. Elles doivent respecter des prescriptions générales, édictées dans ces règlements.

II.L'EXPLOITATION FORESTIERE

II.1. UNE FORET PRIVEE ET EMIETTEE

Les boisements occupent une place importante dans l'occupation du sol de la vallée. Ils se répartissent essentiellement en :

- plantations de peupliers
- boisements alluviaux d'aulnes et frênes, peuplement linéaire le long des cours d'eau (ripisylve) ou formation plus étendue dans le lit majeur.

A l'image de la forêt de Poitou-Charentes, il s'agit d'une forêt privée, à plus de 95 %, et très morcelée, ce qui constitue un handicap pour son exploitation. Elle appartient à un grand nombre de propriétaires, mais ceux-ci possèdent de petites surfaces ; la surface moyenne des parcelles est souvent d'environ 20 ares, chaque propriétaire en possédant généralement moins de 10.

Il n'existe pas de boisement soumis à un Plan Simple de Gestion.

Les plantations de peupliers représentent une superficie de 438 ha sur l'ensemble de l'aire d'étude. Elles sont surtout représentées sur la Seugne moyenne, entre Champagnac et Pons. Leur étendue est moindre sur la Seugne amont et dans les vallées des affluents.

Les plantations de peupliers se sont surtout développées à partir des années 60, avec le déclin de l'agriculture traditionnelle, notamment de l'élevage. Les propriétaires y ont vu une solution de substitution aux prairies, l'arbre étant bien adapté aux sols alluviaux riches en matières minérales, avec une nappe phréatique peu profonde.

Depuis les années 90, la superficie de peupleraies a peu progressé. Elle serait assez stable ou en légère augmentation aujourd'hui (d'après le CRPF).

Les taillis de frênes et d'aulnes et frênes mélangés représentent une superficie de 887 ha dans l'aire d'étude. Ces taillis sont traditionnellement exploités pour le bois de chauffage, pratique encore existante aujourd'hui. Comme pour les peupleraies, la superficie est stable.

Dans le cadre de sa politique de revalorisation forestière, le Département a confié au Groupement de développement Forestier de la Charente-Maritime (G.D.F 17) et au Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F), la réalisation d'une carte du massif forestier des communes d'Avy, Clam, Fléac sur Seugne, Marignac, Saint-Germain de Lusignan, Saint-Georges Antignac et Saint-Grégoire d'Ardennes. Une carte d'identité de massif sur les 7 communes a été réalisée en 2011. Les actions forestières envisagées dans le périmètre de cette étude ne concernent pas le site Natura 2000. Une opération de type remembrement ayant été exclue en raison de la faible surface par propriété et faible nombre de parcelles par propriétaire, une bourse foncière a été lancée en 2012 afin de faciliter la mise en relation des acheteurs et vendeurs de parcelles boisées.

II.2. L'EXPLOITATION DU PEUPLIER DANS LA VALLEE DE LA SEUGNE

II.2.1. Le poids économique régional de la populiculture

La région Poitou-Charentes compte environ 19 000 ha de peupleraies présentes surtout dans les vallées et marais. En surface, elles représentent 5 % de la superficie boisée de la région. Cette production permet d'alimenter une économie locale notable : la région est ainsi la cinquième de France productrice de peupliers et elle fournit 12 % de la récolte nationale de l'espèce ; les peupleraies de Poitou-Charentes fournissent 40 % de la récolte de bois d'œuvre de la région.

Ce bois alimente principalement l'industrie du contreplaqué. Le bois de peuplier, après déroulage, est également utilisé pour la fabrication de bourriches d'huîtres, de caisses à fromage et d'emballages pour les fruits et légumes. Les billes d'un diamètre plus important sont utilisées en sciage pour la fabrication de palettes de transport et de caisserie. Enfin, le petit bois part en papèterie ou en fabrication de panneaux agglomérés.

Du fait des dégâts importants dus à la tempête de 1999, qui a entraîné une perte équivalente à 7 années de production et qui a nécessité des travaux de reconstitution, la peupleraie de Poitou-Charentes est une forêt jeune.

II.2.2. Les pratiques culturales dans la vallée de la Seugne

Dans la vallée de la Seugne, le peuplier bénéficie de sols adaptés, riches en matières minérales et suffisamment alimentés en eau. Ces conditions permettent le développement d'une culture extensive, sans labour, avec peu ou pas d'amendements. Seuls le broyage et le fauchage sont nécessaires pour le développement des racines, les premières années.

Installée dans de bonnes conditions, et suivie régulièrement, une peupleraie produit plus de 15m³/ha/an et peut être exploitée à partir de 18 ans.

L'itinéraire technique est généralement le suivant :

- pas de travail du sol, broyage de la végétation (et des souches si replantation)
- plantation de 150 à 200 peupliers par ha, un plant tous les 7 à 8 m,
- fertilisation éventuelle la première ou les deux premières années de plantation,
- entretien chimique localisé (1 à 2 m² autour du plant) pendant 3 ans,
- broyage annuel de la végétation jusqu'à 5 ans,
- une ou deux tailles de formation, trois élagages jusqu'à 6 m de haut.

Au-delà des 5 années après la plantation, l'entretien de la végétation au sol peut s'arrêter ; il existe cependant des propriétaires qui maintiennent l'entretien (broyage) avec une fréquence variable.

Cela induit une grande variabilité des faciès des peupleraies selon les modes d'entretien. On trouve en effet :

- les peupleraies très entretenues, avec un couvert herbacé ras et peu diversifié,
- les peupleraies accompagnées d'un couvert de hautes herbes (mégaphorbiaies),

- les peupleraies avec un sous-bois de frênes, qui correspondent aux plantations les moins entretenues.

À l'image des autres vallées productrices de peupliers de la région, la populiculture de la vallée de la Seugne est contrainte par :

- le grand morcellement du foncier,
- les difficultés d'accès aux parcelles (manque de chemins ou chemins impraticables) et le manque de places de débardage organisées,
- le degré d'implication variable des propriétaires.

L'amélioration de la structure foncière, et celle des accès, ne peuvent être envisagées qu'à l'occasion d'aménagements fonciers ou de regroupement syndical de propriétaires sous forme d'Association Syndicale Libre (ASL).

Dans l'aire d'étude, on notera l'existence d'un aménagement foncier récent, sur la commune de Mosnac-sur-Seugne. En revanche, il n'existe pas d'ASL.

Enfin, du point de vue économique, la vallée de la Seugne se caractérise par l'absence d'une bonne partie des acteurs économiques de la filière, autres que les propriétaires (pépinières, scieries, industriels du bois...). La vallée ne tire donc pas pleinement bénéfice de sa ressource.

II.2.3. La tempête de 1999 et la reconstitution des plantations

La tempête du 27 décembre 1999 a fortement sinistré les forêts charentaises. Près de 40 % du volume sur pied a été détruit, soit 4,4 millions de m³ toutes essences confondues.

Les forêts alluviales n'ont pas été épargnées, particulièrement les peupleraies les plus âgées.

Sur la Seugne, les peupleraies touchées par la tempête sont aujourd'hui reconstituées pratiquement en totalité (source : CRPF).

Les reconstitutions ont été réalisées par des propriétaires individuels ou regroupés de manière informelle, avec les conseils du CRPF. Ils ont bénéficié d'aides de l'État, sous condition de respect d'obligations environnementales :

- bande de 5 m de recul entre la plantation et le cours d'eau,
- respect d'une « zone à vocation environnementale », équivalente à 30 % de la surface productive, en périphérie ou dans le secteur planté, souvent plantée en taillis de frênes.

Il n'existe plus, à l'heure actuelle, d'aide de l'État pour des plantations.

II.2.4. La gestion environnementale des peupleraies

Deux démarches volontaires marquant l'adhésion des propriétaires à des pratiques respectueuses de l'environnement sont aujourd'hui proposées :

- le **Code de bonnes pratiques sylvicoles en Poitou-Charentes** :

L'adhésion volontaire à ce code permet d'attester d'une exploitation dans un souci de gestion durable, notamment par la prise en compte des différentes fonctions des espaces boisés : économique, environnementale et sociale. Cette adhésion permet d'accéder à des aides publiques en matière forestière, de bénéficier d'exonérations fiscales, de favoriser les débouchés commerciaux.

- la **Charte « peuplier et environnement »** du CRPF Poitou-Charentes :

Afin de concilier développement de la populiculture et préservation des milieux naturels, la charte consigne un certain nombre de recommandations à observer. Celles-ci concernent :

- le choix des cultivars,
- les distances de plantations,
- le respect de la biodiversité,
- la pratique des entretiens : travaux du sol, broyage de la végétation, désherbage chimique, fertilisation, traitements phytosanitaires, tailles et élagages,
- l'exploitation des bois.

Le CRPF de Poitou-Charentes vulgarise et promeut cette charte, notamment en organisant régulièrement des sessions de formations auprès des propriétaires.

II.3. L'EXPLOITATION DES TAILLIS

Les taillis sont essentiellement constitués de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et de Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*), accompagnés par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*).

Les taillis présentent une faible valeur marchande. Ils sont exclusivement exploités en bois de chauffage ou de trituration. L'exploitation des taillis se fait tous les 25 à 40 ans selon les propriétaires.

Le Frêne commun peut constituer une alternative intéressante au peuplier : son bois clair est recherché pour le placage, l'ébénisterie et la fabrication de parquets. Ainsi, très ponctuellement, les propriétaires peuvent être incités à ne pas effectuer de coupe rase de leur taillis, mais de simples éclaircies, permettant de laisser se développer quelques sujets en arbres de futaie. Cette pratique reste cependant marginale. Le Frêne oxyphylle peut uniquement servir d'accompagnement pour la production de bois de chauffage.

À défaut de produire du bois d'œuvre, les taillis possèdent cependant plusieurs fonctions à préserver :

- maintien des berges,
- maintien de la diversité biologique et paysagère,
- production de bois de chauffage.

Des expérimentations de taillis à très courte rotation pour la fourniture de plaquettes utilisées par les chaudières au bois (filiale bois-énergie) ont été développées ces dernières années par la Communauté de communes de Haute Saintonge sur différents sites en bordure de la Seugne, de la Maine et du Trèfle. Elles concernent de faibles surfaces (quelques ares) et n'ont pas donné lieu à des plantations sur des parcelles privées (Source : Conseil Général de Charente-Maritime, CRPF Poitou-Charentes).

III. LES ACTIVITES COMMERCIALES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES

III.1. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Dans le bassin de la Seugne, on recense environ 1600 entreprises dont plus de 350 industries produisant dans divers secteurs d'activités (données : Étude préalable à l'aménagement du cours d'eau du bassin de la Seugne en amont de Pons, SIEEAH Seugne). Ces dernières sont le plus souvent regroupées au sein de zones d'activités installées à la périphérie des communes.

Dans les 67 communes du site Natura 2000, 16 zones d'activités économiques ont été recensées. Elles figurent dans le tableau suivant et sont localisées sur la carte « Activités économiques ». À cela s'ajoutent quelques secteurs où sont isolées une ou deux entreprises ; ils ont été identifiés à partir des documents d'urbanisme et figurent également sur la carte citée plus haut.

ZA	Commune	Communauté de Communes	Surface totale	Vocation
La Grange à Prévaud	Mirambeau	CC de la Haute-Saintonge	14,26 ha	commerciale
Zone d'Activités Communautaire de Milan	Montlieu-la-Garde	CC de la Haute-Saintonge	5 ha	commerciale
Zone Industrielle	Saint-Germain-de-Lusignan	CC de la Haute-Saintonge	15,55 ha	industrielle
Zone Artisanale	Saint-Maigrin	CC de la Haute-Saintonge	1,52 ha	mixte
Zone d'Activités Communautaire de St-Genis-de-Saintonge	Saint-Genis-de-Saintonge	CC de la Haute-Saintonge	9,5 ha	mixte
ZA de Triquedondaine	Barbezieux-Saint-Hilaire	CC des 3B - Sud-Charente	0,8 ha	artisanale
ZAED de Plaisance	Barbezieux-Saint-Hilaire	CC des 3B - Sud-Charente	24 ha	
Chez Rolland	Le Tâtre	CC des 3B - Sud-Charente	0,2 ha	artisanale
Zone artisanale de Touverac	Le Tâtre	CC des 3B - Sud-Charente	3,5 ha	
Chez Gauthier	Montchaude	CC des 3B - Sud-Charente	0,12 ha	artisanale
Zone des 3 B	Reignac	CC des 3B - Sud-Charente	0,58 ha	artisanale
L'Espis	Touvérac	CC des 3B - Sud-Charente		
Bonnerme	Pons	CC de la région de Pons	18 ha	mixte
Goutrolles	Pons	CC de la région de Pons		
Le Chail	Pons	CC de la région de Pons	14 ha	mixte
Toutvent	Pons	CC de la région de Pons	5 ha	mixte

Tableau 19 : Les zones d'activités des communes du site Natura 2000 (Source : IAAT Poitou-Charentes, 2011)

III.2. LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

L'activité industrielle se concentre principalement dans 3 communes : Barbezieux, Jonzac et Pons.

Pons est la première ville industrielle de la Haute-Saintonge. Si la plupart des anciennes industries ont disparu (moulins industriels, tanneries, mégisseries), la commune rassemble de nombreux établissements notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire (biscuiterie Colibri, Distillerie de la Tour et Jaulin, cave coopérative ACV, stockage de céréales Synthéane et Gauthier Armand...), la mécanique et la chaudronnerie (équipementier SMES, Montel SA, Coup'Eco, Wesper Industrie France SAS,...) et le BTP. Ces activités sont regroupées dans les zones d'activités de la commune, notamment celle du Chail qui rassemble de nombreux établissements industriels et de services, ce qui en fait le plus gros employeur de la ville.

Jonzac et Barbezieux accueillent aussi des industries, mais ont un tissu plus réduit. La première regroupe des industries agro-alimentaires (transformation de morue et de produits biologiques : SIF France et SARL Biorede, stockage de céréales Synthéane), des chais et distilleries, des entreprises de fabrication de matériel viticole (SA Vinea), de jouets en bois (Grelety SARL), des tonnellerie (SA Radoux Tonnellerie), la seconde des industries de fabrication de meubles (établissements Nordlinger), de machines agricoles, d'emballage alimentaire (Venthenat, groupe Amcor), ...

Sur le reste du territoire, l'activité industrielle est dispersée. On notera parmi les principales industries des communes du site Natura 2000 :

- l'industrie de fabrication de matériel viticole et para-viticole (SARL Kirogh) à Villexavier,
- l'usine de pop-corn (Sphere Production) à Saint-Genis-de-Saintonge,
- l'industrie de boissons (Isidore) à Ozillac,
- l'industrie Synthéane de stockage de céréales à Nieul-le-Virouil et Soufflet Atlantique à Chadenac et Mirambeau.

Situé au cœur d'un paysage viticole, le bassin versant de la Seugne dispose d'une industrie viticole très développée. La fabrication de Pineau et de Cognac a donné naissance à un nombre important de chais et distilleries. Le nombre de bouilleurs de crus et de distilleries sur le bassin versant est supérieur à 220. Dans les communes du site Natura 2000, 15 distilleries et chais ont été recensés en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en raison des risques potentiels de leur activité sur les biens, les personnes et l'environnement.

7 carrières exploitées sont présentes sur le territoire de l'aire d'étude :

Communes	Carrière en activité	Type de carrière	Matériaux
Guitinières	AGS SA	Ciel ouvert	Argile, sable
Jonzac	Pierre de Saintonge Sarl	Souterraine	Calcaire
Montlieu-la-Garde	AGS SA (le Planton)	Ciel ouvert	Argile, sable
Montlieu-la-Garde	Audoin et fils SA (le Vrignon)	Ciel ouvert	Sable
Pons	SOPOTP SA	Souterraine	Calcaire
Saint-Simon de Bordes	PICOULET Michel ETA TP SA - St S.	Ciel ouvert	Calcaire
Saint-Simon de Bordes	AUDOIN ET FILS	Ciel ouvert	Calcaire

Tableau 20 : Carrières des communes du site Natura 2000 (Source : Base des installations classées, MEDDTL)

Aucune de ces carrières ne se situe dans le périmètre du site Natura 2000.

III.3. LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES A RISQUE

Les activités présentant des inconvénients ou des dangers potentiels pour le voisinage ou pour l'environnement, pollutions ou nuisances (pollution de l'eau, odeurs, bruits, rejets, risque d'incendie,...) sont classées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés :

- Déclaration : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses.
- Autorisation : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants.

Le régime de l'autorisation nécessite une procédure d'instruction préalable à la mise en service de l'installation, en particulier une étude d'impact et une étude de risque et de danger qui identifie les scénarios d'accidents possibles, leurs conséquences et les dispositifs de sécurité à mettre en place pour protéger l'environnement (eau, air, bruit, ...).

Chaque installation classée fait l'objet d'un suivi particulier en fonction des impacts qu'elle peut avoir sur l'environnement ou un tiers. Des analyses régulières sont effectuées pour contrôler le bon fonctionnement des installations. En cas de non-respect des règles, le fonctionnement de l'installation peut être suspendu provisoirement.

41 entreprises industrielles sont classées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et sont soumises à autorisation. Il s'agit principalement de distilleries (17), de carrières (7), et silos de stockage de céréales (3).

La présence de ces installations sur le bassin versant de la Seugne engendre un risque potentiel de pollution de l'eau et de dégradation du milieu naturel.

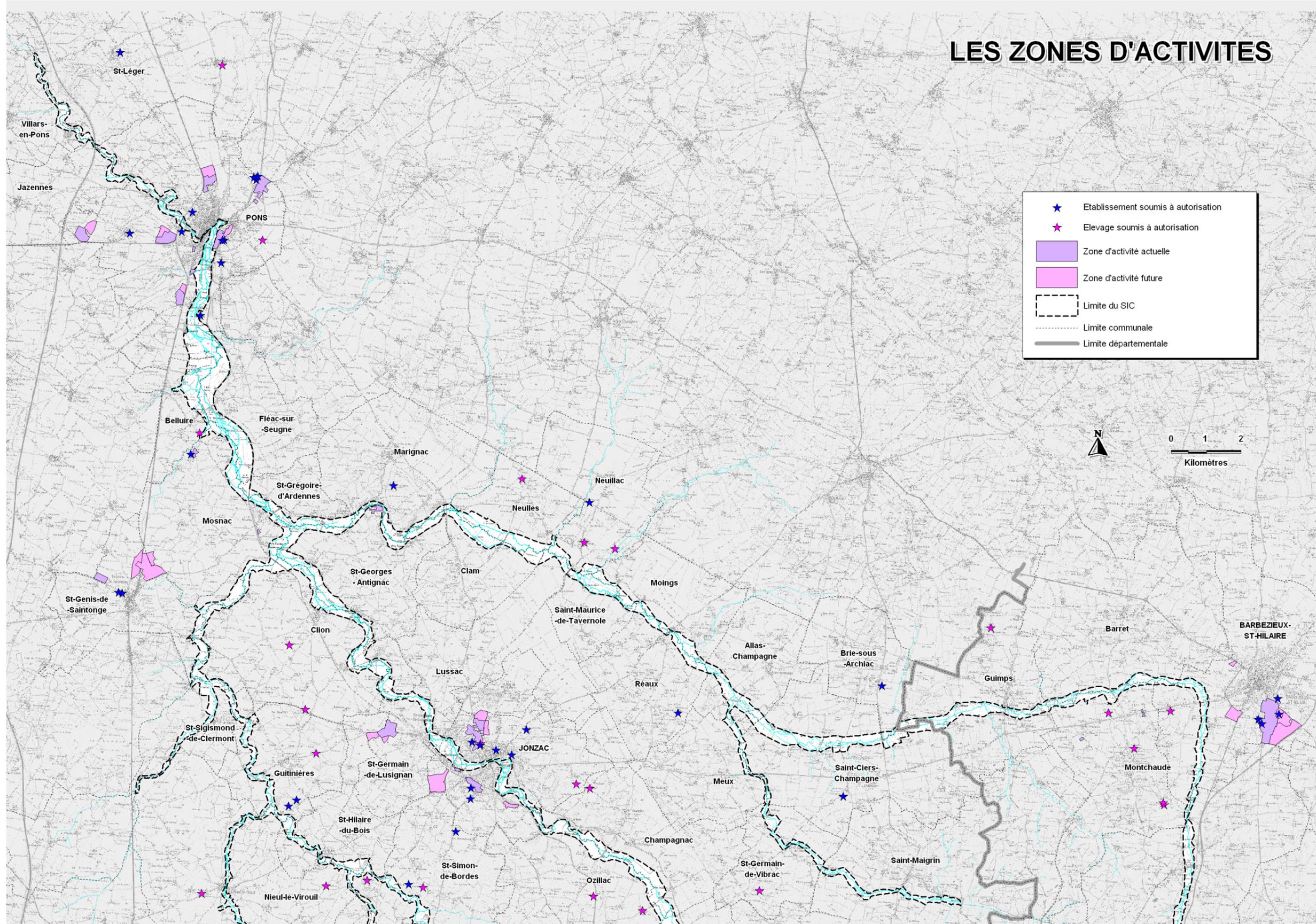
Commune	Nom établissement	Activités	Activité (s) soumise(s) à autorisation et volume(s)
Brie-sous-Archiac	DISTILLERIE DE LA GROIE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 3000 l/j
Brie-sous-Archiac	DISTILLERIE VINET SA	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 7000 l/j
Guitinières	CDC Haute Saintonge Guitinières	Déchèterie	Déchèteries aménagées pour les usagers : 4757 m ²
Guitinières	GCM Granulats de Chte Mme (Guitiniè)	Carrière	Carrière : 160000 t/an
Jonzac	CDC Haute Saintonge	Déchets et traitements	Stockage et traitement d'Ordures ménagères : 17000 t/an Stockage et traitement d'Ordures ménagères : 3 t/H
Jonzac	DISTILLERIE DE LA TOUR - caves distillerie Jon	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Préparation, conditionnement de vins : 200000 hl/an
Jonzac	DELABLI (ANCIENNEMENT DELPIERRE SA)	Fabrication, en gros de conserves de poissons et salaisons maritimes	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine animale : 30 t/j
Jonzac	DISTILLERIE DE LA BOULENNERIE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 2500 l/j
Jonzac	PIERRES DE SAINTONGE SARL	Carrière	Carrière : 8750 t/an
Jonzac	RADOUX TONNELLERIE SA	Fabrication de produits en bois, ameublement	Travail du bois ou matériaux combustibles analogues 355 kW
Jonzac	SYNTEANE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1240 m ³
Marignac	CHATEAU LE GIBEAU SARL	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 4500 l/j
Montlieu-la-Garde	AGS SA Montlieu (Planton)	Carrière	Carrière : 80000 t/an
Montlieu-la-Garde	AUDOIN & Fils SA Montlieu	Carrière de sables, cailloux et granulats	Carrière : 60000 t/an
Mosnac	UNION de MOSNAC	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 6000 l/j Préparation, conditionnement de vins : 46020 hl/an

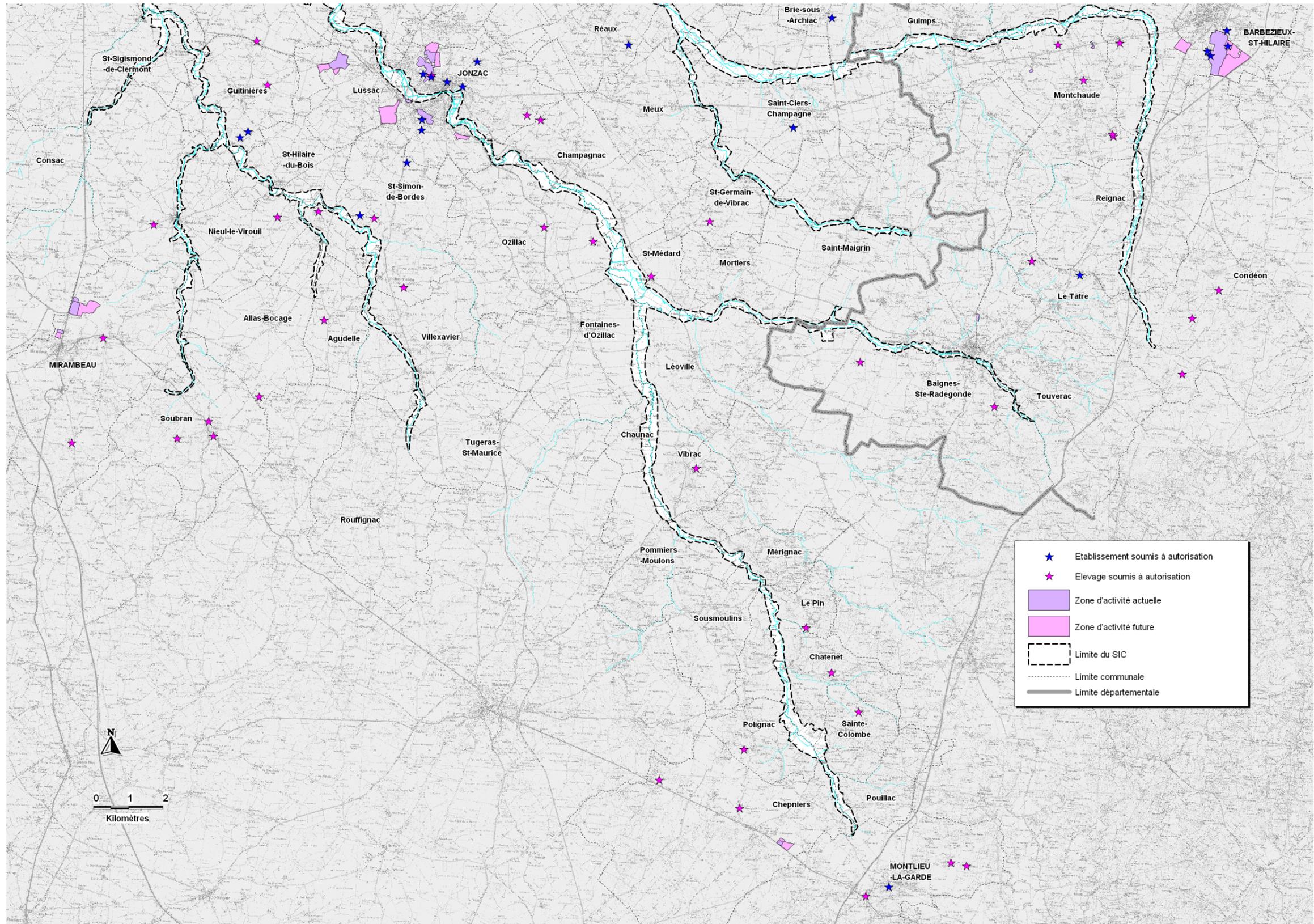
Neuillac	DISTILLERIE DE FONTAGARD	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 2700 l/j
Commune	Nom établissement	Activités	Activité (s) soumise(s) à autorisation et volume(s)
Pons	CDC Haute Saintonge Région de Pons	Déchèterie	Déchèteries aménagées pour les usagers : 4913 m ²
Pons	COLIBRI	Biscuiteries et biscotteries	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale 45 t/j Alimentaires (préparation ou conservation) produits
Pons	DISTILLERIE DE LA TOUR - Colonne	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 60000 l/j
Pons	DISTILLERIE DE LA TOUR - Charentais	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 8000 l/j Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1037 m ³
Pons	DISTILLERIE DE LA TOUR - le Clone	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1569 m ³
Pons	DISTILLERIES PERRIER SA	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1800 l/j
Pons	PINET - Le Chail	Vente et réparation automobile	Elimination des Déchets industriels d'I.C. :140 m ³ Stockage, activité de récupération de métaux : 1590 m ²
Pons	PINET	Dépôts de ferraille	Stockage, activité de récupération de métaux
Pons	SOPOTP SA	Carrière	Carrière : 40000 t/an
Pons	SYNTEANE Pons	Stockage de céréales	Silos de stockage de céréale, grains, etc dégageant des poussières inflammables : 25000 m ³ Broyage, concassage, criblage, etc des substances végétales : 355 kW
Réaux	BERTRAND SARL	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1200 l/j Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 614 m ³
Saint-Ciers-Champagne	COMPTOIR FRANCAIS COMMERCIAL	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Stockage d'alcools de bouche, eaux-de-vie, liqueurs : 1686 m ³
Saint-Genis-de-Saintonge	CHARENTES ALLIANCE	Stockage de céréales	Dépôts d'engrais liquides : 120 M3 Silos de stockage de céréales : 18 973 m ³
Saint-Genis-de-Saintonge	CHARENTES ALLIANCE	Stockage de céréales	Silos de stockage de céréale, grains, etc dégageant des poussières inflammables : 74500 m ³ Broyage, concassage, criblage, etc des substances végétales : 320 kW

Commune	Nom établissement	Activités	Activité (s) soumise(s) à autorisation et volume(s)
Saint-Léger	SHELL St Léger	Dépôt de carburants	Remplissage ou distribution de liquides inflammables : 23 m3/h
Saint-Simon-de-Bordes	PICOULET Michel ETA TP SA - St S.	Carrière	Carrière : 100000 t/an Broyage, concassage, criblage... de pierres... et autres minéraux 500 kW
Saint-Simon-de-Bordes	AUDOIN ET FILS	Carrière	Carrière : 150000 t/an Broyage, concassage, criblage... de pierres... et autres minéraux 200 kW
Barbezieux-Saint-Hilaire	AMCOR FLEXIBLES VENTHENAT	Imprimerie, presse, édition	Liquides inflammables (stockage) 221 m3 Imprimeries ou reproduction graphique utilisant une forme imprimante 8132 kg/j Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa 745 kW
Barbezieux-Saint-Hilaire	DAVIGEL (SAS)	Agro-alimentaire	Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale 35 t/j Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine animale 4 t/j Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa 984 kW Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 publics, à titre préventif ou curatif.
Barbezieux-Saint-Hilaire	DISTILLERIE DE L'ABEILLE	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1900 l/j
Barbezieux-Saint-Hilaire	MOULINS de SAINT-PREUIL	Autres industries agro-alimentaires	Emploi et stockage d'ammoniac : 8,2 t Alimentaires (préparation ou conservation) produits d'origine végétale 120 t/j Réfrigération ou compression (installation de)
Barbezieux-Saint-Hilaire	NORDLINGER Ets	Fabrication de produits en bois, ameublement	BOIS, MATERIAUX ANALOGUES (TRAVAIL DU) 426 KW
Barbezieux-Saint-Hilaire	PLASTIQUES VENTHENAT	Transformation de matières plastiques	Stockage de matières plastiques, caoutchouc : 325 m3
Montchaude	COGNAC TESTAUD	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 900 l/j
Reignac	CHAIGNAUD Jacky	Distillation d'alcool et d'eau de vie	Production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs : 1700 l/j

Tableau 21 : Industries classées ICPE et soumises à autorisation (Source : base de données des ICPE, MEDDLT, mise à jour avril 2011)

LES ZONES D'ACTIVITES





IV. LES LOISIRS ET LE TOURISME

IV.1. LA PECHE

La Seugne et ses affluents font partie du domaine privé, ce qui signifie que le droit de pêche appartient aux propriétaires riverains. Ceux-ci peuvent rétrocéder leur droit de pêche aux différentes Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Grâce à cette délégation, les pêcheurs adhérents des AAPPMA peuvent pratiquer la pêche sur ces terrains privés en achetant leur carte de pêche.

Trois AAPPMA gèrent l'activité halieutique sur la Haute Seugne en amont de Pons :

- Les pêcheurs d'anguilles (siège à Pons) : gère la Seugne et affluents en aval de Fléac
- La gaule jonzacaise (siège à Jonzac) : gère la Seugne et affluents en Charente-Maritime en amont de Fléac,
- Le pêcheur barbezilien (siège à Barbezieux Saint-Hilaire) : gère le Trèfle et affluents en Charente.

Malgré les aménagements qu'elle a subis, la Seugne garde une potentialité halieutique élevée, qui fait d'elle et de ses affluents des rivières appréciées par les pêcheurs. Ces potentialités reposent sur la présence de nombreux habitats différents pour les poissons : bancs de graviers, fosses, prairies inondables.

Cependant, le milieu aquatique subit de nombreuses altérations qui ont des conséquences sur l'intérêt piscicole et halieutique des rivières, ainsi que sur le nombre de sociétaires des AAPPMA :

- le manque d'eau réduit l'intérêt de la rivière une bonne partie de l'année,
- la régression des prairies humides, la déconnexion des annexes hydrauliques du lit principal, réduisent le nombre et l'étendue des frayères en particulier du brochet,
- les ouvrages hydrauliques sont une gêne à la libre circulation des poissons.

Ainsi, la pêche, dans les têtes de bassin versant est assez peu pratiquée en raison du manque d'eau. L'activité est surtout pratiquée :

- sur la Seugne, en aval de Jonzac, qui ne connaît jamais d'assecs, et possède des potentialités halieutiques élevées,
- la Maine et ses affluents, qui accueillent toute l'année des truites fario (beaucoup plus en mars après les lâchers),
- le Trèfle, dans ses secteurs non à sec, où les goujons et vairons semblent toujours bien présents.

Chaque année, les AAPPMA réalisent des empoissonnements afin de soutenir les populations piscicoles dans les cours d'eau et plans d'eau dont elles ont la gestion.

Les poissons proviennent pour partie de la pisciculture fédérale d'Allas-Bocage, notamment les brochets et autres poissons blancs.

Les AAPPMA effectuent également des lâchers de truite, surtout des truites arc en ciel, ainsi que des truites fario, dans les rivières de 1^{ère} catégorie (Maine et affluents).

La Fédération Départementale et les AAPPMA assurent (ou ont en projet) des actions qui visent à améliorer la qualité du milieu aquatique :

- restauration de frayères à truite (sur la Maine et la Seugne) : apports de granulats, aménagement de déflecteurs,
- restauration de frayères à brochet : une restauration a été réalisée sur la Seugne à Belluire ; des projets existent à Clion, Mosnac, et Jonzac (en collaboration avec la commune).

Les AAPPMA sont investies dans la création de parcours de pêche pour les handicapés.

Les AAPPMA ont également en gestion des étangs de pêche accessibles à leurs adhérents :

- plan d'eau d'Heurtebise et plan d'eau du Mail (réservé aux jeunes pêcheurs) à Jonzac,
- plan d'eau du Lariat à Léoville,
- plan d'eau de la Maine à Saint-Simon de Bordes,
- étang des Bénissons à Soubran.

Il existe d'autres plans d'eau, communaux, dont les communes ont préservé leur droit de pêche, mais qui peuvent permettre aux associations d'organiser des journées ou des concours de pêche :

- étang des Trois Moulins à Bran,
- étang du Parc Barateau à Jarnac-Champagne,
- étang de Vallet à Vallet,
- étang de Saint-Germain de Vibrac,
- étang de Mortiers,
- étang de Saint-Hilaire du Bois

L'étang d'Allas-Bocage appartient à la Fédération départementale de pêche ; il n'est pas péchable à l'heure actuelle. Son ouverture à la pêche et à certaines activités nautiques, localisées, est en réflexion.

IV.2. LA CHASSE

L'activité de la chasse est régie par des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), en Charente-Maritime, ou des Sociétés de chasse en Charente. À l'échelon départemental, les ACCA et Sociétés de chasse sont regroupées sous la forme des Fédérations Départementales de Chasseurs.

Plusieurs ACCA peuvent se regrouper pour constituer des AICA (Associations Intercommunales de Chasse Agréées) afin d'agrandir les territoires de chasse. Il existe également quelques chasses privées ou chasses gardées.

Les ACCA gèrent la chasse à l'échelon communal avec l'avis et l'accord de la Fédération Départementale.

Les ACCA peuvent réaliser des mesures de gestion ou réaliser des aménagements tels que les cultures à gibier.

Les techniciens des fédérations effectuent des suivis de population, afin de mettre en place des mesures de gestion :

- les Prélèvements Maximums autorisés sur certaines espèces comme le lièvre, le faisan, la perdrix, la bécasse,
- les Plans de chasse pour les grands animaux : chevreuil, sanglier.

Il existe également le Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de la Maine, qui regroupe 10 ACCA du bassin versant de cet affluent de la Seugne. Son rôle est d'exécuter des mesures de gestion complémentaire sur les grands animaux et favoriser la création d'aménagements, notamment des cultures à gibier ou la pose de clôtures.

Les pratiques de chasse sont variées de par la diversité de la faune présente et restent traditionnelles.

Le gros gibier, chevreuil et sanglier, fait l'objet d'un plan de chasse départemental qui fixe les effectifs à abattre sur chaque territoire selon un plan triennal. Ces espèces sont relativement abondantes et en augmentation depuis ces 20 dernières années.

Les oiseaux d'eau sont également chassés, principalement dans les zones les plus humides, en aval de Jonzac : canards, bécasses.

Les palombes font également l'objet de prélèvements, mais il existe peu de palombières au sein même de la vallée.

Les populations de petit gibier sont en régression : des lâchers de perdrix et faisans sont réalisés chaque année.

D'une manière générale, les habitats les plus favorables au gibier sont les boisements alluviaux, les sous bois peu entretenus des peupleraies, ainsi que les mégaphorbiaies, qui apportent tranquillité et nourriture aux animaux. En outre les réseaux de haies, ripisylves et petits bosquets sont particulièrement favorables à la présence et aux déplacements des espèces de gibier.

IV.3. LA RANDONNEE

Le site Natura 2000 est traversé par deux sentiers de grande randonnée, le GR 360 qui le traverse à plusieurs reprises sur une vingtaine de communes et le GR 655. Ce dernier constitue l'un des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ; il coupe le site à hauteur de Pons et de Saint-Sigismond-de-Clermont.

À noter également la présence de 3 GR de Pays sillonnant le territoire des communes de Berneuil, Saint-Léger, Villars-en-Pons et Pons.

Des itinéraires de randonnées locaux ont aussi été aménagés par les communes et les Communautés de Communes. On compte plus de 80 circuits sillonnant les communes du site Natura 2000, et allant d'une dizaine de kilomètres à plus de 40. Environ 1/3 traverse le site. La majorité de ces sentiers sont ouverts tant pour les piétons que pour les VTTistes et les cavaliers.

IV.4. LES LOISIRS NAUTIQUES ET AQUATIQUES

La Seugne est le lieu d'activités nautiques ; le cours d'eau est navigable pour les canoës kayaks à partir de Champagnac, en amont de Jonzac jusqu'à sa confluence avec la Charente. Différents organismes organisent des parcours de canoës kayaks à Clion-sur-Seugne, Belluire, Jonzac, et Pons.

Les loisirs nautiques (voile, canoë, pédalos, baignade,...) sont proposés à partir des bases de loisirs de Pons et de Jonzac ainsi que sur l'aire de loisirs de Clion-sur-Seugne. À Jonzac, un des deux plans d'eau de l'aire de loisirs d'Heurtebisse situé au sud du site Natura 2000 est réservé pour la baignade en eaux chaudes.

Un centre aquatique a été aménagé à Jonzac. Plus communément appelé « Les Antilles de Jonzac », ce parc aquatique de loisirs et de remise en forme situé à proximité immédiate du site d'étude a ouvert ses portes en 2002. Il regroupe piscine à vagues, toboggan, cascades, geysers, plages, terrain de beach volley, jardin tropical, etc. et un espace forme. Le site a accueilli en 2009 près de 350 000 personnes.

Depuis 1986, Jonzac est une station thermale. La présence d'une eau chaude à 62°C, sulfurée chlorurée sodique mixte dans un forage Cénomaniens a permis le développement de l'établissement thermal, réputé pour le traitement des rhumatismes et des affections des voies respiratoires. Celui-ci est implanté en dehors du périmètre Natura 2000.

Plusieurs communes disposent de piscines à ciel ouvert : Clion-sur-Seugne, Mirambeau, Montlieu-la-Garde, Pons, Réaux, Vibrac, Barbezieux. Jonzac, Barbezieux, Montendre (fosse à plongeon). Montlieu-la-Garde, Mirambeau et Pons possèdent une piscine couverte.

IV.5. LES AUTRES EQUIPEMENTS DE LOISIRS

La pratique des loisirs de plein air est également possible sur les bases de loisirs (Jonzac, Pons, Barbezieux) qui proposent des activités telles que l'escalade ou le tir à l'arc.

Huit centres équestres sont installés à Jonzac, Nieul-le-Virouil, Villars-en-Pons, Pons, Barbezieux-Saint-Hilaire ainsi qu'à Montlieu-la-Garde, Baignes-Sainte-Radegonde, et Condéon, mais ces trois derniers sont situés en dehors du bassin versant de la Seugne. Le centre équestre de Pons est localisé dans la vallée de la Seugne, à l'intérieur du site Natura 2000.

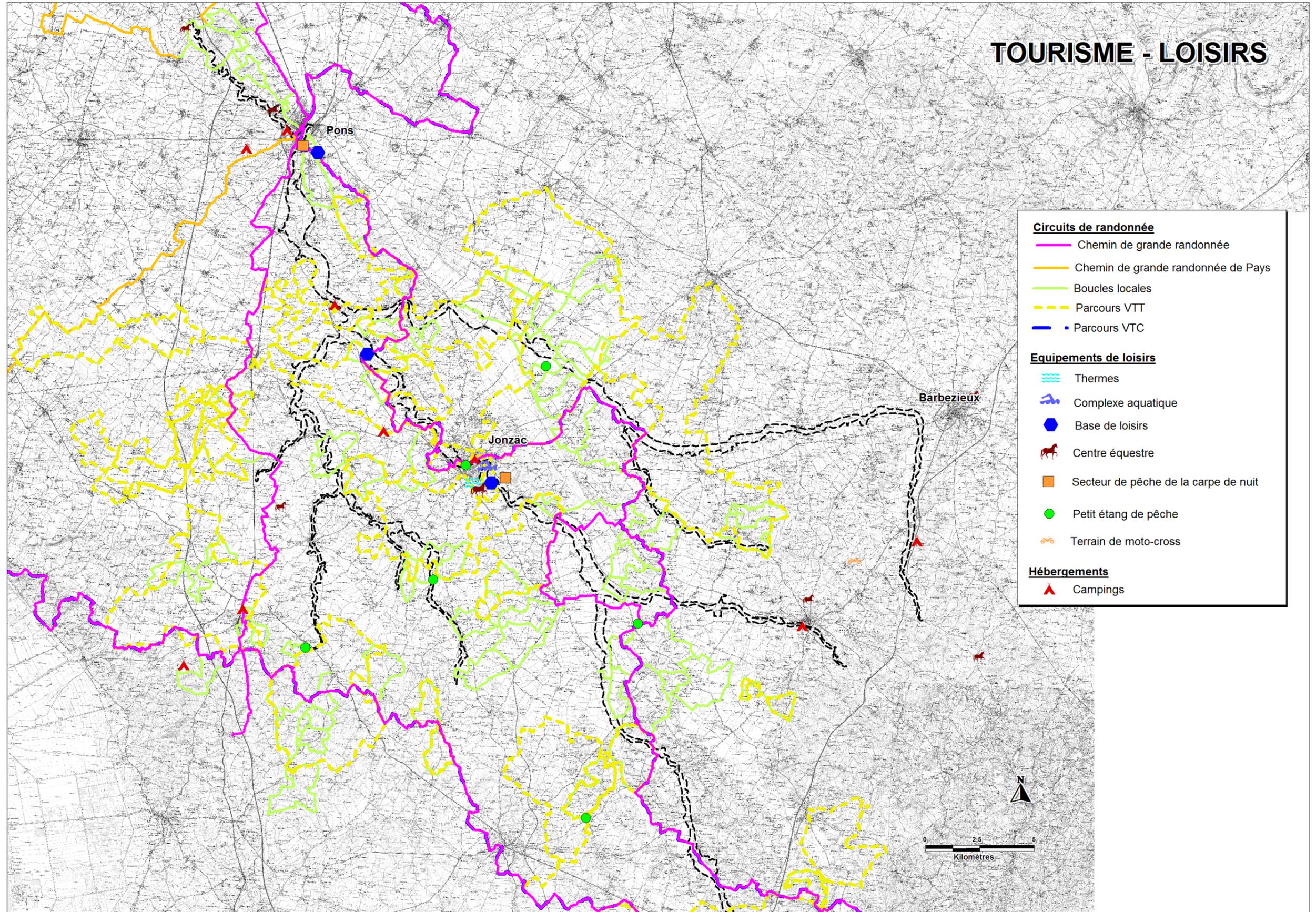
Les communes de Berneuil et du Tâtre comptent également parmi leurs équipements de loisirs un circuit de moto-cross, situé en dehors du périmètre Natura 2000. Celui du Tâtre est implanté à proximité de la zone d'étude. Celui de Berneuil est localisé en dehors du bassin versant de la Seugne, à plusieurs kilomètres des limites du site Natura 2000. Saint-Genis-de-Saintonge dispose d'une piste de kart dans la ZA Terres du Poteau.

IV.6. LE TOURISME ET LES HEBERGEMENTS

Le bassin versant de la Seugne est riche d'un patrimoine bâti qui constitue un attrait touristique majeur.

Le site Natura 2000 se situe pour l'essentiel dans la Haute-Saintonge, riche en patrimoine historique : églises romanes, châteaux (Jonzac, Pons), moulins à vent (Champagnac, Jonzac, St-Ciers-Champagne, St-Germain de Vibrac), pont gallo-romain à Clion-sur-Seugne, pont Henri IV sur la Maine à Guitinières.

TOURISME - LOISIRS



La présence de ce patrimoine et l'offre en loisirs font de ce territoire un secteur touristique de plus en plus attractif, d'où la présence d'un parc d'hébergements varié.

Dans la vallée, les modes d'hébergement proposés sont diversifiés. Le territoire dispose de 10 hôtels répartis sur les communes de Jonzac, Mirambeau, Mosnac, Pons et Barbezieux, de résidences et villages de vacances (Jonzac, Pons, Saint-Genis de Saintonge, Ozillac). On recense plus d'une dizaine de gîtes ruraux. À ceci s'ajoutent de nombreuses chambres d'hôtes, ainsi que onze campings dont un camping à la ferme à Clion.

V. LES DOCUMENTS D'URBANISME

Sur les 67 communes du site Natura 2000 de la Haute-vallée de la Seugne :

- 8 communes sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé,
- 4 communes sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé dont un est en cours de révision et deviendra PLU,
- 17 communes sont dotées d'une carte communale approuvée. Parmi elles, une a prescrit l'élaboration d'un PLU,
- 38 communes ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme ; c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique. Parmi elles, 6 ont prescrit l'élaboration d'une carte communale et 8 un Plan Local d'Urbanisme.

Le site Natura 2000 est classé pour l'essentiel de sa surface en zone naturelle dans les documents d'urbanisme en raison de son intérêt écologique et de son inondabilité. (ZN dans les cartes communales et N dans les POS et PLU). La vallée de la Seugne et ses affluents sont très ponctuellement classés en zone urbaine (Zones U), le plus souvent sur les limites du site, dans la traversée de Pons, Jonzac, Saint-Hilaire du Bois, Saint-Georges d'Antignac, Baignes-Sainte-Radegonde.

Certains boisements de la plaine alluviale ont fait l'objet d'une protection plus stricte par un classement dans les documents d'urbanisme en Espace Boisé Classé. C'est le cas dans les communes de Pons, Mosnac, Saint-Genis-de-Saintonge et Montchaude.

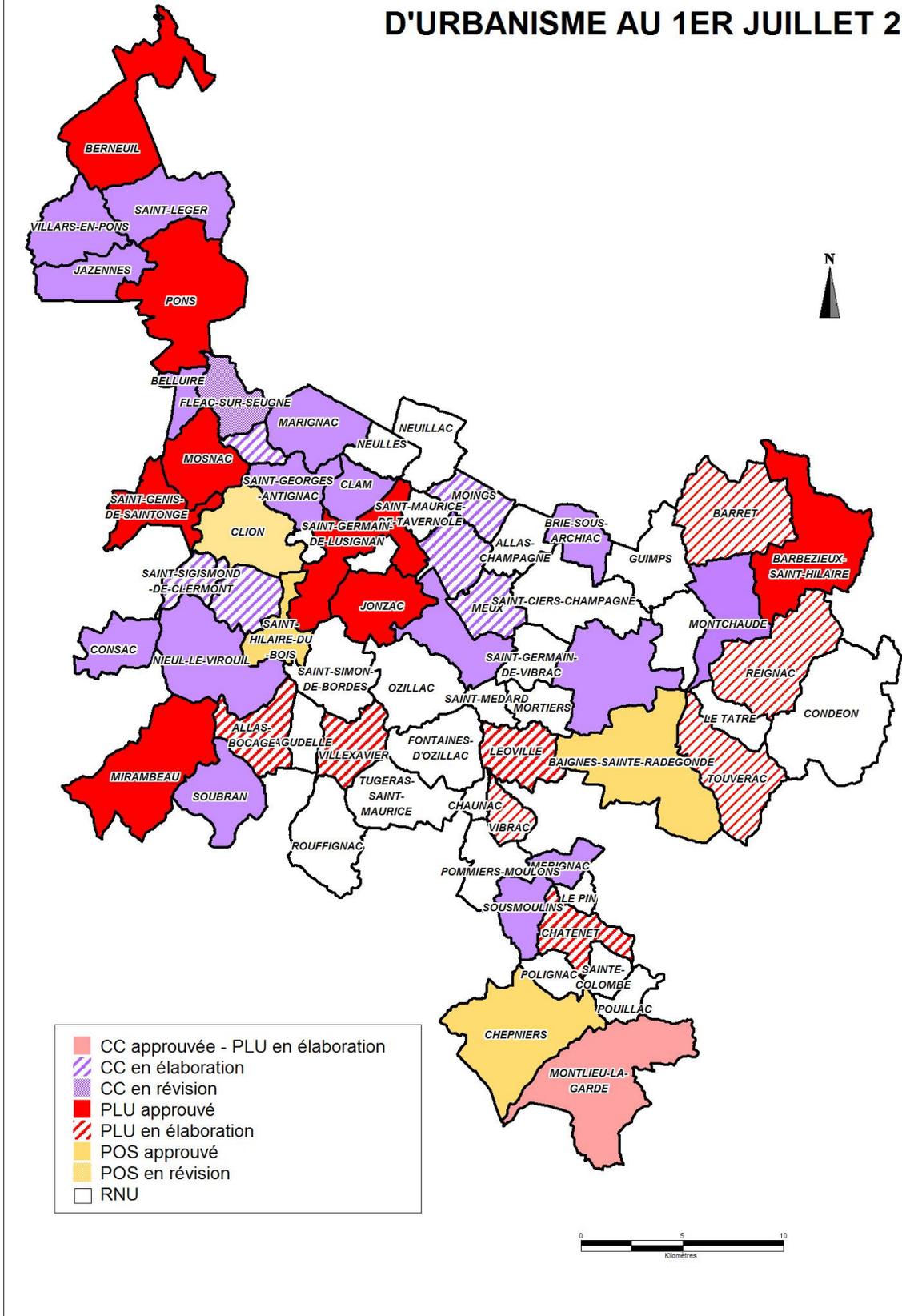
Communes	Documents en vigueur				
	RNU	CC	POS	PLU	
Charente					
Baignes-Sainte-Radegonde			X		POS approuvé le 01/03/2002 et révisé le 13/11/2009
Barbezieux-Saint-Hilaire				X	PLU approuvé 11/04/2001 - dernière modification le 29 mars 2006
Barret	X				PLU prescrit en 2006 en cours d'élaboration
Condeon	X				
Guimps	X				
Le Tâtre	X				
Montchaude		X			CC approuvée le 16 octobre 2009
Reignac					PLU prescrit le 16/09/2008 en cours d'élaboration
Touverac	X				PLU prescrit le 07/12/2006 en cours d'élaboration
Charente-Maritime					
Agudelle	X				
Allas-Bocage	X				PLU prescrit le 01/08/2009 en cours d'élaboration
Allas-Champagne	X				
Belluire		X			CC approuvée le 08/10/2007
Berneuil				X	PLU approuvé le 31/03/2004
Brie-Sous-Archiac		X			CC approuvée le 20/07/2006
Champagnac		X			CC approuvée le 01/04/2005
Chatenet	X				PLU prescrit le 17/03/2009 en cours d'élaboration
Chaunac	X				
Chepniers			X		POS approuvé le 07/03/2000
Clam		X			CC approuvée le 10/03/2009
Clion-sur-Seugne			X		POS approuvé le 27/02/1989 - Révision en PLU prescrite le 02/09/2008
Fléac-sur-Seugne		X			CC approuvée le 09/03/2010
Fontaines-d'Ozillac	X				
Guitinieres	X				CC prescrite le 24/11/2009
Jazennes		X			CC approuvé le 19/01/2005
Jonzac				X	PLU approuvé le 11/03/2002 et révisé le 23/05/2008
Le Pin	X				
Léoville	X				PLU prescrit le 06/10/09 en cours d'élaboration
Lussac	X				
Marignac		X			CC approuvée le 26/10/2009
Mérignac		X			CC approuvée le 19/04/2010
Meux	X				CC prescrite le 13/05/2008 en cours d'élaboration
Mirambeau				X	PLU approuvé le 26/02/2008
Moings	X				CC prescrite le 13/05/2008 en cours d'élaboration
Montlieu-la-Garde		X			CC approuvée l 01/04/2005 (révision n°2 approuvée le 08/08/08 ; PLU prescrit le 11/05/2009 en cours d'élaboration
Mortiers	X				
Mosnac				X	PLU approuvé le 07/12/2004
Neuillac	X				
Neulles	X				
Nieul-le-Virouil		X			CC approuvée le 23/07/2007
Ozillac	X				

Polignac	X				
Pommiers-Moulons	X				
Pons				X	PLU approuvé le 20/10/10
Pouillac	X				
Réaux	X				CC prescrite le 29/06/2008 en cours d'élaboration
Rouffignac	X				
Saint-Ciers-Champagne	X				
Sainte-Colombe	X				
Saint-Genis-de-Saintonge				X	PLU approuvé le 13 /05/2008
Saint-Georges d'Antignac		X			CC approuvée le 06/12/2007
Saint-Germain-de-Lusignan				X	PLU approuvé le 31/01/2002
Saint-Germain-de-Vibrac	X				
Saint-Gregoire-D'Ardennes	X				CC prescrite ?
Saint-Hilaire du Bois			X		POS approuvé le 04/10/1991
Saint-Léger		X			CC approuvée le 18/06/2007
Saint-Maigrin		X			CC approuvée le 22/01/2007
Saint-Maurice-de-Tavernole	X				
Saint-Médard	X				
Saint-Sigismond-de-Clermont	X				CC prescrite le 26/05/2008
Saint-Simon-de-Bordes	X				
Soubran		X			CC approuvée le 04/05/2009
Sousmoulins		X			CC approuvée le 27/07/2007
Tugeras-Saint-Maurice	X				
Vibrac	X				PLU prescrit 26/06/2008 enquête publique en mars ; avis défavorable DDT
Villars-en-Pons		X			CC approuvé le 21/12/2006
Villexavier	X				PLU prescrit le 07/10/2008 en cours d'élaboration
Total	38	17	5	7	

RNU : Règlement National d'Urbanisme ; CC : Carte Communale ; POS : Plan d'Occupation des Sols ; PLU : Plan Local d'Urbanisme

Tableau 22 : État d'avancement des documents d'urbanisme au 1^{er} juillet 2011

ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME AU 1ER JUILLET 2011



VI. LES PROJETS D'AMENAGEMENT

VI.1. LES PROJETS COMMUNAUX

VI.1.1. Le développement des zones d'activités

Les communes du site Natura 2000 possèdent 16 zones d'activités économiques. Celles-ci sont listées dans la partie III.1. Des terrains restent disponibles pour l'implantation de nouvelles activités dans les zones suivantes (D'après IAAT Poitou-Charentes) :

ZA	Commune	Surface totale	Surface disponible
La Grange à Prévaud	Mirambeau	14,26 ha	2,82 ha
Zone Artisanale	Saint-Maigrin	1,52 ha	1,52 ha
Zone d'Activités Communautaire de St-Genis-de-Saintonge	Saint-Genis-de-Saintonge	9,5 ha	3,75 ha
ZA de Triquedondaine	Barbezieux-Saint-Hilaire	0,8 ha	0,80 ha
ZAED de Plaisance	Barbezieux-Saint-Hilaire	24 ha	12 ha
Bonnerme	Pons	18 ha	8 ha

Tableau 23 : Disponibilité foncière dans les zones d'activités (Source : IAAT Poitou-Charentes)

De nouveaux projets sont en cours ; l'étude des documents d'urbanisme sur les zones futures d'urbanisation à vocation économique fait apparaître l'ouverture de nouvelles zones à vocation économique ou l'extension de zones existantes à Pons, Jonzac, Barbezieux-Saint-Hilaire et Saint-Germain de Lusignan (extension de la zone industrielle).

VI.1.1. Les stations d'épuration

(en attente données)

VI.2. LES PROJETS ROUTIERS

Le Schéma routier départemental de la Charente Maritime 2010-2030 prévoit la réalisation de plusieurs projets dont certains concernent les communes du site Natura 2000 :

- **l'amélioration de l'itinéraire Royan-Cozes - A10 - Dordogne**
- **RD 730 - Aménagement de l'itinéraire Cozes - Dordogne** : Une amélioration globale de cet itinéraire est envisagée afin de réduire le temps de parcours et ainsi renforcer l'attractivité du pays royannais vis-à-vis de l'agglomération bordelaise. L'amélioration des liaisons routières vise à favoriser les échanges entre Mirambeau, Montendre, Montlieu-la-Garde et Montguyon.

- **Liaison nord sud de Montendre** : Un projet de contournement par l'ouest de la commune est prévue ; il limitera la traversée des zones urbanisées et améliorera les relations avec le département de la Gironde. Cette déviation s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de l'itinéraire RD730.

- **Le renforcement de la desserte de l'autoroute A10**

- **RD 137 Saintes Département de la Gironde** : cette liaison nord-sud constitue un axe structurant du réseau routier départemental. La chaussée du contournement de Pons sera refaite au cours de la durée du Schéma Routier Départemental. L'aménagement de cette liaison comprend :
 - **le contournement par l'ouest de Saint Genis de Saintonge** ; il s'inscrit dans la volonté de renforcer cet axe stratégique, mais également de limiter les nuisances imposées aux riverains dans la traversée de Saint-Genis et de Plassac.
 - **la déviation Est de Mirambeau** a pour objectif de réduire également les nuisances importantes générées par le trafic dans la traversée du bourg de Mirambeau et de son hameau le « petit Niort » et d'offrir des conditions de circulation adaptées notamment aux poids lourds et aux convois exceptionnels.
- **RD 142 - Recalibrage de la section entre Pons et Avy** : la RD 142 entre Pons et Jonzac est reconnue très accidentogène. La reconfiguration de cette section depuis le centre de Pons et l'entrée d'Avy permettra de renforcer la sécurité routière et d'améliorer le confort des usagers. L'accès à l'A 10 sera renforcé depuis Jonzac.
- **RD 732 - Aménagement de l'itinéraire** : la RD 732 contourne Pons par le sud pour rejoindre la RD 137. Ce secteur est très accidentogène. Le village-rue de Bougneau est soumis à des nuisances fortes en raison des poids lourds qui le traversent chaque jour. L'insécurité routière pour les piétons est réelle. La traversée de Pérignac, quant à elle, a été aménagée mais reste difficile pour les poids lourds. Cet itinéraire renforcera la liaison A10 - Cognac.

- **RD 19 - RD 142 - Déviation de Jonzac**

Le projet consiste à relier les RD 19 et RD 142 dans le prolongement de la rocade existante. Il facilitera l'accès aux sites des Antilles ou des thermes en contournant le centre de Jonzac par le sud. Cette liaison accompagnera le fort potentiel de développement dont bénéficie cette zone implantée à l'est de Jonzac.

- **Renforcement des liaisons économiques Sud Charente-Maritime / Nord Gironde**

La base de chantier « LGV » de Clérac est destinée à l'issue des travaux à devenir une zone d'activités économiques. L'attrait de ce site est lié à une desserte routière de qualité. Dans ce but, le projet consiste à réaliser une liaison directe avec la RN 10. Cette liaison sera prolongée jusqu'à Montguyon en vue de renforcer les échanges Sud Charente-Maritime / Nord Gironde.

VII. SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AUX ACTIVITÉS

Le principal enjeu du site de la vallée de la Seugne est lié à l'activité agricole, notamment la céréaliculture, avec une forte dominance de la maïsiculture. Celle-ci occupe largement les plaines alluviales et les versants des cours d'eau. La vallée de la Seugne est néanmoins marquée par un relatif maintien de l'activité d'élevage par endroits, qui assure aux prairies une part non négligeable dans l'occupation du sol de la vallée. Néanmoins, cette activité n'échappe pas à la forte régression connue sur l'ensemble du territoire national.

L'activité sylvicole, quant à elle, se place en second plan par rapport à l'agriculture. Peu de peupleraies sont présentes dans la vallée, et les boisements acidiphiles exploités (pins essentiellement) occupent les têtes de collines, aux franges sud du site Natura 2000.

Les activités industrielles sont le plus souvent liées aux activités agricoles.

Enfin, les activités de plein air sont bien présentes au sein du site, avec la pratique de la chasse, de la pêche et de la randonnée. Le tourisme quant à lui, bénéficie ces dernières années de l'intérêt du public pour la découverte du patrimoine rural.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques principales des activités existantes sur la vallée et les tendances d'évolution.

ACTIVITÉS	IMPORTANCE RELATIVE DE L'ACTIVITÉ	ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS	TENDANCES D'ÉVOLUTION
Céréaliculture	Majeure	Activité agricole prépondérante dans le bassin versant (notamment maïsiculture), qui a peu à peu pris la place de l'élevage dans la vallée <i>Près de 50 % du site sont occupés par des cultures.</i>	Activité a priori confortée par la hausse des besoins en produits alimentaires ; la culture du maïs est ponctuellement remise en question du fait des fortes sécheresses de ces dernières années.
Élevage	Moyenne	Activité autrefois prédominante dans la vallée, a nettement régressé aujourd'hui et peine à se maintenir ; l'élevage bovin est encore présent ponctuellement, par taches. <i>La superficie en prairies ne représente qu'à peine 13 % de l'occupation du sol du site Natura 2000.</i>	Baisse du nombre d'exploitations et recul des surfaces en prairies ; la tendance observée depuis plusieurs décennies risque de se poursuivre en l'absence de soutien spécifique et des difficultés que connaît ce type d'exploitation (pénibilité du travail, contraintes de mises aux normes, ...)
Populiculture	Moyenne	Populiculture bien représentée dans la plus grande partie de la vallée, sous forme de boisements émiettés de surfaces petites à moyenne ; la Seugne moyenne, entre Jonzac et Pons, possède une superficie plus importante de peupliers. <i>Environ 9 % du territoire est planté en peupliers</i>	Stabilité
Industries	Faible	Peu d'industries sont présentes au sein de la vallée. Elles sont généralement liées à l'activité agricole <i>7 industries sont recensées.</i>	Stabilité
Pêche	Importante	La Seugne et ses affluents gardent des potentialités halieutiques intéressantes malgré les nombreuses altérations (manque d'eau l'été, ouvrages gênant la circulation des poissons...). <i>3 AAPPMA gèrent l'activité halieutique.</i>	Activité encore bien présente sur la vallée et qui devrait se maintenir
Chasse	Moyenne	L'activité profite de la présence d'une superficie encore notable d'habitats favorables au gibier : boisements alluviaux, mégaphorbiaies...	Activité encore bien présente sur la vallée et qui devrait se maintenir
Randonnée et tourisme rural	Moyenne	L'activité profite de la tendance générale à l'augmentation de pratiques telles que la randonnée, la découverte du petit patrimoine....	Légère progression
Pratique des sports motorisés	Faible	L'utilisation d'engins motorisés est limitée à des usages individuels, à des fins de loisirs ou professionnels.	Pratique en progression

D.

DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

I. METHODOLOGIE

I.1. AIRE D'ETUDE

La désignation de la Haute vallée de la Seugne en site Natura 2000 est notamment motivée par la présence du Vison d'Europe. Espèce semi-aquatique, le Vison d'Europe fréquente l'ensemble d'un réseau hydrographique au cours de son cycle biologique (gîte, abris, reproduction, recherche de nourriture, déplacement).

Ainsi, afin de bien prendre en compte les exigences biologiques de cette espèce, il était nécessaire d'élargir la zone d'étude à l'ensemble du réseau hydrographique du bassin de la Haute Seugne. L'ensemble des cours d'eau, ruisseaux et fossés a ainsi été intégré au périmètre, en incluant leur lit majeur.

La méthodologie suivie pour la délimitation de l'aire a été la suivante :

- cartographie des cours d'eau, ruisseaux et fossés à partir des orthophotographies ; à défaut (invisibilité d'un ruisseau en secteur boisé par exemple), cartographie sur la base du scan 25.
- Définition du périmètre d'étude incluant chaque première parcelle limitrophe du réseau hydrographique, sur la base des limites visibles à l'orthophotographie (chemin, limite de végétation, ...).

Le diagnostic biologique a été réalisé au sein du périmètre ainsi agrandi. Celui-ci atteint une surface totale de 8 776 ha (contre 4 341 ha du périmètre initial).

I.2. INVENTAIRES BIOLOGIQUES

I.2.1. Habitats naturels / flore

- **Principes de la méthode**

Cette étude comprend la détermination et la cartographie précise des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (annexes I, II et IV de la directive Habitats, 92/43/CEE du 21 mai 1992).

Ces derniers sont caractérisés en terme de groupements végétaux en se basant sur la typologie scientifique des habitats européens (Code Corine Biotopes et Code Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire) et à l'aide de relevés phyto-sociologiques.

- **Photo-interprétation**

La première étape consiste à réaliser une photo-interprétation à l'aide de photographies aériennes qui permet de définir la nature de l'occupation du sol. Cette analyse est complétée par des relevés sur le terrain permettant une détermination fine des habitats naturels en présence ainsi que leur cartographie précise.

- **Relevés de terrain**

L'ensemble de la zone d'étude a été parcouru afin d'identifier les entités homogènes de végétation, entre mai et septembre 2010, avec un complément début septembre 2011.

Le planning des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
11, 12, 26, 27, 28 mai 2010	Sébastien MALLOL, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
4, 16, 21 juin 2010 3, 4, 9, 11, 12, 19 août 2010 3, 15 septembre 2010	Philippe MENARD, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
12, 13, 20, 21, 26, 27, 28 juillet 2010	Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
7 et 8 septembre 2011	Sébastien MALLOL	Atelier BKM

Au moins deux relevés de végétation sont réalisés pour chaque habitat naturel d'intérêt patrimonial. Par relevé, sont déterminés :

- les espèces présentes,
- leurs coefficients d'abondance / dominance (méthode Braun-Blanquet),
- la structure de la végétation,
- l'intérêt patrimonial de l'habitat,
- le stade d'évolution, l'état de conservation de l'habitat ainsi que les menaces pesant sur celui-ci.

Chaque point de relevé est localisé par GPS.

Les espèces végétales protégées et/ou d'intérêt patrimonial (espèces déterminantes de ZNIEFF, espèces rares et peu répandues dans la région) observées dans le cadre de ces relevés de végétation sont mises en évidence.

La nature des espèces floristiques composant chaque unité permet de déterminer les associations végétales dont les caractéristiques définissent les habitats (cf. ci-dessous).

• Typologie des habitats naturels

Sur la base des relevés effectués sur le terrain, les habitats naturels sont caractérisés selon la nomenclature Corine Biotopes et les cahiers d'habitats Natura 2000.

I.2.2. Faune

La faune patrimoniale présente au sein de l'aire d'étude a été identifiée à partir de données bibliographiques récentes. Les sources de ces données sont les suivantes :

- Mission Vison d'Europe, DREAL Aquitaine,
- DREAL Poitou-Charentes,
- Charente Nature : observations réalisées entre 2000 et 2009,
- Nature Environnement 17 : observations réalisées entre 2000 et 2009,
- ONEMA : délégations départementales (Charente et Charente-Maritime) et inter-régionale,
- Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques (Charente et de Charente-Maritime),
- Fédérations départementales des Chasseurs (Charente et Charente-Maritime).

Les données bibliographiques ont été complétées par des inventaires de terrain, ciblées sur certains groupes de faune, à savoir :

- Les insectes ; peu de données sur ce groupe étaient disponibles dans la bibliographie,
- Les amphibiens ; l'analyse des données existantes a mis en évidence la présence de l'une des dernières stations de Sonneur à ventre jaune de Charente-Maritime, au sein de l'aire d'étude
- Les reptiles ; d'après l'analyse bibliographique, le site détient plusieurs populations de Cistude d'Europe
- Les mammifères semi-aquatiques ; des traces de Loutre ont été observées à divers endroits au sein de la vallée de la Seugne, il s'agit de confirmer la présence de l'espèce au sein de l'aire d'étude.

• Insectes

Afin de couvrir au maximum la saison d'activité des insectes, les prospections ont été réalisées au cours de trois périodes différentes en 2010 et complétées en 2011.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme	Objet
28 mai 2010	Nicolas KOMEZA	ENTOMA	Espèces précoces (Coléoptères surtout)
26 juin 2010	Nicolas KOMEZA	ENTOMA	Tous les groupes
15 août 2010	Nicolas KOMEZA	ENTOMA	Cortèges estivaux (Orthoptères et Odonates surtout)
23 juin 2011 28, 29 juillet 2011	Audrey JOUSSET	ATELIER BKM	Tous les groupes

Les ordres analysés ont été les groupes visuellement les plus accessibles : Odonates, Lépidoptères, Orthoptères et Coléoptères. Néanmoins d'autres groupes tels que les Hyménoptères ont été pris en compte pour les grandes espèces les plus facilement identifiables.

Les papillons et les libellules étant des insectes farouches, au vol particulièrement rapide lors de températures élevées, la méthodologie employée est simple car elle ne requiert que l'utilisation du filet type « papillon ». La capture des Orthoptères s'est effectuée à vue et à l'aide du filet « papillon » pour les plus véloces. La grande majorité des insectes a donc été « tenue en main » afin de s'assurer de la validité de la capture ou d'effectuer sa détermination. La détermination s'effectue d'après des critères externes facilement visibles ou avec l'aide d'une loupe de terrain. Tous les individus capturés ont été relâchés après identification. De plus, pour les Orthoptères, l'écoute des « chants » est requise pour différencier certaines espèces.

Pour les Coléoptères saproxyliques, la recherche des espèces d'intérêt patrimonial a été orientée principalement vers les trois espèces potentielles au sein de l'aire d'étude : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et la Rosalie alpine (*Rosalia alpina*).

• Amphibiens

Les prospections visent spécifiquement la recherche du Sonneur à ventre jaune au sein de l'aire d'étude entre avril et juin 2010. Des prospections complémentaires portant sur les espèces de l'annexe IV ont été réalisées au printemps 2011.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
21, 22 avril 2010	Magali SCHOUVERT	Atelier BKM
10 mai 2010	Philippe MENARD	Atelier BKM
7 juin 2010	Magali SCHOUVERT	Atelier BKM
24, 25 mars 2011	Philippe MENARD	Atelier BKM

La méthodologie ci-dessous a été suivie :

- Identification des zones potentielles de présence de l'espèce : identification des secteurs riches en poches d'eau, de faible surface et bien exposés (bras morts, ruisseaux, sources, bords d'étang marécageux, petits lacs, mares de pâture, fossés de drainage, ornières, bassins divers, proches de boisements)... Les secteurs favorables sont repérés à partir de l'analyse des photographies aériennes et des scans 25, complétés par des secteurs favorables identifiés au cours des autres prospections naturalistes.
- Prospection des zones préalablement identifiées à la recherche de l'espèce : observation visuelle, recherche des pontes, capture au filet et relâcher sur place, écoutes diurnes par temps calme et doux (température de l'eau supérieure à 11 °C).

- **Reptiles**

La présence de la Cistude d'Europe a été spécifiquement recherchée au sein de l'aire d'étude dans le courant de l'été 2010, de juin à août.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
30 juin, 1 ^{er} juillet 2010	Philippe MENARD, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
23, 30 juillet 2010	Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM
3, 4, 9, 11, 12, 19 août 2010	Philippe MENARD, Adeline BOUTELOUP	Atelier BKM

La méthodologie ci-dessous a été suivie :

- **Identification des zones potentielles de présence de l'espèce :**
Repérage des mares et plans d'eau présentant une importante végétation aquatique, sur la base de l'analyse des photos aériennes et d'observations sur site.
- **Observations visuelles directes :**
Des contacts visuels de l'espèce en situation d'insolation ont été recherchés, par observation aux jumelles des points d'eau sélectionnés. Les Cistudes s'exposent au soleil jusqu'à atteindre une température corporelle optimale selon les besoins (en moyenne 26 °C). Les supports d'insolation privilégiés sont principalement des débris ligneux (souches et troncs d'arbres) en bordure de plans d'eau, des touradons de *Carex* ou autre végétation rivulaire (*Source : Cistude Nature, Guide technique pour la Conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine*). Au printemps et à l'automne, l'exposition des individus se fait aux heures les plus chaudes de la journée, à savoir au début de l'après-midi. En revanche, pendant l'été, elles évitent les heures les plus chaudes et ne sortent que dans la

matinée et en fin d'après-midi.

- **Mammifères**

Mammifères semi-aquatiques

D'après les données bibliographiques, la Loutre est régulièrement observée au sein de l'aire d'étude (observation d'individus ou d'indices de présence).

Afin de confirmer sa présence, des indices ont été recherchés (empreintes, épreintes) lors de l'observation des ponts réalisée pour le diagnostic Vison d'Europe, entre février et avril 2010.

Le calendrier des prospections sur le terrain a été le suivant :

Dates	Equipe de travail	Organisme
2, 8, 16, 24, 25 février 2010 11, 12, 29, 31 mars 2010 8 avril 2010	Magali SCHOUVERT	Atelier BKM
25 janvier 2011	Philippe MENARD	Atelier BKM

Concernant le Vison d'Europe, son recensement nécessite des campagnes de piégeage, non réalisables dans le cadre de ce DOCOB. Ainsi, l'analyse a été réalisée sur la base des données recueillies dans le cadre de la première mission Vison d'Europe (1999-2003).

Chiroptères

L'analyse de ce groupe a été réalisée à partir des données bibliographiques disponibles. Les sources de données sont les suivantes :

- Base de données de Charente Nature (observations réalisées entre 2000 et 2009)
- Base de données de Nature Environnement 17 (observations réalisées entre 2000 et 2009)
- Ouest Aménagement, 2005 - Document d'Objectifs des carrières de Bellevue n°FR5402003
- ECE Environnement, 2007 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier DUP
- ECE Environnement, 2007 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier d'incidences au titre de l'article L 414-4 du Code de l'Environnement
- ECE Environnement, 2008 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier d'évaluation des incidences au titre de natura 2000 - Complément Chiroptères
- TBM SARL Chauvaud, 2009 - Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes

I.3. CARTOGRAPHIE ET BASE DE DONNEES

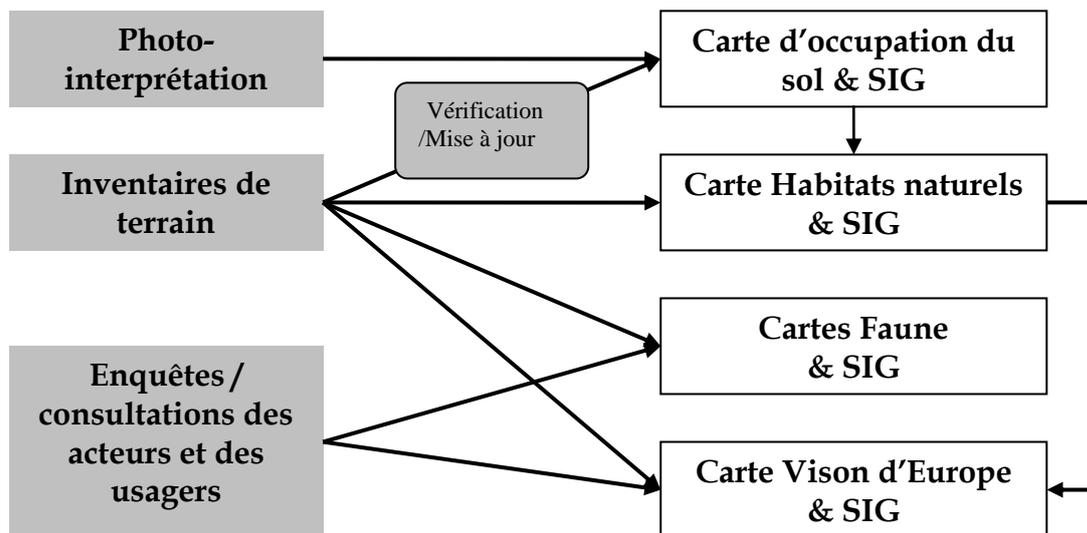
Les informations recueillies sont intégrées au sein d'un Système d'Information Géographique (SIG). Le logiciel utilisé est MapInfo 8.5.

- Saisie numérique à partir des limites visibles sur ortho-photographies (année 2007) ; échelle de saisie 1/5000^{ème} minimum ;
- Construction de la base de données en respectant les préconisations de la DREAL du Poitou-Charentes.

Les cartes produites répondent à 4 thématiques :

- Occupation du sol
- Habitats naturels
- Faune
- Vison d'Europe

La démarche suivie pour l'élaboration des cartes est synthétisée ci-dessous.



II. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE

II.1. CARACTERISTIQUES DES MILIEUX NATURELS DE L'AIRE D'ETUDE

La végétation de l'aire d'étude appartient au courant sub-atlantique, caractérisé par les séries du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Trois zones de végétation bien distinctes sont identifiées.

Les fonds de vallons sont marqués par la dominance de boisements humides, mélanges d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et parfois d'Orme (*Ulmus minor*) ; cette association d'espèces est caractéristique des formations alluviales. Y sont également présentes des cultures et des prairies plus ou moins humides. Ces fonds de vallons comprennent aussi des plans d'eau, plus ou moins vastes, dont certains ont une forte valeur biologique du fait de la diversité en espèces animales et végétales qu'ils abritent. C'est le cas notamment de l'étang de Saint-Maigrin, l'étang d'Allas Bocage et l'étang de Soubran. Ponctuellement, dans les secteurs les plus humides, sont observés des zones para-tourbeuses (prairies à Molinie, rigoles à Myrte des marais), types de végétation à très forte valeur patrimoniale et en forte régression sur le territoire national. Les ruisseaux et rivières de la zone d'étude sont caractérisés par la présence régulière d'herbiers de végétaux immergés conférant à ces milieux un intérêt certain pour la faune (abri, zone de reproduction ou de chasse).

En tête de bassin versant, sur les points hauts de l'extrémité sud de l'aire d'étude, les boisements ont une tendance nettement acidiphiles. Ils sont dominés par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) auquel se mêlent le Châtaignier (*Castanea sativa*) et le Pin maritime (*Pinus Pinaster*), issu d'un développement spontané ou de plantations. Les espaces ouverts sont alors généralement constitués de landes, d'hygrométrie variable en fonction de leur localisation topographique. Elles sont sèches sur les versants et humides dans les fonds de vallons.

Sur le reste du territoire, à tendance plus calcicole, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est mêlé au Charme (*Carpinus betulus*) et au Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Les espaces ouverts sont occupés par des cultures et des prairies mésophiles.

Ainsi, du fait de conditions stationnelles variées, la vallée de la Seugne et affluents est marquée par des formations végétales diversifiées, dont certaines détiennent une forte valeur patrimoniale. Les fonds alluviaux apparaissent nettement comme les entités abritant la végétation la plus riche. Les habitats présents sont parfois rares, en régression à l'échelle nationale, et abritent une flore rare et / ou protégée.

II.2 LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au total, 15 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats (voir le tableau ci-après) et 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés.

L'ensemble des habitats répertoriés est présenté sur la carte « Habitats naturels d'intérêt communautaire ».

CC	CN	Désignation	Superficie totale
22.32	3130-5	Gazons amphibies annuels septentrionaux	Habitat ponctuel
22.44	3140	Tapis immergés de Characées	Habitat ponctuel
22.42	3150-1	Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel
22.41	3150-3	Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes	Habitat ponctuel
22.41 x 22.421	3150-4	Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Habitat ponctuel
24.4	3260	Végétations immergées des rivières	Habitat ponctuel
24.43	3260-3	Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	Habitat ponctuel
24.44	3260-6	Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	Habitat ponctuel
31.23	4030	Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	3 ha
37.1	6430-1	Communautés à reine des prés et communautés associées	62 ha
37.311	6410	Prairies humides à molinie	0,6 ha
37.71	6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes	66 ha
44.3	91E0	Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	687,7 ha
44.4	91F0	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	30 ha
51.142	7110	Rigoles à Myrte des marais	Habitat ponctuel

CC : Code Corine Biotopes

CN : Code Natura 2000

En gras : Habitat communautaire prioritaire

Tableau 24 : Liste des habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats répertoriés au sein de l'aire d'étude

L'annexe I de la Directive Habitats liste les **habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire**, c'est-à-dire des sites remarquables qui :

- sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle ;
- présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques ;
- présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la Directive en distingue certains dits **prioritaires** du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

Sur les 231 habitats naturels d'intérêt communautaire listés par cette annexe, la France en regroupe 172, dont 43 sont prioritaires.

Gazons amphibies annuels septentrionaux

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.32

Code Natura 2000 : 3130-5

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe essentiellement aux étages planitiaire à montagnard, sous climats variés, atlantique à continental-montagnard. La submersion par l'eau est courte et essentiellement hivernale. L'habitat est plutôt héliophile ; il peut toutefois accepter un léger ombrage. Il se présente sous forme d'un gazon peu stratifié d'herbes annuelles, notamment de souchet brun-noirâtre (*Cyperus fuscus*) et souchet jaunâtre (*Pycreus flavescens*).

Répartition géographique

L'aire de répartition de cet habitat couvre une bonne partie des régions non méditerranéennes françaises.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est de valeur patrimoniale forte au regard des espèces végétales qu'il abrite et de son niveau de rareté dans cette partie du territoire.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat fragile et en régression reste très menacé par la transformation des lacs et étangs en bases de loisirs, à l'origine d'aménagements, piétinements intensifs, eutrophisation, régularisation des rives. Par ailleurs, le remblaiement, le drainage des chemins forestiers ou des landes humides et leur fermeture lui sont défavorables.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, un seul secteur a été noté au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture (TBM SARL Chauvaud, 2009 - Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes).

État de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein des bassins de la pisciculture d'Allas Bocage, cet habitat présente un faciès simplifié, quasi monospécifique.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- maintien de la submersion temporaire,
- maintien d'une topographie douce des berges de l'étang,
- absence de tout fertilisant,
- surveillance des espèces pouvant contribuer à faire régresser ou éliminer l'habitat : bruyères, Molinie, autres plantes ligneuses.

Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.42

Code Natura 2000 : 3150-1

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe surtout dans les étangs, mares et lacs de plaine. La végétation est typiquement constituée de végétaux enracinés d'eaux moyennement profondes, tels que les Myriophylles (*Myriophyllum sp.*). Les eaux sont plutôt eutrophes à hyper-eutrophes.

Répartition géographique

Cet habitat est potentiellement présent dans toute la France mais il est surtout développé sur les zones alluviales, plus spécialement sur les substrats géologiques neutres à basiques.

Intérêt patrimonial

La forme de l'habitat dominée par le Myriophylle, ce qui est le cas ici, a une valeur patrimoniale moindre, comparativement aux autres types (à potamots par exemple).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de surcharges piscicoles ;
- la régression due aux espèces proliférantes : ragondins, rats musqués, écrevisses exotiques, Jussie, Myriophylle du Brésil, ...,
- la mise en assec ;
- les curages et dragages.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, trois secteurs ont été notés : au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture (TBM SARL Chauvaud, 2009 – Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes) et, lors des prospections de 2011, dans deux plans d'eau sur les communes de Mirambeau et Saint Mairin.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Les herbiers observés en 2011 sont des herbiers monospécifiques de Myriophylles associés ou non à du Nénuphar blanc. La typicité de l'habitat est donc faible et l'état de conservation moyen.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- gestion globale du plan d'eau : protection minimale des berges, zonage des activités, traitement des rejets polluants ;
- limitation de l'eutrophisation et de l'apport sédimentaire ;
- bonne gestion du niveau d'eau ;
- faucardage des hélophytes s'ils sont trop envahissants ;
- surveillance des espèces pouvant contribuer à faire régresser ou éliminer l'habitat : Molinie, bruyères, autres plantes ligneuses.

Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophe

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.41

Code Natura 2000 : 3150-3

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe surtout dans les mares et petits étangs mais également dans les bras morts de rivières, canaux ou fossés de drainage à faible courant. La végétation est typiquement dominée par les macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (*Lemna sp.*, *Azolla sp.*, *Wolffia arrhiza*, *Hydrocharis morsus-ranae*). Les eaux sont plutôt mésotrophes à eutrophes.

Répartition géographique

Cet habitat est potentiellement présent dans toute la France sur tout type de substrat géologique.

Intérêt patrimonial

Cet habitat est assez fréquent avec un intérêt patrimonial variable suivant la communauté présente. Le groupement monospécifique à *Lemna minor* présent sur l'aire d'étude a une valeur patrimoniale moindre comparativement aux autres types plus diversifiés et susceptibles d'habiter des espèces végétales protégées et / ou patrimoniales.

Tendances évolutives et menaces potentielles

La forme eutrophe de cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de la prolifération d'espèces animales allochtones (ragondins, rat musqués, écrevisses exotiques) ;
- la régression due aux espèces végétales allochtones : Jussie, Myriophylle du Brésil, Jacinthe d'eau ;
- la mise en assec prolongé ; l'acidification des eaux et d'une manière générale toute modification des conditions hydriques.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'est présent que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. Une mare forestière colonisée par les Lentilles d'eau (*Lemna minor*) a été observée lors des prospections de 2011. Notons que cet habitat a également été observé en mosaïque avec des herbiers de grands Potamots immergés. Il correspond dans ce cas là à l'habitat « Végétation aquatique des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels » présenté par la suite.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Les prospections de 2011 n'ont permis d'observer que des voiles monospécifiques de Lentilles d'eau (*Lemna minor*) en tant que végétation libre flottante. La typicité de l'habitat est donc faible et l'état de conservation moyen.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- lutter contre la prolifération des Lentilles d'eau (récolte, contrôle par les canards) ;
- gérer la prolifération des espèces allochtones pouvant porter atteinte à l'habitat ;
- limitation de l'eutrophisation ;
- éviter une fermeture trop importante du milieu.

Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.41 x 22.421

Code Natura 2000 : 3150-4

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat se développe dans des milieux d'eau stagnante eutrophe tels que les canaux, les rivières lentes, les bras morts de rivières ou les fossés des marais eutrophes. La végétation présente un fort recouvrement et est typiquement dominée par les Potamots à feuilles larges, les Myriophylles et macrophytes flottant.

Répartition géographique

Cet habitat est potentiellement présent dans toute la France au niveau des marais de plaine, de l'aval des cours d'eau ou des bras morts des grands fleuves.

Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial de cet habitat est très fort du fait de sa fonction de corridor et de zone de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons. C'est également un habitat favorable pour la Loutre d'Europe.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat est en nette progression artificielle dans les zones de cultures intensives au détriment des habitats mésotrophes. Les menaces qui pèsent sur lui sont :

- la réduction de la diversité puis la disparition de l'habitat par hyper-eutrophisation ;
- la perte de biodiversité dans le cas de la prolifération d'espèces animales allochtones (ragondins, rat musqué, écrevisses exotiques) ;
- un envahissement par les macrophytes invasifs, risque accru en cas d'entretien mécanique ;
- comblement naturel ou anthropique ;
- entretien avec des herbicides.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'est présent qu'au niveau de la partie aval de la Seugne. En effet, dans cette partie de la rivière, le cours d'eau se divise en de nombreux bras plus ou moins anthropisés permettant le drainage d'une ancienne zone marécageuse. Ces bras sont caractérisés par un faible courant. Trois strates ont été observées : une strate au dessus de l'eau (*Sagittaria sagittifolia*, ...), une strate flottante (*Lemna minor*, ...) et une strate submergée (*Potamogeton perfoliatus*, ...). Notons que le Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*) qui fait partie des espèces indicatrices de l'habitat est une espèce déterminante ZNIEFF dans les départements de la Charente et de la Charente Maritime.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Les herbiers observés présentent une bonne diversité spécifique en particulier concernant les espèces typiques de l'habitat. La coexistence de trois strates a été observée. L'état de conservation de l'habitat est donc considéré comme bon.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- maintien ou restauration des écoulements ;
- maintien des embâcles plutôt que leur élimination systématique ;
- gérer la prolifération des macrophytes par faucardage ;

- prévoir des actions de rajeunissement pour les zones envasées ;
- la reconnexion des bras morts ou des canaux peut éventuellement être envisagée en cas d'hyper-eutrophisation.

Végétations immergées des rivières

Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres

Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 24.4 / 24.43 / 24.44

Code Natura 2000 : 3260 / 3260-3 / 3260-6

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat correspond à toutes les communautés fluviatiles d'eau plus ou moins courante, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de Bryophytes aquatiques. Il est donc habituellement dominé par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, diverses hydrophytes submergées ainsi que par des communautés de Bryophytes.

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans toute la France.

Intérêt patrimonial

Cet habitat détient une forte valeur patrimoniale de part son rôle vis-à-vis de certaines espèces animales (Odonates, poissons).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat est sensible à la qualité de l'eau, à une sédimentation trop importante, à l'embroussaillement, à une réduction des débits et à l'eutrophisation.

Sa conservation passe donc par une gestion globale de la qualité de l'eau, des débits d'écoulement et de l'entretien de la ripisylve au sein du bassin versant.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat est présent sur la plupart des cours d'eau de l'aire d'étude. Deux habitats élémentaires ont été identifiés. Cependant, il n'a pas été toujours possible de les distinguer du fait des variations de végétalisation au cours de l'année, d'une année sur l'autre, selon les

faciès d'écoulement ou suite à des événements climatiques influençant le régime hydraulique du cours d'eau (crues, périodes d'assec).

- L'habitat élémentaire « Végétation immergée des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres » est présent dans le cours d'eau de la Seugne dans sa partie aval entre Pons et Jonzac. L'habitat observé est méso-eutrophe, caractérisé par la présence de la Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*), du Potamot perfolié (*Potamogeton perfoliatus*), de l'Élodée du Canada (*Elodea canadensis*) et du Rubanier (*Sparganium sp.*).
- L'habitat élémentaire « Végétation immergée des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques » est présent au sein de la plupart des petits ruisseaux affluents de la Seugne. Notons qu'il n'a pas été observé au niveau de certains ruisseaux du fait de l'absence d'eau dans ces derniers lors des prospections. L'association de trois strates ayant un fort recouvrement a été observée. Une strate émergée correspondant à des peuplements denses d'amphiphytes tels que l'Ache nodiflore (*Helosciadium nodiflorum*), le Cresson de Fontaine (*Nasturtium officinale*) ou la Véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*); une strate de macrophytes flottants représentée essentiellement par des Lentilles d'eau (*Lemna minor*) et une strate submergée à Callitriche à angles obtus (*Callitriche obtusangula*) et quelquefois Élodée du Canada (*Elodea canadensis*).

État de conservation et mesures de gestion favorables

Sur les secteurs observés, l'habitat semble en bon état de conservation.

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- gestion globale de l'eau sur le bassin versant ;
- maintien de l'alternance naturelle des faciès d'écoulement ;
- maintien d'un certain débit, en évitant les assecs ;
- entretien doux des cours d'eau : maintien d'un éclaircissement minimal, gestion des embâcles trop envahissants.

Tapis immergés de Characées

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 22.44

Code Natura 2000 : 3140

Superficie : habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

L'habitat correspond à toutes les communautés d'eaux douces de bordures ou des parties profondes des lacs, gravières, étangs, mares, dominés par les Characées.

Les Characées sont des espèces pionnières. Les peuplements peuvent être monospécifiques ou composés d'espèces appartenant à un ou plusieurs genres.

La présence des Characées est généralement indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

Répartition géographique

Cet habitat est présent dans toute la France. Néanmoins, l'eutrophisation des milieux, la diminution de la transparence de l'eau, l'envasement et le développement des hélophytes ont fait considérablement régresser ces communautés végétales.

Intérêt patrimonial

Cet habitat détient une forte valeur patrimoniale de par son rôle vis-à-vis notamment des espèces aquatiques : les Characées ont un rôle important dans la chaîne alimentaire des espèces herbivores aquatiques. Elles constituent également des lieux de frayères pour les poissons et sont recherchées par les écrevisses en période de mues.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Les Characées qui composent cet habitat sont souvent rares et vulnérables. Leur présence s'efface peu à peu avec l'installation des myriophylles, cératophylles, potamots, ... ou l'évolution naturelle des milieux par comblement progressif. Cette disparition est accrue par certaines actions défavorables : changement dans la régulation des niveaux d'eau, piétinement, assèchement, pollution des eaux (notamment par les phosphates), chaulage des plans d'eau à des fins piscicoles, augmentation de la concentration en nutriments et diminution de la transparence.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat n'a été relevé que très ponctuellement au sein de l'aire d'étude. En effet, un seul secteur a été noté au niveau de l'étang d'Allas Bocage, dans les bassins de pisciculture (TBM SARL Chauvaud, 2009 - Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes).

État de conservation et mesures de gestion favorables

Les principes de gestion qui lui sont favorables sont les suivants :

- éviter le recalibrage, curage, l'assèchement et le comblement, ainsi que le piétinement ;
- veiller à la bonne qualité des eaux environnantes.

Landes atlantiques à *Erica* et *Ulex*

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 31.23

Code Natura 2000 : 4030

Superficie : 3 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

Les landes sont caractérisées par une formation végétale basse avec la présence d'espèces ligneuses de taille inférieure à 2 m. Elles se développent sur des sols acides et pauvres en nutriments mais légèrement humides.

Cet habitat est dominé par la Bruyère arborescente (*Erica arborea* L.), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum* L.) et la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) auxquelles sont associés le Saule cendré (*Salix cinerea* L.), le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica* Willd.), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus* L.), l'Ajonc nain (*Ulex minor* Roth.) et la Bruyère cendrée (*Erica cinerea* L.).

Répartition géographique

Les landes mésophiles sont présentes sur une large façade ouest de la France, allant du Cotentin au Pays-Basque. Il s'agit d'un habitat en régression sur le territoire national.

Intérêt patrimonial

Cet habitat participe à la diversité biologique et paysagère de la vallée. Il s'inscrit de plus dans une mosaïque de milieux riches en espèces diversifiées, relatives aux différents stades de colonisation forestière (landes, fourrés, boisements). En outre, il constitue un refuge pour les espèces oligotrophes en raréfaction compte tenu de l'eutrophisation globale des espaces de landes.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Les landes atlantiques se développent pour partie suite aux coupes forestières. Constituant un stade de transition, ces dernières sont rapidement colonisées par les espèces pré-forestières des manteaux et d'ourlets, liés à la dynamique des espèces arbustives et arborescentes telle que la Brande (*Erica scoparia*), le Prunelier (*Prunus spinosa*), le Pin maritime (*Pinus pinaster*).

L'exploitation forestière intensive des landes (plantations de pins) constitue la principale menace à l'origine de la régression de l'habitat.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de la vallée de la Seugne et de ses affluents, l'habitat est marqué par une forte présence de la Fougère aigle, de la Molinie, ainsi que des Bruyères et des Ajoncs.

Les landes atlantiques à *Erica* et *Ulex* colonisent des surfaces restreintes et sont parfois étroitement imbriquées avec des boisements de résineux. Au sein de l'aire d'étude, cet habitat est présent en tête de bassin, dans les secteurs les plus acides.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein de la zone d'étude, la Fougère aigle est prédominante, ainsi que les Bruyères et la Molinie bleue. La Fougère Aigle peut coloniser la lande au détriment des autres espèces, une gestion de celle-ci est alors nécessaire. Le pâturage extensif, la fauche, ou des actions plus spécifiques du type « brise-fougère » permettent le maintien de la lande dans un bon état de conservation.

Communautés à Reine des prés et communautés associées

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.1

Code Natura 2000 : 6430-1

Superficie : 62 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

Cet habitat est généralement rencontré sur des sols bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote, dans des zones soumises aux crues périodiques du cours d'eau mais ne subissant aucune action anthropique. Il s'agit donc de prairies naturelles à hautes herbes en relation dynamique avec les forêts alluviales.

Ces formations végétales sont principalement composées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), l'Epilobe à quatre angles (*Epilobium tetragonum*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*) auxquels est associé l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) dans les zones plus humides.

Répartition géographique

Cet habitat est assez répandu sur le territoire français à l'étage collinéen, dans les domaines atlantique et médio-européen : ouest, est et centre du territoire.

Intérêt patrimonial

Ce type de milieu humide détient un intérêt patrimonial certain. Il peut en effet héberger des espèces rares à l'échelle régionale, comme l'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*) et constitue une ressource remarquable pour les insectes (floraisons abondantes), ce qui entraîne également la présence d'insectivores, tels que les chauves-souris. Il s'agit en outre d'un habitat préférentiel du Vison d'Europe.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat de transition dérive généralement de la coupe des forêts alluviales ou de l'abandon des activités agropastorales en secteur alluvial. Il a une tendance à la régression en raison du drainage des parcelles pour leur mise en culture.

Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat sont :

- L'extension de l'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture ou utilisation de l'espace en prairies fauchées ou pâturées faisant disparaître les espèces de la mégaphorbiaie) ;
- La plantation de peupleraies et gestion de celles-ci de manière intensive (excès de produits chimiques et de travaux du sol) ;
- Tout aménagement hydraulique tendant à réduire ou à supprimer les inondations dans le lit majeur des cours d'eau ;

- L'aggravation de l'eutrophisation des cours d'eau et l'apport excessif d'azote entraînent une modification du cortège floristique qui peut évoluer vers la mégaphorbiaie eutrophe ;
- Le risque d'invasion par des pestes végétales, comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ; de forte dynamique, elles finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de la mégaphorbiaie.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de la vallée de la Seugne et de ses affluents, cet habitat est régulièrement observé. Il forme des cordons en bordure des cours d'eau, des lisières et dans les clairières de forêts humides.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein de la zone d'étude et dans les endroits où les activités anthropiques sont faibles voire absentes, cet habitat est conservé en l'état.

La préservation d'une eau superficielle peu chargée en nutriments, et l'absence de perturbations hydrauliques dans le lit mineur et le lit majeur du cours d'eau lui sont favorables.

Prairies humides à Molinie

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.311

Code Natura 2000 : 6410

Superficie : 0,6 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

Les prairies à Molinie se développent sur des sols paratourbeux, pauvres en nutriments, à humidité variable. La Molinie bleue (*Molinia caerulea* L.) occupe une place particulière en raison de sa forte sociabilité et de sa capacité d'adaptation.

Répartition géographique

Cet habitat, autrefois très répandu, est en très forte régression et est devenu extrêmement menacé ; il est rare en Poitou-Charentes. Il n'est observé que dans le centre-ouest de la France, de la Gironde au Maine et à la Basse-Normandie méridionale.

Intérêt patrimonial

Les prairies à Molinie ont une forte valeur patrimoniale ; elles accueillent en effet une flore rare et / ou protégée.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Ces prés sont apparemment peu menacés. Ils sont néanmoins sensibles au drainage pour valorisation agricole ou sylvicole (peupliers) des terres, ainsi qu'à toute activité à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux l'alimentant.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de l'aire d'étude, la végétation de la prairie à Molinie, en plus de *Molinia caerulea*, se compose du Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), du Gaillet des marais (*Galium palustre*), de la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), de la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) et de la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*). Une variante à Bruyère à balai (*Erica scoparia* L.) et Choin noirissant (*Schoenus nigricans*) y est présente.

Ces prairies colonisent une surface restreinte au niveau du fond de vallon. Au sein de la vallée de la Seugne, cet habitat est rencontré en amont des cours d'eau, sur la commune de Baignes-Sainte-Radegonde.

État de conservation et mesures de gestion favorables

L'entité présente au sein de l'aire d'étude subit une dynamique progressive de colonisation par les ligneux et est actuellement menacée de fermeture par le développement de la saulaie. La prairie à Molinie dépend étroitement des conditions hydriques du sol et des modes d'exploitation (fauche, pâturage). L'engorgement en eau permet en effet le maintien des espèces hygrophiles caractéristiques de cet habitat.

Mégaphorbiaies eutrophes

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 37.71

Code Natura 2000 : 6430-4

Superficie : 66 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces indicatrices

Il s'agit de prairies élevées souvent soumises à des crues périodiques d'intensité variable. Les sols sont ainsi eutrophisés et contiennent alors des éléments organiques en abondance. Cet habitat se développe également sur des sols enrichis en azote.

Ces formations végétales sont principalement composées par le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), l'Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*) associés à l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*) et la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).

Répartition géographique

Ce type d'habitat est assez largement réparti sur le territoire national, essentiellement dans les domaines atlantique et continental. Du fait de l'eutrophisation constante des cours d'eau, il est sans doute en expansion, celle-ci se faisant au détriment des mégaphorbiaies mésotrophes (type précédent).

Intérêt patrimonial

Ce type de formation possède un intérêt patrimonial certain. Les espèces végétales qui la compose sont plutôt banales (nitrophiles), mais elle abrite ou est fréquentée par des espèces animales de fort intérêt patrimonial : Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*).

Tendances évolutives et menaces potentielles

Ces mégaphorbiaies dérivent de forêts alluviales détruites par l'homme. Elles constituent un stade transitoire entrant dans la dynamique des boisements. Elles peuvent se régénérer à la suite de coupes forestières ou de manière plus naturelle sur des zones remaniées par les crues. Suite à une eutrophisation accentuée par les apports du cours d'eau ou par amendement dans les peupleraies, elles peuvent se substituer aux mégaphorbiaies mésotrophes. Par contre, en cas d'eutrophisation excessive, le cortège floristique se réduit considérablement en faveur des espèces les plus nitrophiles telles que l'Ortie dioïque. Ceci s'observe surtout dans les parties aval des cours d'eau.

Certaines actions sont défavorables à son maintien :

- Passage à la prairie de fauche avec amendements ou à la prairie pâturée, entraînant la destruction de l'habitat qui est alors réduit à un liseré de transition ;
- Plantations de peupliers gérées de manière intensive ; l'habitat peut se maintenir en sous-bois si la peupleraie est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques ;
- Travaux hydrauliques (rectification de cours d'eau, empierrement des rives, ...) ;
- Risque d'invasion par des pestes végétales, comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ; de forte dynamique, elles finissent par couvrir totalement le sol provoquant la disparition des espèces de mégaphorbiaie.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cet habitat est légèrement plus représenté au sein du bassin de la Seugne et de ses affluents que les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes, notamment dans la vallée de la Seugne entre Jonzac et Pons. Il occupe les espaces d'anciennes forêts alluviales détruites ou constitue des ourlets au niveau des forêts résiduelles.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Au sein de l'aire d'étude, l'état de conservation est relativement bon, même si certaines formations montrent un degré de dégradation plus élevé, caractérisé généralement par un envahissement par les ronces, ou une très forte dominance de l'ortie. C'est souvent le cas sous les peupleraies.

La gestion favorable à cet habitat consiste à veiller à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique et de son environnement alluvial (pas de drainage, pas de rectification / recalibrage de cours d'eau, maintien de berges naturelles, ...). En outre, dans les plus vastes entités localisées en lit majeur, il est possible de mettre en place un entretien par fauche, permettant le maintien de l'ouverture.

Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Habitat prioritaire

Code CORINE Biotopes : 44.3

Code Natura 2000 : 91E0

Superficie : 687,7 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

Il s'agit d'un boisement qui occupe le lit majeur des cours d'eau recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières. Il occupe des stations humides, inondées périodiquement.

Les peuplements observés sont dominés par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) principalement installé dans les parties proches du cours d'eau, auquel est associé le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) qui se retrouve tant sur les banquettes alluviales inférieures qu'au niveau des parties hautes. La strate herbacée peut être assez dense sur les entités les plus étendues et est notamment composée par la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*) et la Berce commune (*Heracleum sphondylium*).

Répartition géographique

En France, cet habitat est relativement fréquent à l'étage collinéen, bien qu'il soit de faible étendue spatiale. Les déforestations passées ont souvent conduit à sa disparition le long de certaines vallées.

Intérêt patrimonial

La forêt de frênes et d'aulnes détient un fort intérêt patrimonial. Elle est à mettre en relation avec un ensemble complexe d'habitats en interaction, constituant une véritable mosaïque de milieux qui offre une multitude de niches écologiques pour la faune. Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- Mammifères : Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), Loutre (*Lutra lutra*), chauves-souris (Barbastelle - *Barbastella barbastellus*, Murin de Natterer - *Myotis nattereri*, Noctule commune - *Nyctalus noctula*, Noctule de Leisler - *Nyctalus leisleri*)
- Insectes : Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat a une tendance à régresser du fait de la forte déforestation des vallées par le passé, de la substitution par des plantations de peupliers, la rectification et le curage des cours d'eau.

Ainsi, la gestion hydraulique, l'entretien trop sévère de la ripisylve, l'occupation du sol adjacente, l'extension des cultures et les maladies affectant les aulnes (liées au phytophthora notamment), sont les principales menaces qui pèsent sur cet habitat.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Au sein de l'aire d'étude, la strate arborée de cet habitat est marquée, par endroit, par la présence du Saule blanc (*Salix alba*), qui se mêlent aux aulnes et aux frênes. Dans les secteurs où le boisement est le plus étendu, la strate arbustive est fortement diversifiée avec la présence d'Erable champêtre (*Acer campestre*), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et du Sureau noir (*Sambucus nigra*).

Par endroit, cet habitat est remplacé par une bordure plantée de peupliers.

Cet habitat est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne et de ses affluents. Les peuplements observés sont de faible étendue constituant, le long des cours d'eau, des formations étroites et linéaires installées sur les berges. Ces formations peuvent s'étendre si la topographie le permet. C'est notamment le cas dans la plaine alluviale de la Seugne, large et humide, entre Jonzac et Pons.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Les entités localisées dans l'aire d'étude présentent un bon état de conservation, avec une diversité floristique assez élevée et une bonne typicité de l'habitat. Ce dernier fait l'objet d'une gestion traditionnelle, sur le mode extensif, par l'homme, du type coupe de taillis pour la récolte du bois de chauffage.

La conservation de cet habitat passe par la protection de l'hydrosystème, notamment les cycles de crues, ainsi que par une gestion conservatoire. Certaines précautions sont à prendre dans le cas d'interventions dans ou à proximité de ce type de boisement :

- Pas de transformation de ces boisements : pas de plantations de peupliers qui déstabilisent les berges ;
- Pas de drainage des terres ;
- Eviter l'utilisation d'engins lourds, en particulier lorsque les sols sont gorgés d'eau ;
- Privilégier la régénération naturelle de cet habitat en favorisant l'Aulne (*Alnus glutinosa*), le frêne (*Fraxinus excelsior*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), si besoin, enrichissement par plantations d'aulnes et de frênes ;
- Lorsque des restaurations ou des replantations de ripisylve sont envisagées, utiliser les essences locales caractéristiques des boisements alluviaux telles que le frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne (*Alnus glutinosa*) et proscrire la plantation d'essences comme l'Erable négundo (*Acer negundo*), les peupliers (*Populus sp.*) et les platanes (*Platanus acerifolia*) ;
- En l'absence de risque de création d'embâcles, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt vis-à-vis de la faune.

Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 44.4

Code Natura 2000 : 91F0

Superficie : 30 ha

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

La frênaie-ormaie est présente dans certaines zones déprimées soumises à des crues dues à la remontée de la nappe alluviale. La végétation est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) auquel s'ajoutent l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). La strate arbustive très diversifiée, est composée par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) et le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*). La strate herbacée est aussi riche et couvrante ; on y retrouve également des espèces de la mégaphorbiaie au niveau des stations les plus humides.

Répartition géographique

La frênaie-ormaie est devenue rare à l'échelle de la France. Elle s'observe essentiellement à l'étage collinéen de l'Europe tempérée en bordure du Rhin, du Rhône, de la Saône, de la Seine, de la Loire, de la Garonne, de l'Adour et de certains de leurs grands affluents.

Intérêt patrimonial

Il s'agit d'un habitat de grand intérêt patrimonial tant au niveau floristique (diversité des strates et des espèces) que faunistique (habitat favorable au Vison d'Europe).

Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- Mammifères : Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), Loutre (*Lutra lutra*), chauves-souris (Barbastelle - *Barbastella barbastellus*, Murin de Natterer - *Myotis nattereri*, Noctule commune - *Nyctalus noctula*, Noctule de Leisler - *Nyctalus leisleri*)
- Oiseaux : Milan noir (*Milvus migrans*)
- Insectes : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat a une tendance à régresser du fait de la forte déforestation des vallées réalisées par le passé, de la substitution par des plantations de peupliers, de la rectification et du curage des cours d'eau.

Ainsi, la gestion hydraulique, l'entretien trop sévère de la ripisylve, l'occupation du sol adjacente, l'extension des cultures et les maladies affectant les Ormes (graphiose), sont les principales menaces qui pèsent sur cet habitat.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

Cette formation est bien moins répandue au sein de l'aire d'étude que la précédente. On ne la rencontre que ponctuellement sur les ruisseaux de la Soute, du Nobla, de Pimperade, ainsi qu'en amont de la Seugne.

État de conservation et mesures de gestion favorables

Dans les secteurs où il est présent, l'habitat est en bon état de conservation, avec une diversité floristique relativement élevée et une bonne typicité. On observe cependant la faible abondance de l'Orme champêtre, voire son absence à l'âge adulte, du fait de son atteinte par la graphiose.

La conservation de cet habitat passe par la protection de l'hydrosystème, notamment les cycles de crues, ainsi que par une gestion conservatoire basée sur la non intervention. En outre, certaines précautions sont à prendre dans le cas d'interventions dans ou à proximité de ce type de boisement :

- Pas de transformation de ces boisements : pas de plantations de peupliers qui déstabilisent les berges ;
- Pas de drainage des terres ;
- Eviter l'utilisation d'engins lourds, en particulier lorsque les sols sont gorgés d'eau ;
- Privilégier la régénération naturelle de cet habitat en favorisant le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Orme (*Ulmus minor*),
- Lorsque des restaurations ou des replantations de ripisylve sont envisagées, utiliser les essences locales caractéristiques des boisements alluviaux telles que le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), l'Orme (*Ulmus minor*) et proscrire la plantation d'essences comme l'Erable négundo (*Acer negundo*), les peupliers (*Populus sp.*) et le Platane (*Platanus acerifolia*).
- En l'absence de risque de création d'embâcles, conserver certains arbres vieux ou morts pour leur intérêt vis-à-vis de la faune.

Rigoles à Myrte des marais

Annexe I de la directive « Habitat Faune Flore »

Code CORINE Biotopes : 51.142

Code Natura 2000 : 7110

Superficie : Habitat ponctuel

Description générale

Description de l'habitat et espèces caractéristiques

Il s'agit d'une variante de la tourbière haute active, caractérisée par la forte présence du Myrte des marais, ou Piment royal (*Myrica gale*), arbuste odorant, protégé au niveau régional. Cet habitat a été identifié dans le cadre du DOCOB des Landes de Touvérac Saint-Vallier (CREN Poitou-Charentes, 2009) et confirmé ici. Il est également présent en tête de bassin du Tarnac, affluent de la Maine (en amont de l'étang des Bénissons).

Répartition géographique

Les tourbières hautes actives sont présentes en France sur une grande partie du territoire, mais avec de fortes concentrations dans les régions de moyenne montagne ou à l'étage intermédiaire (montagnard).

Intérêt patrimonial

Cet habitat détient un intérêt patrimonial notable du fait de la présence du Piment royal, espèce protégée au niveau régional, bien que cette dernière soit relativement fréquente en Charente et Charente-maritime.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat, au même titre que les tourbières hautes actives, a connu une forte régression ces dernières décennies du fait de pratiques défavorables à sa conservation : boisement artificiel (enrésinement), extractions de tourbe, travaux de drainage, pratique du brûlis, creusement de plans d'eau. Il est faiblement représenté en Poitou-Charentes.

L'habitat au sein du site Natura 2000

Caractéristiques et répartition sur le site

L'habitat n'est présent que de manière très ponctuelle au sein de l'aire d'étude : tête du bassin versant du Tâtre (commune de Touvérac), et du Tarnac (commune de Soubran).

État de conservation et mesures de gestion favorables

Cet habitat semble présenter un bon état de conservation dans la zone d'étude. De plus le Piment royal est une espèce pionnière capable de coloniser rapidement les milieux qui lui sont favorables.

II.3. LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au total, 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont présents au sein de l'aire d'étude.

Corine biotopes	Désignation	Superficie totale
22.1	Eaux douces stagnantes	122,6 ha
22.431	Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes	1,8 ha
22.432	Communautés flottantes des eaux peu profondes	Habitat ponctuel
24.1	Lits des rivières	166,6 ha
31.13	Lande humide à <i>Molinia caerulea</i>	2,1 ha
37.2	Prairies humides eutrophes	646,2 ha
37.24	Prairies humides à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>	0,4 ha
37.25	Prairies humides de transition à hautes herbes	53,5 ha
38.1	Pâtures mésophiles	411,5 ha
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	496,3 ha
41.2	Chênaies-charmaies	132,8 ha
41.3	Frênaies	19,5 ha
41.5	Chênaies acidiphiles	141,4 ha
44.1	Formations riveraines de Saules	150 ha
53.11	Phragmitaies	3,8 ha
53.2	Communautés à grandes Laïches	11,3 ha
83.321	Plantations de Peupliers	294 ha
83.3211	Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée	144,3 ha
83.325	Autres plantations d'arbres feuillus	37,8 ha
84	Bosquets	2,4 ha

Tableau 25 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire de l'aire d'étude

Eaux douces stagnantes (22.1, 22.431 & 22.432)

Il s'agit des plans d'eau douce stagnante et mares, végétalisés ou non, qui ponctuent l'ensemble de l'aire d'étude. Ils sont favorables d'une part aux mammifères semi-aquatiques (Loutre et Vison d'Europe), et d'autre part à certains amphibiens / reptiles inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats (Sonneur à ventre jaune dans les ornières forestières et Cistude d'Europe dans les plans d'eau, en tête de bassin).

Lits des rivières (24.1)

Les cours d'eau constituent des milieux indispensables à la présence des poissons et des mammifères semi-aquatiques : Loutre et Vison d'Europe dont des indices de présence et / ou captures ont été observés sur le bassin de la Seugne. En outre, les milieux aquatiques déterminent la présence de plusieurs autres espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » : chauves-souris (Murin de Daubenton), odonates (Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin).

Lande humide à *Molinia caerulea* (31.13)

Il s'agit de la forme dégradée de la Lande humide atlantique méridionale à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et Sphaignes (*Sphagnum sp.*). Elle est largement dominée par la Molinie (*Molinia caerulea*). Cette formation végétale correspond notamment à l'un des habitats préférentiels du Vison d'Europe.

Prairies humides (37.2, 37.24, 37.25), pâtures mésophiles (38.1), phragmitaies (53.11) et Communautés à grandes laïches (53.2)

Les prairies humides, phragmitaies, communautés à grandes laïches et pâtures mésophiles de la vallée de la Seugne et de ses affluents constituent le lieu de vie de plusieurs espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : Vison d'Europe, chauves-souris, Damier de la Succise.

Prairies de fauche de basse altitude (38.2)

Cet habitat se caractérise par une formation herbacée mésophile riche en espèces végétales, au recouvrement homogène qui s'épanouit au niveau du lit majeur des cours d'eau. En règle générale, ces prairies font l'objet d'ensemencements et d'amendements (50 unités d'azote en moyenne), ainsi que de fauches précoces (avril - mai) en secteurs mésophiles. Elles ne relèvent donc pas de l'habitat naturel typique, d'intérêt communautaire.

Les prairies de fauche constituent une formation abritant une grande diversité biologique notamment au niveau de l'entomofaune et sont de ce fait fréquentées par un nombre important d'espèces patrimoniales qui y trouvent une source de nourriture abondante, en particulier le Vison d'Europe et les chauves-souris.

Boisements feuillus mésophiles (41.2, 41.3, 41.5), autres plantations feuillus (83.325), bosquet (84)

Ces habitats peuvent être fréquentés par diverses espèces d'intérêt communautaire, notamment le Lucane cerf-volant et la Barbastelle (inscrites à l'annexe II de la directive Habitat), la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et l'Oreillard roux (chauves-souris inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats).

Par ailleurs, les plantations de feuillus et les bosquets ont un rôle fonctionnel pour la faune (chauves-souris et autres mammifères). Ils constituent en effet des zones relais et des corridors favorables au déplacement de la faune.

Boisements feuillus hygrophiles (44.1, 83.321, 83.2311)

L'ensemble des boisements humides est fréquenté par les mammifères semi-aquatiques : Vison d'Europe et Loutre. Les feuillus sont en outre favorables à plusieurs autres espèces d'intérêt communautaire :

- chauves-souris, en particulier la Barbastelle inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats ainsi que le Murin de Naterrer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats ;
- insectes : le Lucane cerf volant, la Rosalie alpine, espèces de l'annexe II de la Directive Habitats.

Par ailleurs, lorsqu'elles sont gérées de manière extensive, les peupleraies voient leur sous-bois colonisé par des habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes - 37.1, mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces - 37.71). Celles-ci peuvent alors être régulièrement fréquentées par le Vison d'Europe.

II.4. LES AUTRES HABITATS

- 42 Forêt de conifères
- 43 Forêt mixte
- 81 Prairies améliorées
- 82 Cultures
- 83 Vergers
- 83.21 Vignobles
- 83.31 Plantations de conifères
- 87 Terrains en friches et terrains vagues

II.5. FLORE PATRIMONIALE

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats n'a été observée au sein de l'aire d'étude.

Néanmoins, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial local voire national, ont été relevées (cf. tableau ci-dessous).

Nom français	Nom latin	Sources de données			PN	PR	LRR	D16	D17
		Bibliographie	BKM (2010 - 2011)						
Avoine	<i>Avenula marginata sulcata</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Cardamine flexueuse	<i>Cardamine flexuosa</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x	
Chrysanthème des moissons	<i>Chrysanthemum segetum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Cicendie fluette	<i>Exaculum pusillum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Consoude tubéreuse	<i>Symphytum tuberosum</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x	
Euphorbe des marais	<i>Euphorbia palustris</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (ECE Environnement 2005)				x		x	
Rossolis à feuilles intermédiaires	<i>Drosera intermedia</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x	x	x	x	x	x	
Rossolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x	x	x	x	x	x	
Dryoptéris dilaté	<i>Dryopteris dilata</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x	
Dryoptéris voisin	<i>Dryopteris affinis</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)					x	x	
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris meleagris</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)	x			x	x	x	
Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x	
Gesse sphérique	<i>Lathyrus sphaericus</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)					x		
Grande Boucage	<i>Pimpinella major</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (ECE Environnement 2005)				x			
Grassette du Portugal	<i>Pinguicula lusitanica</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x			x	x	x	

Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)		x	x	x	x	x
Groseillier sauvage	<i>Ribes rubrum</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (ECE Environnement 2005)						x
Illécèbre verticillé	<i>Illecebrum verticillatum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Ivraie	<i>Lolium temulentum</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (ECE Environnement 2005)				x		
Linaigrette à feuilles étroites	<i>Eriophorum angustifolium</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x			x	x	x
Ludwigie des marais	<i>Ludwigia palustris</i>	Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004					x	x
Orchis élevé	<i>Dactylorhiza elata</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)			x	x	x	x
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x			x	x	x
Ossifrage	<i>Narthecium ossifragum</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Pesse d'eau	<i>Hippuris vulgaris</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Petit Utriculaire	<i>Utricularia minor</i>	Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004				x	x	x
Petite Amourette	<i>Briza minor</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)				x	x	x
Phalangère à fleur de lys	<i>Anthericum liliago</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Piment royal	<i>Myrica gale</i>	- DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007) - Fiche ZNIEFF Etang des Bénissons, 2004	x		x	x	x	x
Potamot perfolié	<i>Potamogeton perfoliatus</i>		x			x	x	x
Rhynchospore blanc	<i>Rhynchospora alba</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x		x	x	x	x
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Contournement sud-est de Jonzac - Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (ECE Environnement 2005)						x
Saule rampant	<i>Salix repens</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)				x	x	x
Simaethis à feuilles planes	<i>Simaethis planifolia</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x				x	
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)	x					x
Thélyptéris palustre	<i>Thelypteris palustris</i>	DOCOB landes de Touvérac Saint Vallier (CREN 2007)	x			x	x	x
Trèfle étalé	<i>Trifolium patens</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)				x	x	x
Utriculaire citrine	<i>Utricularia</i>	- DOCOB landes de Touvérac				x	x	x

	<i>australis</i>	Saint Vallier (CREN 2007) - Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						
Vulpin roux	<i>Alopecurus aequalis</i>	Diagnostic écologique, Etang d'Allas Bocage (Sylvain CHAUVAUD, 2009)						x

PN : Protection nationale

D16 : espèce déterminante en Charente

LRR : Liste rouge régionale

PR : Protection régionale

D17 : espèce déterminante en Charente-maritime

Tableau 26 : Liste des espèces végétales d'intérêt patrimoniales signalées au sein de l'aire d'étude

Des stations intéressantes de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) sont présentes au sein de l'aire d'étude, avec 7 stations à plus de 1000 pieds (source Nature Environnement 17 et BKM). Il s'agit d'une espèce non protégée au niveau national, mais déterminante en Poitou-Charentes et en Charente-Maritime. Elle est par ailleurs protégée au niveau régional dans six régions françaises (Centre, Auvergne, Franche-Comté, Basse-Normandie, Picardie et Rhône-Alpes).

Le bilan patrimonial de la flore du site de la haute vallée de la Seugne et de ses principaux affluents est présenté dans le tableau suivant :

STATUT	NOMBRE D'ESPECES
Espèces de la directive Habitats	0
Espèces protégées au niveau national	3
Espèces protégées au niveau régional	3
Autres espèces d'intérêt particulier (liste rouge régionale, espèces déterminantes de ZNIEFF)	35
TOTAL	41

Tableau 27 : Bilan patrimonial de la flore de l'aire d'étude

III. DESCRIPTION DE LA FAUNE

III.1. LA FAUNE PRESENTE AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE

Les espèces présentées ci-dessous sont celles observées au sein de l'aire d'étude lors des prospections de terrain de 2009-2010, et celles issues de la base de données de Nature Environnement 17 et de Charente Nature (données recueillies entre 2000 et 2009). La consultation de la bibliographie a également permis de compléter ces données.

III.1.1. Les mammifères

44 espèces de mammifères ont été répertoriées au sein de la Haute Vallée de la Seugne. Parmi celles-ci, 30 sont considérées comme patrimoniales (cf. tableau ci-après). Elles sont inscrites sur les listes rouges européenne, nationale, et/ou déterminantes en Poitou-Charentes et/ou en Charente-Maritime et en Charente.

Ont donc été comptabilisées, les espèces « en danger » (EN), « vulnérables » (Vu), « quasi-menacées » (NT) des listes rouges et déterminantes en Poitou-Charentes et/ou en Charente-Maritime et en Charente.

Toutes ces espèces de mammifères ont un statut de reproduction « possible » au sein de la vallée de la Seugne.

D'une manière générale, le site Natura 2000 de la « Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » revêt un enjeu majeur pour la conservation du **Vison d'Europe** (*Mustela lutreola*), espèce considérée comme étant en danger de disparition en France et en Europe. Cette espèce fait l'objet d'un programme national de restauration. Un chapitre spécifique lui a été dédié dans ce rapport (cf. IV Diagnostic Vison d'Europe). Est également à noter la présence de deux autres espèces de mammifères semi-aquatiques dont le statut de conservation est lui aussi préoccupant, puisque considérées comme quasi-menacées et ayant subi une forte régression dans la région depuis les dernières décennies : la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) et le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*). De plus, la **Genette commune** (*Genetta genetta*), est également présente au sein de l'aire d'étude. Il s'agit d'une espèce forestière protégée sur le plan national. Son statut ne semble pas préoccupant mais elle est victime de collisions routières ainsi que de la raréfaction et du morcèlement de son habitat.

Enfin, la Haute vallée de la Seugne détient un **enjeu majeur vis-à-vis des Chiroptères**, avec la présence avérée de 19 espèces sur les 24 que compte la région. La présence des carrières de Bellevue (commune de Jonzac), site Natura 2000 n° FR5402003, à proximité directe de la Vallée de la Seugne, atteste de l'intérêt du secteur pour les chauves-souris.

Parmi les Chiroptères, deux espèces sont considérées comme étant vulnérables au niveau européen (*Myotis beschteini* et *Barbastella barbastellus*) et trois comme étant quasi-menacées (*Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis myotis*).

Code	Nom français	Nom latin	Source		Protection			LRN (UICN)	Déterminance		
			Bibliographie	BKM (2010)	DH	PN	PR		PC	D16	D17
CHAUVES-SOURIS											
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - Jourde - Planteur, 2001 - Charente Nature, 2000-2009 - Nature Environnement 17, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Jourde - Planteur, 2001		II, IV	x	x	NT	x	x	x
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	VU	x	x	x
	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008		IV	x	x	NT	x	x	x
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - Jourde - Planteur, 2001		IV	x	x	NT	x	x	x
	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		IV	x	x	LC	x	x	x
	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	DOCOB carrières de Bellevue, 2005		IV	x	x	LC	x	x	x
	Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		IV	x	x	LC	x	x	x
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
1323	Vespertilion de Beschtein	<i>Myotis beschteini</i>	Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		II, IV	x	x	NT	x	x	x
	Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		IV	x	x	LC	x	x	x
	Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Diagnostic étang Allas Bocage, 2009		IV	x	x	LC	x	x	x

1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	- Nature Environnement 17, 1983		II, IV	x	x	NT	x	x	x
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005 - Nature Environnement 17, 2005		II, IV	x	x	LC	x	x	x
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008		IV	x	x	LC			
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	DOCOB carrières de Bellevue, 2005		IV	x	x	NT			
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008		IV	x	x	LC			
1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	- Déviation Jonzac - Etude chiroptères, 2008 - DOCOB carrières de Bellevue, 2005		II, IV	x	x	NT	x		
AUTRES MAMMIFERES											
	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					NT	x	x	x
	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC		x	x
	Crocidure des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					NT	x	x	x
	Genette	<i>Genetta Genetta</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009			x	x	LC			
	Hermine	<i>Mustela ermina</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC			x
	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					NT			
	Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC			
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009	empreintes, épreintes	II, IV	x	x	LC	x	x	x
	Martre des pins	<i>Martes martes</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC	x	x	x
	Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	Nature Environnement 17, 2000-2009					LC	x	x	x
1356	Vison d'Europe*	<i>Mustela lutreola</i>	Mission Vison d'Europe, 2010		II, IV	x	x	EN	x	x	x

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
 PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
 PR = Protection régionale (Poitou-Charentes)
 LRN = Liste rouge nationale (UICN 2009)
 EN = en danger VU = vulnérable NT = Quasi menacé
 LC = préoccupation mineure

PC = Déterminante en Poitou-Charentes
 D16 = Déterminante en Charente
 D17 = Déterminante en Charente-Maritime
 Gras = Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats
 Gras* = Espèce prioritaire

Tableau 28 : Liste des mammifères d'intérêt patrimonial présents dans l'aire d'étude

III.1.2. Les amphibiens

Le site comprend la dernière station de **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) de la Charente-Maritime sur la commune de Saint-Maigrin. Il s'agit d'une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. En forte régression en France et en Europe, le Sonneur à ventre jaune détient une valeur patrimoniale majeure.

Deux autres espèces d'intérêt patrimonial ont également été recensées au sein de l'aire d'étude : la **Rainette méridionale** (*Hyla meridionalis*) et le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*) tous deux déterminants en Charente-Maritime. Le Triton marbré est en outre déterminant pour la région Poitou-Charentes.

Enfin, trois espèces plus répandues en Poitou-Charentes sont également citées dans la bibliographie : la Grenouille de Perez (*Rana perezii*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

III.1.3. Les reptiles

Bien que les données soient peu nombreuses sur le site, il semble également que la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*) y soit bien présente et s'y reproduise. Il s'agit d'une espèce de forte valeur patrimoniale, inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats.

Par ailleurs, 3 espèces de reptiles inscrits à l'Annexe IV de la Directive Habitats fréquentent l'aire d'étude :

- le Lézard vert (*Lacerta viridis*)
- le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*)

III.1.4. Les poissons et les crustacés

Les espèces piscicoles du site sont aussi décrites dans le chapitre « B- III- La Seugne, une rivière à forte productivité biologique, mais altérée par les déficits d'écoulement » et « C-IV.1 – la Pêche ».

Au total, 25 espèces de poissons sont recensées dans le réseau hydrographique de la Haute vallée de la Seugne (voir aussi le tableau 10). Il s'agit de données issues des pêches électriques réalisées entre 2003 et 2008 par l'ONEMA, dans le cadre du suivi des stations de Pons et de Saint-Germain-de-Lusignan sur la Seugne et de celles réalisées par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime à Pons et au niveau de la confluence Maine/Seugne. Parmi ces 25 espèces, deux sont d'intérêt communautaire : la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*) et le **Chabot** (*Cottus gobio*) constatés sur la Seugne au niveau de Pons. Par ailleurs, il est à noter la **présence régulière du Brochet, de l'Anguille et de la Vandoise**, espèces d'intérêt patrimonial, bien que non inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.

Le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 « Vallée de la Seugne en Amont de Pons et affluents » signale par ailleurs la présence du Toxostome. Selon les experts locaux (ONEMA 17 et Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime), cette donnée serait issue d'une confusion avec la

Vandoise, espèce très proche du Toxostome et dont la distinction nécessite des analyses génétiques. Le Toxostome est donc considéré comme absent de l'aire d'étude.

Il est à noter que la Seugne est une Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille. La totalité du cours de la Seugne ainsi que le Trèfle sont classés pour cette espèce. Par ailleurs, la Seugne jusqu'à Pons est en cours de classement pour la Truite de mer. Néanmoins, la multitude des barrages présents sur le cours de la rivière constituent autant d'obstacles à la libre circulation des poissons migrateurs.

Concernant les crustacés, l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) était présente il y a une vingtaine d'années. Elle a aujourd'hui très fortement régressé voire disparu. Des inventaires ont récemment été réalisés par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime, mais aucune station n'a été retrouvée. Par contre, de nombreuses écrevisses exotiques sont présentes : Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*). Celles-ci ont un caractère invasif et sont à l'origine de profondes perturbations sur le milieu aquatique (déstabilisation des berges, prédation sur les amphibiens et œufs de poissons, ...).

III.1.5. Les insectes

D'une manière générale la variété de milieux présents au sein de l'aire d'étude offre des conditions favorables à une diversité entomologique : ripisylves, milieux prairiaux, cours d'eau de qualité, plans d'eau.

L'analyse entomologique du site met en évidence les points suivants :

- une bonne qualité des habitats ;
- une diversité globale moyenne mais avec plusieurs espèces d'intérêt patrimonial présentes ou potentielles.

Au total, 142 espèces d'insectes ont été relevées au cours des prospections de 2009 (cf. annexe). Parmi celles-ci, 6 sont d'intérêt communautaire, et neuf autres d'intérêt local. À cela s'ajoutent 4 espèces d'intérêt communautaire potentielles (cf. tableau ci-dessous). Ces dernières n'ont pas été observées en 2009, mais les caractéristiques des milieux présents au sein de l'aire d'étude les rendent potentielles.

Il est à noter que l'inscription de l'Écaille chinée à l'annexe II de la directive Habitats est issue d'une confusion avec une sous-espèce menacée, absente de cette partie du territoire. L'Écaille chinée recensée ici est largement présente au sein de l'aire d'étude et ne présente pas d'enjeu patrimonial. Elle est précisée ici à titre indicatif.

Espèces	Statut réglementaire		Déterminante ZNIEFF	État de conservation	Intérêt /site
	Européen	National			
Présentes au sein de l'aire d'étude					
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	1078	-	-	bon	faible
Mélitée orangée (<i>Melitaea didyma</i>)	-	-	x	bon	moyen
Mélitée du mélampyre (<i>Melitaea athalia</i>)	-	-	x	bon	moyen
Grillon des marais (<i>Pteronemobius heydenii</i>)	-	-	x	bon	fort
Criquet ensanglanté (<i>Stetophyma grossum</i>)	-	-	x	faible	fort

Espèces	Statut réglementaire		Déterminante ZNIEFF	État de conservation	Intérêt /site
	Européen	National			
Decticelle frêle (<i>Yersinella raymondi</i>)	-	-	x	faible	moyen
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044	x	x	bon	fort
Libellule fauve (<i>Libellula fulva</i>)	-	-	-	bon	fort
Aeshne printanière (<i>Brachytron pratense</i>)	-	-	-	faible	fort
Gomphe très commun (<i>Gomphus vulgatissimus</i>)	-	-	x	bon	fort
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	-	-	bon	faible
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060	x	x	faible	fort
Rosalie alpine (<i>Rosalia alpina</i>)	1087*	x	x	faible	fort
Fadet des laïches (<i>Coenonympha oedippus</i>)	1071	x	x	faible	fort
Espèces potentielles					
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1065	x	x	?	fort
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041	x	x	?	fort
Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046	x	x	?	fort
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088	x	-	?	faible

En gras : espèces d'intérêt communautaire

Tableau 29 : Liste des insectes patrimoniaux recensés ou potentiels au sein de l'aire d'étude

Les espèces potentielles :

- **le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) :**

Cette espèce étant plus précoce, il est possible qu'elle n'ait pas pu être observée. De couleur orangée, elle montre de nombreuses petites taches blanches et brunes, d'où son nom de Damier. Cette espèce apprécie les zones les plus oligotrophes et peut donc se localiser au niveau des têtes de bassin, dans les secteurs les plus acides.

- **la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) :**

C'est une espèce assez vive aux couleurs tranchées, noir, jaune et vert métallique, qui affectionne les rivières de plaine à courant lent avec une lisière arborée. La larve trouve refuge au sein des racines des arbres de bordure. Ces milieux sont très bien représentés sur l'ensemble des cours d'eau du site d'étude. Bien qu'elle n'ait pas été notée lors des prospections de 2009, la présence de cette libellule reste très probable, en particulier sur la Seugne entre Pons et Jonzac, secteur le plus bocager.

- **le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) :**

Cette espèce noir et jaune apprécie les rivières relativement calmes et possédant des étendues sablonneuses en fond. Par endroit, les cours d'eau de l'aire d'étude ont de telles caractéristiques. Ainsi, bien qu'elle n'ait pas été observée, la présence de l'espèce est potentielle, en particulier sur la Seugne entre Jonzac et Pons.

- **le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) :**

Cette grosse espèce de capricorne affectionne surtout les chênes isolés dont les larves provoquent des dégâts largement visibles de l'extérieur. Elle est également présente dans les massifs forestiers chauds lorsque ceux-ci possèdent quelques grands arbres (chênes uniquement). Le Grand Capricorne n'a pas été noté au sein de l'aire d'étude. Il s'avère

néanmoins présent en dehors, dans quelques villages et hameaux voisins, où subsistent de vieux chênes. Ainsi, le Grand Capricorne est potentiel au sein de l'aire d'étude, mais ne présente pas une importance majeure pour ce site Natura 2000.

III.2. DESCRIPTION DE LA FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEE AU SEIN DE L'AIRES D'ETUDE

Les espèces animales d'intérêt communautaire qui ont pu être identifiées dans le site Natura 2000 sont présentées dans le tableau ci-joint. Les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats, dont la présence justifie la désignation du site et pour lesquelles des actions du DOCOB peuvent être proposées, font l'objet d'une fiche descriptive détaillée.

Le diagnostic a permis de confirmer la présence de toutes les espèces signalées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site. De plus, des espèces qui ne figurent pas dans le FSD ont été identifiées.

MAMMIFERES				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II, IV	X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	II, IV	X
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	II, IV	X
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	II, IV	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	X
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X	IV	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X	IV	X
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	X	II, IV	X
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV	X
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	IV	X
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	II, IV	X
Vespertilion de Beschtein	<i>Myotis beschteini</i>	X	II, IV	X
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV	X
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	IV	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	X	IV	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	IV	
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	II, IV	X
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	II, IV	X
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	X	II, IV	X
AMPHIBIENS				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	IV	
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	X	IV	X
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	IV	X
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	II, IV	X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X	IV	X
REPTILES				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	II, IV	X
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	
POISSONS				
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		II	
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X	II	X
INSECTES				
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	II	X
Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	X	II, IV	d
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	II, IV	X
Rosalie alpine	<i>Rosalia alpina</i>	X	II, IV	X

En gras : espèce prioritaire

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

LRR = Liste Rouge Régionale

III.2.1. Les mammifères

VISON D'EUROPE – *MUSTELA LUTREOLA*
(ESPECE PRIORITAIRE)

CODE : 1356*

Cette espèce, parmi les plus vulnérables en Europe, fait l'objet d'un volet spécial dans ce document. La présence de ce mustélide ne peut être confirmée que par la capture ou la découverte de cadavres, les indices de présence ne pouvant pas être différenciés de façon certaine de ceux du Putois (*Mustela putorius*), lui aussi présent sur la zone d'étude.

Le recensement de l'espèce réalisé dans le cadre du premier plan national de restauration du Vison d'Europe a mis en évidence la présence avérée de l'espèce dans le bassin de la Seugne.

LOUTRE D'EUROPE – *LUTRA LUTRA*

CODE : 1355

» **Écologie**

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Essentiellement nocturne en France, elle quitte rarement le bord de l'eau, son élément vital. Pour que les loutres puissent vivre et se reproduire dans un endroit précis, il faut absolument que trois conditions soient réunies simultanément :

- des eaux de bonne qualité avec une nourriture abondante et variée ;
- des abris nombreux le long des rivières et des plans d'eau, avec des secteurs très calmes pour le site de reproduction (catiche) ;
- une totale liberté de circulation, aussi bien pour les individus territorialisés que pour les jeunes erratiques à la recherche d'un domaine libre.

» **Répartition**

Jadis mammifère largement répandu en France, la Loutre a subi un très net déclin dans la plupart des pays d'Europe. Toutefois les populations remontent actuellement et on assiste à une reconquête des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne depuis les régions Auvergne et Limousin.

L'espèce est actuellement présente dans 47 départements, avec deux grands ensembles géographiques principalement occupés : la façade atlantique et le Massif Central.

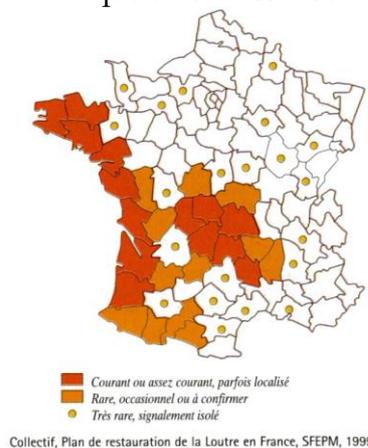


Figure 4 : la Loutre et sa distribution actuelle en France (in « Gestion forestière et diversité biologique », ENGREF, ONF, IDF, 2001)

» **Situation dans l'aire d'étude**

La Loutre semble être présente sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Seugne. En effet, sur 47 points d'observations, 27 ont révélé la présence de l'espèce (traces, épreintes), et ce réparti sur l'ensemble du cours de la Seugne et de ses affluents. Ces résultats indiquent une présence significative et une répartition homogène de la Loutre sur l'ensemble du site. Cependant, les effectifs ne sont sans doute pas abondants et l'espèce reste relativement fragile.

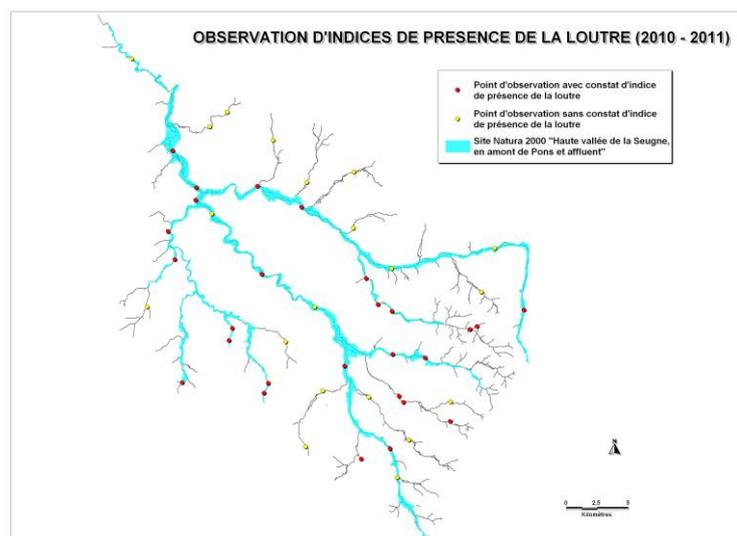


Figure 5 : Observation d'indices de présence de la Loutre dans le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents (2010-2011)

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de loutres et les processus de recolonisation sont :

- d'éviter la fragmentation des habitats, la destruction des zones humides (drainage, assèchement, déboisement des berges) ;
- de maintenir les niveaux d'eau en période d'étiage et la qualité des eaux de surface (lutte contre la pollution des eaux) ;
- de préserver à la fois les sites de refuge le long du cours d'eau (en maintenant des ripisylves peu entretenues, des boisements inondables, des zones de broussailles), et des zones ouvertes favorisant l'ensoleillement ;
- d'aménager des passages à loutre au travers des infrastructures routières dans toutes les zones présentant des risques de collision avec les véhicules ;
- de maintenir la biodiversité faunistique dans les milieux aquatiques et favoriser la production piscicole naturelle des cours d'eau.

» **Écologie**

La Barbastelle est une espèce spécialisée quant aux habitats fréquentés. Ses exigences et une faible adaptabilité face aux modifications de son environnement la rendent très fragile. Elle est liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). L'espèce chasse préférentiellement en lisière (bordure ou canopée) ou le long de couloirs forestiers (allées en sous bois).

En hiver, les animaux, généralement solitaires, occupent des sites très variés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, caves, linteaux de portes ou fenêtres... Les gîtes utilisés pour la mise bas sont principalement des bâtiments agricoles, des maisons, des cavités dans les troncs, des fissures ou sous les écorces des vieux arbres.

» **Répartition et état des populations**

La Barbastelle est l'un des chiroptères marqué par un fort déclin dans une bonne partie du continent. En France, elle est menacée d'extinction dans plusieurs départements du nord. Ailleurs, elle n'est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général. Dans de nombreux départements, aucune colonie de mise bas n'est connue. En Poitou-Charentes, les contacts sont peu fréquents mais réguliers.

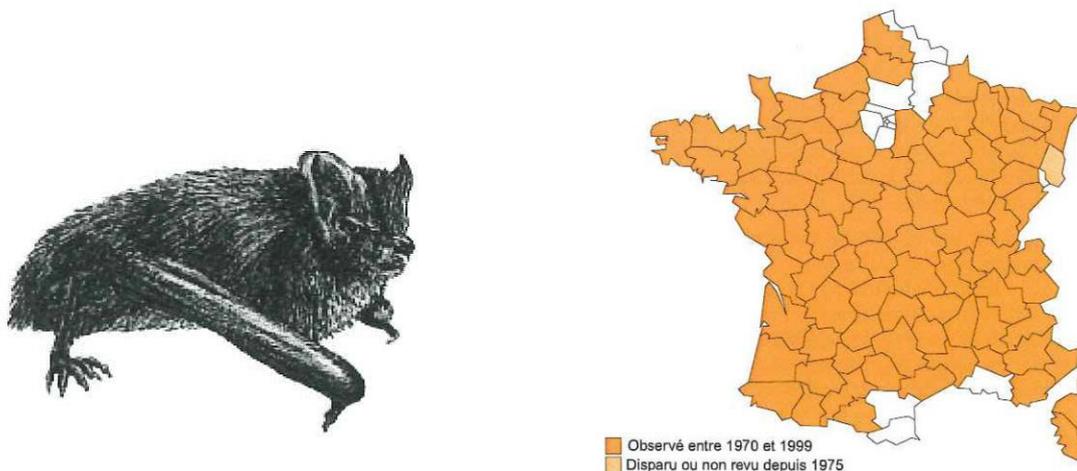


Figure 6 : la Barbastelle et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

La Barbastelle a été notée en deux points au sein de l'aire d'étude, l'un sur la commune de Guitinières (Nature Environnement 17, 2005), l'autre en tête de bassin, sur la commune de Touvérac (Charente Nature, 2000-2009).

Cette espèce est à considérer comme fragile au sein de l'aire d'étude, comme dans l'ensemble de son aire de répartition.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de barbastelles sont :

- le maintien à l'échelle du paysage de la mosaïque d'habitats forestiers et associés ; les massifs à forte dominance de feuillus autochtones étant les plus favorables ;
- le respect du sous-étage et des arbustes de sous-bois ;
- le maintien d'arbres à cavités et à fissures ;
- le maintien des structures irrégulières (futaie, taillis sous futaie) dans un rayon de 1 à 3 km autour des sites de mise bas.

La distinction entre ces deux espèces jumelles est délicate. Elle se fait sur la différence de taille (Petit Murin plus petit que Grand Murin) et sur la présence d'une tache blanche sur le dessus de la tête du Petit Murin.

» **Écologie**

Les terrains de chasse du Grand Murin sont les zones où le sol est très accessible comme les forêts à faible sous-bois et les prairies et pelouses à végétation herbacée rase. Le Petit Murin exploite préférentiellement les milieux herbacés ouverts à herbes hautes (pelouses et prairies extensives).

Ces espèces utilisent des cavités souterraines comme gîtes d'hiver. En été, les colonies de mise bas sont installées dans les combles spatieux des églises ou des grandes batisses (manoirs, châteaux, ...).

» **Répartition et état des populations**

Le Petit Murin est une espèce thermophile, présente uniquement dans les départements du sud jusqu'en Limousin à l'ouest et en Franche-Comté à l'est. L'état des populations reste mal connu. En période estivale, le sud de la France (Midi-Pyrénées notamment) accueille des populations importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers et le Grand Murin) dans des cavités souterraines.

Le Grand Murin est encore bien présent dans toute la France, avec de grosses populations dans des cavités.

Ces deux espèces présentent une distribution régionale très irrégulière ; elles sont rares en Charente-maritime. En Charente, l'absence de prospection des milieux bâtis laisse un manque de données important.

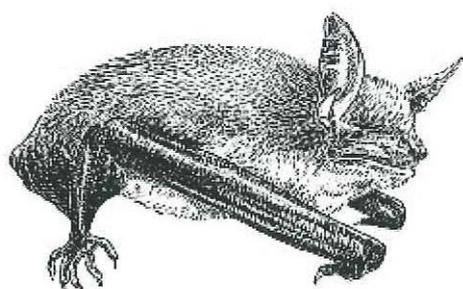


Figure 7 : le Grand Murin et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

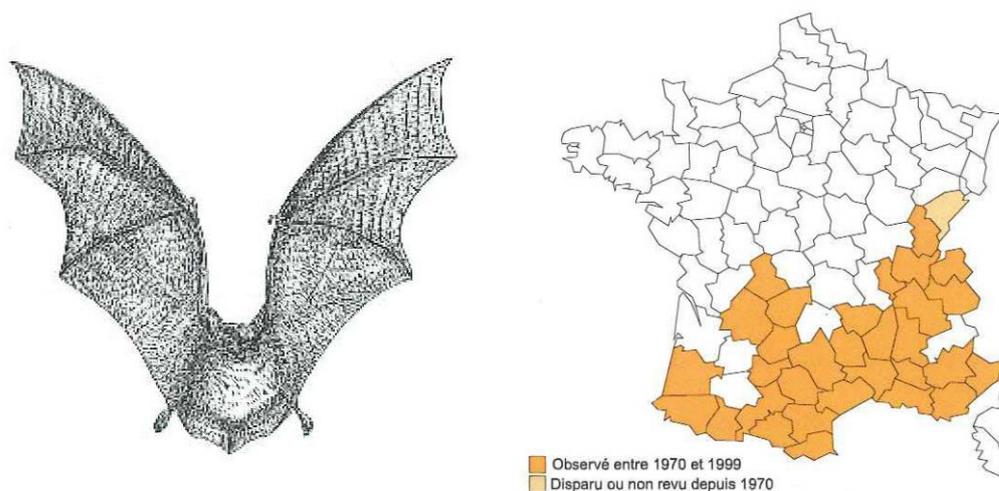


Figure 8 : le Petit Murin et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Au sein de l'aire d'étude, le Grand Murin est signalé à plusieurs reprises dans la bibliographie. Il a notamment été observé dans la carrière de Bellevue (commune de Jonzac). Le Petit Murin quant à lui, était cité sur la commune de Réaux, près du lieu-dit la Canonerie (Source : Nature Environnement 17). Mais cette observation est ancienne (1983) ; depuis, aucune donnée récente n'a été mentionnée.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Petit et Grand Murin sont :

- la protection réglementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hibernation ;
- le maintien des futaies de feuillus présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée, et leurs lisières (Grand Murin) ;
- le maintien d'une agriculture extensive qui préserve les prairies et pelouses à hautes herbes, ainsi que les haies et alignements d'arbres en bordure de parcelles.

» **Écologie**

Le Grand Rhinolophe recherche les espaces semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisières de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins (voire des ovins), et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins, ...

L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage. Les gîtes d'hivernation sont les cavités naturelles ou artificielles tandis que les gîtes de reproduction sont variés : greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'église et châteaux...

» **Répartition et état des populations**

L'espèce est connue dans toute la France. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30 % des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible. Le Poitou-Charentes accueille la deuxième population française. La Charente-Maritime, avec seulement 37 gîtes, accueille 30 % de la population française.

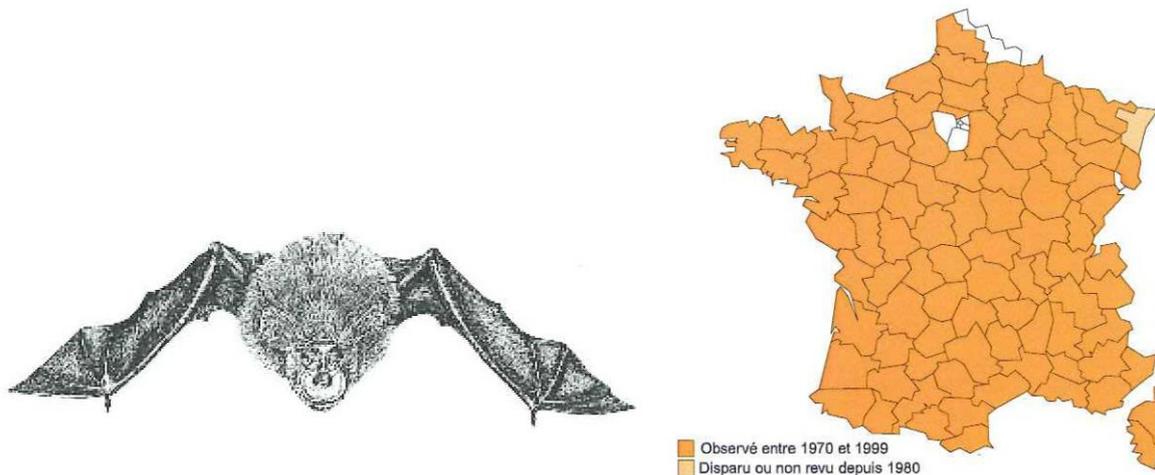


Figure 9 : le Grand Rhinolophe et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Les carrières de Bellevue, situées à quelques centaines de mètres de la vallée de la Seugne, constituent l'un des sites majeurs pour cette espèce. La vallée de la Seugne, du fait des habitats en présence, représente une zone de chasse importante pour l'espèce.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Grand Rhinolophe sont :

- la protection règlementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hivernation ;
- le maintien du pâturage à proximité des gîtes ;
- le maintien des ripisylves et des boisements de feuillus ;
- la diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements (parcelles d'âges variés, développement de taillis sous-futaie et des lisières, créations d'allées et de clairières...) ;
- le maintien, voire le développement de corridors boisés, voies de développement entre gîtes et zones de chasse.

» **Écologie**

En hiver comme en été, le Minioptère de Schreibers est une espèce strictement troglophile. Il fréquente de vastes grottes pourvues de grandes salles, ainsi que des carrières souterraines abandonnées. Les terrains de chasse sont surtout des zones boisées, des lisières forestières, des zones bocagères avec mares et étangs.

» **Répartition et état des populations**

L'espèce est répandue dans la moitié sud de la France avec de grandes disparités en termes de densités. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers reste une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale. Ainsi, en période hivernale 7 cavités en France, comptant entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85 % de la population hivernale connue.

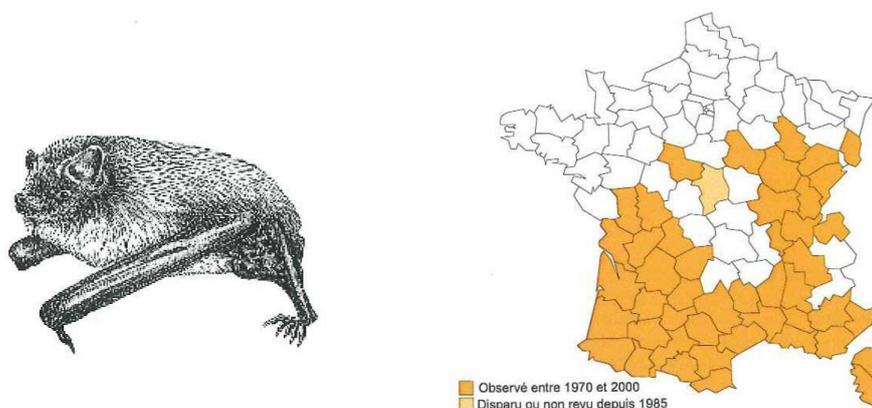


Figure 10 : le Minioptère de Schreibers et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Le Minioptère de Schreibers est une espèce fortement grégaire dont le Poitou-Charentes constitue la limite septentrionale d'aire de répartition dans l'ouest de la France. Seules deux colonies sont connues dans la région : l'une en Charente (La Rochefoucault), l'autre, secondaire, en Charente-Maritime. Durant les périodes de transit, un grand nombre de cavités souterraines sont utilisées. Certains individus s'attardent même tout l'hiver dans certaines cavités de Charente-Maritime. C'est le cas dans la région de Jonzac où ils fréquentent les carrières de Bellevue. La vallée de la Seugne est utilisée comme terrain de chasse.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Le Minioptère étant capable d'effectuer des déplacements importants, exploitant des terrains de chasse de petite taille et donc une infime partie de son domaine vital, il est difficile de préconiser des orientations de gestion dans un périmètre proche. On peut tout de même citer :

- le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres pour les routes de vol ;
- la protection d'un réseau de sites interconnectés afin de préserver les différents gîtes nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique annuel.

» **Écologie**

Cette espèce plutôt grégaire fréquente toutes sortes de milieux : urbains, forestiers, aquatiques... Cavernicole en période hivernale, ce Murin est très éclectique quant au choix des sites de reproduction : grottes, bâti ancien ou récent... Son régime alimentaire est principalement constitué d'araignées, mais il consomme aussi volontiers de petits insectes volants. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

» **Répartition et état des populations**

L'espèce est présente presque partout en France. On trouve assez couramment des individus isolés, mais les grandes colonies restent rares. L'espèce reste peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution ; toutefois, les comptages montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990. En région Poitou-Charentes, c'est la Vienne qui abrite la plus importante population hivernale. Néanmoins, le gîte de reproduction le plus important se trouve en Charente-Maritime.

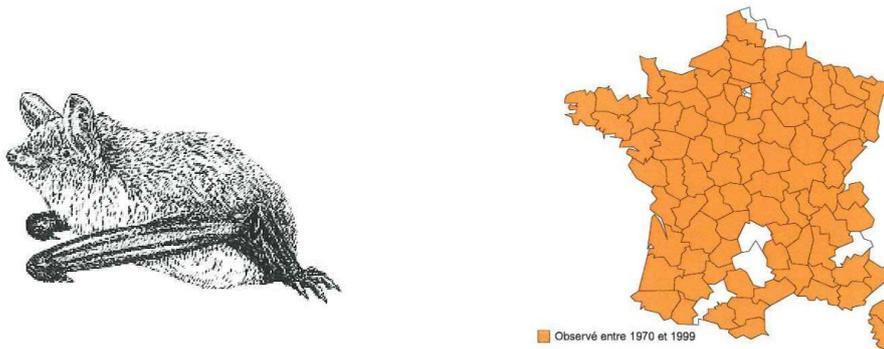


Figure 11 : le Vespertillon à oreilles échanrées et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Au sein de l'aire d'étude, cette espèce est signalée au niveau des carrières de Bellevue. Les données antérieures à l'année 2000 (Nature Environnement 17) indiquent une présence ancienne de l'espèce sur les communes de Réaux à « La Canonnerie » et d'Ozillac, au sud du lieu-dit « Roussillon ». La vallée de la Seugne, du fait de la mosaïque d'habitats qui la constitue, et de la présence constante de l'eau, est une zone de chasse favorable à l'espèce.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations du Vespertillon à oreilles échanrées sont :

- la protection règlementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hibernation ;
- l'aide au maintien de l'élevage extensif à proximité des colonies de reproduction ;
- le maintien des paysages bocagers et des points d'eau.

» **Écologie**

Cet animal est forestier et / ou arboricole. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées, à sous-bois dense, avec présence de ruisseaux, mares et étangs. Les terrains de chasse exploités par cette espèce semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures) dans lesquelles il se repose pendant la nuit. Son spectre alimentaire est large, avec des proies volantes ou non, à déplacement lent.

Le gîte typique semble être constitué par des fissures ou des cavités d'arbres, que ce soit pour l'hibernation ou la mise bas.

» **Répartition et état des populations**

L'espèce est présente partout en France, mais est très rare en bordure méditerranéenne. L'état et l'importance des populations sont mal connus en raison de ses mœurs forestières. Il est observé majoritairement en période hivernale avec en moyenne 1 à 5 individus par site, dans un grand nombre de sites. Dans beaucoup de régions, aucune colonie de mise bas n'est connue.

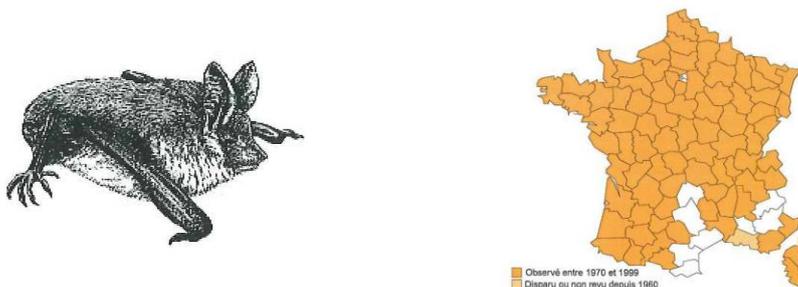


Figure 12 : le Vespertillon de Beschtein et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Concernant sa répartition en Poitou-Charentes, l'essentiel des informations est constitué de rencontres occasionnelles dans des gîtes souterrains en hiver et par des captures au filet en entrée de cavités, principalement en automne.

Au sein de l'aire d'étude, l'espèce a été observée aux environs de l'Étang d'Allas Bocage (TBM Sarl Chauvaud 2008). Deux gîtes y ont été observés sous deux ponts. Du fait de sa couverture végétale et la présence de l'eau, la vallée de la Seugne est une zone favorable pour la recherche alimentaire.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Vespertillon de Beschstein sont :

- le maintien à l'échelle du paysage de la mosaïque d'habitats forestiers et associés ; les massifs à forte dominance de feuillus autochtones étant les plus favorables ;
- le maintien d'îlots de parcelles forestières âgées de 10 à 15 ha ;
- le respect du sous-étage et des arbustes de sous-bois ;
- le maintien d'arbres à cavités et à fissures.

» **Écologie**

Lors de ses déplacements, le Petit Rhinolophe évolue principalement en suivant des corridors boisés pour rejoindre ses terrains de chasse distant de quelques kilomètres du gîte. Ses territoires de chasse se composent de linéaires arborés, prairies et zones humides. Il se nourrit de petits insectes nocturnes. Cavernicole lors de la période d’hibernation, cette espèce recherche les combles et greniers chauds lors des périodes de transit et de reproduction.

» **Répartition et état des populations**

Cette petite espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l’Europe. En France, elle est absente de la région Nord. Avec 6 % de la population française, la région Poitou-Charentes représente un refuge non négligeable pour cette chauve-souris. Le département de la Charente-Maritime abrite 60 % de sa population régionale.

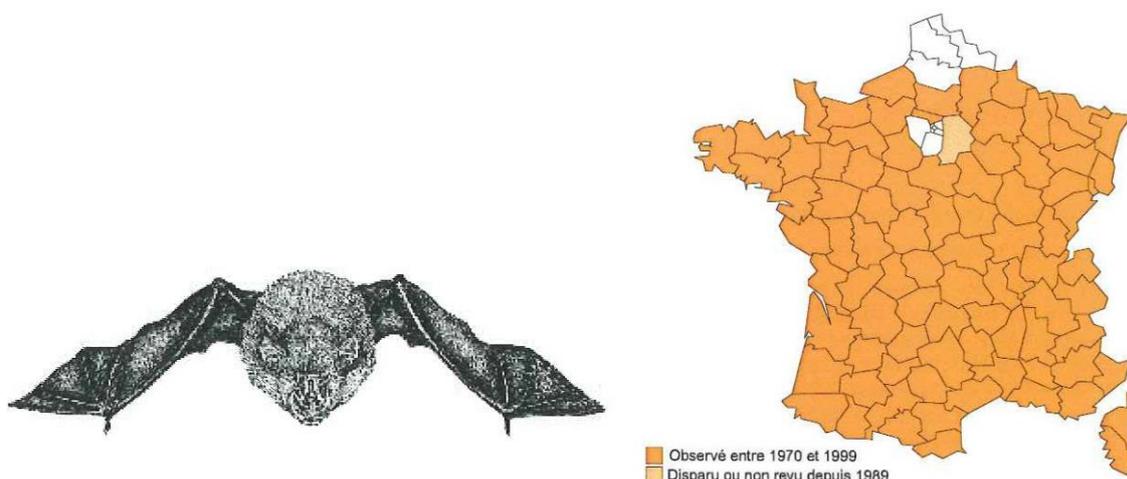


Figure 13 : le Petit Rhinolophe et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d’habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l’aire d’étude**

Sur le site, le Petit Rhinolophe est cité au niveau des carrières de Bellevue (Jonzac), ainsi que sur la commune de Guitinières, près du ruisseau du Maine (Source : Nature Environnement 17, 2005). Le site Natura 2000 de la vallée de la Seugne, de part les habitats naturels qui le constituent, représente une zone favorable de chasse pour l’espèce.

» **Les mesures de gestion favorables à l’espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Petit Rhinolophe sont :

- la protection règlementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d’hibernation ;
- le maintien de prairies pâturées et de fauche ;
- le maintien des ripisylves et des boisements de feuillus ;
- la diversification des essences forestières caducifoliées et de la structure des boisements (parcelles d’âges variés, développement de taillis sous-futaie et des lisières, créations d’allées et de clairières...) ;
- le maintien, voire le développement de corridors boisés, voies de développement entre gîtes et zones de chasse.

» **Écologie**

C'est une espèce typiquement méditerranéenne des régions chaudes de plaine et des contreforts montagneux. Les paysages variés en mosaïque lui sont favorables ; les paysages karstiques riches en grottes et proches de l'eau sont préférés. Elle semble préférentiellement exploiter comme terrain de chasse les lisières de feuillus bordant les pâtures.

L'espèce est très sociale tant en hibernation qu'en reproduction. Les colonies du Rhinolophe euryale s'installent en hiver dans de profondes cavités naturelles. En été, l'espèce est typiquement cavernicole.

» **Répartition et état des populations**

En France, l'espèce n'est répandue que dans la moitié sud avec de grandes disparités en termes de densités. Elle a subi un déclin important et est en danger sauf peut-être dans le sud-ouest, où l'espèce est encore présente sous forme de populations relictuelles cantonnées dans quelques secteurs géographiques. Il s'agit sans aucun doute de l'espèce la plus fragile de la région Poitou-Charentes. Seules la Charente-Maritime et la Vienne abritent régulièrement une population.

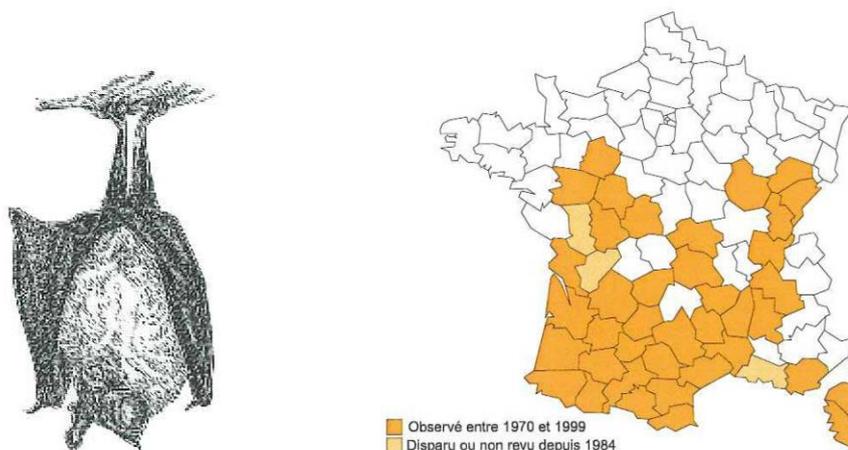


Figure 14 : le Rhinolophe euryale et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Dans l'aire d'étude, cette espèce est présente au sein des carrières de Bellevue. La vallée de la Seugne est une zone potentielle de chasse.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Petit Rhinolophe sont la protection réglementaire et physique (grilles, enclos) des gîtes de reproduction et d'hibernation. Pour les terrains de chasse, les connaissances actuelles ne permettent pas d'envisager de mesures de gestion précises.

III.2.2. Les amphibiens et les reptiles

SONNEUR A VENTRE JAUNE – *BOMBINA VARIEGATA*

CODE : 1193

» **Description et écologie**

Il s'agit d'un petit crapaud dont la taille ne dépasse guère 5 cm, d'aspect ramassé, avec des membres courts. Son dos, de couleur brun terre, est recouvert de petites verrues, alors que son ventre est jaune vif marbré de gris. Lorsqu'il est inquiet, il exhibe ses couleurs vives ventrales, indiquant ainsi à son agresseur qu'il est extrêmement toxique.

Il peut fréquenter un grand nombre de milieux (bocages, prairies, lisières forestières, forêts) dès lors qu'ils contiennent des pièces d'eau de faible dimension. Il fréquente ainsi les ornières et mares de petite taille et peu profondes, d'avril à août, où la femelle pond ses œufs.

» **Répartition et état des populations**

L'aire de répartition du Sonneur à ventre jaune couvre la majeure partie de l'Europe centrale, la France abritant les populations les plus occidentales. En France, il occupe les parties centrale et orientale du pays ; ailleurs, différentes populations sont disséminées (Gironde, Charente-Maritime...).

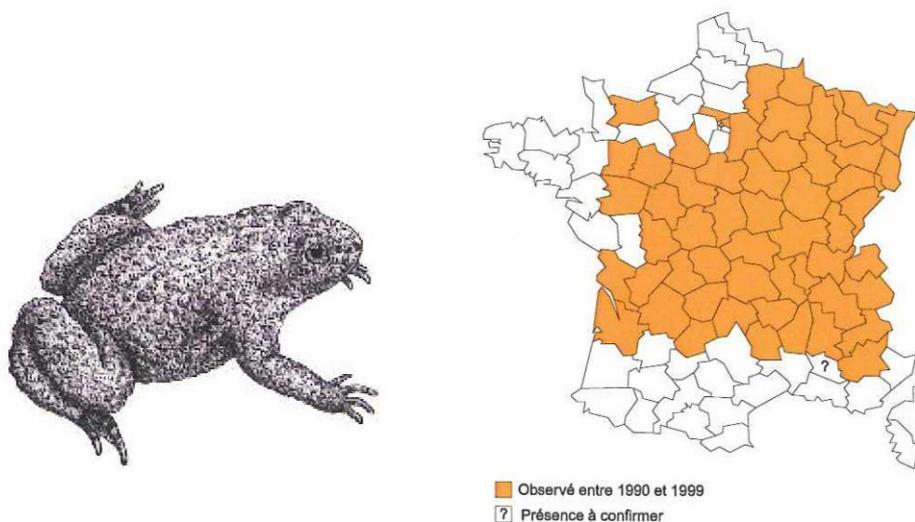


Figure 15: le Sonneur à ventre jaune et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Le Sonneur à ventre jaune est devenu très rare en Poitou-Charentes.

La vallée de la Seugne comprend la dernière station connue de Sonneur à ventre jaune en Charente-Maritime. Celle-ci est localisée en tête de bassin, sur la commune de Saint-Maigrin (Source Nature Environnement 17, 2008). Cette espèce est très sensible sur le site. Toutes les stations existantes doivent être impérativement protégées.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les principales mesures susceptibles de favoriser les populations de Sonneur à ventre jaune sont :

- le maintien ou la multiplication de petites mares, même temporaires et peu éloignées les unes des autres (maillage permettant des échanges de populations), et dont les caractéristiques sont les suivantes : faible profondeur, ensoleillement, berges en pentes douces ;
- l'évitement des opérations de débardage, nivellement des ornières en période de reproduction et pendant l'hiver.

CISTUDE D'EUROPE – *EMYS ORBICULARIS*

CODE : 1220

» **Écologie**

Cette tortue discrète aux mœurs aquatiques fréquente les mares, étangs, et cours d'eau lents présentant une importante végétation aquatique. Carnivore, elle se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques. La femelle pond en été une dizaine d'œufs dans des sols meubles et ensoleillés, sur des sites parfois éloignés d'une centaine de mètres de son milieu de vie. Les œufs éclosent en automne, donnant naissance à des jeunes mesurant quelques centimètres.

» **Répartition et état des populations**

Cette espèce est en régression partout en Europe. En France, elle n'est présente que dans la moitié sud du pays où l'espèce peut être considérée en régression sur l'ensemble du territoire. Les populations les plus importantes sont situées en Brenne et dans les marais atlantiques, à Brouage notamment.

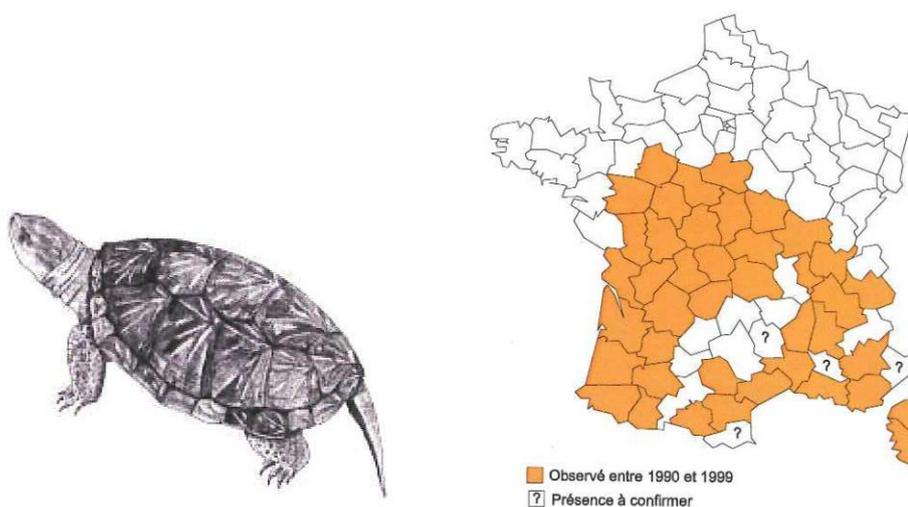


Figure 16 : la Cistude d'Europe et sa distribution actuelle en France (in « Cahiers d'habitats Natura 2000 »)

» **Situation dans l'aire d'étude**

L'espèce est bien présente dans le bassin de la Seugne et semble s'y reproduire. Elle est citée en plusieurs localisations (sources : Nature Environnement 17 - 2005, Charente Nature - 2000-2009, Déviation de Jonzac, 2005) :

- Sur la Seugne, près de Jonzac,

- Sur les affluents de la Seugne :
- à Saint-Maigrin (au niveau de l'étang),
 - au Tatre
 - à Touvérac
 - à Saint-Simons de Bordes
 - à Soubran

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

La conservation de la Cistude passe par le maintien des zones humides. Ponctuellement, certaines préconisations peuvent permettre le maintien de conditions favorables :

- limitation des intrants dans les points d'eau ;
- conservation d'une surface suffisante de végétation aquatique ;
- ne pas effectuer de travail du sol sur les sites de ponte ;
- conserver le milieu terrestre proche des points d'eau, et ouvert par fauche ou pâturage ;
- maximiser les surfaces de contact entre l'eau et la végétation aquatique ;
- préserver la tranquillité des animaux ;
- préserver les sites de ponte.

III.2.3. Les poissons

CHABOT – *COTTUS GOBIO*

CODE : 1220

» **Écologie**

Le Chabot, espèce d'accompagnement de la truite, fréquente le fond des cours d'eau rapides et des lacs clairs peu profonds et très bien oxygénés à fond sableux ou graveleux. Durant la journée, il se cache parmi les racines et les pierres.

Généralement une seule ponte est observée en mars-avril. Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois. Carnassier, il se nourrit de larves et d'invertébrés benthiques.

Cette espèce est très sensible à la pollution de l'eau et des sédiments et supporte mal les interventions lourdes telles que le recalibrage des rivières.

L'espèce est très sensible à la modification des caractéristiques du milieu, notamment le ralentissement de la vitesse du courant, l'augmentation de la lame d'eau, l'apport de sédiments fins, la pollution de l'eau. Il est un bon indicateur biologique.

» **Distribution**

L'espèce est très commune dans les eaux courantes et n'est globalement pas menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages, les pompages...

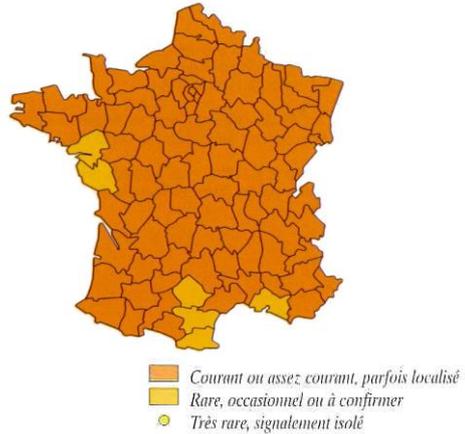


Figure 17 : le Chabot et sa distribution actuelle en France (in « Gestion forestière et diversité biologique », ENGREF, ONE, IDF, 2001)

» **Situation dans l'aire d'étude**

Dans l'aire d'étude, le Chabot est observé sur la Seugne à Pons, ainsi qu'au niveau de la confluence Maine / Seugne (station suivie par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime). En amont, sa présence est à confirmer mais il est probable qu'il ait du mal à résister aux assecs. Il s'agit d'une espèce sensible sur le site.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les mesures de gestion favorables à l'espèce sont :

- Le maintien de la qualité des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau ;
- Eviter l'implantation d'étangs sur les cours d'eau, surtout en tête de bassin versant.

LAMPROIE DE PLANER – *LAMPETRA PLANERI*

CODE : 1220

» **Biologie**

Il existe trois espèces de lamproies en France : la Lamproie marine, de grande taille (jusqu'à 1 m), la Lamproie fluviatile (25 à 40 cm), et la Lamproie de Planer (maximum 20 cm). La Lamproie de Planer effectue tout son cycle biologique en eau douce, et contrairement aux deux autres n'est pas parasite. Des analyses génétiques ont montré que la Lamproie fluviatile et la Lamproie de Planer ne sont pas deux espèces différentes mais seulement l'expression de deux écotypes de la même espèce, comme dans le cas de la truite qui présente une forme de mer et une forme de rivière.

La Lamproie de Planer vit exclusivement en eau douce, le plus souvent dans les mêmes zones que la truite. Elle passe la totalité de sa vie en eau douce où elle affectionne tout particulièrement les cours d'eau diversifiés, riches en sédiments, et les berges naturelles favorables à son développement et à sa survie.

Pendant une longue phase larvaire qui dure entre trois et cinq ans, elle vit enfouie dans la vase ou dans le sable. Arrivée à l'âge adulte, elle quitte les fonds vaseux et les berges protectrices pour rejoindre les eaux vives à la recherche de fonds riches en sable et en

graviers afin de s'y reproduire. La larve se nourrit de plancton, les adultes ne se nourrissent pas et meurent après la reproduction. Cette espèce est très sensible à la pollution et supporte mal les interventions lourdes telles que le recalibrage des rivières.



Figure 18 : la Lamproie de Planer

» **Distribution**

La Lamproie de Planer est présente un peu partout en Europe occidentale. Espèce très exigeante en terme de qualité d'eau et sensible aux pollutions, elle est un indicateur biologique de tout premier ordre.

» **Situation dans l'aire d'étude**

D'après les données de l'ONEMA 17 et de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime, l'espèce est bien présente au sein de l'aire d'étude, en densités moyennes.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Les mesures de gestion favorables à l'espèce sont :

- Le maintien de la libre circulation de l'espèce dans les têtes de bassin pour permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction ;
- La lutte contre la pollution des sédiments en particulier ;
- L'arrêt total des interventions lourdes du type recalibrage, curage, fossés d'assainissement ;
- Éviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en tête de bassins, qui provoque érosion de berges et ensablement des frayères.

III.2.4. Les insectes

AGRION DE MERCURE – *COENAGRION MERCURIALE*

CODE : 1044

» **Description et écologie**

Ce petit zygoptère bleu est inféodé aux ruisseaux de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées de bonne qualité, situés en milieu ensoleillé. On peut également le trouver sur des rivières plus larges, bien ensoleillées, avec des rives bien pourvues de végétation. Les adultes sont visibles de mai à août près de leur lieu de naissance, dont ils ne s'éloignent guère. La femelle, accompagnée par le mâle, insère ses œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines. Les larves se développent dans la végétation aquatique, où elles se nourrissent de micro-invertébrés, et la durée du cycle larvaire est de 2 ans.

» Répartition et état des populations

L'agrion de Mercure vit dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Europe. En France, cette libellule est très disséminée.

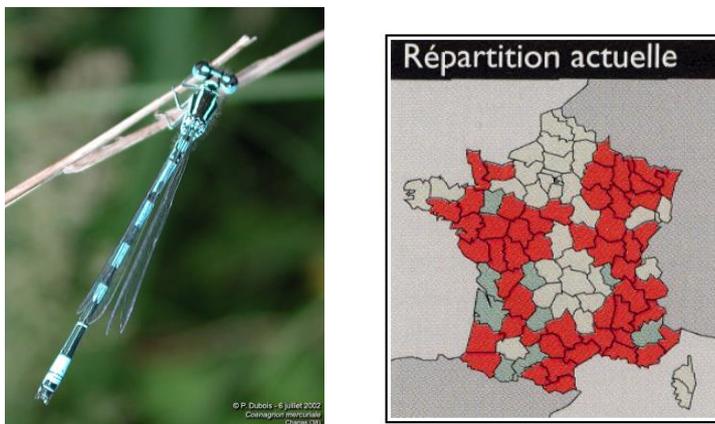


Figure 19 : l'agrion de Mercure et sa répartition actuelle en France (in « Inventaire de la faune menacée en France », MNHN, 1994)

» Situation dans l'aire d'étude

Au sein de l'aire d'étude, l'espèce a été notée dans trois secteurs avec des populations assez faibles, toujours moins de 10 individus (source : ENTOMA 2009) :

- à Allas-Champagne au niveau de la confluence entre le Trèfle et le Tâtre ;
- au Pin, sur la Seugne près des coteaux calcicoles ;
- à Fléac-sur-Seugne au niveau du "Trou des Rouinsourds". L'espèce est ici bien représentée dans les mégaphorbiaies, au sein des trouées de la ripisylve où circulent de petits ruissellements.

Il est fort probable que la répartition de l'Agrion de Mercure soit plus largement étendue au sein de l'aire d'étude, mais son caractère discret fait qu'il est difficilement détectable.

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

Il convient essentiellement de préserver la qualité des habitats en évitant la pollution de l'eau d'origine chimique ou biologique, le recalibrage des berges et le curage total des cours d'eau, l'assèchement par drainage, la fermeture du milieu, la fréquentation humaine excessive.

CUIVRE DES MARAIS - LYCAENA DISPAR

CODE : 1060

» Description et écologie

Ce petit papillon de couleur orange brillant pour le mâle et taché de brun pour la femelle affectionne les prairies humides généralement peu gérées et riches en grandes herbes. Il se rencontre également dans les marécages, le long des fossés ou dans les friches agricoles ou industrielles. Il pond ses œufs sur des oseilles sauvages (*Rumex crispus*, *R. conglomératus*, *R. obtusifolius*, *R. aquaticus*, *R. hydrolapathum*, *R. pulcher* et plus rarement *R. acetosa*). La durée de vie des chenilles non diapausantes est de 25 jours en moyenne. Les adultes sont visibles de la mi-mai à la fin juin avec une durée de vie moyenne de 8 à 10 jours.

» Répartition et état des populations

Son aire de distribution est morcellée en France où les populations sont localisées et souvent à faibles effectifs.

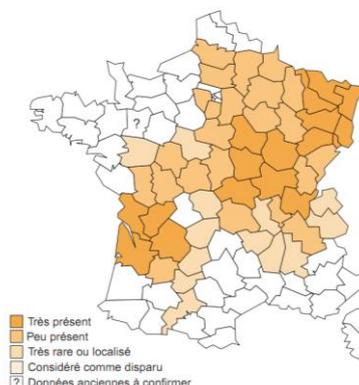


Figure 20 : Le Cuivré des marais et sa distribution actuelle en France (<http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

» Situation dans l'aire d'étude

Un seul individu a été constaté au sein de l'aire d'étude lors des différentes prospections, dans une prairie humide le long du Trèfle vers Allas-Champagne au lieu-dit « Bois de la Gâtine » (SOURCE : BKM, 2011).

Il est fort probable que la répartition du Cuivré des marais soit plus largement étendue au sein de l'aire d'étude, notamment au niveau des grandes parcelles inondables le long de la Seugne entre Pommiers-Moulons et Mérignac, ainsi qu'en bordure de Champagnac (SOURCE : ENTOMA, 2009).

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

Cette espèce est principalement menacée par l'intensification agricole, les peupleraies et l'aménagement agricole et touristique des vallées (drainage, création d'étangs pour l'irrigation ou les loisirs) qui provoquent la disparition de ses habitats.

Afin de maintenir voire de développer les populations présentes, il convient de proposer des périodes de fauche des bords de routes et de curage des fossés en fonction du cycle de développement de l'espèce. Un pâturage extensif par les chevaux ou les ânes semble également bénéfique au maintien de l'espèce.

FADET DES LAICHES - COENONYMPHA OEDIPPUS

CODE : 1071

» Description et écologie

Le Fadet des laïches est un lépidoptère rhopalocère de la famille des Nymphalidae. C'est un petit papillon au-dessus uniformément brun-noir, possédant des ocelles noirs cerclés de jaune sur la face inférieure de son aile postérieure. Il se rencontre dans les prairies tourbeuses, les landes et lisières humides marécageuses jusqu'à 300 mètres d'altitude. Sa période de vol s'étend de la fin mai à la début août. La durée de vie des adultes est de 1 semaine en moyenne. Il pond ses œufs sur la Molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*).

» Répartition et état des populations

Son aire de répartition est très disjointe dans l'ouest de la France. La population sont très localisée mais peuvent être assez abondantes.



Figure 21 : Le Fadet des laïches et sa distribution actuelle en France (<http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

» Situation dans l'aire d'étude

Le Fadet des laïches semble bien présent dans le secteur de Touvérac, en tête de bassin du Pharaon, où les habitats favorables à l'espèce (landes paratourbeuses à molinie et choin noircissant) sont répandus de façon ponctuelle à proximité du cours d'eau. L'espèce est signalée dans ce secteur dans le DOCOB du site Natura 2000 « Landes de Touvérac-Saint Vallier (juin 2007) ; sa présence a été confirmée à plusieurs reprises lors de observations de 2011 (BKM).

En dehors de ce secteur, l'espèce ne semble pas être présente dans l'aire d'étude.

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

C'est l'un des papillons les plus menacés en Europe, principalement par le drainage et le boisement des prairies et des landes marécageuses.

Afin de favoriser le développement des populations, il est nécessaire de limiter la fermeture des milieux. Le pâturage extensif sur des zones à molinie semble être un mode de gestion favorable pour cette espèce.

ROSALIE DES ALPES – ROSALIA ALPINA

CODE : 1087*

» Description et écologie

Ce capricorne de taille moyenne est recouvert d'un duvet bleuté et de taches noires sur les elytres. C'est une espèce de montagne à activité diurne, inféodée au Hêtre. On le trouve néanmoins en plaine, principalement dans l'ouest de la France. Ce capricorne fait partie des espèces typiques et caractéristiques des milieux alluviaux. La Rosalie alpine affectionne les vieilles formations bocagères de frênes (mais aussi d'aulnes). Les adultes se nourrissent de la sève s'écoulant des plaies des arbres. On les trouve principalement sur le bois mort et le bois fraîchement coupé.

» Répartition et état des populations

En France, cette espèce est principalement présente dans les massifs montagneux (Pyrénées, Alpes et Massif central). Les populations de plaine sont cantonnées dans l'ouest de la France et notamment dans tout le bassin de la Charente.

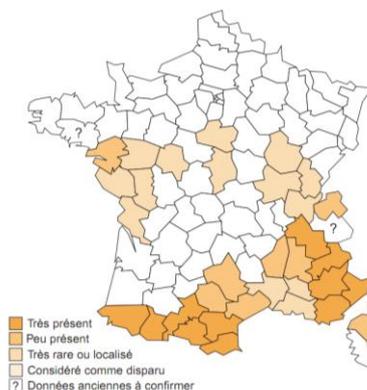


Figure 22 : La Rosalie des Alpes et sa distribution actuelle en France (<http://natura2000.environnement.gouv.fr>)

» Situation dans l'aire d'étude

Un seul individu a été observé au sein de l'aire d'étude, le long du Trèfle au lieu-dit « Chez Taconet » à St-Grégoire-d'Ardennes (SOURCE : BKM, 2011).

D'autres sites semblent favorables à la présence de cette espèce, notamment les bordures de la Seugne à Mérignac. D'une manière générale, la présence de la Rosalie alpine est fortement potentielle sur le site partout où les alignements de vieux frênes existent. C'est notamment le cas dans la partie boisée humide située entre Jonzac et Pons.

» Les mesures de gestion favorables à l'espèce

Il est important d'évaluer le renouvellement du bois mort sur les sites où est présente l'espèce afin d'avoir toujours à disposition des plantes hôtes pour veiller au maintien des populations.

LUCANE CERF-VOLANT – *LUCANUS CERVUS*

CODE : 1083

» Biologie

Le Lucane cerf-volant se rencontre dans les grandes futaies, mais les observations semblent plus fréquentes au niveau d'arbres isolés ou espacés (parcs dotés de vieux arbres et bocages) ou de taillis.

Le Lucane cerf-volant est un saproxylophage qui joue un rôle important dans la décomposition du bois et le recyclage de la matière organique des feuillus. Les larves consomment le bois mort et se développent dans le système racinaire des arbres morts pendant environ 5 ans. Les adultes consomment la sève des arbres blessés ou dépérissants ; leur durée de vie est limitée (1 mois souvent), pendant la période estivale.



- Courant ou assez courant, parfois localisé
- Rare, occasionnel ou à confirmer
- Très rare, signalement isolé

Figure 23 : le Lucane cerf-volant et sa distribution actuelle en France (in *Gestion forestière et diversité biologique*, ENGREF, ONF, IDF, 2001)

» **Distribution**

Le Lucane cerf-volant est une espèce présente dans toute la France, commune au sud de la Loire. Elle n'apparaît pas en danger au niveau communautaire. Sa présence atteste un bon fonctionnement écologique des milieux forestiers.

» **Situation dans l'aire d'étude**

Le Lucane cerf-volant a été observé une seule fois sur le site aux environs de Vibrac, le long de la Seugne (Source : ENTOMA 2009). Les larves n'étant pas adaptées aux substrats inondables, on peut penser que les conditions hydriques offertes par le site de la vallée de la Seugne et affluents ne lui sont pas réellement favorables. Néanmoins, au-delà des abords directs des cours d'eau, l'espèce peut être fréquente partout où les haies de chênes sont présentes. C'est donc une espèce de faible importance pour ce site.

» **Les mesures de gestion favorables à l'espèce**

Le maintien de haies arborées avec des arbres sénescents est favorable à la conservation de l'espèce dans les espaces agricoles.

IV. DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE

IV.1. INTRODUCTION

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » fait partie des principaux sites français abritant le Vison d'Europe. Ce site est ainsi concerné par le deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe assuré par la Mission Vison d'Europe pour la période 2007-2011.

Une étude spécifique sur ce petit mammifère aquatique a donc été menée dans le cadre de cette étude, afin de s'assurer de la meilleure prise en compte possible de la problématique « Vison d'Europe » dans le Document d'Objectifs Natura 2000.

Conformément au deuxième plan national de restauration (Action 11 de l'objectif opérationnel B1), l'élaboration de cette partie s'appuie sur le « *Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les documents d'objectifs Natura 2000* » (COLLECTIF, 2004).

L'objectif est d'une part, de localiser les secteurs particulièrement favorables au Vison d'Europe en fonction des habitats présents et de leur état de conservation, et d'autre part, d'identifier les facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable sur cette espèce.

IV.2. LA POPULATION DE VISON D'EUROPE

Du fait des possibles confusions avec les autres mustélidés, notamment le Putois, le recensement du Vison d'Europe ne peut être réalisé que par piégeage spécifique. Les dernières campagnes de recensement de l'espèce datent du premier plan national de restauration, en 2003. Depuis, les seules données disponibles sont des observations ponctuelles (piégeages accidentels, mortalité).

Les données de 2003, complétée par des observations ponctuelles font état de nombreuses observations, notamment ces trois dernières années, en nord Gironde, Charente-Maritime et Charente. Plusieurs captures ont d'ailleurs été réalisées dans les environs de Pons. L'espèce est donc bien présente au sein de la vallée de la Seugne.

Néanmoins, la comparaison des données recueillies au cours des différentes années sur le territoire national, fait apparaître une évolution plutôt critique de l'aire de présence de l'espèce. En effet, la régression se poursuit dans la partie sud-est de son aire de répartition et il apparaît une fragmentation de la population au cœur même de son aire.

Ainsi, la situation du Vison d'Europe est très préoccupante avec une population de plus en plus fragmentée qui ne montre aucun signe d'amélioration.

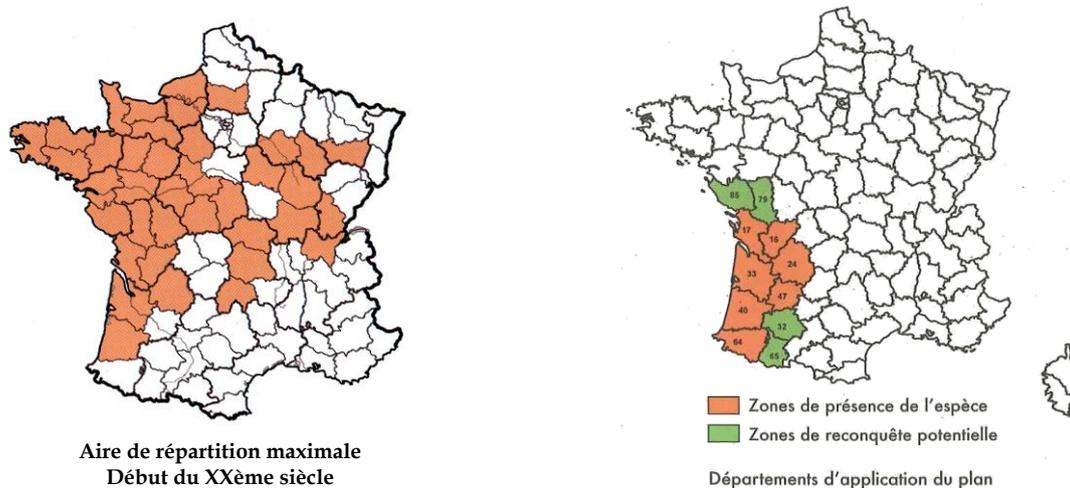


Figure 24 : le Vison d'Europe et sa distribution en France
(2^{ème} Plan national de restauration du Vison d'Europe)

La diminution de la superficie des habitats qui lui sont favorables et une certaine mortalité d'individus sont des facteurs explicatifs de cette régression.

L'espèce est principalement affectée par les causes de mortalité suivantes :

- les collisions avec les véhicules (plus grande majorité des cas) ;
- la prédation par d'autres carnivores ;
- le piégeage accidentel.

Par ailleurs, la présence du Vison d'Amérique constitue probablement un élément défavorable au développement des populations de Vison d'Europe par compétition directe pour les habitats et la reproduction. Le Vison d'Amérique est en outre porteur de maladies (maladie aléoutienne, maladie de Carré, leptospirose, parasites), facilement transmissibles au Vison d'Europe, ce qui constitue un facteur aggravant sur la population en déclin.

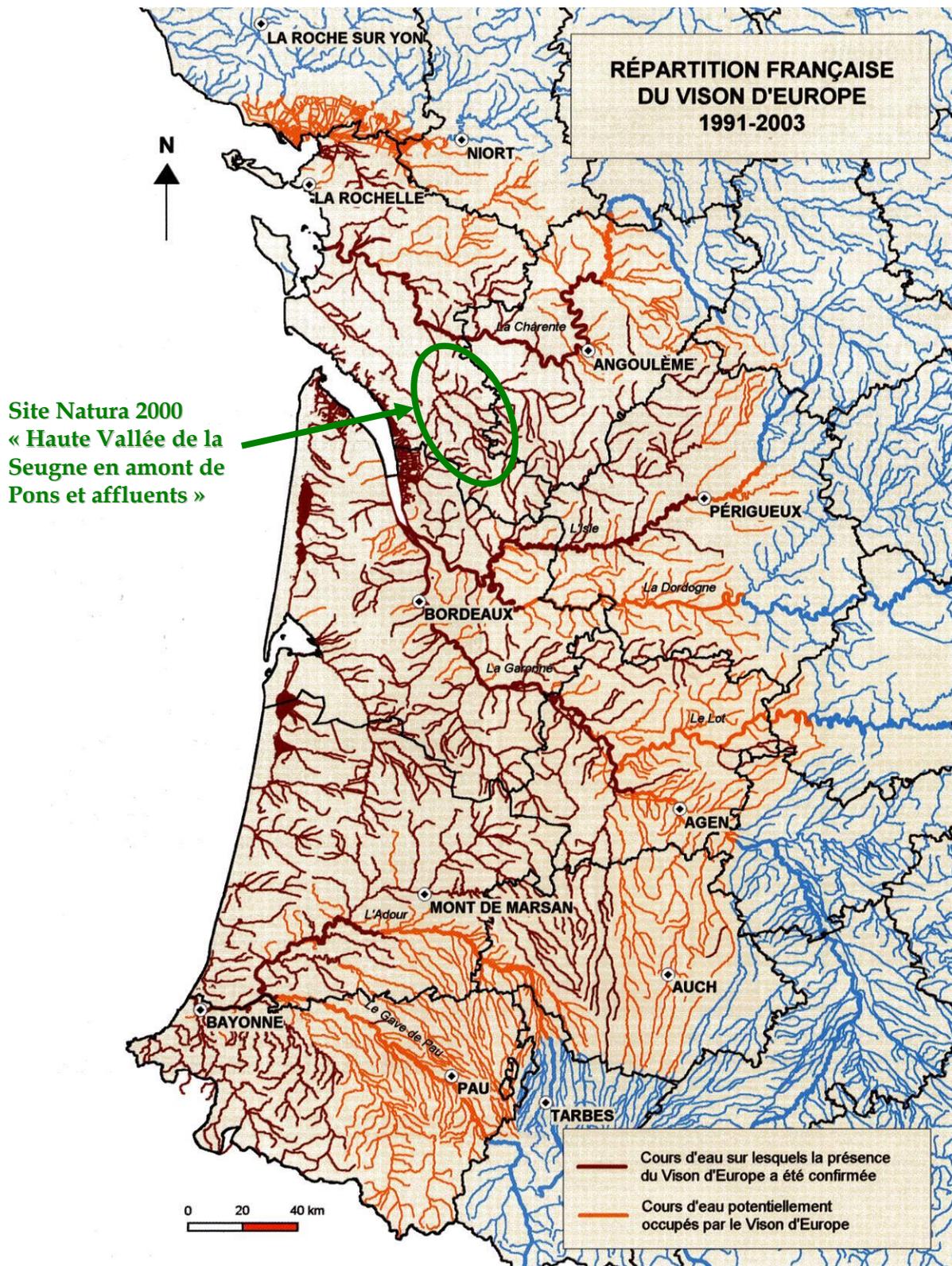


Figure 25: Carte de répartition actuelle du Vison d'Europe
(Source « La gestion des habitats du Vison d'Europe », CG 40, GREGE, CETE du Sud-Ouest, SETRA, SFPEM - 2003)

IV.3. ZONE POTENTIELLE D'ACTIVITE DU VISON D'EUROPE

Le Vison d'Europe explore la totalité des bassins hydrographiques, remontant parfois jusqu'aux sources et visitant les ruisselets et les étangs (*Source, deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe, 2007-2011*). La zone potentielle d'activité correspond donc au périmètre du site Natura 2000 étendu aux limites des lits majeurs des cours d'eau et à l'ensemble des affluents de la rivière.

Le domaine vital du Vison d'Europe peut varier de 2 km à plus d'une quinzaine de kilomètres de rivière et ruisseaux. Les femelles ont généralement un domaine vital plus petit que celui des mâles, qui peuvent être amenés à parcourir de grandes distances et à changer de bassin hydrographique en particulier en période de reproduction.

IV.4. LES HABITATS PREFERENTIELS

L'objectif est d'identifier les biotopes présentant des potentialités particulièrement fortes pour le développement du Vison d'Europe. Ces secteurs peuvent constituer des zones préférentielles d'activité devant faire l'objet de mesures conservatoires particulières.

D'une manière générale, le Vison d'Europe recherche des milieux humides. Les programmes de radiopistage menés dans les Landes de Gascogne (*GREGE, de 1996 à 2000*) ainsi que l'étude des habitats basée sur les données de présence en Poitou-Charentes (*DE BELLEFROID, 1997 et 1999*) ont montré que l'espèce fréquente indifféremment ruisseaux, rivières, fleuves, marais, étangs ou canaux. Il fréquente des milieux en mosaïque, offrant une grande variété de proies à tout moment de l'année, avec d'importantes possibilités de se mettre à l'abri des prédateurs.

En Poitou-Charentes, le Vison d'Europe affectionne particulièrement les petites et moyennes rivières bordées de végétation fournie et dans des paysages généralement fermés (*DE BELLEFROID, 1997 et 1999*).

Sur le site de la vallée de la Seugne, 23 habitats préférentiels du Vison d'Europe ont été identifiés. Ils sont répartis sur l'ensemble de la zone d'étude, aussi bien sur le cours principal de la Seugne que sur ses affluents.

Désignation de l'habitat	Code CORINE biotopes	Code Natura 2000
HABITATS DE LA DIRECTIVE		
Gazons amphibies annuels septentrionaux	22.32	3130-5
Communautés à Reine-des-prés et communautés associées	37.1	6430-1
Végétations enracinées immergées	22.42	3150-1
Tapis immergé de Characées	22.44	3140
Végétation immergée des rivières	24.4	3260
Prairie humide à Molinie	37.311	6410
Voiles des cours d'eau	37.71	6430-4
Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	44.3	91E0
Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	44.4	91F0

Rigoles à Myrte des marais	51.142	7110
AUTRES HABITATS		
Eaux douces stagnantes	22.1	-
Végétation enracinée flottante des eaux douces stagnantes	22.431	-
Lits des rivières	24.1	-
Lande humide à <i>Molinia caerulea</i>	31.13	
Prairies humides eutrophes	37.2	-
Prairies humides à <i>Agropyre</i> et <i>Rumex</i>	37.24	
Prairies humides de transition à hautes herbes	37.25	
Pâtures mésophiles	38.1	-
Prairies de fauche de basse altitude	38.2	-
Formations riveraines de saules	44.1	
Phragmitaie	53.11	-
Communautés à grandes laïches	53.2	-
Plantations de peupliers avec strate herbacée élevée	83.3211	-

Tableau 30 : Habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site de la Vallée de la Seugne

IV.5. LA QUALITE DES EAUX

L'objectif est d'identifier, sur les cours d'eau ainsi qu'au sein des zones humides, les risques de pollutions susceptibles d'entraîner des intoxications ou d'induire une réduction des disponibilités alimentaires chez le Vison d'Europe.

La qualité des eaux a été abordée précédemment. Il apparait que la Seugne présente une certaine dégradation pour les paramètres suivants : matières organiques oxydables, nitrates, matières azotées (hors nitrates), matières phosphorées, particules en suspension. Les produits phytosanitaires se retrouvent également, avec des concentrations variables en fonction de la pluviométrie et des types de cours d'eau. En outre, il existe sur le territoire des communes concernées par le site Natura 2000, de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, qui constituent autant de sources potentielles de pollution ponctuelles (cf. tableau ci-après). Il s'agit d'établissements agricoles (élevages de porcs, de bovins, de chiens, de volailles) ou industriels (distillerie, déchetterie, conserverie, stockage de céréales, dépôts de carburants, industries agro-alimentaires) qui, de par leurs activités, sont susceptibles de présenter des risques pour l'environnement, notamment de pollution des eaux. Ils sont soumis à une réglementation stricte, veillant à réduire les rejets polluants ; néanmoins, il demeure un risque de pollution accidentelle. Les communes de Jonzac, Barbezieux Saint-Hilaire et Pons sont les communes présentant la plus grande concentration de ce type d'établissements.

En outre, sur la Seugne et ses affluents, la qualité des eaux est aggravée par l'eutrophisation et la présence de parasites végétaux, telle que la Jussie.

Ces différentes formes de pollution peuvent être dommageables pour la faune qui peuple le milieu aquatique et donc, de façon directe ou indirecte, pour le Vison d'Europe. Elles représentent ainsi un risque supplémentaire pour l'espèce.

Les principales sources de pollution tirent leur origine des stations d'épuration, de l'assainissement individuel souvent insuffisant, des établissements d'élevage et de l'activité agricole.

Malgré une qualité assez dégradée, la Seugne et ses affluents présentent une ressource piscicole intéressante pour le Vison d'Europe. En effet, on y trouve de nombreuses espèces de poissons pouvant être consommées par le Vison, notamment des cyprinidés (Carpes, Tanches, Gardons,...). Toutefois ces potentialités sont limitées par différents facteurs, en plus des pollutions citées précédemment : assecs estivaux, régression des prairies inondables, espèces invasives...

Dép.	Communes	ICPE Agricoles (élevages)	ICPE industrielles et agro- alimentaires	TOTAL/ Commune
17	AGUDELLE	1		1
17	ALLAS-BOCAGE	1		1
17	ALLAS-CHAMPAGNE	-	-	-
16	BAIGNES-STE-RADEGONDE	2		2
16	BARBEZIEUX-ST-HILAIRE	1	6	7
16	BARRET	-	-	-
17	BELLUIRE	1	-	1
17	BERNEUIL	2	-	2
17	BRIE-SOUS-ARCHIAC	-	2	2
17	CHAMPAGNAC	1	-	1
17	CHATENET	1	-	1
17	CHAUNAC	-	-	-
17	CHEPNIERS	2	-	2
17	CLAM	-	-	-
17	CLION	2	-	2
16	CONDEON	3	-	3
17	FLEAC-SUR-SEUGNE	-	-	-
17	FONTAINE-D'OZILLAC	-	-	-
16	GUIMPS	1		1
17	GUITINIERES	1	2	3
17	JAZENNES	-	-	-
17	JONZAC	0	7	0
17	LEOVILLE	-	-	-
17	LUSSAC	-	-	-
17	MARIGNAC	-	1	1
17	MERIGNAC	-	-	-
17	MEUX	-	-	-
17	MIRAMBEAU	2	-	2
17	MOINGS	-	-	-
16	MONTCHAUDE	4	1	5
17	MONTLIEU-LA-GARDE	3	2	5
17	MORTIERS	-	-	-
17	MOSNAC	-	1	1
17	NEUILLAC	2	1	3
17	NEULLES	1	-	1
17	NIEUL-LE-VIROUIL	2	-	2
17	OZILLAC	2	-	2
17	LE PIN	1	-	1

Dép.	Communes	ICPE Agricoles (élevages)	ICPE industrielles et agro- alimentaires	TOTAL/ Commune
17	POLIGNAC	1	-	1
17	POMMIERS-MOULONS	-	-	-
17	PONS	1	10	8
17	POUILLAC	-	-	-
17	REAUX	-	1	1
16	REIGNAC	2	1	3
17	ROUFFIGNAC	-	-	-
17	ST-CIERS-CHAMPAGNE	-	1	1
17	STE-COLOMBE	1	-	1
17	ST-GENIS-DE-SAINTONGE	-	2	2
17	ST-GEORGES-ANTIGNAC	-	-	-
17	ST-GERMAIN-DE-LUSSIGNAN	-	-	-
17	ST-GERMAIN-DE-VIBRAC	1	-	1
17	ST-GREGOIRE-D'ARDENNES	-	-	-
17	ST-HILAIRE-DU-BOIS	-	-	-
17	ST-LEGER	1	1	2
17	ST-MAIGRIN	-	-	-
17	ST-MAURICE-DE-TAVERNOLE	-	-	-
17	ST-MEDARD	1	-	1
17	ST-SIGISMOND-DE-CLERMONT	-	-	-
17	ST-SIMON-DE-BORDES	3	2	5
17	SOUBRAN	3	-	3
17	SOUSMOULIN	-	-	-
16	TATRE (LE)		-	1
17	TUGERAS-ST-MAURICE	-	-	-
16	TOUVERAC	2	-	2
17	VIBRAC	1	-	1
17	VILLARS-EN-PONS	-	-	-
17	VILLEXAVIER	-	-	-
	TOTAL	54	41	95

Tableau 31 : Recensement des ICPE par commune du site Natura 2000

IV.6. LA GESTION HYDRAULIQUE ET LES AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU

IV.6.1. Les aménagements hydro-agricoles des années 70-80

Dans les années 70-80, la Seugne et certains de ses affluents (Trèfle, Médoc, Laurençanne, Tort) ont fait l'objet de travaux hydrauliques qui ont profondément modifié le fonctionnement hydraulique de ceux-ci. Leur objectif était d'assainir les terres et de réduire les risques d'inondation. Ils ont eu également les effets suivants sur le milieu :

- création de lits uniformes, avec des écoulements homogènes (absence de successions de courants rapides et courants lents) ;
- assèchement des zones humides ;
- remplacement des prairies par des cultures ;

- aggravation des assecs et déconnexion des annexes hydrauliques (fossés, sources, bras morts...) du cours principal ;
- diminution des potentialités de rétention de la rivière et de ses annexes hydrauliques.

Les travaux hydrauliques ont ainsi abouti à une dégradation des milieux aquatiques et semi-aquatiques, défavorable au maintien des populations de Vison d'Europe dans un bon état de conservation.

IV.6.2. Les ouvrages hydrauliques et la gestion des cours d'eau

Le cours de la Seugne et de ses affluents est ponctué d'une multitude d'ouvrages hydrauliques dont l'objectif est de réguler les écoulements superficiels : ouvrages collectifs, appartenant aux Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique (au nombre de 7 au sein de la vallée) et ouvrages privés des propriétaires de moulins.

La gestion de ces ouvrages est assurée soit par les propriétaires de moulins, soit par des employés municipaux et des bénévoles. Ainsi, aucune gestion globale, à l'échelle du bassin hydrographique de la Seugne, n'est assurée. En outre, les ouvrages des moulins sont de moins en moins manœuvrés du fait des mutations d'usage. Bon nombre de moulins sont devenus des maisons secondaires.

Les possibilités de limiter les déficits hydriques estivaux sont ainsi réduites ; ce qui n'est pas favorable au Vison d'Europe.

Concernant les berges des cours d'eau, s'agissant de cours d'eau non domaniaux, l'entretien des berges incombe aux propriétaires des parcelles adjacentes. En réalité, cette action est généralement déléguée aux syndicats hydrauliques. La maîtrise d'oeuvre des travaux est confiée aux collectivités locales (Communauté de communes de Haute-Saintonge) ou à des associations.

Les travaux sont réalisés dans le cadre de programmes pluri-annuels ; ils concernent :

- le traitement des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés : entretien de la section d'écoulement des eaux dans le lit mineur (gestion de la végétation et des embâcles), protection des berges par génie végétal ;
- la sécurisation des abords de la rivière : traitement de la ripisylve, sécurisation des voies sur berge et des gués.

Suite à l'étude hydraulique menée par SEGI sur l'ensemble du réseau hydrographique de la haute vallée de la Seugne, d'autres aménagements sont réalisés ou pourront être réalisés à l'avenir, notamment :

- la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques et d'ouvrages d'art ;
- la création d'ouvrages hydrauliques ;
- le curage de certains biefs ;
- l'aménagement de frayères.

Ces travaux doivent prendre en compte la sensibilité du Vison d'Europe :

- Traitement paysager des abords des ouvrages hydrauliques avec broyage sur place des rémanents afin d'éviter que le Vison d'Europe n'ait le temps de se constituer un gîte dans des dépôts végétaux ayant vocation à disparaître ;
- Réalisation de l'essentiel des travaux en dehors de la période de reproduction de la faune, soit de septembre à avril ;

- Utilisation de techniques douces, manuelles, pour l'entretien de la végétation et l'enlèvement des embâcles ; limiter dans la mesure du possible l'emploi de moyens mécaniques lourds pouvant être à l'origine de la mortalité accidentelle de visons d'Europe
- Assurer la pérennisation des habitats favorables au Vison d'Europe : ne pratiquer l'enrochement des berges qu'en cas d'absolue nécessité, débroussailler la ripisylve de manière sélective, en favorisant les arbres dont le système racinaire maintient les berges (aulnes, frênes, saules, ...), n'utiliser le curage qu'en cas d'absolue nécessité et privilégier un désenvasement doux, ...

IV.7. LE RISQUE DE MORTALITE PAR PIEGEAGE OU EMPOISONNEMENT

Le piégeage traditionnel non sélectif et l'empoisonnement des animaux classés nuisibles ont pu jouer un rôle important dans la disparition de l'espèce dans certains départements. L'objectif est donc d'identifier la pression de piégeage et d'empoisonnement afin de programmer un plan de substitution.

Les ragondins semblent bien proliférer en Charente-maritime. La lutte contre cette espèce est donc un élément fort dans ce département. Les rats musqués, renards, fouines, belettes et corvidés sont les nuisibles également présents sur la vallée de la Seugne.

Le tir est fortement utilisé dans ce secteur pour lutter contre les organismes nuisibles.

IV.7.1. Lutte par piégeage

La nature du risque

L'usage des pièges tuants ou vulnérants est à l'origine de la mortalité des espèces capturées. Or, l'utilisation de tels pièges n'est pas autorisée aux abords des cours d'eau, à l'intérieur d'une bande de 100 m de part et d'autre pour les cours d'eau ayant une largeur inférieure à 7,5 m, et de 200 m de part et d'autre pour les cours d'eau plus larges.

La situation au sein de l'aire d'étude

Le piégeage et les campagnes de tir sont organisés par les communes, les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), les Sociétés de Chasse, ainsi que par les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) et la Communauté de Commune de Jonzac qui fournit les cages.

L'Association pour la Gestion et la Régulation des Prédateurs en Charente-Maritime (AGRP 17) et l'Association des Piégeurs Agréés de Charente (APAC) sont également impliquées dans les campagnes de lutte contre les organismes nuisibles. Ces deux associations exercent une pression de piégeage permanente sur la vallée de la Seugne et de ses affluents. Seul le piégeage est utilisé comme moyen de lutte contre les nuisibles.

Les pièges utilisés dans les zones humides et sur les berges des cours d'eau sont des cages munies d'un orifice à Vison d'Europe (trou de 5 cm de côté) permettant la fuite de celui-ci en cas de capture inopinée. Aucun piège tuant n'est utilisé sur la vallée de la Seugne et de ses affluents.

Cette lutte stabilise plus ou moins les populations de nuisibles, à l'exception des corvidés.

IV.7.2. Lutte chimique

La nature du risque

Le risque encouru par le Vison d'Europe vis-à-vis de l'utilisation de produits chimiques, bromadiolone ou chlorophacinone, est l'intoxication secondaire. Ces anticoagulants ont une action retardée, les rongeurs ayant ingéré les appâts empoisonnés peuvent être consommés par des Visons d'Europe, qui se trouvent à leurs tours affaiblis. Ils sont alors très exposés aux diverses causes de mortalité : prédation, collisions routières, maladies,

La situation au sein de l'aire d'étude

Depuis 2009, aucune dérogation pour l'utilisation de produits chimiques comme technique de lutte ne peut être accordée. Néanmoins, il semble que cette pratique soit toujours ponctuellement d'actualité.

La lutte chimique n'a pas été mise en œuvre sur le bassin de la Seugne depuis 3 ans.

IV.8. RISQUE DE MORTALITE PAR COLLISION ROUTIERE

Les collisions routières constituent l'une des causes majeures de mortalité du Vison d'Europe. Elles résultent de la présence de points de franchissement des cours d'eau et des zones humides inadaptés aux cheminements du Vison d'Europe. Celui-ci n'étant pas un très bon nageur, il chemine essentiellement sur les berges du cours d'eau. Lorsque le Vison rencontre un obstacle tel que des ponts routiers ne lui offrant pas la possibilité de poursuivre son cheminement le long des berges (pas de banquettes aménagées, ni de marches en béton, ...), il est obligé de grimper sur le talus et de traverser la chaussée. Plus le trafic routier est important plus les risques de collisions au niveau de l'ouvrage sont élevés.

Il existe deux périodes particulièrement accidentogènes :

- le début du printemps, période de rut durant laquelle les mâles sont particulièrement mobiles ;
- le cœur de l'été, fin de la période d'allaitement et moment de la dispersion des jeunes.

L'objectif est de localiser les parties du réseau routier constituant des dangers majeurs pour le Vison d'Europe.

IV.8.1. Méthode utilisée

La méthode utilisée est inspirée de celle présentée dans le « Diagnostic des risques de collision routière Vison d'Europe sur 2 sites Natura 2000 : site « Moyenne vallée de la Charente et Seugnes » et site « Vallée de l'Antenne » » (COLLECTIF, Novembre 2006).

Première étape : identification des zones à risque (ZAR) potentielles

Dans un premier temps, les zones potentielles à risque de collision (ZAR) sont cartographiées sur la base de l'IGN 1/25 000^{ème} et du fond orthophotographique. Les zones potentielles à risque de collision sont les franchissements du lit majeur, des zones inondables et du réseau hydrographique de la vallée de la Seugne et de ses affluents. Les chemins, les voies communales et les voies ferrées ne sont pas pris en compte. En effet, ces voies étant généralement marquées d'un faible trafic, l'incidence potentielle sur le Vison d'Europe est supposée faible.

Deuxième étape : hiérarchisation des zones à risque potentielles

Dans un second temps, le risque potentiel de collision routière a été évalué en classant les ZAR en fonction de deux critères :

- le rythme de fréquentation potentiel du cours d'eau par le Vison d'Europe à hauteur du point étudié ;
- l'importance du trafic routier à hauteur du point étudié.

Le rythme de fréquentation potentiel du cours d'eau par le Vison d'Europe

Au centre de son domaine vital, un Vison d'Europe pourra être amené à franchir une zone humide plusieurs fois par nuit, alors que sur les têtes de bassin versant, la fréquentation restera occasionnelle dans l'année. Ainsi Fournier (DOCOB Natura 2000 FR5402-009 « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême », GREGE, 2006) définit 4 classes de fréquentation :

- fleuve et cours d'eau principaux, la fréquentation est élevée (quasi-quotidienne), le coefficient de risque est de 64 ;
- les 2,5 km aval des affluents directs des fleuves et cours d'eau principaux, la fréquentation est moyenne (hebdomadaire), le coefficient de risque est de 16 ;
- amont et autres cours d'eau, la fréquentation est faible (mensuelle), le coefficient de risque est de 4 ;
- les têtes de bassin versant ont une fréquentation occasionnelle (trimestrielle), le coefficient de risque est donc de 1.

L'importance du trafic routier

Les trafics des routes concernées par l'aire d'étude ont été recueillis auprès du service de gestion des routes des Conseils Généraux de Charente Maritime et Charente. Les données sont exprimées en TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) : nombre moyen de véhicules par jour. Seules les principales routes départementales sont concernées par des comptages réguliers du trafic routier. Une extrapolation aux autres routes départementales a été nécessaire afin d'appliquer un coefficient de risque au niveau de chaque pont de la zone d'étude. Cette extrapolation a été effectuée grâce aux observations du trafic lors de la campagne de terrain, à l'importance de la voie sur le SCAN 25 et aux TMJA des routes les plus proches.

Fournier (GREGE, 2006) définit 6 classes de trafic routier :

TMJA	Coefficient de risque
< 500 véhicules/jour	0,5
De 500 à 1500 véhicules/jour	1,5
De 1500 à 3000 véhicules/jour	3
De 3000 à 6000 véhicules/jour	6
De 6000 à 12000 véhicules/jour	12
> 12000 véhicules/jour	24

Calcul du risque potentiel de collision routière :

« Le risque de collision routière est calculé en multipliant le niveau de trafic par le niveau de fréquentation. Cinq niveaux de risque ont alors été définis : risque maximal (R5), risque élevé (R4), risque fort (R3), risque moyen (R2) et risque faible (R1). » (Fournier, GREGE, 2006)

	Trafic routier	< 500 véh./j	500 à 1500 véh./j	1500 à 3000 véh./j	3000 à 6000 véh./j	6000 à 12000 véh./j	> 12000 véh./j
Fréquentation potentielle	Niveaux	0,5	1,5	3	6	12	24
Occasionnelle	1	0,5	1,5	3	6	12	24
Faible	4	2	6	12	24	48	96
Moyenne	16	8	24	48	96	192	384
Élevée	64	32	96	192	384	768	1536

Tableau 32 : les risques potentiels de collision routière. (Source, GREGE 2006)

Troisième étape : visite de terrain

Dans un troisième temps, les zones à risque supposées ont été examinées sur le terrain. Chaque ZAR potentielle a été visitée afin d'ajuster ce recensement théorique aux conditions réelles de terrain. Pour chaque ZAR, une fiche spécifique a été complétée et des photos ont été prises. Les principaux critères étudiés lors des observations de terrain sont :

- le type d'ouvrage, ses dimensions approximatives, les possibilités de cheminement sous l'ouvrage ainsi que les types de protections existantes pour le Vison d'Europe ;
- la largeur du cours d'eau, la largeur du lit majeur ainsi que la présence et la nature des habitats préférentiels du Vison d'Europe ;
- la longueur totale de la zone à risque.

Quatrième étape : évaluation du risque réel

Enfin, le risque réel de collision est évalué en croisant le calcul du risque potentiel de collision avec les données issues des relevés de terrain. Quatre critères supplémentaires sont intégrés afin de confirmer ou d'infirmer le risque réel de collision routière :

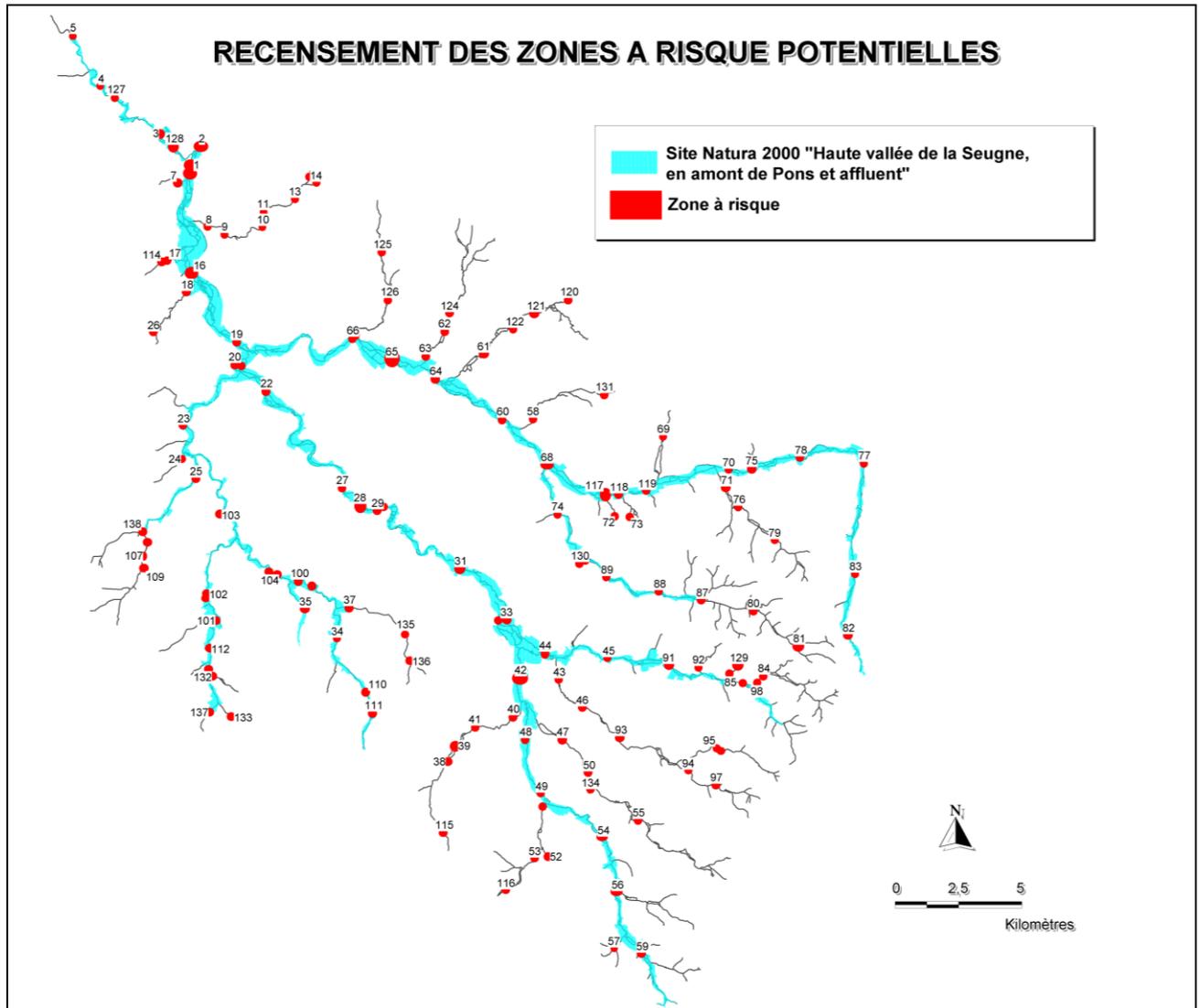
- la présence ou non de milieux favorables à l'espèce : dans certains endroits, le réseau hydrographique a subi des modifications réduisant les potentialités d'accueil du Vison d'Europe sur le secteur ;
- les caractéristiques de la ZAR relevées lors des observations de terrain telles que la transparence de l'ouvrage, la longueur du linéaire à risque, etc ;
- la présence ou non de protections efficaces empêchant le Vison d'Europe de traverser la route ;
- les cas de collisions connus et les observations de Vison d'Europe sur la zone d'étude (capture, cadavre, observation, présence de trace de passage,...).

Finalement, les ZAR peuvent être soit surclassées (risque plus élevé), soit déclassées en un risque plus faible en fonction de l'analyse des critères ci-dessus.

IV.8.2. Résultats

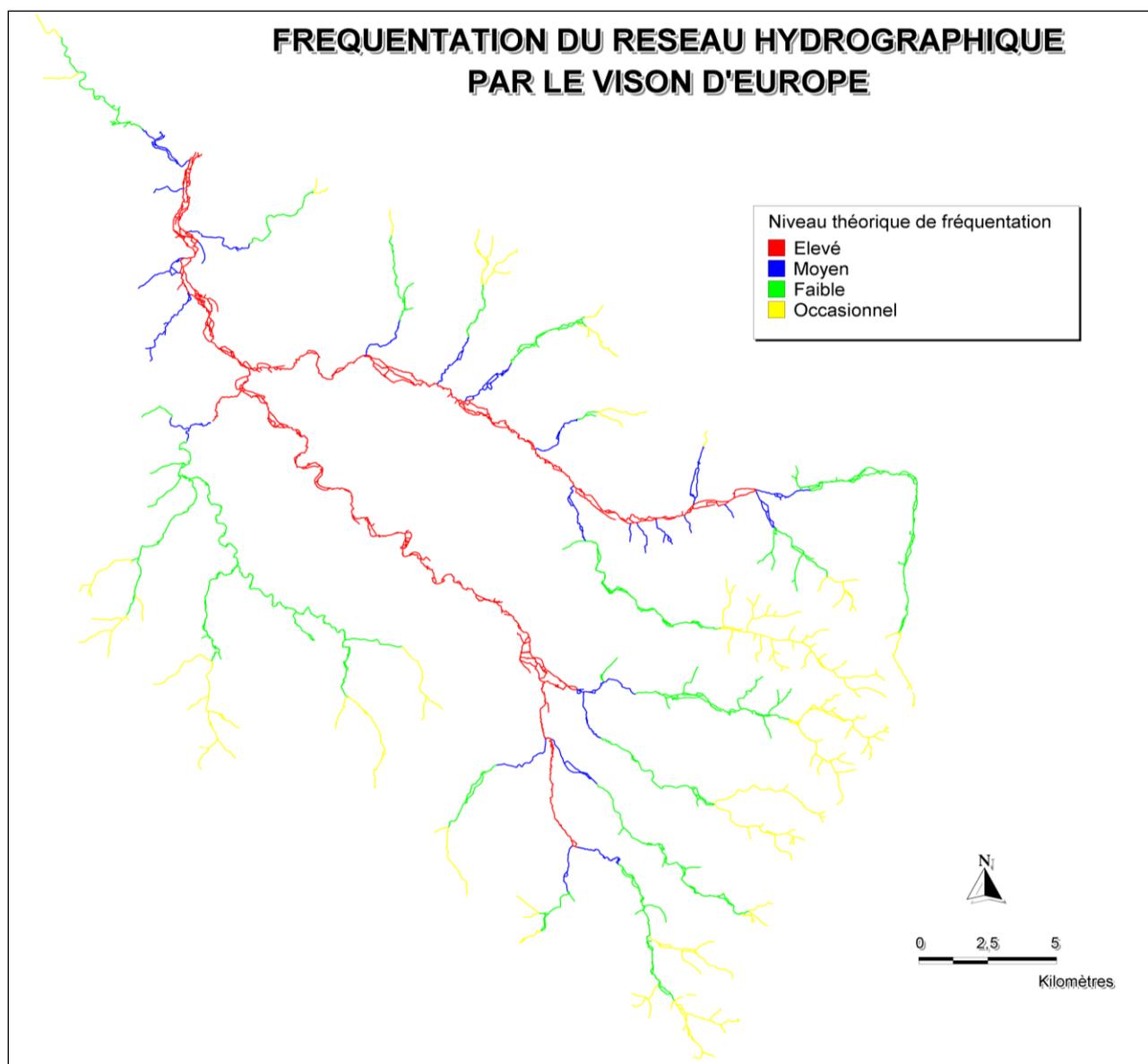
Recensement des zones à risque potentielles

190 ZAR potentielles avaient initialement été recensées sur carte et photo aérienne. L'étude de terrain a permis la suppression de nombreuses ZAR inexistantes en tête de bassin versant et le rajout de ZAR non perçues par l'inventaire théorique. Au final, le périmètre d'étude totalise 138 Zones à Risque de différents niveaux.



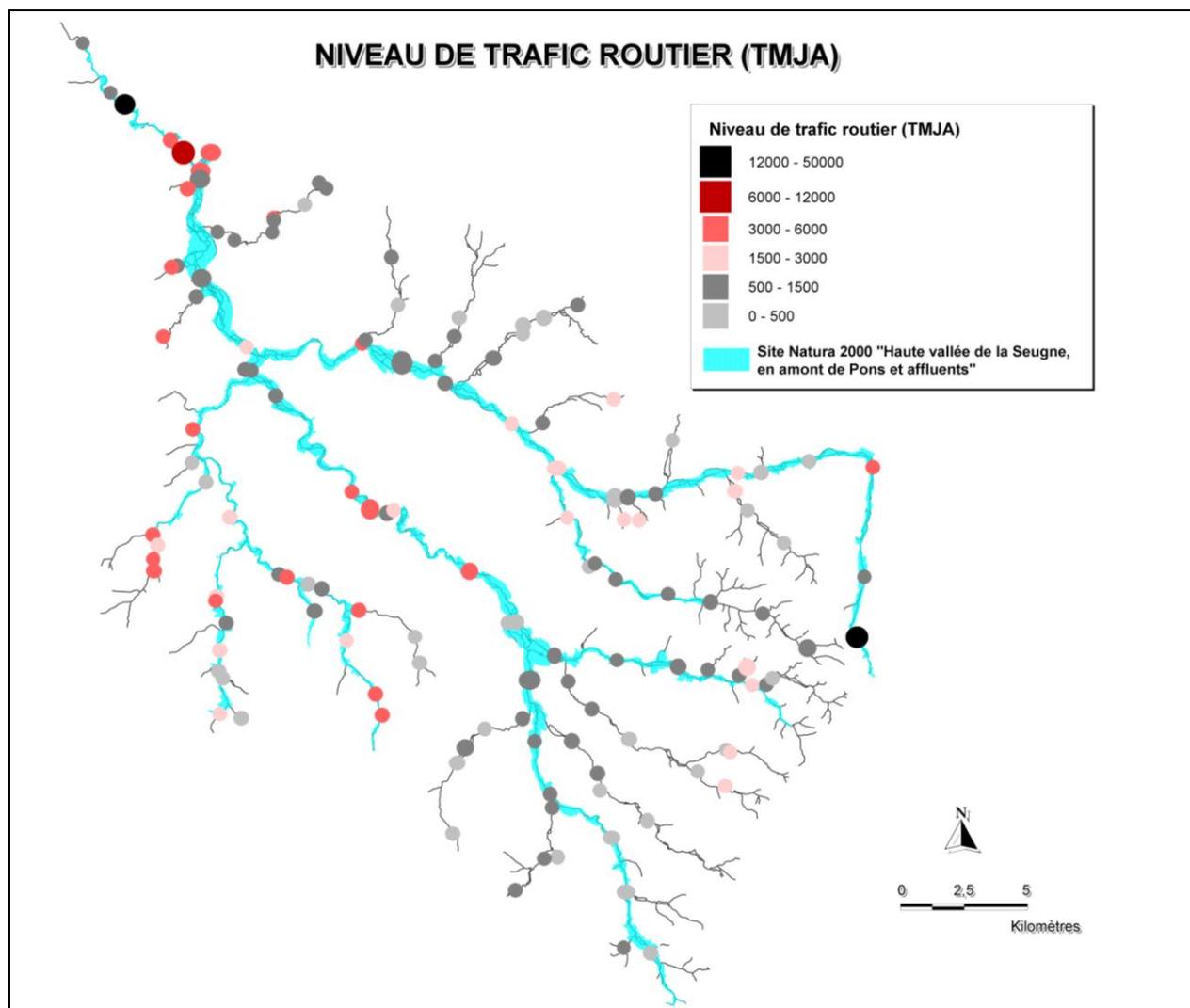
Évaluation du risque potentiel de collision

En utilisant les classes de fréquentation de Fournier (GREGE, 2006), le niveau théorique de fréquentation du réseau hydrographique par le Vison d'Europe a pu être établi.

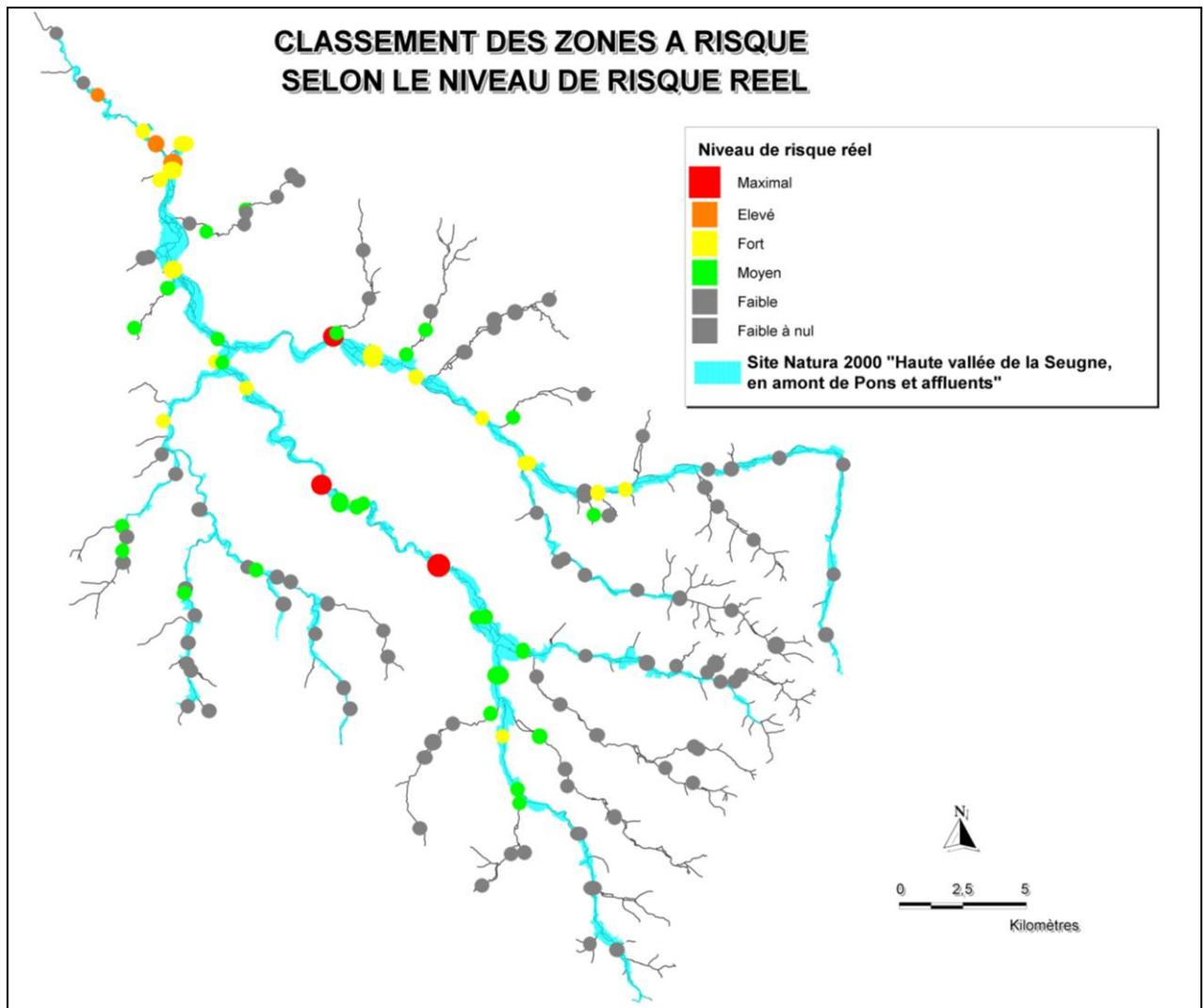


Fréquentation théorique	Numéro de la ZAR
Elevée	1, 2, 6, 16, 19, 66, 65, 64, 60, 68, 117, 118, 119, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 32, 44, 42, 48, 49
Moyenne	3, 7, 8, 9, 17, 114, 18, 67, 63, 62, 61, 58, 69, 70, 75, 71, 73, 72, 74, 43, 40, 47, 51, 26, 128
Faible	4, 5, 127, 10, 11, 12, 13, 126, 125, 124, 122, 123, 121, 78, 77, 83, 76, 79, 130, 90, 89, 88, 45, 91, 92, 85, 129, 86, 46, 93, 50, 134, 55, 54, 56, 52, 53, 41, 39, 38, 23, 24, 25, 103, 104, 99, 100, 36, 37, 34, 35, 102, 105, 101, 138, 106, 107, 108
Occasionnelle	14, 15, 120, 131, 87, 80, 81, 98, 84, 94, 95, 59, 116, 115, 135, 136, 110, 111, 112, 113, 137, 133, 132, 109, 97, 82, 57

En utilisant les comptages routiers des départements de Charente-maritime et Charente de 2007, 2008 et 2009, un coefficient de risque a pu être établi au niveau de chaque pont.



En croisant ces deux facteurs, un niveau de risque théorique des ZAR a pu être établi. Les observations de terrain ont permis l'élaboration d'une carte de classement des zones à risques selon le niveau de risque réel (cf. ci-dessous).



Les zones à risque réel

Les zones à « risque maximal » (R5) :

Aucune ZAR n'a un risque potentiel maximal. Cependant après diagnostic de terrain, 2 ZAR présentent un risque réel maximal dû à l'absence de protections, à des ouvrages non transparents et à la présence de milieux favorables en bon état.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
27	384	Élevé	Maximal Absence de protections le long de la zone à risque, présence de milieux favorables au Vison. Présence d'une marche en béton en rive gauche mais raccordement fonctionnel en amont seulement
66	384	Élevé	Maximal Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Absence de passage sous les ouvrages.

Chacune de ces zones à risque maximal font l'objet d'une fiche détaillée (Cf. Annexe).

Les zones à « risque élevé » (R4)

6 zones ont un risque potentiel élevé, cependant le diagnostic de terrain a permis de faire ressortir 4 zones à risque réel élevé. Les zones à risque théorique fort ont finalement un risque réel élevé car ils sont situés dans une zone favorable au Vison d'Europe et les ouvrages ne possèdent pas de cheminement protégé.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
1	384	Élevé	Élevé Absence de protections sur la chaussée le long de la zone à risque mais la partie aval ne semble pas très favorable au Vison car les berges sont aménagées et la peupleraie entretenue.
7	96	Élevé	Élevé Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables de bon état.
128	192	Fort	Élevé Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables au Vison en état moyen. Absence de cheminement sous les ouvrages. Fort trafic routier
127	96	Fort	Élevé Ouvrage non transparent, chaussée non protégée. Présence de milieux favorables de bon état et trafic routier très important (A10)

Chacune de ces zones à risque élevé font l'objet d'une fiche détaillée (Cf. Annexe).

Les zones à « risque fort » (R3) :

17 zones ont un risque potentiel fort mais après diagnostic de terrain, 9 zones se sont révélées à risque réel fort.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
2	384	Élevé	Fort ZAR en pleine ville, absence de berges naturelles mais présence de murets
31	384	moyen	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Absence de passage sous les ouvrages.
60	192	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, possibilité de cheminement sur berges naturelles en rive droite.
16	96	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Cheminement possible en rive droite sous l'un des 3 ouvrages.
20	96	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Absence de cheminement sous les ouvrages.
22	96	Fort	Fort Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état et absence de cheminement sous les ouvrages.
48	96	Fort	Fort Chaussée non protégée, ouvrages non transparents. Présence de milieux favorables au Vison d'état moyen.
64	96	Fort	Fort Chaussée non protégée, présence d'un ouvrage à sec et présence de milieux favorables de moyen état.
119	96	Fort	Fort Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen.

Chacune de ces zones à risque fort font l'objet d'une fiche détaillée (Cf. Annexe).

Les zones à « risque moyen » (R2) :

32 zones ont un risque potentiel moyen, cependant, le diagnostic de terrain a permis de révéler 28 zones à risque réel moyen.

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
28	384	Élevé	Moyen Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Ouvrages transparents. Traces de présence de la Loutre d'Europe sous les ouvrages.
19	192	Fort	Moyen Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en bon état. Cheminement possible en rive droite. Traces de présence de la Loutre d'Europe sous les ouvrages.
30	192	Fort	Moyen Absence de berges naturelles, ZAR en zone d'habitations.
21	96	Fort	Moyen Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables en état moyen. Cheminement possible en rive droite sous un ouvrage.
23	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état.
29	96	Fort	Moyen Présence d'un mur longeant la chaussée, présence de milieux favorables de moyen état. Cheminement possible sous un ouvrage.
42	96	Fort	Moyen Chaussée non protégée, ouvrages non transparents. Zone de cultures. Présence de buses sèches
44	96	Fort	Moyen Chaussée non protégée, ouvrages non transparents. Zone de cultures.
49	96	Fort	Moyen Ouvrage transparent, chaussée non protégée. Zone de culture.
72	48	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en moyen état.
32	32	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
			présence de milieux favorables en état moyen.
33	32	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
9	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
11	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
18	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
26	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en aval seulement
40	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent (présence d'un atterrissement non raccordé à la berge amont) et présence de milieux favorables en bon état
47	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrages non transparents et présence de milieux favorables en état moyen.
51	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
58	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
62	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état
63	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état
67	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
99	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état.
105	24	Moyen	Moyen

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
			Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état.
107	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
108	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en état moyen.
138	24	Moyen	Moyen Chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen.

Les zones à « risque faible » (R1) :

Elles sont au nombre de 95. L'expertise de terrain a permis de définir un risque réel faible voire nul car ces zones sont situées soit en tête de bassin, soit sur des routes de faible trafic, soit dans des zones où le milieu n'est pas favorable au Vison d'Europe (parcs, jardins, zone de culture, par exemple).

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
70	48	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent. Zone d'habitations et d'usine
71	48	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent. Présence de milieux favorables en état moyen
73	48	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et absence de milieux favorables.
117	32	Moyen	Faible Chaussée non protégée, cheminement possible sous un ouvrage et présence de milieux favorables en bon état
68	192	Faible	Faible Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables d'état moyen. Absence de cheminement sous les ouvrages
6	96	Faible	Faible Absence de protections le long de la zone, présence de milieux favorables au Vison en moyen état. Absence de cheminement sous les ouvrages.
8	24	Moyen	Faible Chaussée protégée, ouvrage non transparent et présence de milieux favorables en bon état

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
3	96	Faible	Faible Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen.
37	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage non transparent (présence d'une marche mais pas de raccordement fonctionnel) et absence de milieux favorables
43	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent et présence de milieux favorables en état moyen
61	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, cheminement possible sous un ouvrage et présence de milieux favorables en état moyen
65	96	Faible	Faible Ouvrages non transparents, chaussée non protégée. Présence de milieux favorables d'état moyen.
77	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent et présence de milieux favorables en état moyen
82	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage transparent et présence de milieux favorables en état moyen
114	24	Moyen	Faible Chaussée non protégée, ouvrage non transparent et absence de milieux favorables.
118	96	Faible	Faible Ouvrages non transparents, chaussée non protégée et présence de milieux favorables en état moyen
34, 74, 102, 106 et 112	12	Faible	Faible
86	12	Faible	Faible à nul Absence de milieux favorables.
103	12	Faible	Faible à nul Cheminement possible sous un ouvrage
69	8	Faible	Faible
75	8	Faible	Faible à nul Cheminement possible sous un ouvrage
4, 5, 10, 12, 17, 6 35, 36,		Faible	Faible à nul

N° ZAR	Niveau de risque th.	Risque théorique	Risque réel
39, 45, 46, 50, 53, 83, 88, 89, 90, 91, 101, 104, 109, 110, 111, 125			
96, 97, 129, 131, 3 137		Faible	Faible à nul
13, 24, 25, 38, 41, 54, 55, 56, 59, 76, 78, 79, 2 93, 100,		Faible	Faible à nul
113, 115, 121, 122, 123, 124, 126, 130, 134			
14, 15, 57, 80, 81, 85, 1,5 87, 92, 98, 116, 120		Faible	Faible à nul
52, 84, 94, 95, 0,5 132, 133, 135, 136		Faible	Faible à nul

IV.8.3. Conclusion

En conclusion, 15 zones sont à risque réel « maximal », « élevé » et « fort » avec respectivement, 2, 4 et 9 zones.

Dans l'ensemble, les facteurs dégradant les plus fréquents au niveau des ponts sont l'absence de cheminement possible sous les ouvrages et l'absence de protection le long de la chaussée. Dans un premier temps, ces 15 zones à risques réels les plus importants devront faire l'objet d'aménagements spécifiques en priorité. Ces aménagements devront notamment prévoir la mise en place d'un cheminement possible sous l'ouvrage avec un raccordement fonctionnel à la berge et la mise en place d'une protection le long de la zone à risque empêchant le Vison de traverser la chaussée (utilisation de grillage à mailles inférieures à 5 cm, par exemple). Dans un deuxième temps, les zones à risque réel « moyen » et « faible » pourront faire l'objet d'aménagements spécifiques.

IV.9. RISQUE D'ENVAHISSEMENT DU SITE PAR LE VISON D'AMERIQUE

Le Vison d'Amérique occupe la même niche écologique que le Vison d'Europe, entraînant une compétition entre les deux espèces pour les territoires, les gîtes, la prise de nourriture, ... De plus, le Vison d'Amérique véhicule des agents pathogènes pouvant être néfastes au Vison d'Europe. Enfin, du fait de la ressemblance entre les deux espèces, le Vison d'Europe a un risque d'être confondu avec le Vison d'Amérique lors des campagnes de régulation. Il est donc important de recenser les données de présence du Vison d'Amérique dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour du site Natura 2000.

Le Vison d'Amérique n'est pour le moment pas observé en Charente-Maritime mais il est présent dans l'Est de la Charente. Une campagne de piégeage (avec radeaux flottants) de cette espèce est actuellement en cours, financée par la DREAL Poitou-Charente et réalisée par le GREGE.

Un important élevage de Vison d'Amérique est à signaler en Charente, avec 60 000 têtes ; le risque que certains individus s'échappent est réel.

CONCLUSION

Le Vison d'Europe est un des mammifères carnivores les plus menacés d'Europe. Sa situation est particulièrement sensible du fait d'une forte régression de son aire de répartition : le Vison d'Europe occupait une aire deux fois plus vaste il y a encore 20 ans. La présence de milieux aquatiques et de zones humides de qualité constitue un facteur déterminant dans la répartition de l'espèce.

Les informations recueillies dans le cadre de ce diagnostic mettent en évidence plusieurs points positifs vis-à-vis de la population de Vison d'Europe de l'aire d'étude :

- L'espèce est bien présente au sein du bassin de la Haute Seugne.
- L'aire d'étude détient une proportion relativement importante d'habitats humides (mégaphorbiaies, prairies plus ou moins hygrophiles, cariçaies, phragmitaie, boisements alluviaux, plans d'eau, ...) ou aquatiques, préférentiellement exploités par le Vison. En outre, bien que la qualité des eaux superficielles montre une certaine dégradation, les cours d'eau recèlent une productivité biologique importante. Les espèces piscicoles abondantes et variées offrent une ressource alimentaire de qualité pour le Vison d'Europe.
- La lutte contre les rongeurs prédateurs (Ragondin notamment) est à l'heure actuelle exclusivement réalisée à l'aide de pièges cages, équipées d'un trou pour la fuite du Vison. La lutte chimique n'est plus utilisée depuis trois ans. Ceci limite ainsi les risques de mortalité pour l'espèce.
- Le Vison d'Amérique, espèce entrant en compétition avec le Vison d'Europe, n'est pour le moment pas présent dans le bassin de la Seugne.

Certains points défavorables à la conservation du Vison d'Europe sont néanmoins à souligner :

- Les eaux superficielles ont une qualité dégradée pour bon nombre de paramètres ; celle-ci ne semble pas en voie d'amélioration, malgré certains efforts engagés (amélioration des stations d'épuration, réduction des intrants agricoles, bandes enherbées, ...).
- Les ouvrages de régulation des eaux ne sont pas gérés de manière homogène à l'échelle du réseau hydrographique. Ceci, couplé aux contraintes liées à des ouvrages inadaptés voire défectueux, ne permet pas de réaliser une gestion harmonieuse des quantités d'eau de la Seugne et de ses affluents. Les phénomènes d'assecs persistent et sont défavorables au maintien du Vison au sein de cette partie du territoire.
- Le risque de mortalité du Vison d'Europe par collision avec les véhicules est bien réel sur la vallée. Sur la totalité des zones sensibles, 15 % ont un risque élevé à maximal vis-à-vis des collisions avec les véhicules. Des adaptations seront à réaliser sur les ponts concernés afin de rétablir la transparence de ceux-ci pour le Vison d'Europe.

Si le Vison d'Europe est bien présent au sein de la vallée, avec des habitats naturels de qualité, il n'en demeure par moins que des améliorations sont à apporter afin de garantir la pérennisation de l'espèce au sein de la Haute vallée de la Seugne et de ses affluents.

E.

SYNTHESE ET ENJEUX

I. LES ENJEUX

Le diagnostic de la Haute Vallée de la Seugne et de ses affluents met en évidence les enjeux suivants :

- **Eau et hydrosystème**

- Un déficit hydrique estival sévère lié à des facteurs naturels, mais aggravé par les prélèvements et une gestion non coordonnée des ouvrages,
- Une qualité des eaux dégradée pour certains paramètres (nitrates et produits phytosanitaires notamment),
- Une continuité hydrologique amont-aval gênée par les nombreux ouvrages hydrauliques,
- Une gestion non coordonnée du réseau hydrographique et des niveaux d'eau à l'échelle du bassin versant.

- **Biodiversité**

- Présence d'espèces animales d'intérêt communautaire, selon le degré de priorité suivant :
 - Priorité 1 : Vison d'Europe.
 - Priorité 2 : Loutre, Barbastelle, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Beschtein, Petit Murin, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Cistude d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Damier de la succise, Cuivré des marais, Rosalie des Alpes, Fadet des laïches, Chabot, Lamproie de Planer.
 - Priorité 3 : Lucane cerf-volant
- Présence de 15 habitats d'intérêt communautaire : tous liés aux milieux aquatiques (végétations des plans d'eau et cours d'eau) ou humides (mégaphorbiaies, boisements alluviaux) voire tourbeux (Rigoles à Myrte des marais), à l'exception des Landes Atlantiques à *Erica* et *Ulex*, habitat plus mésophile.
- Présence de 20 habitats d'espèces d'intérêt communautaire, plus ou moins hygrophiles : lit des rivières, plans d'eau douce stagnante, prairies maigres de fauche, prairies humides eutrophes, communautés à grandes laïches, boisements humides (formations riveraines de Saules et aulnaie), bosquets, boisements de feuillus,
- Présence d'espèces invasives : Ragondin, Écrevisse de Louisiane et Écrevisse américaine, Jussies.

- **Socio-économie**

- Une activité agricole dominante, avec une forte présence de la céréaliculture ;
- Une activité agricole génératrice d'apports de fertilisants et de produits phytosanitaires ;
- Le difficile maintien de l'élevage ; les exploitations existantes assurent la conservation d'une superficie de prairies relativement importante, source d'une diversité biologique intéressante ;
- Une populiculture assez présente, surtout sur la Seugne Moyenne (entre Jonzac et Pons), avec des modes de gestion variés, participant à la mosaïque des habitats favorables à la biodiversité ;
- La Seugne, un espace de loisirs variés liés à l'eau.

II. LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les activités présentes sur le site ont des impacts plus ou moins marqués sur les habitats et les espèces identifiés, comme le montre le tableau suivant.

L'**agriculture**, malgré des progrès importants, continue d'engendrer une pollution diffuse due à la fertilisation, à l'utilisation de produits phytosanitaires et aux effluents d'élevage. Ceci entraîne une diminution de la qualité de l'eau et peut donc être préjudiciable à des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'irrigation, essentiellement pour la culture du maïs, participe à l'aggravation du déficit hydrique estival.

Toutefois, la pratique de l'élevage extensif favorise le maintien des prairies humides, habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

La **populiculture**, selon la manière dont les peuplements actuels sont gérés, peut avoir des aspects positifs. Des habitats d'intérêt communautaire peuvent ainsi se développer dans le cas d'un entretien par fauche, ou lorsqu'on laisse pousser une végétation en sous-bois. Par contre, la conduite avec un entretien intensif du sous-bois présente peu d'intérêt.

Les **rejets domestiques** peuvent également être source de pollution, principalement d'une pollution diffuse liée à l'absence ou au mauvais fonctionnement de l'assainissement autonome.

Les divers **loisirs** identifiés sur le site ne semblent pas avoir d'interactions particulières avec le milieu, que ce soit la pêche, la chasse, les activités nautiques ou la randonnée.

Les **opérations de travaux et d'entretien** menées sur les cours d'eau et leurs berges ont pu être très dommageables par le passé. Aujourd'hui les modalités d'entretien mises en oeuvre sont plus respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cependant, les particuliers ne sont pas toujours aussi sensibilisés (entretien drastique ou au contraire inexistant, plantations inadaptées...).

Le tableau ci-dessous liste le rôle positif et/ou négatif des différentes activités humaines présentes sur le site :

Activités	Impacts favorables	Impacts défavorables
Élevage	Maintien des prairies humides, un des principaux habitats d'espèces du site : Vison d'Europe, chiroptères, insectes... Activité compatible avec le maintien de l'humidité du site	Ponctuellement, surpâturage induisant disparition ou banalisation de la flore, dégradation des berges des cours d'eau. Évolution des pratiques : disparition des prairies permanentes au profit des prairies temporaires, fertilisation. Abandon de l'élevage et disparition

		de l'entretien des parcelles
Céréaliculture		Substitution des habitats naturels Sol nu en hiver Fertilisation et traitements chimiques Prélèvements pour l'irrigation
Populiculture	Habitats favorables aux espèces du site lorsque maintien d'une végétation herbacée haute (mégaphorbiaie) ou arbustive (frênaie) sous le couvert de peupliers	Habitat de faible intérêt lorsqu'entretien intensif du sous-bois.
Exploitation des boisements alluviaux	Usages traditionnels (coupe pour bois de chauffe, cueillette...) ou évolution libre favorables au maintien des habitats et habitats d'espèces.	Perturbation du milieu lorsque les pratiques ne prennent pas suffisamment en compte les exigences écologiques des espèces : périodes de travaux, utilisation d'engins lourds,...
Chasse	Maintien des habitats favorables au gibier compatible avec le maintien des habitats et habitats d'intérêt communautaire Contribution à la régulation de certaines espèces invasives	Pratiques illégales (a priori faibles)
Pêche	Exigences sur la qualité et la quantité d'eau. Restauration de frayères Contribution à la régulation de certaines espèces invasives	Pratiques illégales (a priori faibles)
Entretien des cours d'eau	Maintien du cours d'eau et de ses rives dans un bon état de conservation	Ponctuellement entretien trop intensif ou pratiques inadaptées

III. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Les enjeux patrimoniaux identifiés plus hauts sont synthétisés et hiérarchisés, par type d'habitat et par espèce présents, dans les tableaux ci-après.

Les paramètres analysés sont les suivants :

Typicité (uniquement pour les habitats) :

Évaluation de la conformité de l'habitat naturel observé à la description faite dans les cahiers d'habitat et le code Corine Biotopes.

Critère : Composition floristique.

- ☞ *Bonne* - composition floristique identique à celle décrite dans la littérature.
- ☞ *Moyenne* - observation d'un certain déséquilibre dans la composition des communautés végétales (prédominance d'un taxon ou stade évolutif plus avancé).
- ☞ *Faible* - observation d'un déséquilibre important dans la composition des communautés végétales (forte dominance d'un taxon et stade évolutif plus avancé).

Représentativité :

Évaluation de la représentativité de l'habitat ou de l'espèce considérée par rapport aux caractéristiques du site et à ses potentialités.

Critère : Répartition des habitats naturels et des populations de faune à l'échelle du site.

- ☞ *Bonne* - habitat / populations répartis sur l'ensemble du site.
- ☞ *Moyenne* - habitat / populations répartis de manière non homogène à l'échelle du site.
- ☞ *Faible* - habitat / populations ponctuels au sein du site.

Valeur patrimoniale :

Évaluation du niveau de l'intérêt patrimonial intrinsèque de l'habitat ou de l'espèce considéré au sein du site.

Critères : Inscription à l'annexe I et II de la Directive Habitats, habitat / espèce prioritaire, typicité, état de conservation.

- ☞ *Très forte* : habitat / espèce prioritaire.
- ☞ *Forte* : habitat / espèce de l'annexe I ou II de la Directive Habitat, typique du site et en bon état de conservation.
- ☞ *Moyenne* : habitat / espèce de l'annexe I ou II de la Directive Habitat, de faible typicité et / ou dont l'état de conservation est dégradé ou espèce largement présente dans la région.
- ☞ *Faible* : seule l'Ecaille chinée a une faible valeur patrimoniale. La sous-espèce présente au sein du site est un taxon courant à l'échelle du territoire national.

État de conservation :

Évaluation de l'état de conservation de l'habitat ou des populations d'espèces considérées. Il s'agit ici d'analyser si la conservation de l'habitat ou l'espèce est influencée par des dysfonctionnements (espèces invasives, importance des facteurs d'évolution naturels ou anthropiques, ...).

Critères : Typicité, présence ou non de facteurs de dégradation, dynamique d'évolution.

- ☞ **Bon :** *habitat bien conservé, la composition végétale est typique de l'habitat, les populations animales sont denses et bien réparties à l'échelle du site, les facteurs de dégradation ont une faible influence sur la composition de l'habitat.*
- ☞ **Moyen :** *typicité de l'habitat observé moyenne ou faible, tendance d'évolution défavorable, influence de certains facteurs de dégradation, faible densité de populations et répartition inégale à l'échelle du site.*
- ☞ **Mauvais :** *Faible typicité, évolution défavorable, forte influence des facteurs de dégradation, populations de très faible densité et répartition ponctuelle à l'échelle du site, régression des habitats et des populations visés.*
- ☞ **?** : *Données insuffisantes pour évaluer l'état de conservation.*

Dynamique et facteur d'évolution :

Analyse des tendances d'évolution de l'habitat ou de l'espèce considéré (progression, régression, ...) au sein du site Natura 2000 et identification des facteurs naturels et / ou anthropiques à l'origine de cette évolution. Pour certains habitats ou espèces les données disponibles ne permettent pas de déterminer une tendance d'évolution.

Vulnérabilité :

Évaluation de la sensibilité de l'habitat ou de l'espèce considérée aux facteurs d'évolution constatés naturels ou anthropiques.

Activités en interaction :

Identification des activités ayant une influence, directe ou indirecte, sur l'état de conservation de l'habitat ou des populations d'espèces et évaluation de leur type d'action :

[+] positive

[-] négative

[+/-] positive ou négative en fonction des modalités de l'action

Habitats / Espèces	Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale	État de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE							
Gazons amphibies annuels septentrionaux	Bonne	Faible	Forte	Bon	- en régression - dégradation de la qualité de l'eau - aménagement des plans d'eau	Forte	[+/-] Aménagement des plans d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau
Tapis immergé de Characées	Bonne	Faible	Forte	Bon	- en régression - dégradation de la qualité de l'eau - aménagement des plans d'eau	Forte	[+/-] Gestion hydraulique des plans d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau
Végétations aquatiques des rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Bonne	Faible	Forte	Bon	- en régression - dégradation de la qualité de l'eau	Forte	[+/-] Entretien hydraulique du cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau
Végétation immergée des rivières	Bonne	Bonne	Forte	Bon	- en régression - dégradation de la qualité de l'eau	Forte	[+/-] Entretien hydraulique du cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau
Végétations immergées des rivières oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	Bonne / Moyenne	Moyenne	Forte	Bon / Moyen	- en régression - dégradation de la qualité de l'eau	Forte	[+/-] Entretien hydraulique du cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau
Végétations immergées des ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	Bonne / Moyenne	Bonne	Forte	Bon / Moyen	- en régression - dégradation de la qualité de l'eau	Forte	[+/-] Entretien hydraulique du cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau

Habitats / Espèces	Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale	État de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Communauté à Reine des prés et communautés associées	Bonne	Bonne	Forte	Bon	- En régression - Fermeture du milieu, apports de matières azotées	Forte	[+] Peupleraie gérée de manière extensive [+] Chasse [-] Mise en culture [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau
Prairies humides à Molinie	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyen	- En régression - Fermeture du milieu, apports de matières azotées, assèchement	Forte	[+] Pâturage et fauche [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Peupleraie
Mégaphorbiaies eutrophes	Bonne / Moyenne	Bonne	Forte	Bon / moyen	- En régression - Fermeture du milieu, apports de matières azotées en excès	Forte	[+] Chasse [-] Mise en culture [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Peupleraie
Forêt de frênes et d'aulnes	Bonne	Bonne	Forte	Bon	- En régression - Aulnes atteints de maladies, défrichement de la végétation de berges	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique du cours d'eau [-] Cultures, élevage [-] Peupleraie
Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes	Moyenne	Moyenne	Forte	Bon	- En régression - Ormes atteints de maladies, défrichement de la végétation de berges	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Cultures, élevage [+/-] Peupleraie
Rigoles à Myrte des marais	Bonne	Faible	Forte	Bon	- En régression - Dégradation de la qualité de l'eau - Assèchement du milieu	Forte	[+/-] Gestion hydraulique des plans d'eau et des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau

Habitats / Espèces	Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Végétations enracinées immergées des plans d'eau eutrophes	Faible	Faible	Moyenne	Moyen	- En régression - Dégradation de la qualité de l'eau - Aménagement des plans d'eau	Forte	[+/-] Aménagement des plans d'eau [-] Toute activité à l'origine de l'eutrophisation de l'eau
Végétations flottantes libres des plans d'eau eutrophes	Faible	Faible	Moyenne	Moyen	-Stable -Dégradation de la qualité de l'eau	Faible	[+/-] Modifications des conditions hydriques [-] Toute activité à l'origine d'une hyper-eutrophisation de l'eau
Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	Mauvaise	Moyenne	Moyenne	Moyen	- Stable - Colonisation par les ligneux	Moyenne	[+/-] Sylviculture (pins) [+] Chasse [+] Élevage
HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE							
Milieux aquatiques (eaux douces stagnantes, lit des rivières)	Bonne	Bonne	Forte	Moyen	- Stable - Dégradation de la ressource (qualité et quantité)	Forte	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau et de pompages
Formations herbeuses humides (landes humides à Molinie, prairies humides, phragmitaies, communautés à grandes laïches)	Bonne	Bonne	Forte	Bon	- Stable - Drainage, mise en culture, gestion des eaux	Moyenne	[+] Élevage [-] Cultures [+/-] Gestion hydraulique des cours d'eau
Boisements humides (formations riveraines de saules, peupleraies avec mégaphorbiaies)	Bonne	Moyenne	Forte	Bon	- Stable, voire régression - Assèchement	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [+/-] Plantations de peupleraies [+/-] Culture / Élevage

Habitats / Espèces	Typicité	Représentativité	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Prairies mésophiles (pâtures mésophiles, prairies de fauche de basse altitude)	Bonne / moyenne	Forte	Moyenne	Bon	- Stable, voire régression - Mise en culture, pleupleraies	Moyenne	[+] Élevage [-] Plantations de peupliers
Formations boisées (boisements de feuillus mésophiles, bosquets)	Bonne	Moyenne	Moyenne	Bon	- Stable - Modification climatique	Faible	[+/-] Sylviculture

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (ANN II de la DH)						
Habitats / Espèces	Représentativité	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Vison d'Europe	Bonne	Très forte	Mauvais	- En forte régression - Dégradation voire disparition de ses habitats	Très Forte	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Cultures [-] Circulation des véhicules (collisions)
Loutre d'Europe	Bonne	Forte	Bon	- En voie de colonisation de nouveaux secteurs - Dégradation voire disparition de ses habitats	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Circulation des véhicules (collisions)
Sonneur à ventre jaune	Moyenne	Forte	Bon	- ? - Suppression des mares, ornières, ..., pollution de l'eau	Forte	[+] Élevage (maintien et entretien des mares et plans d'eau) [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau
Cistude d'Europe	Moyenne	Forte	Moyen	- ? - Suppression des mares, plans d'eau, ..., pollution de l'eau	Forte	[+] Élevage (maintien et entretien des mares et plans d'eau) [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Mise en cultures

Habitats / Espèces	Représentativité	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Barbastelle	Moyenne	Forte	?	- ? - Régression des zones bocagères et des bâtis anciens	Forte	[+] Élevage [-] Cultures [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Circulation routière
Grand / Petit Murin	Moyenne	Forte	?	- ? - Régression des zones bocagères et des bâtis anciens	Forte	[+] Élevage [-] Cultures [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Rénovation du bâti
Grand Rhinolophe	Bonne	Forte	Bon	- ? - Régression des zones bocagères et des bâtis anciens	Moyenne	[+] Élevage [-] Cultures [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Rénovation du bâti
Minioptère de Schreibers	Moyenne	Forte	Moyen	- ? - Fermeture, aménagement des grottes	Forte	[-] Fréquentation touristique des grottes [-] Spéléologie
Vespertilion à oreilles échanquées	Bonne	Forte	Bon	- ? - Maintien de biotopes diversifiés	Moyenne	[+] Élevage [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Rénovation du bâti [-] Circulation routière
Petit Rhinolophe	Moyenne	Forte	Moyen	- En régression - Régression des zones bocagères et des bâtis anciens	Forte	[+/-] Élevage [-] Cultures [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Rénovation du bâti
Rhinolophe euryale	Moyenne	Forte	Moyen	- En régression - Régression des zones bocagères et des bâtis anciens	Forte	[+/-] Élevage [-] Cultures [-] Exploitation sylvicole intensive et monospécifique [-] Rénovation du bâti [-] Fréquentation des grottes

Habitats / Espèces	Représentativité	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Dynamique et facteur d'évolution	Vulnérabilité	Activités en interaction
Chabot	? (manque de données)	Forte	?	- ? - Dégradation de la qualité et de la quantité d'eau	Forte	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau
Lamproie de Planer	Bonne	Forte	Bon	- Stable - Dégradation de la qualité et de la quantité d'eau	Forte	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau
Agrion de mercure	Bonne	Forte	Bon	- ? - Défrichement de la végétation des berges, dégradation de la qualité de l'eau	Moyenne	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Mise en cultures
Cuivré des marais	Moyenne	Forte	Moyen	- ? - Maintien des prairies humides par pâturage extensif	Forte	[-] Mise en cultures [-] Pâturage intensif
Rosalie des Alpes	Moyenne	Forte	Moyen	- ? - Maintien des arbres senescents	Forte	[+/-] Sylviculture
Fadet des laïches	Moyenne	Forte	Bon	- ? - Limiter la fermeture des milieux	Forte	[-] Mise en cultures [-] Abandon des prairies [-] Sylviculture
Lucane cerf-volant	Bonne	Moyenne	Bon	- Stable - Maintien des boisements, haies, arbres isolés	Faible	[+/-] Sylviculture
Ecaille chinée	Bonne	Faible	Bon	- Stable - Maintien de biotopes variés	Faible	Toutes

ENJEUX FORTS

ENJEUX FAIBLES

Annexe 1 : Bibliographie

- Ouvrages généraux :

ACEMAV coll., DUGUET R. et MELKI F. - 2003 - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthenope, ed Biotope.

ARTHUR L. et LEMAIRE M. - 1999 - Les chauves-souris maîtresses de la nuit. D et N ed.

ATEN - 2009 - Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000.

J. BARDAT, F. BIORET, M. BOTINEAU, V. BOULLET, R. DELPECH, J.M. GEHU, J. HAURY, A. LACOSTE, J.C. RAMEAU, J.M. ROYER, G. ROUX, J. TOUFFET - 2004 - Prodrôme des végétations de France.

Myriam BISSARDON et Lucas GUIBAL, sous la direction de Jean-Claude RAMEAU - 1997 - Code CORINE biotopes, types d'habitats français.

BELLMANN H. et LUQUET G. - 1995 - Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. D et N.

BENSETTITI F. COMBROUX I. DASZKIEWICZ P. - 2006 - Evaluation des l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. MNHN.

Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tomes 1 à 7. La Documentation Française.

CHAZEL L. et DA ROS M. - 2002 - L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe. D et N ed.

D'ALLIGUAR J. et DOMMANGET J.L. - 1998 - Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du nord. D et N ed.

DIREN Aquitaine, GERE A - 2007 - Deuxième plan national de restauration du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Période 2007-2011.

FIERS V. GAUVRIT B. GAVAZZI E. HAFFNER P MAURIN H. - 1997 - Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24. Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN.

HEIDEMANN H. et SEIDENBUSCH R. - 2002 - Larves et exuvies des libellules de France et d'Allemagne (sauf de Corse). Société française d'odonatologie.

HYDRO CONCEPT - 2003 - Etude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs. EPTB Charente.

JOURDE P. et TERRISSE J. - 2001 - Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Coll. Cahiers Techniques du Poitou-Charentes. Poitou-Charente Nature.

LAFRANCHIS T. - 2000 - Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthenope, ed Biotope.

MACDONALD D. et BARETT P. - 1995 - Guide complet des mammifères de France et d'Europe. D. et N. ed.

Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - version EUR15 - 1996.

Muséum National d'Histoire Naturelle - 1994 - Le livre rouge, inventaire de la faune menacée de France.

POITOU-CHARENTES NATURE - 2006 - Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes. Coll. Cahiers Techniques. Ed. Poitou-Charentes Nature.

POITOU-CHARENTES NATURE - 2006 - Catalogue des landes. Pour une sauvegarde des landes du Poitou-Charentes. Ed. Poitou-Charentes Nature.

POITOU-CHARENTES NATURE - 2007 - Liste des libellules menacées de Poitou-Charentes. Ed. Poitou-Charentes Nature.

POITOU-CHARENTES NATURE - Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes. Document provisoire. Ed. Poitou-Charentes Nature.

POITOU-CHARENTES NATURE - 2010 - Libellules du Poitou-Charentes. Ed. Poitou-Charentes Nature.

PREVOST O. - 2004 - Le guide des chauves-souris en Poitou-Charentes. Geste éditions.

SFEPM, Mission Vison d'Europe, CREN Aquitaine - 2004 - Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000.

TERRISSE J. - 2000 - Habitats déterminants en Poitou-Charentes. LPO.

THIRION J.M., GRILLET P, GENIEZ P. - 2002 - Les Amphibiens et les Reptiles du centre-ouest de la France. Collection Parthenope, ed Biotope.

ZAMENIS - Revue Herpétologique du réseau Atlas Amphibiens et Reptiles de Poitou-Charentes Nature. N° 1 à 14.

Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite Directive « Habitats ».

Site internet : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

Site internet : <http://www.legifrance.gouv.fr>

- Études sur la vallée de la Seugne :

BIOTOPE - 2007 - Projet de pôle de sécurité et de sports mécaniques - commune de la Génétouze. Evaluation des incidences sur le site Natura 2000.

BIOTOPE, EGIS Eau – 2007 – Projet de pôle de sécurité et de sports mécaniques – commune de la Génétouze. Etude d'impact.

CRPF Poitou-Charentes, CREN Poitou-Charentes – 2007 – Documents d'Objectifs du site Natura 2000 FR5400422 « les landes de Touvérac et Saint-Vallier ».

ECE Environnement, 2007 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier DUP.

ECE Environnement, 2007 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier d'incidences au titre de l'article L 414-4 du Code de l'Environnement.

ECE Environnement, 2008 - Contournement sud-est de Jonzac, Dossier d'évaluation des incidences au titre de natura 2000 – Complément Chiroptères.

LPO – 1998 – DOCOB « Moyenne vallée de la Charente et Seignes ». Eléments biologiques détaillés.

LPO – 2006 – Diagnostic des risques de collision routière sur deux sites Natura 2000 : site FR5400472 « Moyenne vallée de la Charente et Seignes » et site FR5400473 « vallée de l'Antenne ».

Ouest Aménagement, 2005 - Document d'Objectifs des carrières de Bellevue n°FR5402003

SEGI, 2004 – Etude préalable à l'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Seugne en amont de Pons.

TBM SARL Chauvaud, 2009 - Diagnostic écologique de l'Etang d'Allas Bocage et milieux connexes.

Annexe 2 : Organismes et personnes contactées

Organisme	Personne(s) contactée(s)	Rencontre	Tél.	Courrier/ Mail
AAPPMA Pêcheurs d'Anguille de la Seugne	Claude TESSON (Président)	•		
AAPPMA la Gaule jonzacaise	Gilles BRICHET (Président) et Jacques MAYOUX (ancien président)	•		
Agence de l'Eau Adour-Garonne			•	•
Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de Charente-Maritime (AGRP) 17	Chistian PIGNIER (Président) Dominique AUDOIN (Responsable Vison d'Europe)	•		
Association des Piégeurs Agréés de Charente (APAC)	Bernard BONNECAZE (Président)			•
Centre Régional de la Propriété Forestière	Bruno JARNY (Responsable Charente-Maritime) Jean-Michel CLUPEAU (antenne Montlieu-la Garde)	•	•	
Chambre d'Agriculture	Thierry MASSIAS Christophe Manger (chargés de mission)		•	
Charente-Nature	Laurent PRECIGOUT (Chargé d'études)		•	•
Communauté de Communes Haute Saintonge	Marc LECAILLE (responsable service entretien des rivières) Benoît PERRET (chargé de missions environnement) Jean-Marie BOIREAU (Président de la Commission rivière-patrimoine, maire de Saint-Dizant du Gua)	•		
Conservatoire Botanique Sud Atlantique (CBSA)	Frédéric BLANCHARD (Directeur)			•
Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN)	Mélanie ADAM (Chargé de mission Charente) Olivier ALLENOU (Chargé de mission Charente-Maritime)		•	•
Conseil Général de Charente	John BERGERON (Service environnement)		•	•
Conseil Général de Charente-Maritime	Patrick LEBON (Service environnement)		•	•
DDTM Charente-Maritime	Yann FONTAINE (Service environnement forêt)		•	
DDSV Charente et Charente-Maritime	Services de la Protection de l'environnement et de la Nature			•
DREAL Poitou-Charentes	Jeanne De Paoli (Service Infrastructures) Yann ROLLAND (Service Sites, Nature et Paysage) Subdivisions environnement industriel et ressources minérales Charente et Charente-Maritime		•	•
Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime	Marc PERROT (Responsable piégeages)		•	
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre	M. BONNAUD (Président) M. GIRAUD (technicien)	•		

les Organismes Nuisibles (FDGDON) Charente-Maritime				
Fédération Départementale de Pêche de Charente-Maritime	Yann DAVITOGU (Chargé d'études)	•		
Institution du Fleuve Charente	Audrey POSTIC-PUIVIF (Cellule poissons migrateurs)		•	•
<i>Nature Environnement 17</i>	<i>Maxime LEUTCHMAN (Chargé d'études)</i>		•	
<i>ONCFS Mission Vison d'Europe</i>	<i>Agathe CHAUMONT</i>		•	
<i>Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) Charente-Maritime</i>	<i>Erick BROUSSARD (Responsable de l'antenne départementale)</i>	•		
<i>ONEMA Charente</i>	<i>Responsable de l'antenne départementale</i>			•
<i>ONEMA Délégation Interrégionale</i>	<i>Mme DUROZOI</i>			•
<i>ONF</i>	<i>Délégation Centre-Ouest</i>			•
<i>RESE</i>	<i>Nicolas DELBOS</i>			•
<i>SEMDAS</i>	<i>Carole MOUTEL-GROS (Chargée de mission)</i>		•	
<i>Société Botanique du Centre-Ouest</i>	<i>Président</i>			•
<i>Union des Marais de Charente-Maritime (UNIMA)</i>	<i>François-Xavier ROBIN (cellule environnement)</i>		•	•

